



document  
de *travail*

SÉRIE STATISTIQUES

N° 148 • septembre 2010

Établissements et services pour enfants  
et adolescents handicapés  
Résultats de l'enquête ES 2006 et séries chronologiques 1995 à 2006

Yara MAKDESSI et Luc MASSON avec la collaboration d'Alice MAINGUENÉ



**Présentation de l'enquête ES**  
**« Établissements et services médico-sociaux »**

## **Historique des enquêtes « ES »**

L'enquête « ES » établissements et services médico-sociaux est réalisée par la DREES auprès des gestionnaires de structures sociales et médico-sociales pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale.

C'est une enquête exhaustive, lancée pour la première fois en 1982. Renouvelée en 1983, elle a été ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. L'enquête portant sur l'année 1997 est la dernière portant à la fois sur les champs « handicap » et « difficulté sociale » ; il est à noter que la clientèle décrite en 1997 est celle accueillie dans les structures pour personnes en difficulté sociale puisque l'enquête de 1995 avait collecté des données sur la clientèle des structures pour personnes handicapées. L'enquête suivante, ES 2001, n'a concerné que les structures pour personnes handicapées. De même, ES 2006 (collecte début 2007) porte sur le champ du handicap.

Parallèlement, les structures pour personnes en difficulté sociale ont été enquêtées par ES 2004, et plus récemment ES 2008.

Un rythme quadriennal est maintenant adopté distinctement pour chacune des deux enquêtes « ES-handicap » et « ES-difficulté sociale ».

L'objectif de cette collecte régulière est de dresser un bilan de l'activité desdites structures, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont accueillies.

Ces informations constituent un outil précieux d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (par l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

## **Champs des enquêtes « ES »**

Les enquêtes « ES » couvrent le territoire de la France métropolitaine et les départements d'outre mer.

Les populations enquêtées :

- dans l'enquête « ES – Handicap » : les populations accueillies dans les établissements et services pour personnes handicapées ;
- dans l'enquête « ES - Difficulté Sociale » : les populations accueillies dans les établissements et services pour personnes en difficulté sociale.

## **Organisation de la collecte des données**

Ces enquêtes sont réalisées par voie postale. Le repérage des structures à enquêter s'effectue à partir d'une extraction du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère en charge de la Santé (FINESS) mis à jour par les directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), aujourd'hui les agences régionales de santé (ARS). Certaines informations sont saisies a priori à partir des éléments fournis par le fichier FINESS et éventuellement corrigées par les structures (la capacité d'accueil notamment). L'envoi est centralisé. Les structures adressent les questionnaires remplis aux DRASS/ARS qui effectuent les premiers contrôles puis renvoient les questionnaires à un organisme chargé de la saisie. Une fois le fichier saisi, il est renvoyé en DRASS/ARS où il est éventuellement corrigé, puis remonte à la DREES où sa qualité est contrôlée et où d'autres corrections peuvent être apportées.

## **L'enquête ES 2006 - Handicap**

L'enquête ES 2006 a recueilli des données concernant les établissements et services en direction des adultes et enfants handicapés. Si l'organisation du questionnaire est identique à l'enquête précédente portant sur le même champ (ES 2001), certaines modifications ont toutefois été opérées.

Par rapport aux collectes précédentes, le changement majeur en 2006 porte sur la méthode de recueil qui a été spécifiquement adaptée pour deux types de structures : les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). En effet, ces centres étaient jusqu'en 2001 enquêtés de la même manière que l'ensemble des autres structures. Il s'est toutefois avéré à l'exploitation des données que ce mode de recueil n'était pas adéquat : l'ensemble des structures fonctionnent selon une logique de places installées, alors que les CMPP et les CAMSP sont des services ambulatoires qui reçoivent des enfants pour des consultations. L'analyse des données révélait par conséquent un nombre non négligeable de données manquantes et de champs mal renseignés. Un travail de réflexion préparatoire a donc abouti en 2006 à la production d'une feuille de questionnaire spécifique à ces deux structures (voir trame du questionnaire en annexe Fiche 2B).

Par ailleurs, certaines questions ont été rajoutées et d'autres supprimées ou modifiées dans le questionnaire d'enquête d'ES 2006, à la suite des décisions du comité de pilotage de l'enquête. Ces changements seront au fur et à mesure mentionnés dans le document dans les parties concernées. Le questionnaire complet peut être consulté en annexe.

Enfin, deux nouveaux types de structures pour enfants et adolescents sont pris en compte en 2006 : les établissements expérimentaux et les établissements d'accueil temporaire.

## **Précautions méthodologiques**

### ***Représentativité des données départementales***

Les données présentées dans ce document sont pondérées afin de tenir compte des structures non répondantes. La pondération appliquée est calculée au niveau national de façon à respecter, pour chaque type de structure, le nombre et les capacités installées de l'ensemble

des structures répondantes et non répondantes (voir annexe 2). Ces données de calage sont issues d'un travail de vérification et de correction mené par les DRASS à la fin de la collecte sur les capacités installées dans chaque structure relevant de leur territoire. Elles permettent ainsi de calculer les taux d'équipements départementaux et régionaux de chaque type de structure. Ces taux sont les seules données qui peuvent être présentées à ces niveaux géographiques. Les informations plus détaillées sur l'activité, la clientèle ou le personnel présentées dans le document de travail sont une bonne estimation au niveau national. En revanche, la pondération n'est pas pertinente pour une déclinaison au niveau régional et départemental, chaque région devant appliquer ses propres redressements.

Une pondération spécifique a été calculée pour les CMPP et les CAMSP pour les raisons évoquées plus haut. Des documents explicitant le calcul des différentes pondérations se trouvent en annexe 2.

### *Un bon taux de réponse en 2006*

Le taux de réponse sur l'ensemble des structures pour enfants et adolescents est de 95 %, représentatif de 96 % des places. Il est à plus de 90 % pour l'ensemble des structures à la seule exception des établissements expérimentaux (89 %) et des établissements d'accueil temporaire (75 %).

Libellé de la catégorie	Nomenclature FINESS	Taux de réponse (en %)	
		Nombre de structures	Nombre de places
Instituts médico-éducatifs (IME)	183, 184, 185	95,1	96,2
Jardins d'enfants spécialisés	402	100,0	100,0
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	186	95,6	94,8
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	188	91,5	93,0
Établissements pour déficients moteurs	191, 192, 193	96,9	97,9
Instituts pour déficients visuels	194	97,2	88,4
Établissements pour déficients auditifs	195	97,7	94,0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds/aveugles	196	100,0	100,0
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	377	88,9	82,0
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	390	75,0	95,4
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	189	97,8	-
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	190	91,2	-
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	182	93,7	95,1
<i>Établissements pour enfants et adolescents handicapés</i>		<i>94,6</i>	<i>95,5</i>

### *Comparabilité d'ES 2006 avec les enquêtes précédentes*

Une mise en comparaison des données d'ES 2006 avec les deux enquêtes précédentes ES2001 et ES1995 est proposée dans le document lorsque les nomenclatures n'ont pas subi de modifications. Cela a permis de mettre en évidence certaines évolutions sur la dernière décennie 1995-2006 pour les activités des structures et le personnel ainsi que pour la clientèle accueillie. Ce sont les données de l'enquête ES 1995 qui ont été utilisées plutôt que celles d'ES 1997 car cette dernière avait enquêté la clientèle des structures accueillant des populations en situation sociale difficile ; la clientèle souffrant de handicaps ayant été enquêtée deux ans auparavant par ES 1995.

**Le statut du personnel dans les structures enquêtées.** Ce champ a été modifié entre l'enquête de 2001 et 2006. Le terme « statut » ne recouvre pas les mêmes informations en 2001 et en 2006, rendant impossible toute comparaison des deux enquêtes sur cette question.

En 2001, il était demandé aux structures de décrire les champs suivants :

- le statut du personnel, en distinguant le personnel statutaire (type de fonction publique, type de convention collective, etc.) et le personnel non statutaire (contrats emploi solidarité, autres contrats aidés et emplois jeunes).
- et le type d'accord 35h qui correspondait aux modalités de récupération du temps de travail (établissements ayant signé un accord avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002)

En 2006, les modifications suivantes ont été adoptées par le comité de pilotage :

- Le type d'accord 35h n'est plus pris en compte dans le questionnaire.
- Un nouveau champ « Statut et type de contrat » est introduit avec des modalités permettant notamment de distinguer les contrats à durée indéterminée (CDI) et ceux à durée déterminée (CDD), mais aussi de mieux identifier les contrats aidés. Trois types de réponse sont ainsi proposées : pour la fonction publique (distinguant les titulaires, stagiaire ou fonctionnaire-élève et contractuel / vacataire / auxiliaire), les conventions collectives ou autres accords (CDI, CDD, vacation, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et enfin les contrats aidés (contrat d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi, autre contrat aidé). Les stagiaires sont exclus de la description du personnel, en revanche l'information de savoir si l'établissement accueille des stagiaires est recueillie par ailleurs dans la partie décrivant l'activité de l'établissement (fiche 2, voir modèle de questionnaire en annexe de ce document).
- Un autre champ nouveau est celui de « Fonction publique ou convention » qui distingue la fonction publique (Titre II, Titre III et Titre IV), les conventions collectives (les différents types) et une catégorie Autre (qui regroupe les accords d'établissement, ceux qui n'ont pas d'accord d'établissement ni de convention collective et les congréganistes non salariés).

## **Organisation du document de travail**

Le présent document porte exclusivement sur les structures assurant l'accueil d'enfants et adolescents handicapés. Une première partie présente des résultats globaux sur l'ensemble des structures pour enfants enquêtées. Ensuite, un chapitre spécifique détaille les données concernant chaque type de structure. Le document s'organise en deux parties :

- Les services à domicile et ambulatoires : regroupent les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les centres médico-psycho-pédagogiques et les centres d'action médico-sociale précoce.
- Les établissements d'éducation spéciale : à savoir les instituts médico-éducatifs pour déficients intellectuels, les jardins d'enfants spécialisés, les établissements pour polyhandicapés, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, les établissements pour déficients moteurs, les instituts pour déficients visuels, ceux pour déficients auditifs, et ceux pour sourds-aveugles ainsi que les établissements expérimentaux. Les structures d'accueil temporaire ne seront pas détaillées dans un chapitre distinct, les effectifs étant trop faibles. Néanmoins le lecteur trouvera quelques repères les concernant dans le chapitre « Données globales ».

**Données globales sur l'ensemble des structures  
pour enfants et adolescents handicapés**

## Caractéristiques des structures pour enfants et adolescents handicapés enquêtées en 2006

### *Caractéristiques générales des structures enquêtées en 2006*

Les données du tableau ci-dessous ne sont pas comparables avec celles des enquêtes ES précédentes, étant donné que les types de structures couvertes ne sont pas identiques. Le champ de l'enquête en 2006 tient compte des établissements expérimentaux et des établissements d'accueil temporaire non enquêtés auparavant.

En revanche, lorsque le type de structure est précisé, la comparaison devient possible (voir plus loin la partie concernant les évolutions entre l'enquête de 1995 et celle de 2006).

**Tableau 1. Caractéristiques générales des structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation en 2006**

	Établissements	Services <sup>(a)</sup>	Ensemble
Nombre de structures	2 080	2 023	4 103
Nombre de places installées	106 642	33 836 <sup>(b)</sup>	140 478 <sup>(b)</sup>
Nombre de prises en charge <sup>(c)</sup>	107 352	34 352 <sup>(b)</sup>	141 704 <sup>(b)</sup>
Nombre d'entrées (12 derniers mois)	21 230	10 273 <sup>(b)</sup>	31 503 <sup>(b)</sup>
Nombre de sorties (12 derniers mois)	20 475	7 883 <sup>(b)</sup>	28 358 <sup>(b)</sup>

<sup>(a)</sup> La catégorie « services » regroupe les services à domicile et ambulatoire (SESSAD, CMPP, CAMSP).

<sup>(b)</sup> Ces totaux ne comprennent pas les CMPP, CAMSP qui ont un mode de fonctionnement ambulatoire.

<sup>(c)</sup> Ces chiffres peuvent contenir des doubles comptes ; un même enfant peut être pris en charge par deux structures simultanément. Il s'agit donc de chiffres sur les prises en charge et non sur le nombre total de personnes accueillies.

**Champ** : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006. FINSS et données d'enquête corrigées par les DRASS.

**Tableau 2. Distribution des structures, du nombre de places installées et du nombre d'enfants et adolescents accueillis, selon le type de structure, estimations au 31 décembre 2006**

Type de structures	Nombre de structures	Nombre de places installées	Nombre de personnes accueillies <sup>(d)</sup>
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>			
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	1 229	70 012	71 386
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	362	14 962	14 582
Établissements pour enfants polyhandicapés	189	5 030	5 057
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	131	7 352	7 269
Instituts pour déficients auditifs	87	5 526	5 331
Instituts pour déficients visuels	36	1 987	1 783
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	11	896	841
Établissement expérimental	27	593	835
Établissement d'accueil temporaire	8	284	268
<b>Services à domicile et ambulatoires</b>			
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	1 300	33 836	34 352
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	450	--	--
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	273	--	--
<b>Total</b>	<b>4 103</b>	<b>140 478 <sup>(c)</sup></b>	

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

<sup>(c)</sup> Ce total ne tient pas compte des CMPP et CAMSP qui ont un mode de fonctionnement ambulatoire.

<sup>(d)</sup> Le total général n'est pas calculé du fait des doubles comptes possibles (cf. note (c) tableau 1).

**Champ** : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006. FINSS et données d'enquête corrigées par les DRASS.



**Tableau 3. Distribution du nombre d'entrées et de sorties au cours de l'année 2006 dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, selon le type de structure**

Type de structure	Nombre d'entrées (12 derniers mois)	Nombre de sorties (12 derniers mois)
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>		
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	12 552	12 140
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	4 397	4 328
Établissements pour enfants polyhandicapés	665	606
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	1 249	1 250
Instituts pour déficients auditifs	893	894
Instituts pour déficients visuels	313	260
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	105	120
Établissement expérimental	702	523
Établissement d'accueil temporaire	354	354
<b>Services à domicile</b>		
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	10 273	7 883

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

**Champ** : Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

*Répartition départementale de l'équipement pour enfants et adolescents handicapés (hors CMPP et CAMSP)*

**Tableau 4. Répartition régionale et départementale du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	67 Bas-Rhin	2 328	268 686	8,7
	68 Haut-Rhin	1 808	183 951	9,8
		<b>4 136</b>	<b>452 637</b>	<b>9,1</b>
72 Aquitaine	24 Dordogne	833	83 700	10,0
	33 Gironde	3 950	334 755	11,8
	40 Landes	605	81 060	7,5
	47 Lot-et-Garonne	647	72 065	9,0
	64 Pyrénées-Atlantiques	1 588	141 706	11,2
	<b>7 623</b>	<b>713 286</b>	<b>10,7</b>	
83 Auvergne	3 Allier	920	71 586	12,9
	15 Cantal	302	29 266	10,3
	43 Haute-Loire	554	51 965	10,7
	63 Puy-de-Dôme	1 483	140 027	10,6
	<b>3 259</b>	<b>292 844</b>	<b>11,1</b>	
25 Basse-Normandie	14 Calvados	1 984	171 334	11,6
	50 Manche	1 109	118 871	9,3
	61 Orne	1 153	69 819	16,5
	<b>4 246</b>	<b>360 024</b>	<b>11,8</b>	
26 Bourgogne	21 Côte-d'Or	1 190	125 084	9,5
	58 Nièvre	534	45 739	11,7
	71 Saône-et-Loire	935	123 982	7,5
	89 Yonne	773	80 860	9,6
	<b>3 432</b>	<b>375 665</b>	<b>9,1</b>	
53 Bretagne	22 Côtes-d'Armor	1 314	133 543	9,8
	29 Finistère	1 887	211 741	8,9
	35 Ille-et-Vilaine	2 125	249 557	8,5
	56 Morbihan	1 322	166 778	7,9
	<b>6 648</b>	<b>761 619</b>	<b>8,7</b>	
24 Centre	18 Cher	788	70 540	11,2
	28 Eure-et-Loir	951	109 233	8,7
	36 Indre	510	49 015	10,4
	37 Indre-et-Loire	1 533	143 280	10,7
	41 Loir-et-Cher	720	75 709	9,5
	45 Loiret	1 362	166 043	8,2
	<b>5 864</b>	<b>613 820</b>	<b>9,6</b>	
21 Champagne-Ardenne	8 Ardennes	1 054	72 445	14,5
	10 Aube	756	73 827	10,2
	51 Marne	1 171	141 234	8,3
	52 Haute-Marne	538	43 124	12,5
	<b>3 519</b>	<b>330 630</b>	<b>10,6</b>	
94 Corse	2A Corse-du-Sud	266	29 031	9,2
	2B Haute-Corse	234	34 270	6,8
	<b>500</b>	<b>63 301</b>	<b>7,9</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	1 551	132 565	11,7
	39 Jura	628	63 318	9,9
	70 Haute-Saône	630	58 345	10,8
	90 Territoire de Belfort	476	35 133	13,5
		<b>3 285</b>	<b>289 361</b>	<b>11,4</b>
<b>23 Haute-Normandie</b>	27 Eure	1 301	153 486	8,5
	76 Seine-Maritime	3 417	319 422	10,7
		<b>4 718</b>	<b>472 908</b>	<b>10,0</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	2 735	430 057	6,4
	77 Seine-et-Marne	2 875	366 331	7,8
	78 Yvelines	2 426	388 219	6,2
	91 Essonne	2 781	334 116	8,3
	92 Hauts-de-Seine	2 225	387 136	5,7
	93 Seine-Saint-Denis	2 369	437 402	5,4
	94 Val-de-Marne	2 245	336 516	6,7
	95 Val-d'Oise	2 022	338 519	6,0
		<b>19 678</b>	<b>3 018 296</b>	<b>6,5</b>
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	637	76 791	8,3
	30 Gard	1 344	168 679	8,0
	34 Hérault	1 868	244 567	7,6
	48 Lozère	369	16 883	21,9
	66 Pyrénées-Orientales	852	98 861	8,6
		<b>5 070</b>	<b>605 781</b>	<b>8,4</b>
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	560	47 549	11,8
	23 Creuse	369	23 114	16,0
	87 Haute-Vienne	768	78 075	9,8
		<b>1 697</b>	<b>148 738</b>	<b>11,4</b>
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	2 239	179 682	12,5
	55 Meuse	484	48 020	10,1
	57 Moselle	2 472	248 360	10,0
	88 Vosges	831	91 534	9,1
		<b>6 026</b>	<b>567 596</b>	<b>10,6</b>
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	344	32 197	10,7
	12 Aveyron	694	57 421	12,1
	31 Haute-Garonne	3 136	293 834	10,7
	32 Gers	654	37 781	17,3
	46 Lot	377	34 655	10,9
	65 Hautes-Pyrénées	786	47 586	16,5
	81 Tarn	924	82 406	11,2
	82 Tarn-et-Garonne	367	54 562	6,7
		<b>7 282</b>	<b>640 442</b>	<b>11,4</b>
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	6 731	707 731	9,5
	62 Pas-de-Calais	4 339	392 687	11,0
		<b>11 070</b>	<b>1 100 418</b>	<b>10,1</b>

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
52 Pays de la Loire	44 Loire-Atlantique	2 948	324 438	9,1
	49 Maine-et-Loire	2 142	205 096	10,4
	53 Mayenne	626	78 619	8,0
	72 Sarthe	1 206	140 636	8,6
	85 Vendée	1 056	144 467	7,3
		<b>7 978</b>	<b>893 256</b>	<b>8,9</b>
22 Picardie	2 Aisne	1 387	140 354	9,9
	60 Oise	1 583	218 422	7,2
	80 Somme	1 629	143 540	11,3
		<b>4 599</b>	<b>502 316</b>	<b>9,2</b>
54 Poitou-Charentes	16 Charente	780	76 308	10,2
	17 Charente-Maritime	1 292	131 620	9,8
	79 Deux-Sèvres	930	84 587	11,0
	86 Vienne	1 187	99 096	12,0
		<b>4 189</b>	<b>391 611</b>	<b>10,7</b>
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 Alpes-de-Haute-Provence	207	36 185	5,7
	5 Hautes-Alpes	268	31 073	8,6
	6 Alpes-Maritimes	1 763	238 895	7,4
	13 Bouches-du-Rhône	3 489	480 128	7,3
	83 Var	1 518	223 664	6,8
	84 Vaucluse	837	135 029	6,2
		<b>8 082</b>	<b>1 144 974</b>	<b>7,1</b>
82 Rhône-Alpes	1 Ain	1 381	154 388	8,9
	7 Ardèche	461	72 505	6,4
	26 Drôme	1 233	118 389	10,4
	38 Isère	2 484	310 732	8,0
	42 Loire	1 905	181 794	10,5
	69 Rhône	3 871	432 113	9,0
	73 Savoie	957	100 359	9,5
	74 Haute-Savoie	1 403	182 521	7,7
		<b>13 695</b>	<b>1 552 801</b>	<b>8,8</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>136 596</b>	<b>15 292 324</b>	<b>8,9</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>3 882</b>	<b>609 616</b>	<b>6,4</b>
<b>France entière</b>		<b>140 478</b>	<b>15 901 940</b>	<b>8,8</b>

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS.

### *Modalités d'accueil et types d'agréments de clientèle en 2006*

Les données relatives à la modalité d'accueil et à l'agrément de clientèle de la structure enquêtée sont recueillies différemment en 2006 par rapport aux enquêtes précédentes. Avant 2006, ces champs du questionnaire étaient préremplis à partir des données fournies par le répertoire FINESS. En 2006, il est demandé aux gestionnaires des établissements et services de remplir ces champs à partir d'une nomenclature spécifiquement proposée pour ES 2006.

Bien que cette nomenclature s’inspire largement de FINESS, elle est bien plus synthétique, et par conséquent, les comparaisons entre différentes enquêtes sont moins systématiques.

Les tableaux suivants décrivent, pour l’ensemble des structures (hormis les CMPP et les CAMSP), le nombre de places installées selon le type d’accueil, et la nature de l’agrément de clientèle. Ces informations sont détaillées pour chaque type de structure plus loin dans le document.

**Tableau 5. Répartition des places selon la modalité d’accueil dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d’accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	41 170	29,3
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l’établissement)	1 226	0,9
Accueil temporaire	426	0,3
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	66 835	47,6
Accueil familial	779	0,6
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	28 901	20,6
Autre	1 141	0,8
<b>Total répondants</b>	<b>140 478</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>140 478</b>	

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 6. Répartition des places selon l’agrément de clientèle dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	68 406	48,8
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	18 418	13,1
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	10 811	7,7
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	3 784	2,7
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	11 813	8,4
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	359	0,3
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	5 338	3,8
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	10 089	7,2
Polyhandicapés	8 401	6,0
Autres	2 777	2,0
<b>Total répondants</b>	<b>140 196</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>140 478</b>	

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Caractéristiques du personnel des structures pour enfants handicapés en 2006 (hors CMPP et CAMSP)*

Le taux d'encadrement est obtenu par un calcul rapportant les effectifs du personnel en équivalent temps plein (ETP) sur le nombre de places installées. Le résultat est exprimé en nombre de personnel encadrant pour 100 places.

**Tableau 7. Distribution du personnel (effectifs et équivalent temps plein, ETP) et du taux d'encadrement pour 100 places, selon le type de structure. Situation au 31 décembre 2006**

Type de structures pour enfants handicapés	Personnel en effectifs	Personnel en ETP	Taux d'encadrement pour 100 places
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>			
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	54 902	43 243	61,8
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	15 844	11 819	79,0
<b>Établissements pour enfants polyhandicapés</b>			
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	8 530	6 007	119,2
Instituts pour déficients auditifs	8 543	6 487	88,2
Instituts pour déficients auditifs	5 165	3 787	68,5
Instituts pour déficients visuels	2 299	1 679	84,5
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	1 044	757	84,5
Établissement expérimental	315	217	36,6
Établissement d'accueil temporaire	260	220	77,3
<b>Services à domicile</b>			
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	18 888	9 272	27,4

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 8. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>		
Directeur	13 363	8 001,3
Médecin directeur	2 878	1 760,8
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	65	33,3
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	1 534	992,7
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	6 451	3 841,0
	2 436	1 373,6
<b>Personnel des services généraux</b>		
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	20 766	15 286,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	10 654	7 646,4
Autre personnel des services généraux	5 003	3 970,6
	5 109	3 669,9
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>		
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	3 939	3 081,4
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	330	289,3
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	49	41,6
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	70	63,8
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	25	14,6
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	81	46,4
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	38	32,2
Chef de service éducatif	40	29,7
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	2 531	2 043,1
Cadre infirmier psychiatrique	85	50,1
Autre cadre de service pédagogique et social	9	5,0
	196	130,9
	137	99,0

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	117	76,7
Autre personnel d'encadrement	232	159,0
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	<b>48 888</b>	<b>41 673,4</b>
<i>Enseignement</i>		
Éducateur scolaire	616	454,6
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	2 693	2 314,7
Instituteur et professeur des écoles	2 020	1 764,8
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	375	286,2
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	74	63,1
Moniteur EPS et éducateur sportif	1 153	848,6
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	900	701,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	118	99,5
<i>Travail</i>		
Éducateur technique spécialisé	2 129	1 933,8
Éducateur technique	1 461	1 278,9
Moniteur d'atelier	601	525,6
<i>Éducation spécialisée</i>		
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	16 168	14 265,8
Moniteur éducateur	8 484	7 562,5
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	1 046	880,8
Aide-médico-psychologique	5 750	5 174,2
<i>Famille et Groupe</i>		
Assistant de service social	1 784	901,7
Moniteur d'enseignement ménager	35	24,0
Conseiller en économie sociale familiale	303	230,2
Assistante familiale ou maternelle	562	480,9
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	19	15,2
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	165	120,6
Instructeur de locomotion	77	47,1
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	13	8,5
Animateur social	355	276,9
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1 606	1 184,8
<i>Communication</i>		
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	141	95,3
Interprète en langue des signes	142	71,5
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	97	62,5
<b>Personnel médical</b>	<b>4 919</b>	<b>957,4</b>
Psychiatre	2 474	580,9
Pédiatre	568	85,8
Médecin en rééducation fonctionnelle	438	94,9
Autre spécialiste	474	70,6
Médecin généraliste	964	125,2
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>21 408</b>	<b>12 279,2</b>
Psychologue	5 298	2 500,7
Infirmier DE et autorisé	2 534	1 685,4
Infirmier psychiatrique	94	72,8
Puéricultrice	41	26,6
Masseur kinésithérapeute	1 755	1 122,2
Ergothérapeute	1 148	724,0
Orthophoniste	3 694	1 825,3
Audio prothésiste	78	9,5
Orthoptiste	324	134,3
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	3 722	1 934,3
Aide-soignant	1 771	1 503,0
Auxiliaire de puériculture	518	456,4
Autre personnel paramédical	431	284,7
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>2 490</b>	<b>2 197,1</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	377	307,6
En attente de formation de moniteurs éducateurs	258	230,9
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	237	201,8
En formation d'éducateurs spécialisés	378	353,2
En formation de moniteurs éducateurs	197	188,7
En formation d'aides médico-psychologiques	536	504,3

Fonction principale exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
Autre personnel en formation ou en attente de formation	507	410,8
<b>Répondants</b>	<b>115 773</b>	<b>83 476,5</b>
<b>Total</b>	<b>115 790</b>	<b>83 488,0</b>

**Remarque :** Les taux d'encadrement par type de fonction exercée sont calculés pour chaque type de structure dans les chapitres suivants.

**Champ :** Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

La question sur le diplôme n'est posée que lorsque la fonction principale exercée est l'une des suivantes : directeur, chef de service éducatif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants, aide médico-psychologique et animateur social.

Trois nomenclatures distinctes sont proposées : une pour les directeurs et chefs de service éducatif, une deuxième pour les moniteurs éducateurs, éducateurs de jeunes enfants ou moniteurs de jardin d'enfants et aides médico-psychologiques, et une dernière pour les animateurs sociaux.

**Tableau 9. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon le diplôme ou corps statutaire. Situation au 31 décembre 2006**

Diplôme ou corps statutaire, selon la fonction exercée	Personnel en effectifs	Personnel en ETP
<b>Directeurs et chefs de service éducatifs</b>		
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou service d'intervention sociale - CAFDES	1 353	818,3
Corps des directeurs des établissements sociaux (pour les personnels de la fonction publique uniquement)	180	101,7
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention social - CAFERUIS	238	199,0
Diplôme supérieur de travail social - DSTS	258	192,8
Autre diplôme de niveau I ou II	1 469	1 003,3
Diplôme de niveau III	1 180	937,9
Autre diplôme (niveau IV ou V)	89	62,9
Aucun diplôme	67	48,9
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 834</b>	<b>3 364,8</b>
<b>Effectif total directeurs et chefs de services éducatifs</b>	<b>5 409</b>	<b>3 803,9</b>
<b>Animateurs sociaux</b>		
Diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation - DEFA	53	45,0
DUT carrière sociale option « animation sociale et socioculturelle »	38	32,5
Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse - BEATEP ou Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - BPJEPS	27	21,5
Autres diplômes ou brevets relatifs à l'animation	120	85,7
Aucun diplôme ou brevet relatif à l'animation	25	18,9
<b>Effectif répondants</b>	<b>262</b>	<b>203,6</b>
<b>Effectif total animateurs sociaux</b>	<b>355</b>	<b>276,9</b>
<b>Éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs et aides médico-psychologiques</b>		
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	15 384	13 592,9
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	1 105	939,2
Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur	7 837	7 000,8
Certificat d'aptitude à la fonction d'aide médico-psychologique (ex-CAFAMP)	5 321	4 822,5
Autre diplôme	611	521,2
Aucun diplôme	268	210,1
<b>Effectif répondants</b>	<b>30 526</b>	<b>27 086,7</b>
<b>Effectif total éducateurs et aides médico-psychologiques</b>	<b>31 448</b>	<b>27 883,4</b>

**Champ :** Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.



## Les bénévoles dans les structures pour enfants handicapés en 2006

La question sur les personnes bénévoles qui interviennent dans les structures pour enfants handicapés recueille une information binaire sur la présence ou non d'au moins un bénévole.

**Tableau 10. Répartition des structures ayant déclaré accueillir des bénévoles, selon le type de structure pour enfants handicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Type de structure pour enfants handicapés	Structures ayant déclaré accueillir des bénévoles	
	Nombre	Pourcentage
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>		
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	106	8,7
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	25	6,9
Établissements pour enfants polyhandicapés	30	15,9
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	29	22,3
Instituts pour déficients auditifs	6	7,4
Instituts pour déficients visuels	7	18,9
Instituts d'éducation sensorielle enfants sourds / aveugles	0	--
Établissement expérimental	0	--
Établissement d'accueil temporaire	0	--
<b>Services à domicile et ambulatoires</b>		
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	43	3,3

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

**Lecture :** Sur 100 établissements pour enfants déficients intellectuels, 8,7 ont déclaré accueillir des bénévoles.

**Champ :** Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Évolutions des structures pour enfants handicapés entre 1995 et 2006

**Tableau 11. Distribution des structures pour enfants handicapés selon leur type. Évolutions entre 1995 et 2006**

Type de structure pour enfants handicapés	Nombre de structures (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	1 213	1 208	1 229	1,3
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	327	342	362	10,7
Établissements pour enfants polyhandicapés	88	159	189	114,8
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	129	123	131	1,6
Instituts d'éducation sensorielle	146	149	134	-8,2
Établissement expérimental	--	--	27	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	8	--
<b>Services à domicile et ambulatoires</b>				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) <sup>(c)</sup>	526	911	1 300	147,1
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	<sup>(d)</sup>	355	450	--
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	<sup>(d)</sup>	199	273	--

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

<sup>(c)</sup> Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

<sup>(d)</sup> Les données publiées sur ES1995 ne distinguent pas le nombre de centres et le nombre d'antennes rattachées.

**Champ :** Structures pour enfants handicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 12. Distribution du nombre de places installées dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006**

Type de structures pour enfants handicapés	Nombre de places (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	76 324	71 207	70 012	-8,3
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	16 195	15 617	14 962	-7,6
Établissements pour enfants polyhandicapés	2 645	4 387	5 030	90,2
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	8 034	7 363	7 352	-8,5
Instituts d'éducation sensorielle	12 367	9 661	8 409	-32,0
Établissement expérimental	--	--	593	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	284	--
<b>Services à domicile</b>				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) <sup>(c)</sup>	12 794	22 835	33 836	164,5

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

<sup>(c)</sup> Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 13. Distribution du nombre de personnes présentes au 31 décembre dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006**

Type de structures pour enfants handicapés	Nombre de personnes présentes (au 31 décembre)			Évolution 1995-2006 (p. 100)
	1995	2001	2006	
<b>Établissements d'éducation spéciale</b>				
Établissement d'éducation spéciale pour déficients intellectuels <sup>(a)</sup>	74 302	71 407	71 386	-3,9
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) (ex-IR)	15 870	15 391	14 582	-8,1
Établissements pour enfants polyhandicapés	2 555	4 357	5 057	97,9
Établissements pour déficients moteurs <sup>(b)</sup>	7 882	7 217	7 269	-7,8
Instituts d'éducation sensorielle	10 681	8 332	7 955	-25,5
Établissement expérimental	--	--	835	--
Établissement d'accueil temporaire	--	--	268	--
<b>Services à domicile</b>				
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) <sup>(c)</sup>	12 376	23 964	34 352	177,6

<sup>(a)</sup> Cette catégorie regroupe les IME, IMP, IMPro et 6 jardins d'enfants spécialisés.

<sup>(b)</sup> Cette catégorie regroupe les structures pour déficients moteurs et moteurs-cérébraux.

<sup>(c)</sup> Les données portent sur les SESSAD autonomes et ne tiennent pas compte des services rattachés à un établissement.

**Champ** : Structures pour enfants handicapés, hors CMPP et CAMSP – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

Les établissements d'éducation spéciale

**Les établissements d'éducation spéciale  
pour enfants déficients intellectuels**

## **Présentation des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

Ces établissements et services accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant un déficit intellectuel, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours, autant que de besoin, à des techniques de rééducation, telles que l'orthophonie, la kinésithérapie et la psychomotricité.

Ces établissements et services accueillent également les enfants ou adolescents lorsque la déficience intellectuelle s'accompagne de troubles, tels que des troubles de la personnalité, des troubles comitiaux, des troubles moteurs et sensoriels et des troubles graves de la communication de toutes origines, ainsi que des maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Ils comprennent notamment les établissements précédemment dénommés « instituts médico-pédagogiques » et « instituts médico-professionnels ».

Ainsi, les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels enquêtés en 2006 regroupent les catégories suivantes :

- les instituts médico-pédagogiques (IMP) pour les enfants de 3 à 14 ans,
- les instituts médico-professionnels (IMPro) pour les adolescents de 14 à 18 ans (voire 20 ans),
- les instituts médico-éducatifs (IME) qui regroupent sur un même lieu un IMP et un IMPro,
- sont également compris dans ce chapitre les jardins d'enfants spécialisés accueillant des enfants de moins de six ans (6 structures au total).

Le financement des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels : un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie pour ce qui concerne les soins, l'éducation, l'hébergement et les transports organisés par l'établissement. Les dépenses liées à la scolarité sont normalement à la charge de l'éducation nationale, sous la forme de mise à la disposition de personnels enseignants. L'éducation sportive est assurée par des enseignants ou des éducateurs sportifs recrutés par l'établissement.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-11 à D.312-59.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

Au 31 décembre 2006, 1 229 établissements disposent d'environ 70 000 places et emploient 43 200 personnes en équivalent temps plein. Le terme « IME » ici utilisé est entendu au sens large et comprend l'ensemble des IME, IMP et IMPRO.

### ***Activité***

Le taux de réponse des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels à l'enquête est de 95 %, et les structures répondantes rassemblent 96 % des places installées dans l'ensemble des IME. Les tableaux détaillés par régions et départements sur les places installées en IME reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des IME, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale et départementale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité.

Les places en IME sont à 66 % réservées pour l'accueil de jour, et comptent également 32 % de places en internat. Les agréments des IME sont par définition principalement en direction d'enfants souffrant de déficiences intellectuelles (79 % des places), ou encore des agréments permettant d'accueillir à la fois des déficiences intellectuelles et/ou des déficiences psychiques (11 % des places dans les IME). Toutefois, 4 % des places sont agréées pour accueillir des enfants souffrant d'autisme ou d'un trouble envahissant du développement, et 3 % des places sont réservées pour l'accueil d'enfants en situation de polyhandicap.

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les IME au 31 décembre 2006 on compte 61% de garçons, et 5 % sont maintenus dans l'IME au titre de l'amendement Creton. Ils souffrent principalement de déficiences intellectuelles (76 %) et de troubles du psychisme (17 %). La grande majorité est scolarisée uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale (73 %), 20 % ne sont pas scolarisés et seulement 2% sont scolarisés dans un établissement scolaire à temps plein. Les enfants sont hébergés dans leur famille dans la majorité des situations (69 %), mais 24 % sont hébergés dans l'établissement médico-social, plutôt en internat de semaine. 94 % des enfants accueillis dans un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels sont domiciliés dans le même département.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 52 % à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 36 % ont été accueillis dans l'IME pour une durée comprise entre six et dix ans. 21 % des sortis en 2006 étaient maintenus auparavant dans l'IME au titre de l'amendement Creton. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 64 % sont hébergés dans leur famille et 12 % sont accueillis en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale, et 7 % dans un foyer d'hébergement pour adultes. Ils sont 28 % à être réorientés vers un autre institut médico-éducatif (IME), 19 % à

exercer une activité dans le cadre d'une structure de travail protégé (ESAT) et 8 % à être au domicile des parents sans prise en charge et sans orientation médico-sociale.

### *Le personnel au 31 décembre 2006*

Le personnel travaillant dans les IME est majoritairement féminin (70 % de femmes). Leur ancienneté est en moyenne de 11 années. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les fonctions de l'éducation spécialisée (14 %). Le taux d'encadrement est estimé à 62 pour 100 places installées. La plupart du personnel est employé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (78 %) et 12 % sont titulaires de la fonction publique.

## **Activité des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

### *Caractéristiques générales des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels et leur évolution entre 1995 et 2006*

**Tableau 14. Caractéristiques des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006**

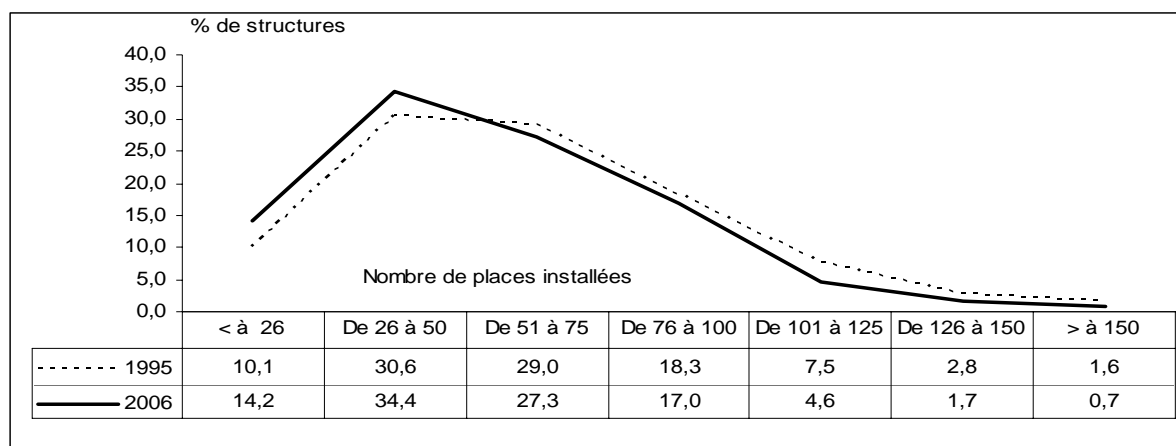
Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
Nombre de structures au 31 décembre	1 213	1 208	1 229	+1,3
Nombre de places installées au 31 décembre	76 324	71 207	70 012	-8,3
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	74 302	71 407	71 386	-3,9
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	13 673	12 396	12 552	-8,2
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	12 866	11 719	12 140	-5,6

**Remarque :** Parmi les 1 229 structures en 2006, on compte 6 jardins d'enfants.

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.

**Figure 1. Répartition des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006**



**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995 et ES 2006.

## *Répartitions régionale et départementale des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels*

**Tableau 15. Répartition régionale du nombre d'établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	38	2 234	452 637	4,9
72 Aquitaine	60	3 199	713 286	4,5
83 Auvergne	29	1 572	292 844	5,4
25 Basse-Normandie	34	2 222	360 024	6,2
26 Bourgogne	39	2 071	375 665	5,5
53 Bretagne	47	3 157	761 619	4,1
24 Centre	50	3 087	613 820	5,0
21 Champagne-Ardenne	35	2 066	330 630	6,2
94 Corse	5	219	63 301	3,5
43 Franche-Comté	33	1 786	289 361	6,2
23 Haute-Normandie	40	2 425	472 908	5,1
11 Île-de-France	176	9 093	3 018 296	3,0
91 Languedoc-Roussillon	46	2 230	605 781	3,7
74 Limousin	13	806	148 738	5,4
41 Lorraine	48	3 156	567 596	5,6
73 Midi-Pyrénées	66	3 071	640 442	4,8
31 Nord-Pas-de-Calais	81	6 329	1 100 418	5,8
52 Pays de la Loire	77	3 964	893 256	4,4
22 Picardie	52	2 739	502 316	5,5
54 Poitou-Charentes	37	2 344	391 611	6,0
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	75	3 975	1 144 974	3,5
82 Rhône-Alpes	117	6 565	1 552 801	4,2
<b>France Métropolitaine</b>	<b>1 198</b>	<b>68 310</b>	<b>15 292 324</b>	<b>4,5</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>31</b>	<b>1 702</b>	<b>609 616</b>	<b>2,8</b>
<b>France entière</b>	<b>1 229</b>	<b>70 012</b>	<b>15 901 940</b>	<b>4,4</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Tableau 16. Répartitions départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>42 Alsace</b>	67 Bas-Rhin	973	268 686	3,6
	68 Haut-Rhin	1 261	183 951	6,9
		<b>2 234</b>	<b>452 637</b>	<b>4,9</b>
<b>72 Aquitaine</b>	24 Dordogne	458	83 700	5,5
	33 Gironde	1 351	334 755	4,0
	40 Landes	379	81 060	4,7
	47 Lot-et-Garonne	406	72 065	5,6
	64 Pyrénées-Atlantiques	605	141 706	4,3
	<b>3 199</b>	<b>713 286</b>	<b>4,5</b>	
<b>83 Auvergne</b>	3 Allier	534	71 586	7,5
	15 Cantal	155	29 266	5,3
	43 Haute-Loire	269	51 965	5,2
	63 Puy-de-Dôme	614	140 027	4,4
	<b>1 572</b>	<b>292 844</b>	<b>5,4</b>	
<b>25 Basse-Normandie</b>	14 Calvados	924	171 334	5,4
	50 Manche	631	118 871	5,3
	61 Orne	667	69 819	9,6
	<b>2 222</b>	<b>360 024</b>	<b>6,2</b>	
<b>26 Bourgogne</b>	21 Côte-d'Or	632	125 084	5,1
	58 Nièvre	355	45 739	7,8
	71 Saône-et-Loire	508	123 982	4,1
	89 Yonne	576	80 860	7,1
	<b>2 071</b>	<b>375 665</b>	<b>5,5</b>	
<b>53 Bretagne</b>	22 Côtes-d'Armor	606	133 543	4,5
	29 Finistère	915	211 741	4,3
	35 Ille-et-Vilaine	1 006	249 557	4,0
	56 Morbihan	630	166 778	3,8
	<b>3 157</b>	<b>761 619</b>	<b>4,1</b>	
<b>24 Centre</b>	18 Cher	390	70 540	5,5
	28 Eure-et-Loir	682	109 233	6,2
	36 Indre	259	49 015	5,3
	37 Indre-et-Loire	663	143 280	4,6
	41 Loir-et-Cher	373	75 709	4,9
	45 Loiret	720	166 043	4,3
	<b>3 087</b>	<b>613 820</b>	<b>5,0</b>	
<b>21 Champagne-Ardenne</b>	8 Ardennes	589	72 445	8,1
	10 Aube	423	73 827	5,7
	51 Marne	736	141 234	5,2
	52 Haute-Marne	318	43 124	7,4
	<b>2 066</b>	<b>330 630</b>	<b>6,2</b>	
<b>94 Corse</b>	2A Corse-du-Sud	101	29 031	3,5
	2B Haute-Corse	118	34 270	3,4
		<b>219</b>	<b>63 301</b>	<b>3,5</b>



Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	840	132 565	6,3
	39 Jura	339	63 318	5,4
	70 Haute-Saône	351	58 345	6,0
	90 Territoire de Belfort	256	35 133	7,3
		<b>1 786</b>	<b>289 361</b>	<b>6,2</b>
<b>23 Haute-Normandie</b>	27 Eure	698	153 486	4,5
	76 Seine-Maritime	1 727	319 422	5,4
		<b>2 425</b>	<b>472 908</b>	<b>5,1</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	854	430 057	2,0
	77 Seine-et-Marne	1 511	366 331	4,1
	78 Yvelines	1 276	388 219	3,3
	91 Essonne	999	334 116	3,0
	92 Hauts-de-Seine	1 064	387 136	2,7
	93 Seine-Saint-Denis	1 337	437 402	3,1
	94 Val-de-Marne	1 264	336 516	3,8
	95 Val-d'Oise	788	338 519	2,3
		<b>9 093</b>	<b>3 018 296</b>	<b>3,0</b>
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	360	76 791	4,7
	30 Gard	519	168 679	3,1
	34 Hérault	795	244 567	3,3
	48 Lozère	102	16 883	6,0
	66 Pyrénées-Orientales	454	98 861	4,6
		<b>2 230</b>	<b>605 781</b>	<b>3,7</b>
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	251	47 549	5,3
	23 Creuse	257	23 114	11,1
	87 Haute-Vienne	298	78 075	3,8
		<b>806</b>	<b>148 738</b>	<b>5,4</b>
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	992	179 682	5,5
	55 Meuse	248	48 020	5,2
	57 Moselle	1 341	248 360	5,4
	88 Vosges	575	91 534	6,3
		<b>3 156</b>	<b>567 596</b>	<b>5,6</b>
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	209	32 197	6,5
	12 Aveyron	279	57 421	4,9
	31 Haute-Garonne	951	293 834	3,2
	32 Gers	351	37 781	9,3
	46 Lot	228	34 655	6,6
	65 Hautes-Pyrénées	393	47 586	8,3
	81 Tarn	428	82 406	5,2
	82 Tarn-et-Garonne	232	54 562	4,3
		<b>3 071</b>	<b>640 442</b>	<b>4,8</b>
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	3 326	707 731	4,7
	62 Pas-de-Calais	3 003	392 687	7,6
		<b>6 329</b>	<b>1 100 418</b>	<b>5,8</b>

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>52 Pays de la Loire</b>	44 Loire-Atlantique	1 228	324 438	3,8
	49 Maine-et-Loire	1 086	205 096	5,3
	53 Mayenne	378	78 619	4,8
	72 Sarthe	660	140 636	4,7
	85 Vendée	612	144 467	4,2
		<b>3 964</b>	<b>893 256</b>	<b>4,4</b>
<b>22 Picardie</b>	2 Aisne	930	140 354	6,6
	60 Oise	664	218 422	3,0
	80 Somme	1 145	143 540	8,0
		<b>2 739</b>	<b>502 316</b>	<b>5,5</b>
<b>54 Poitou-Charentes</b>	16 Charente	533	76 308	7,0
	17 Charente-Maritime	709	131 620	5,4
	79 Deux-Sèvres	571	84 587	6,8
	86 Vienne	531	99 096	5,4
		<b>2 344</b>	<b>391 611</b>	<b>6,0</b>
<b>93 Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	4 Alpes-de-Haute-Provence	115	36 185	3,2
	5 Hautes-Alpes	131	31 073	4,2
	6 Alpes-Maritimes	827	238 895	3,5
	13 Bouches-du-Rhône	1 605	480 128	3,3
	83 Var	860	223 664	3,8
	84 Vaucluse	437	135 029	3,2
		<b>3 975</b>	<b>1 144 974</b>	<b>3,5</b>
<b>82 Rhône-Alpes</b>	1 Ain	503	154 388	3,3
	7 Ardèche	221	72 505	3,0
	26 Drôme	559	118 389	4,7
	38 Isère	1 313	310 732	4,2
	42 Loire	1 071	181 794	5,9
	69 Rhône	1 599	432 113	3,7
	73 Savoie	409	100 359	4,1
	74 Haute-Savoie	890	182 521	4,9
		<b>6 565</b>	<b>1 552 801</b>	<b>4,2</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>68 310</b>	<b>15 292 324</b>	<b>4,5</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>1 702</b>	<b>609 616</b>	<b>2,8</b>
<b>France entière</b>		<b>70 012</b>	<b>15 901 940</b>	<b>4,4</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINISS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels en 2006**

**Tableau 17. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	22 333	31,9
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	782	1,1
Accueil temporaire	54	0,1
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	46 224	66,0
Accueil familial	356	0,5
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	128	0,2
Autre	135	0,2
<b>Total répondants</b>	<b>70 012</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>70 012</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir une ou plusieurs modalités d'accueil

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Source** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 18. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	55 435	79,4
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	798	1,1
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	7 866	11,3
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	2 494	3,6
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	145	0,2
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	98	0,1
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	9	0,0
Polyhandicapés	2 330	3,3
Autre	683	1,0
<b>Total répondants</b>	<b>69 858</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>70 012</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

Tableau 19. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels. Situations en 1995, 2001, 2006

Âge	Présents au 31/12/1995	Présents au 31/12/2001	Présents au 31/12/2006
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,1	0,0	0,0
3	0,1	0,1	0,1
4	0,4	0,2	0,2
5	0,8	0,5	0,5
6	1,8	1,4	1,5
7	3,1	2,7	2,9
8	4,1	3,6	3,8
9	4,9	4,6	4,6
10	5,7	5,6	5,1
11	6,3	6,5	6,1
12	7,5	8,3	7,6
13	8,8	9,2	8,4
14	9,4	9,7	9,1
15	9,5	9,8	9,5
16	9,1	9,8	10,2
17	8,7	9,1	9,6
18	7,6	7,6	8,4
19	5,8	6,3	6,7
20	2,7	2,6	2,9
Plus de 20	3,6	2,4	2,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>72 559</b>	<b>68 068</b>	<b>71 161</b>
<b>Effectif total</b>	<b>74 302</b>	<b>71 407</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 20. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006**

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,1	0,1	0,1
4	0,2	0,2	0,2
5	0,5	0,5	0,5
6	1,6	1,2	1,5
7	3,0	2,8	2,9
8	3,9	3,5	3,8
9	4,6	4,7	4,6
10	5,4	4,7	5,1
11	6,3	5,9	6,1
12	7,7	7,5	7,6
13	8,4	8,3	8,4
14	9,1	9,0	9,1
15	9,6	9,4	9,5
16	10,1	10,2	10,2
17	9,5	9,7	9,6
18	8,2	8,8	8,4
19	6,3	7,4	6,7
20	2,7	3,3	2,9
Plus de 20	2,7	3,0	2,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>43 723</b>	<b>27 434</b>	<b>71 157</b>
<b>Effectif total</b>	<b>43 863</b>	<b>27 523</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 21. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon leur temps de présence. Situations en 1995 et 2006**

Temps de présence (en années)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	18,1	17,1
1	16,7	15,9
2	14,7	14,1
3	12,6	12,0
4	10,1	10,0
5	7,8	8,3
6	5,6	6,1
7	4,0	4,2
8	2,9	3,2
9	2,1	2,4
10	1,4	1,9
Plus de 10 ans	4,0	4,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>72 559</b>	<b>70 800</b>
<b>Effectif total</b>	<b>74 302</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.

## *Les amendements Creton dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 22. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006**

Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Oui	5,6	4,7	5,4
Non	94,4	95,3	94,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>72 559</b>	<b>68 068</b>	<b>71 036</b>
<b>Effectif total</b>	<b>74 302</b>	<b>71 407</b>	<b>71 386</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 23. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006**

Âge	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Moins de 20	3,7	6,8
20	47,8	46,2
21	22,6	21,8
22	11,1	10,9
23 – 25	11,1	11,9
Plus de 25	3,7	2,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>3 173</b>	<b>3 840</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 173</b>	<b>3 840</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

## *Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 24. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	12,5	7,6	10,6
Psychose infantile	15,3	12,7	14,3
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,7	0,6	0,7
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	11,4	13,9	12,4
Accidents périnataux	5,4	6,2	5,7
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	1,5	1,7	1,6
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	5,0	5,9	5,4
Autres pathologies	22,6	24,4	23,3
Pathologie inconnue	25,5	27,0	26,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>41 901</b>	<b>26 290</b>	<b>68 191</b>
<b>Effectif total</b>	<b>43 863</b>	<b>27 523</b>	<b>71 386</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 25. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	80,0	76,2
Déficience du psychisme	13,1	17,0
Déficiences du langage et de la parole	0,6	0,9
Déficiences auditives	0,1	0,1
Déficiences visuelles	0,0	0,0
Déficiences motrices	0,4	0,3
Plurihandicap	0,8	2,0
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,1	0,1
Polyhandicap	3,2	2,9
Autres déficiences	0,6	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>68 068</b>	<b>70 408</b>
<b>Effectif total</b>	<b>71 407</b>	<b>71 386</b>

**Remarque** : Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 26. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b><i>Déficiences intellectuelles</i></b>	<b>74,3</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>
Retard mental profond et sévère	10,3	10,5	10,4
Retard mental moyen	30,6	33,3	31,6
Retard mental léger	33,3	35,2	34,0
Autres déficiences de l'intelligence	0,2	0,1	0,1
<b><i>Déficiences du psychisme</i></b>	<b>19,1</b>	<b>13,7</b>	<b>17,0</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,6	0,7	0,6
Troubles de la conduite et du comportement	4,1	2,5	3,5
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	10,8	7,3	9,4
Autres déficiences du psychisme	3,6	3,2	3,4
<b><i>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</i></b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>
<b><i>Déficiences auditives</i></b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	0,0	0,0	0,0
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0	0,0	0,0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0	0,0	0,0
Surdi-mutité	0,0	0,0	0,0
Surdi-cécité	0,0	0,0	0,0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0	0,0	0,0
<b><i>Déficiences visuelles</i></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	0,0	0,0	0,0
<b><i>Déficiences motrices</i></b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,0	0,0	0,0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	0,1	0,1	0,1
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	0,0	0,1	0,1
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	0,1	0,1	0,1
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0	0,0	0,0

Déficiência principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences complexes de la motricité	0,0	0,1	0,1
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiéce principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficiéce mentale grave à une déficiéce motrice importante	<b>2,5</b>	<b>3,6</b>	<b>2,9</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>43 240</b>	<b>27 159</b>	<b>70 399</b>
<b>Effectif total</b>	<b>43 863</b>	<b>27 523</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 27. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	19,5
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	73,0
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	4,2
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	2,2
Autre	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>69 192</b>
<b>Effectif total</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 28. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	29,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	42,1	0,0	0,0	0,0	2,3
Non scolarisé, autre situation	27,9	0,0	0,0	0,0	1,5
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	13,7	12,2	8,6	3,5
CP et CE1	0,0	15,3	13,0	7,1	7,9
CE2, CM1 et CM2	0,0	6,0	7,6	6,7	7,7
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	0,2	2,7	4,8	0,1
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	0,3	1,9	6,0	7,2
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,3	17,2	17,0	0,1
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,1	17,8	18,6	0,4
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	0,1	10,6	20,3	0,1
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,1	0,1	0,7	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	31,6	7,6	4,8	6,4
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,1	23,3	7,0	3,8	7,3
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	6,7	0,3	0,1	0,3
Autres situations	0,4	2,3	2,1	1,3	55,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>13 466</b>	<b>50 477</b>	<b>2 927</b>	<b>1 546</b>	<b>776</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 29. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe.  
Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	68,6	69,1	68,8
En famille d'accueil social	5,1	6,0	5,4
En famille d'accueil spécialisé	1,7	1,7	1,7
En établissement	24,2	22,8	23,6
Autre mode d'hébergement	0,4	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>43 587</b>	<b>27 364</b>	<b>70 951</b>
<b>Effectif total</b>	<b>43 863</b>	<b>27 523</b>	<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 30. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête.  
Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	79,5	80,6	68,4	64,0	59,9	68,8
En famille d'accueil social	4,0	5,5	6,0	5,0	2,0	5,4
En famille d'accueil spécialisé	1,1	1,8	1,8	1,5	1,5	1,7
En établissement	15,1	11,9	23,4	28,7	35,0	23,6
Autre mode d'hébergement	0,3	0,2	0,3	0,6	1,7	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>610</b>	<b>12 699</b>	<b>28 811</b>	<b>26 857</b>	<b>1 985</b>	<b>70 962</b>
<b>Effectif total</b>						<b>71 386</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Source** : Enquête DREES, ES 2006.

**Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels**

**Tableau 31. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	2,2	2,0	2,2
Externat ou semi-internat	66,8	67,8	67,2
Accueil temporaire	0,2	0,2	0,2
En internat complet	2,4	2,4	2,4
En internat de semaine	24,5	23,7	24,2
En internat séquentiel	3,3	3,3	3,3
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,3	0,2	0,2
Autre modalité	0,3	0,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>43 628</b>	<b>27 393</b>	<b>71 022</b>
<b>Effectif total</b>	<b>43 863</b>	<b>27 523</b>	<b>71 386</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 32. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Modalité d'accueil de la structure							Total
	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	
Accueil de jour séquentiel	0,2	0,6	1,4	3,0	0,0	0,0	3,7	2,2
Externat ou semi-internat	3,7	50,8	40,4	95,3	0,0	2,5	58,0	67,2
Accueil temporaire	0,2	0,0	18,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
En internat complet	7,6	0,7	7,6	0,1	0,0	0,0	0,8	2,4
En internat de semaine	77,9	43,4	26,2	0,7	0,0	2,4	6,9	24,2
En internat séquentiel	9,6	2,5	1,9	0,6	0,0	0,8	13,6	3,3
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,1	1,9	0,0	0,1	0,0	94,2	0,0	0,2
Autre modalité	0,7	0,0	4,5	0,1	0,0	0,0	17,0	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>21 103</b>	<b>711</b>	<b>319</b>	<b>48 645</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>133</b>	<b>71 032</b>
<b>Effectif total</b>								<b>71 386</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Origine géographique des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 33. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	93,6
Dans un département limitrophe	5,4
Dans un autre département non limitrophe	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>69 151</b>
<b>Effectif total</b>	<b>71 386</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## **Clientèle sortie des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 34. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon l'âge et par sexe**

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,1	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0
4	0,1	0,0	0,1
5	0,2	0,1	0,1
6	0,6	0,5	0,5
7	0,7	0,8	0,7
8	1,2	1,3	1,2
9	1,1	1,3	1,1
10	1,5	1,4	1,5
11	1,9	1,6	1,8
12	3,5	2,7	3,2
13	4,1	3,7	3,9
14	11,1	10,8	11,0
15	6,1	5,6	5,9
16	7,4	6,6	7,1
17	6,4	5,6	6,1
18	8,7	7,5	8,2
19	11,5	11,4	11,5
20	20,1	22,3	20,9
Plus de 20	13,9	16,7	15,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 559</b>	<b>4 581</b>	<b>12 140</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 35. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la durée de séjour**

Durée de séjour (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	2,6	1,9	2,3
1 à 5 ans	53,4	50,1	52,1
6 à 10 ans	34,4	37,5	35,5
11 à 15 ans	8,3	9,0	8,6
Plus de 15 ans	1,3	1,5	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 559</b>	<b>4 581</b>	<b>12 140</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 36. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2001	ES 2006
Oui	17,8	20,6
Non	82,2	79,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>11 518</b>	<b>12 140</b>
<b>Effectif total</b>	<b>11 719</b>	<b>12 140</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 37. Répartition par âge des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006**

Âge	ES 2001	ES 2006
Moins de 20	3,4	1,5
20	34,0	33,3
21	34,3	35,4
22	14,0	14,1
23 – 25	11,8	13,3
Plus de 25	2,5	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 054</b>	<b>2 509</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

## *Déficience (principale) des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 38. Répartition des enfants sortis au cours de 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les catégories de déficience (principale) et par sexe**

Déficience principale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	70,0	76,4	72,4
Déficiences du psychisme	23,2	15,8	20,4
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	0,7	0,8	0,8
Déficiences auditives	0,1	0,1	0,1
Déficiences visuelles	0,1	0,0	0,1
Déficiences motrices	0,2	0,3	0,3
Plurihandicap	2,4	2,4	2,4
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,1	0,2	0,1
Polyhandicap	2,6	3,8	3,0
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	0,6	0,2	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 456</b>	<b>4 506</b>	<b>11 962</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 559</b>	<b>4 581</b>	<b>12 140</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 39. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe**

Mode d'hébergement <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	12,5	10,5	11,7
Famille	64,6	62,8	63,9
Famille d'accueil	3,4	4,3	3,7
Logement personnel	1,5	2,6	1,9
Foyer d'hébergement	6,3	7,4	6,7
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3,3	4,1	3,6
MAS ou FAM	3,2	3,1	3,2
Établissement de santé	0,9	0,5	0,8
Établissement social	1,1	1,0	1,1
Inconnu	1,6	2,1	1,8
Autre	0,7	0,9	0,8
Sans objet : décès	0,7	0,8	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 559</b>	<b>4 581</b>	<b>12 140</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

*Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels*

**Tableau 40. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe**

Activité / accueil en journée après leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	3,4	3,1	3,3
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	5,3	4,5	5,0
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	28,1	26,6	27,6
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,8	1,0	0,9
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	1,6	1,2	1,4
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,4	0,5	0,4
En établissement d'éducation sensorielle	0,3	0,3	0,3
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0,5	0,7	0,6
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	18,4	19,2	18,7
Emploi en entreprise adaptée	0,9	0,6	0,8
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	3,1	3,8	3,4
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	2,7	1,5	2,3
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	2,0	1,3	1,7
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	3,2	3,2	3,2
En formation ou en stage	3,7	3,4	3,6
Hospitalisation	1,3	0,6	1,0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	6,7	8,0	7,2
Accueil en MAS	2,4	2,8	2,6
Accueil en FAM	1,3	1,3	1,3
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,8	1,0	0,8
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,1	0,3	0,2
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,4	0,1	0,3
Autre activité	1,2	1,2	1,2
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	7,3	9,8	8,3
Activité inconnue	3,3	3,2	3,2
Sans objet : décès	0,7	0,8	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 545</b>	<b>4 577</b>	<b>12 122</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 559</b>	<b>4 581</b>	<b>12 140</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels*

Tableau 41. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2001			Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
20-24	2,3	4,2	3,6	2,2	3,9	3,4
25-29	6,7	9,6	8,7	5,7	9,2	8,2
30-34	9,4	11,2	10,7	9,6	11,3	10,8
35-39	11,9	12,6	12,4	11,8	12,3	12,1
40-44	15,1	14,7	14,9	13,7	13,3	13,4
45-49	19,5	18,4	18,7	16,0	15,3	15,5
50-54	22,0	18,3	19,5	20,1	17,3	18,2
55-59	11,3	9,3	9,9	17,3	15,0	15,7
60 et plus	1,7	1,4	1,5	3,5	2,1	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>15 731</b>	<b>34 540</b>	<b>50 271</b>	<b>16 599</b>	<b>38 299</b>	<b>54 898</b>
<b>Effectif total</b>	<b>15 731</b>	<b>34 540</b>	<b>50 271</b>	<b>16 601</b>	<b>38 301</b>	<b>54 902</b>

Champ : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

Tableau 42. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006

Durée depuis la prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	37,1	37,8	37,6
5 à 9 ans	19,5	19,0	19,2
10 à 14 ans	12,2	12,0	12,1
15 à 19 ans	9,3	8,6	8,8
20 à 24 ans	7,8	7,1	7,3
25 à 29 ans	7,4	6,9	7,0
30 ans et plus	6,7	8,6	8,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>16 599</b>	<b>38 299</b>	<b>54 898</b>
<b>Effectif total</b>	<b>16 601</b>	<b>38 301</b>	<b>54 902</b>
<b>Durée moyenne (en années)</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>	<b>10,9</b>

Champ : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.



## *Fonction principale du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels*

**Tableau 43. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>7,8</b>	<b>9,6</b>	<b>9,0</b>
Directeur	4,7	0,9	2,1
Médecin directeur	0,1	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	1,5	1,0	1,2
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	0,7	5,9	4,3
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	0,8	1,8	1,5
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>24,4</b>	<b>19,0</b>	<b>20,7</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	5,0	12,9	10,5
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	13,4	2,0	5,5
Autre personnel des services généraux	6,1	4,0	4,7
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>5,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,4	0,4	0,4
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,1
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,3	0,1	0,1
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,1	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,1	0,1
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,1	0,0
Chef de service éducatif	4,0	1,9	2,5
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,1	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,1	0,0	0,1
Autre cadre de service paramédical	0,0	0,0	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,2	0,0	0,1
Autre personnel d'encadrement	0,2	0,1	0,1
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>53,8</b>	<b>52,4</b>	<b>52,8</b>
<b><i>Enseignement</i></b>			
Éducateur scolaire	0,3	0,4	0,4
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	2,6	2,6	2,6
Instituteur et professeur des écoles	1,6	2,6	2,3
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,3	0,1	0,2
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,1	0,0	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	3,3	0,5	1,3
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	-	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
<b><i>Travail</i></b>			
Éducateur technique spécialisé	8,5	1,4	3,6
Éducateur technique	4,8	1,0	2,2
Moniteur d'atelier	2,2	0,4	1,0
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>			
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	16,2	18,4	17,8
Moniteur éducateur	8,6	11,9	10,9
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,3	1,3	1,0
Aide-médico-psychologique	3,1	7,0	5,8
<b><i>Famille et Groupe</i></b>			
Assistant de service social	0,2	1,4	1,0
Moniteur d'enseignement ménager	-	0,1	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,0	0,6	0,4

Assistante familiale ou maternelle	0,1	0,7	0,5
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	-	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,1	0,1
Instructeur de locomotion	-	-	-
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	-	0,0	0,0
Animateur social	0,3	0,2	0,3
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1,1	1,4	1,3
<i>Communication</i>			
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	-	-	-
Interprète en langue des signes	0,0	-	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	-	-	-
<b>Personnel médical</b>	<b>1,7</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>
Psychiatre	1,3	0,4	0,7
Pédiatre	0,1	0,0	0,1
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	0,0	0,0
Autre spécialiste	0,0	0,0	0,0
Médecin généraliste	0,3	0,1	0,1
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>4,0</b>	<b>12,8</b>	<b>10,1</b>
Psychologue	1,7	2,8	2,5
Infirmier DE et autorisé	0,3	2,8	2,0
Infirmier psychiatrique	0,0	0,1	0,1
Puéricultrice	-	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	0,4	0,4	0,4
Ergothérapeute	0,1	0,3	0,2
Orthophoniste	0,2	1,8	1,3
Audio prothésiste	-	-	-
Orthoptiste	0,0	0,1	0,1
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,8	2,4	1,9
Aide-soignant	0,3	1,4	1,1
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,5	0,4
Autre personnel paramédical	0,1	0,2	0,2
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,6	0,4	0,5
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,3	0,2	0,3
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,2	0,3	0,2
En formation d'éducateurs spécialisés	0,5	0,5	0,5
En formation de moniteurs éducateurs	0,3	0,3	0,3
En formation d'aides médico-psychologiques	0,4	0,7	0,6
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Effectif total</b>	<b>13 386,20</b>	<b>849,30</b>	<b>43 235,60</b>

### *Taux d'encadrement dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels*

Tableau 44. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>3 901,1</b>	<b>5,6</b>
Directeur	894,0	1,3
Médecin directeur	13,3	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	497,4	0,7
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	1 845,4	2,6
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	650,9	0,9
<b>Personnel des services généraux</b>	<b>8 938,6</b>	<b>12,8</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	4 530,9	6,5

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	2 391,9	3,4
Autre personnel des services généraux	2 015,7	2,9
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>1 552,2</b>	<b>2,2</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	165,1	0,2
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	27,7	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	55,1	0,1
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	7,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	21,6	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	22,8	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	20,7	0,0
Chef de service éducatif	1 097,9	1,6
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	16,6	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	1,5	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	28,2	0,0
Autre cadre de service paramédical	5,8	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	31,9	0,0
Autre personnel d'encadrement	50,5	0,1
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>22 828,7</b>	<b>32,6</b>
<i>Enseignement</i>	2 961,7	4,2
Éducateur scolaire	165,1	0,2
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	1 128,1	1,6
Instituteur et professeur des écoles	997,0	1,4
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	72,3	0,1
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	12,6	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	582,9	0,8
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	1,1	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	2,6	0,0
<i>Travail</i>	2 941,8	4,2
Éducateur technique spécialisé	1 568,5	2,2
Éducateur technique	960,5	1,4
Moniteur d'atelier	412,8	0,6
<i>Éducation spécialisée</i>	15 323,1	21,9
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	7 674,8	11,0
Moniteur éducateur	4 702,4	6,7
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	424,9	0,6
Aide-médico-psychologique	2 521,0	3,6
<i>Famille et Groupe</i>	1 601,1	2,3
Assistant de service social	445,1	0,6
Moniteur d'enseignement ménager	16,5	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	179,5	0,3
Assistante familiale ou maternelle	233,8	0,3
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	1,1	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	28,6	0,0
Instructeur de locomotion	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	6,0	0,0
Animateur social	112,9	0,2
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	577,6	0,8
<i>Communication</i>	1,1	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	1,1	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0
<b><i>Personnel médical</i></b>	<b>411,2</b>	<b>0,6</b>
Psychiatre	302,8	0,4
Pédiatre	25,8	0,0
Médecin en rééducation fonctionnelle	7,9	0,0
Autre spécialiste	11,0	0,0
Médecin généraliste	63,7	0,1
<b><i>Psychologue et personnel paramédical</i></b>	<b>4 347,7</b>	<b>6,2</b>
Psychologue	1 080,0	1,5

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
Infirmier DE et autorisé	875,0	1,2
Infirmier psychiatrique	40,4	0,1
Puéricultrice	9,6	0,0
Masseur kinésithérapeute	175,7	0,3
Ergothérapeute	82,5	0,1
Orthophoniste	556,3	0,8
Audio prothésiste	0,0	0,0
Orthoptiste	23,9	0,0
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	818,7	1,2
Aide-soignant	459,4	0,7
Auxiliaire de puériculture	155,5	0,2
Autre personnel paramédical	70,7	0,1
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>1 256,1</b>	<b>1,8</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	199,5	0,3
En attente de formation de moniteurs éducateurs	120,5	0,2
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	105,9	0,2
En formation d'éducateurs spécialisés	218,0	0,3
En formation de moniteurs éducateurs	122,4	0,2
En formation d'aides médico-psychologiques	249,3	0,4
Autre personnel en formation ou en attente de formation	240,6	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>43 235,6</b>	<b>61,8</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Statut du personnel dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels*

**Tableau 45. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	13,0	12,1	12,4
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,4	0,5	0,5
Contractuel, vacataire, auxiliaire	2,3	2,6	2,5
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	78,6	77,9	78,1
CDD (hors emplois aidés)	2,7	3,5	3,2
Vacation	0,1	0,0	0,1
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,6	0,9	0,8
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,4	0,3	0,3
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1,4	1,8	1,7
Autre contrat aidé	0,4	0,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>13 383</b>	<b>29 847</b>	<b>43 230</b>
<b>Effectif total</b>	<b>13 386,2</b>	<b>29 849,3</b>	<b>43 235,6</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 46. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	11,4	11,1	11,2
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,1	0,2	0,2
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	4,4	4,1	4,2
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	8,4	8,1	8,2
Convention collective nationale de 1965	1,0	1,3	1,2
Convention collective nationale de 1966	70,8	71,1	71,0
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	2,2	2,0	2,1
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	1,3	1,2	1,2
Autre convention collective	0,2	0,3	0,3
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,1	0,3	0,3
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,1	0,3	0,3
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>13 349</b>	<b>29 740</b>	<b>43 089</b>
<b>Effectif total</b>	<b>13 386,2</b>	<b>29 849,3</b>	<b>43 235,6</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

Les établissements d'éducation spéciale

**Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques  
(ITEP, ex-IR)**

## **Présentation des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)**

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) – anciens « instituts de rééducation » rénovés en 2005 – accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent de ce fait, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant.

Les dispositions concernant les ITEP insistent particulièrement sur l'interdisciplinarité de l'intervention auprès du jeune, afin de favoriser ou rendre à nouveau possible son maintien ou son retour dans un dispositif éducatif ordinaire ou adapté, sur les modalités d'accueil différenciées, personnalisées et évolutives ainsi que sur la place des parents.

Le financement des ITEP : un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie. L'éducation nationale met les personnels enseignants à la disposition des établissements. L'éducation sportive est assurée par des enseignants ou des éducateurs sportifs recrutés par l'établissement.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-59-1 à D.312-59-18 CASF.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)**

Au 31 décembre 2006, 362 ITEP disposent d'environ 15 000 places et emploient plus de 11 800 personnes en équivalent temps plein.

### ***Activité***

Le taux de réponse des ITEP à l'enquête est de 96 %, et les structures répondantes rassemblent 95 % des places installées dans l'ensemble des ITEP.

Les tableaux détaillés par régions et départements sur les places installées en ITEP reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des ITEP, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale et départementale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité.

Plus de la moitié des places en ITEP sont réservées à l'accueil en internat (59 %) et 35 % sont consacrées à l'accueil de jour. Les agréments sont par définition principalement en direction d'enfants souffrant de troubles psychiques (90 % des places), ou encore mais dans une moindre proportion des agréments permettant d'accueillir à la fois des déficiences intellectuelles et/ou des déficiences psychiques (3 % des places dans les ITEP).

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants accueillis dans les ITEP au 31 décembre 2006 on compte 85 % de garçons. Ils souffrent principalement de troubles de la conduite et du comportement (50 %) et de troubles du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves (19 %). La grande majorité est scolarisée uniquement dans un établissement d'éducation spéciale (72 %), 16 % le sont dans un établissement scolaire de l'éducation nationale uniquement et 8 % sont inscrits dans une scolarité relevant de l'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans une classe ordinaire. Seuls 2 % ne sont pas scolarisés. Les enfants sont hébergés soit dans leur famille (42 %) soit dans l'établissement médico-social, plutôt en internat de semaine (47 %). 90 % des enfants accueillis dans un ITEP sont domiciliés dans le même département que la structure.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 83 % à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 12 % ont été accueillis dans l'ITEP pour une durée comprise entre six et dix ans. 1 % des sortis en 2006 étaient maintenus auparavant dans l'ITEP au titre de l'amendement Creton. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 66 % sont hébergés dans leur famille, 17 % sont réorientés en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale, et 6 % sont dans une famille d'accueil. Ils sont 42 % à être inscrits dans une filière d'enseignement (général, professionnel ou un apprentissage) et parmi eux, un tiers bénéficie de l'appui d'un SESSAD. 16 % sont réorientés vers un autre ITEP et 11 % vers un IME, IMP ou IMPRO. Enfin, 7 % sont à domicile sans prise en charge et sans orientation médico-sociale.



### Le personnel au 31 décembre 2006

Le personnel travaillant dans les ITEP y est en moyenne depuis 10 ans. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont l'éducation spécialisée : 22 % d'éducateurs spécialisés et 11 % de moniteurs éducateurs. Le taux d'encadrement est estimé à 79 pour 100 places installées. 82 % sont employés dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et 9 % sont titulaires dans la fonction publique.

### Activité des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)

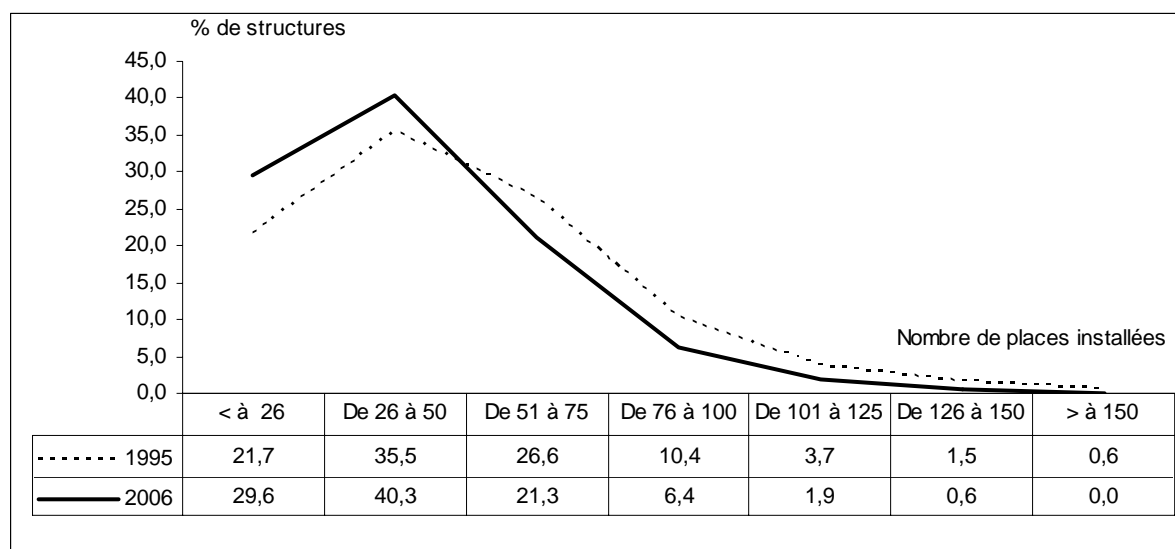
#### Caractéristiques générales des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) et leur évolution entre 1995 et 2006

Tableau 47. Caractéristiques des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006

Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
Nombre de structures au 31 décembre	327	342	362	10,7
Nombre de places installées au 31 décembre	16 195	15 617	14 962	-7,6
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	15 870	15 391	14 582	-8,1
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	4 682	4 481	4 397	-6,1
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	4 474	4 346	4 328	-3,3

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.

Figure 2. Répartition des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006



**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995 et ES 2006.

***Répartition régionale et départementale des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)***

**Tableau 48. Répartition régionale du nombre d'instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans.  
Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	9	472	452 637	1,0
72 Aquitaine	39	1 749	713 286	2,5
83 Auvergne	12	456	292 844	1,6
25 Basse-Normandie	15	551	360 024	1,5
26 Bourgogne	10	256	375 665	0,7
53 Bretagne	12	465	761 619	0,6
24 Centre	16	871	613 820	1,4
21 Champagne-Ardenne	15	268	330 630	0,8
94 Corse	1	7	63 301	0,1
43 Franche-Comté	8	274	289 361	0,9
23 Haute-Normandie	15	563	472 908	1,2
11 Île-de-France	22	1 090	3 018 296	0,4
91 Languedoc-Roussillon	17	845	605 781	1,4
74 Limousin	4	150	148 738	1,0
41 Lorraine	18	498	567 596	0,9
73 Midi-Pyrénées	40	1 784	640 442	2,8
31 Nord-Pas-de-Calais	10	466	1 100 418	0,4
52 Pays de la Loire	20	696	893 256	0,8
22 Picardie	9	506	502 316	1,0
54 Poitou-Charentes	10	371	391 611	0,9
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	23	770	1 144 974	0,7
82 Rhône-Alpes	37	1 854	1 552 801	1,2
<b>France Métropolitaine</b>	<b>362</b>	<b>14 962</b>	<b>15 292 324</b>	<b>1,0</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>609 616</b>	<b>0,0</b>
<b>France entière</b>	<b>362</b>	<b>14 962</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,9</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Tableau 49. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>42 Alsace</b>	67 Bas-Rhin	412	268 686	1,5
	68 Haut-Rhin	60	183 951	0,3
		<b>472</b>	<b>452 637</b>	<b>1,0</b>
<b>72 Aquitaine</b>	24 Dordogne	94	83 700	1,1
	33 Gironde	1 132	334 755	3,4
	40 Landes	92	81 060	1,1
	47 Lot-et-Garonne	105	72 065	1,5
	64 Pyrénées-Atlantiques	326	141 706	2,3
	<b>1 749</b>	<b>713 286</b>	<b>2,5</b>	
<b>83 Auvergne</b>	3 Allier	53	71 586	0,7
	15 Cantal	61	29 266	2,1
	43 Haute-Loire	94	51 965	1,8
	63 Puy-de-Dôme	248	140 027	1,8
	<b>456</b>	<b>292 844</b>	<b>1,6</b>	
<b>25 Basse-Normandie</b>	14 Calvados	295	171 334	1,7
	50 Manche	87	118 871	0,7
	61 Orne	169	69 819	2,4
	<b>551</b>	<b>360 024</b>	<b>1,5</b>	
<b>26 Bourgogne</b>	21 Côte-d'Or	82	125 084	0,7
	58 Nièvre	31	45 739	0,7
	71 Saône-et-Loire	94	123 982	0,8
	89 Yonne	49	80 860	0,6
	<b>256</b>	<b>375 665</b>	<b>0,7</b>	
<b>53 Bretagne</b>	22 Côtes-d'Armor	45	133 543	0,3
	29 Finistère	184	211 741	0,9
	35 Ille-et-Vilaine	208	249 557	0,8
	56 Morbihan	28	166 778	0,2
	<b>465</b>	<b>761 619</b>	<b>0,6</b>	
<b>24 Centre</b>	18 Cher	170	70 540	2,4
	28 Eure-et-Loir	0	109 233	0,0
	36 Indre	45	49 015	0,9
	37 Indre-et-Loire	388	143 280	2,7
	41 Loir-et-Cher	182	75 709	2,4
	45 Loiret	86	166 043	0,5
	<b>871</b>	<b>613 820</b>	<b>1,4</b>	
<b>21 Champagne-Ardenne</b>	8 Ardennes	84	72 445	1,2
	10 Aube	74	73 827	1,0
	51 Marne	27	141 234	0,2
	52 Haute-Marne	83	43 124	1,9
	<b>268</b>	<b>330 630</b>	<b>0,8</b>	
<b>94 Corse</b>	2A Corse-du-Sud	7	29 031	0,2
	2B Haute-Corse	0	34 270	0,0
	<b>7</b>	<b>63 301</b>	<b>0,1</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	130	132 565	1,0
	39 Jura	83	63 318	1,3
	70 Haute-Saône	50	58 345	0,9
	90 Territoire de Belfort	11	35 133	0,3
		<b>274</b>	<b>289 361</b>	<b>0,9</b>
<b>23 Haute-Normandie</b>	27 Eure	166	153 486	1,1
	76 Seine-Maritime	397	319 422	1,2
		<b>563</b>	<b>472 908</b>	<b>1,2</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	38	430 057	0,1
	77 Seine-et-Marne	126	366 331	0,3
	78 Yvelines	42	388 219	0,1
	91 Essonne	308	334 116	0,9
	92 Hauts-de-Seine	32	387 136	0,1
	93 Seine-Saint-Denis	56	437 402	0,1
	94 Val-de-Marne	186	336 516	0,6
	95 Val-d'Oise	302	338 519	0,9
		<b>1 090</b>	<b>3 018 296</b>	<b>0,4</b>
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	144	76 791	1,9
	30 Gard	257	168 679	1,5
	34 Hérault	281	244 567	1,1
	48 Lozère	77	16 883	4,6
	66 Pyrénées-Orientales	86	98 861	0,9
		<b>845</b>	<b>605 781</b>	<b>1,4</b>
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	63	47 549	1,3
	23 Creuse	32	23 114	1,4
	87 Haute-Vienne	55	78 075	0,7
		<b>150</b>	<b>148 738</b>	<b>1,0</b>
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	166	179 682	0,9
	55 Meuse	73	48 020	1,5
	57 Moselle	205	248 360	0,8
	88 Vosges	54	91 534	0,6
		<b>498</b>	<b>567 596</b>	<b>0,9</b>
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	53	32 197	1,6
	12 Aveyron	173	57 421	3,0
	31 Haute-Garonne	914	293 834	3,1
	32 Gers	181	37 781	4,8
	46 Lot	40	34 655	1,2
	65 Hautes-Pyrénées	197	47 586	4,1
	81 Tarn	183	82 406	2,2
	82 Tarn-et-Garonne	43	54 562	0,8
		<b>1 784</b>	<b>640 442</b>	<b>2,8</b>
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	411	707 731	0,6
	62 Pas-de-Calais	55	392 687	0,1
		<b>466</b>	<b>1 100 418</b>	<b>0,4</b>

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>52 Pays de la Loire</b>	44 Loire-Atlantique	235	324 438	0,7
	49 Maine-et-Loire	360	205 096	1,8
	53 Mayenne	10	78 619	0,1
	72 Sarthe	41	140 636	0,3
	85 Vendée	50	144 467	0,3
		<b>696</b>	<b>893 256</b>	<b>0,8</b>
<b>22 Picardie</b>	2 Aisne	100	140 354	0,7
	60 Oise	329	218 422	1,5
	80 Somme	77	143 540	0,5
		<b>506</b>	<b>502 316</b>	<b>1,0</b>
<b>54 Poitou-Charentes</b>	16 Charente	84	76 308	1,1
	17 Charente-Maritime	161	131 620	1,2
	79 Deux-Sèvres	62	84 587	0,7
	86 Vienne	64	99 096	0,6
		<b>371</b>	<b>391 611</b>	<b>0,9</b>
<b>93 Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	4 Alpes-de-Haute-Provence	0	36 185	0,0
	5 Hautes-Alpes	16	31 073	0,5
	6 Alpes-Maritimes	135	238 895	0,6
	13 Bouches-du-Rhône	416	480 128	0,9
	83 Var	140	223 664	0,6
	84 Vaucluse	63	135 029	0,5
		<b>770</b>	<b>1 144 974</b>	<b>0,7</b>
<b>82 Rhône-Alpes</b>	1 Ain	460	154 388	3,0
	7 Ardèche	95	72 505	1,3
	26 Drôme	119	118 389	1,0
	38 Isère	309	310 732	1,0
	42 Loire	189	181 794	1,0
	69 Rhône	532	432 113	1,2
	73 Savoie	71	100 359	0,7
	74 Haute-Savoie	79	182 521	0,4
		<b>1 854</b>	<b>1 552 801</b>	<b>1,2</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>14 962</b>	<b>15 292 324</b>	<b>1,0</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>0</b>	<b>609 616</b>	<b>0,0</b>
<b>France entière</b>		<b>14 962</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,9</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINISS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) en 2006**

**Tableau 50. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	8 875	59,3
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	304	2,0
Accueil temporaire	44	0,3
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	5 275	35,3
Accueil familial	318	2,1
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	77	0,5
Autre	70	0,5
<b>Total répondants</b>	<b>14 962</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>14 962</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir une ou plusieurs modalités d'accueil

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 51. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	344	2,3
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	13 469	90,1
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	443	3,0
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	136	0,9
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	0	0,0
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	11	0,1
Polyhandicapés	0	0,0
Autre	540	3,6
<b>Total répondants</b>	<b>14 942</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>14 962</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 52. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situations en 1995, 2001, 2006

Âge	Présents au 31/12/1995	Présents au 31/12/2001	Présents au 31/12/2006
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,1	0,1	0,1
4	0,3	0,2	0,2
5	0,4	0,3	0,2
6	1,3	1,1	1,0
7	3,1	2,6	2,9
8	5,3	5,0	5,5
9	7,7	8,1	8,3
10	10,4	10,9	10,8
11	11,5	11,6	12,2
12	11,8	13,0	12,7
13	11,9	12,3	12,2
14	10,9	10,9	10,9
15	9,6	9,4	9,7
16	6,5	6,6	5,9
17	4,9	4,2	3,8
18	2,6	2,0	2,1
19	1,2	1,1	0,9
20	0,3	0,5	0,3
Plus de 20	0,2	0,2	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>15 068</b>	<b>14 834</b>	<b>14 552</b>
<b>Effectif total</b>	<b>15 870</b>	<b>15 391</b>	<b>14 582</b>

**Champ :** Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 53. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006**

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,1	0,1	0,1
4	0,2	0,3	0,2
5	0,2	0,3	0,2
6	1,0	1,3	1,0
7	2,9	2,5	2,9
8	5,4	5,9	5,5
9	8,2	8,7	8,3
10	10,8	10,9	10,8
11	12,3	11,6	12,2
12	13,0	11,0	12,7
13	12,4	11,1	12,2
14	11,1	9,6	10,9
15	9,8	9,2	9,7
16	5,8	6,5	5,9
17	3,6	5,4	3,8
18	2,0	2,7	2,1
19	0,8	1,7	0,9
20	0,3	0,5	0,3
Plus de 20	0,3	0,6	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>12 376</b>	<b>2 176</b>	<b>14 552</b>
<b>Effectif total</b>	<b>12 402</b>	<b>2 180</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 54. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le temps de présence. Situations en 1995 et 2006**

Temps de présence (en années)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	27,5	29,1
1	24,4	25,1
2	18,7	18,9
3	12,4	12,2
4	8,0	7,2
5	4,7	3,7
6	2,5	1,8
7	0,9	0,9
8	0,4	0,4
9	0,2	0,2
10	0,2	0,2
Plus de 10 ans	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>15 068</b>	<b>14 552</b>
<b>Effectif total</b>	<b>15 870</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.



*Les amendements Creton dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 55. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006**

Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Oui	0,2	0,4	0,6
Non	99,8	99,6	99,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>15 068</b>	<b>14 834</b>	<b>14 394</b>
<b>Effectif total</b>	<b>15 870</b>	<b>15 391</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 56. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006**

Âge	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Moins de 20	3,6	15,9
20	60,0	33,6
21	12,7	32,3
22	9,1	3,7
23 – 25	12,7	9,6
Plus de 25	1,8	4,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>55</b>	<b>80</b>
<b>Effectif total</b>	<b>55</b>	<b>80</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

*Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 57. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	5,1	7,0	5,4
Psychose infantile	11,1	10,3	11,0
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	1,8	1,9	1,8
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	0,1	0,1	0,1
Accidents périnataux	0,4	0,5	0,4
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	0,2	0,5	0,2
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	0,3	0,9	0,4
Autres pathologies	64,7	65,8	64,9
Pathologie inconnue	16,3	12,9	15,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>11 642</b>	<b>2 107</b>	<b>13 749</b>
<b>Effectif total</b>	<b>12 402</b>	<b>2 180</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 58. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001, 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	5,3	3,9
Déficience du psychisme	91,4	94,0
Déficiences du langage et de la parole	1,6	1,4
Déficiences auditives	0,0	0,1
Déficiences visuelles	0,0	0,0
Déficiences motrices	0,4	0,1
Plurihandicap	0,0	0,1
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,0	0,0
Polyhandicap	0,0	0,5
Autres déficiences	1,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>97,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>14 398</b>	<b>14 129</b>
<b>Effectif total</b>	<b>15 391</b>	<b>14 582</b>

**Remarque** : Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 59. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Déficiences intellectuelles</b>	<b>3,5</b>	<b>5,9</b>	<b>3,9</b>
Retard mental profond et sévère	0,1	0,1	0,1
Retard mental moyen	0,6	1,1	0,7
Retard mental léger	2,5	4,4	2,8
Autres déficiences de l'intelligence	0,3	0,3	0,3
<b>Déficiences du psychisme</b>	<b>94,5</b>	<b>91,0</b>	<b>93,9</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,8	2,6	1,1
Troubles de la conduite et du comportement	51,7	39,5	49,8
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	18,4	20,2	18,6
Autres déficiences du psychisme	23,6	28,6	24,4
<b>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>
<b>Déficiences auditives*</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	0,0	0,0	0,0
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0	0,0	0,0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0	0,0	0,0
Surdi-mutité	0,0	0,0	0,0
Surdi-cécité	0,0	0,0	0,0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences visuelles</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences motrices</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,0	0,0	0,0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	0,0	0,0	0,0
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	0,0	0,0	0,0
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	0,0	0,0	0,0
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0	0,0	0,0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0	0,0	0,0

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autres déficiences complexes de la motricité	0,1	0,1	0,1
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>11 988</b>	<b>2 142</b>	<b>14 131</b>
<b>Effectif total</b>	<b>12 402</b>	<b>2 180</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 60. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	2,3
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	71,8
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	7,7
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	16,3
Autre	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>14 412</b>
<b>Effectif total</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 61. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle Établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	23,6	0,0	0,0	0,0	0,3
Non scolarisé, autre situation	68,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	3,6	0,7	0,7	0,6
CP et CE1	0,0	19,5	11,6	3,4	4,2
CE2, CM1 et CM2	0,0	22,8	35,7	21,3	10,9
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	6,1	13,5	29,4	3,3
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,1	0,1	0,9	0,4
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	2,1	1,8	11,7	23,0
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	5,5	2,7	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,0	3,1	0,8	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	0,9	21,5	26,3	1,7
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,1	0,2	1,0	0,7
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	27,3	4,5	1,1	0,3
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	12,8	0,6	0,3	9,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	3,2	0,4	0,0	1,0
Autres situations	0,3	1,5	0,8	0,3	44,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>335</b>	<b>10 344</b>	<b>1 104</b>	<b>2 350</b>	<b>279</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 62. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	41,8	42,5	41,9
En famille d'accueil social	5,4	7,3	5,7
En famille d'accueil spécialisé	2,6	3,6	2,7
En établissement	49,3	44,8	48,6
Autre mode d'hébergement	1,0	1,8	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>12 317</b>	<b>2 156</b>	<b>14 473</b>
<b>Effectif total</b>	<b>12 402</b>	<b>2 180</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 63. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	71,9	47,2	39,7	38,8	39,7	41,9
En famille d'accueil social	8,9	7,7	5,1	3,7	3,8	5,7
En famille d'accueil spécialisé	12,7	3,3	2,4	2,6	0,0	2,7
En établissement	6,6	41,4	52,1	50,7	51,1	48,6
Autre mode d'hébergement	0,0	0,4	0,7	4,2	5,4	1,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>67</b>	<b>4 127</b>	<b>8 348</b>	<b>1 884</b>	<b>51</b>	<b>14 477</b>
<b>Effectif total</b>						<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)**

**Tableau 64. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	1,7	2,1	1,8
Externat ou semi-internat	36,6	39,1	37,0
Accueil temporaire	0,1	0,1	0,1
En internat complet	3,6	3,6	3,6
En internat de semaine	48,3	40,9	47,2
En internat séquentiel	7,7	10,2	8,0
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,8	1,6	1,0
Autre modalité	1,2	2,4	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>12 371</b>	<b>2 175</b>	<b>14 546</b>
<b>Effectif total</b>	<b>12 402</b>	<b>2 180</b>	<b>14 582</b>

**Champ :** Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 65. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Modalité d'accueil de la structure							Total
	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	
Accueil de jour séquentiel	0,3	1,5	2,5	4,3	0,0	0,9	0,0	1,8
Externat ou semi-internat	2,8	27,1	40,3	93,4	0,0	0,9	86,5	37,0
Accueil temporaire	0,1	0,0	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
En internat complet	4,9	13,3	17,9	0,2	0,0	0,0	0,0	3,6
En internat de semaine	77,4	45,7	17,6	0,7	0,0	0,0	0,0	47,2
En internat séquentiel	13,1	0,3	8,2	0,2	0,0	0,0	13,5	8,0
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,3	1,3	0,0	0,7	0,0	89,6	0,0	1,0
Autre modalité	1,2	10,9	12,3	0,4	0,0	8,7	0,0	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>8 600</b>	<b>270</b>	<b>301</b>	<b>5 235</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>64</b>	<b>14 550</b>
<b>Effectif total</b>								<b>14 582</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

*Origine géographique des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 66. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	90,3
Dans un département limitrophe	7,4
Dans un autre département non limitrophe	2,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>14 465</b>
<b>Effectif total</b>	<b>14 582</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Clientèle sortie des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)**

*Profil socio-démographique des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 67. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'âge et par sexe

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0
6	0,2	0,1	0,2
7	0,4	0,0	0,3
8	1,1	1,1	1,1
9	1,5	1,5	1,5
10	3,0	3,5	3,1
11	5,7	4,7	5,5
12	12,5	11,5	12,3
13	12,7	12,8	12,7
14	16,2	16,7	16,2
15	11,2	9,1	10,9
16	14,3	10,2	13,7
17	8,0	9,6	8,3
18	6,4	8,7	6,8
19	3,3	3,4	3,3
20	2,2	5,0	2,6
Plus de 20	1,4	2,1	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 658</b>	<b>670</b>	<b>4 328</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 68. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la durée de séjour**

Durée de séjour (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	4,6	4,1	4,5
1 à 5 ans	83,7	79,8	83,1
6 à 10 ans	11,4	15,5	12,0
11 à 15 ans	0,3	0,2	0,3
Plus de 15 ans	0,1	0,3	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 658</b>	<b>670</b>	<b>4 328</b>
<b>Champ</b> : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.			
<b>Sources</b> : Enquête DREES, ES 2006.			

*Les amendements Creton parmi les enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 69. Répartition des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2001	ES 2006
Oui	1,0	1,1
Non	99,0	98,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 234</b>	<b>4 319</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 346</b>	<b>4 328</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 70. Répartition par âge des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006.**

Âge	ES 2001	ES 2006
Moins de 20	7,1	5,4
20	21,4	28,7
21	35,7	40,4
22	11,9	9,3
23 – 25	21,4	8,3
Plus de 25	2,4	8,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>42</b>	<b>49</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.



*Déficience (principale) des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 71. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les catégories de déficience (principale) et par sexe

Déficience principale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	4,3	9,9	5,1
Déficiences du psychisme	93,8	87,0	92,8
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	0,6	1,1	0,7
Déficiences auditives	0,0	0,0	0,0
Déficiences visuelles	0,0	0,0	0,0
Déficiences motrices	0,1	0,2	0,1
Plurihandicap	0,0	0,0	0,0
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,1	0,0	0,0
Polyhandicap	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	1,2	1,8	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>3 586</b>	<b>663</b>	<b>4 249</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 658</b>	<b>670</b>	<b>4 328</b>

Champ : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

*Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 72. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe

Mode d'hébergement après la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	16,3	18,7	16,7
Famille	67,2	58,3	65,8
Famille d'accueil	5,7	7,9	6,0
Logement personnel	1,6	3,6	1,9
Foyer d'hébergement	1,5	2,0	1,6
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,3	0,6	0,4
MAS ou FAM	0,3	0,0	0,2
Établissement de santé	0,9	1,6	1,0
Établissement social	3,2	4,2	3,3
Inconnu	1,6	1,3	1,5
Autre	1,3	1,7	1,3
Sans objet : décès	0,1	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>3 648</b>	<b>670</b>	<b>4 318</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 658</b>	<b>670</b>	<b>4 328</b>

Champ : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

*Activité des enfants après leur sortie des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 73. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe**

Activité / accueil en journée après leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	12,8	13,7	13,0
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	29,5	26,6	29,0
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	10,3	18,2	11,5
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,0	0,0	0,0
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	17,3	11,8	16,4
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,1	0,3	0,1
En établissement d'éducation sensorielle	0,1	0,2	0,1
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0,5	0,4	0,5
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	1,3	1,9	1,4
Emploi en entreprise adaptée	0,2	0,0	0,2
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	0,6	0,6	0,6
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	3,2	3,5	3,3
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,5	0,4	0,5
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	2,3	3,4	2,4
En formation ou en stage	5,0	2,6	4,6
Hospitalisation	1,3	1,7	1,4
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0,6	0,4	0,6
Accueil en MAS	0,0	0,1	0,0
Accueil en FAM	0,3	1,5	0,5
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,2	0,1	0,2
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,1	0,0	0,1
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,0	0,0	0,0
Autre activité	2,0	1,9	1,9
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	6,8	6,3	6,7
Activité inconnue	5,0	4,3	4,9
Sans objet : décès	0,1	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>3 647</b>	<b>670</b>	<b>4 317</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 658</b>	<b>670</b>	<b>4 328</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

Tableau 74. Répartition (p. 100) des effectifs du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2001			Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1
20-24	1,8	3,0	2,5	2,0	3,1	2,7
25-29	7,5	9,3	8,6	7,4	9,3	8,6
30-34	12,2	11,3	11,7	11,9	11,1	11,4
35-39	13,4	13,1	13,2	12,8	12,4	12,6
40-44	15,6	15,9	15,7	14,4	14,0	14,2
45-49	18,6	18,0	18,2	16,1	15,9	16,0
50-54	19,3	18,3	18,7	17,6	17,3	17,4
55-59	10,5	9,2	9,7	15,0	14,6	14,8
60 et plus	1,1	1,6	1,4	2,6	2,2	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 858</b>	<b>8 627</b>	<b>14 485</b>	<b>6 236</b>	<b>9 608</b>	<b>15 844</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

Tableau 75. Répartition du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'ancienneté et par sexe. Situations au 31 décembre 2006

Durée depuis la prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	40,0	38,9	39,4
5 à 9 ans	21,8	20,0	20,7
10 à 14 ans	12,8	11,9	12,2
15 à 19 ans	8,1	8,7	8,5
20 à 24 ans	6,9	6,6	6,7
25 à 29 ans	5,8	6,8	6,4
30 ans et plus	4,5	7,1	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>6 236</b>	<b>9 608</b>	<b>15 844</b>
<b>Ancienneté moyenne (en années)</b>	<b>9,5</b>	<b>10,7</b>	<b>10,2</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

***Fonction principale du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)***

**Tableau 76. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>7,4</b>	<b>11,6</b>	<b>9,9</b>
Directeur	3,8	1,0	2,2
Médecin directeur	0,1	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	2,0	1,1	1,5
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	0,5	6,9	4,2
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	1,0	2,6	1,9
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>	<b>23,2</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	4,4	13,9	9,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	11,5	2,7	6,4
Autre personnel des services généraux	7,3	6,6	6,9
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>5,5</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,3	0,3	0,3
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,1
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,1
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,1	0,1
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	4,2	1,8	2,8
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,4	0,1	0,2
Autre cadre de service paramédical	0,0	0,0	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,1	0,1	0,1
Autre personnel d'encadrement	0,1	0,2	0,2
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>56,0</b>	<b>49,5</b>	<b>52,2</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>9,4</b>	<b>8,5</b>	<b>8,9</b>
Éducateur scolaire	0,6	0,7	0,7
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	1,7	2,7	2,3
Instituteur et professeur des écoles	3,4	4,3	3,9
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,7	0,4	0,5
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,1	0,0	0,1
Moniteur EPS et éducateur sportif	2,9	0,4	1,4
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
<b><i>Travail</i></b>	<b>7,8</b>	<b>1,3</b>	<b>4,0</b>
Éducateur technique spécialisé	3,7	0,6	1,9
Éducateur technique	3,4	0,5	1,7
Moniteur d'atelier	0,8	0,2	0,4
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>35,8</b>	<b>33,0</b>	<b>34,2</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	22,6	20,8	21,6
Moniteur éducateur	12,1	10,1	10,9
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,1	0,7	0,5
Aide-médico-psychologique	0,9	1,4	1,2
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>3,0</b>	<b>6,6</b>	<b>5,1</b>

Assistant de service social	0,2	2,0	1,2
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,0	0,2	0,1
Assistante familiale ou maternelle	0,2	2,7	1,6
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,0	0,0
Instructeur de locomotion	0,0	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,8	0,2	0,5
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1,8	1,5	1,6
<i>Communication</i>	0,0	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0	0,0
<b>Personnel médical</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>
Psychiatre	1,4	0,6	1,0
Pédiatre	0,0	0,0	0,0
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	0,0	0,0
Autre spécialiste	0,0	0,0	0,0
Médecin généraliste	0,2	0,1	0,1
<b>Psychologue et personnel para médical</b>	<b>2,8</b>	<b>10,3</b>	<b>7,2</b>
Psychologue	1,8	4,0	3,1
Infirmier DE et autorisé	0,2	2,2	1,4
Infirmier psychiatrique	0,1	0,1	0,1
Puéricultrice	0,0	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	0,0	0,0	0,0
Ergothérapeute	0,0	0,1	0,0
Orthophoniste	0,1	1,7	1,1
Audio prothésiste	0,0	0,0	0,0
Orthoptiste	0,0	0,1	0,0
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,5	1,7	1,2
Aide-soignant	0,0	0,3	0,2
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,0	0,0
Autre personnel paramédical	0,0	0,1	0,1
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>3,5</b>	<b>1,9</b>	<b>2,6</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,8	0,4	0,6
En attente de formation moniteurs éducateurs	0,8	0,4	0,6
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,1	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,7	0,5	0,6
En formation de moniteurs éducateurs	0,4	0,2	0,3
En formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,0	0,0
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,6	0,3	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 893,90</b>	<b>6 922,60</b>	<b>11 816,50</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 77. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>1 166,7</b>	<b>7,8</b>
Directeur	259,0	1,7
Médecin directeur	4,4	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	174,1	1,2
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	500,6	3,3
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	228,5	1,5
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>2 743,9</b>	<b>18,3</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	1 175,4	7,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	755,0	5,0
Autre personnel des services généraux	813,5	5,4
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>454,2</b>	<b>3,0</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	34,6	0,2
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	6,8	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	6,6	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	2,1	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	6,2	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	2,3	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	2,0	0,0
Chef de service éducatif	330,0	2,2
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1,1	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	1,7	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	28,1	0,2
Autre cadre de service paramédical	1,4	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	13,0	0,1
Autre personnel d'encadrement	18,3	0,1
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>6 164,6</b>	<b>41,2</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>1 050,6</b>	<b>7,0</b>
Éducateur scolaire	79,6	0,5
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	267,9	1,8
Instituteur et professeur des écoles	460,9	3,1
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	63,2	0,4
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	7,5	0,1
Moniteur EPS et éducateur sportif	170,5	1,1
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,4	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,5	0,0
<b><i>Travail</i></b>	<b>472,5</b>	<b>3,2</b>
Éducateur technique spécialisé	219,6	1,5
Éducateur technique	202,0	1,3
Moniteur d'atelier	50,9	0,3
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>4 035,5</b>	<b>27,0</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	2 547,8	17,0
Moniteur éducateur	1 288,4	8,6
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	54,4	0,4
Aide-médico-psychologique	145,0	1,0
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>606,0</b>	<b>4,1</b>
Assistant de service social	146,9	1,0
Moniteur d'enseignement ménager	1,8	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	16,4	0,1
Assistante familiale ou maternelle	194,5	1,3

<b>Fonction principale exercée</b>	<b>Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006</b>	<b>Taux d'encadrement (p.100 places)</b>
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,4	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	1,3	0,0
Instructeur de locomotion	0,1	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	1,0	0,0
Animateur social	55,8	0,4
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	187,8	1,3
<i>Communication</i>	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0
<b><i>Personnel médical</i></b>	<b>133,4</b>	<b>0,9</b>
Psychiatre	112,4	0,8
Pédiatre	3,5	0,0
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	0,0
Autre spécialiste	4,1	0,0
Médecin généraliste	13,4	0,1
<b><i>Psychologue et personnel para médical</i></b>	<b>851,2</b>	<b>5,7</b>
Psychologue	364,1	2,4
Infirmier DE et autorisé	162,4	1,1
Infirmier psychiatrique	14,6	0,1
Puéricultrice	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	2,1	0,0
Ergothérapeute	4,7	0,0
Orthophoniste	125,1	0,8
Audio prothésiste	0,0	0,0
Orthoptiste	3,5	0,0
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	141,8	0,9
Aide-soignant	21,6	0,1
Auxiliaire de puériculture	3,2	0,0
Autre personnel paramédical	8,1	0,1
<b><i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i></b>	<b>302,6</b>	<b>2,0</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	67,4	0,5
En attente de formation moniteurs éducateurs	66,9	0,4
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	5,8	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	73,1	0,5
En formation de moniteurs éducateurs	35,1	0,2
En formation d'aides médico-psychologiques	2,1	0,0
Autre personnel en formation ou en attente de formation	52,2	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>11 816,5</b>	<b>79,0</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM..  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

*Statut du personnel dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)*

**Tableau 78. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	9,2	9,6	9,4
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,3	0,3	0,3
Contractuel, vacataire, auxiliaire	1,8	2,0	1,9
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	82,7	82,1	82,3
CDD (hors emplois aidés)	3,5	3,6	3,6
Vacation	0,1	0,0	0,1
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,5	0,5	0,5
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,2	0,3	0,2
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1,4	1,2	1,3
Autre contrat aidé	0,4	0,3	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 893,9</b>	<b>6 922,6</b>	<b>11 816,5</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 79. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	6,6	7,0	6,9
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,1	0,1	0,1
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	4,2	4,7	4,5
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	10,5	11,4	11,0
Convention collective nationale de 1965	1,9	2,3	2,1
Convention collective nationale de 1966	70,5	66,3	68,0
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	5,7	6,2	6,0
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	0,0	0,0	0,0
Autre convention collective	0,2	0,4	0,3
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,2	0,4	0,4
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,1	1,1	0,7
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 893,9</b>	<b>6 922,6</b>	<b>11 816,5</b>

**Champ** : Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.



Les établissements d'éducation spéciale

**Les établissements pour enfants et adolescents  
polyhandicapés**

## **Présentation des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Ces établissements et services accueillent et accompagnent, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation, des enfants ou adolescents présentant un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

Ce polyhandicap éventuellement aggravé d'autres déficiences ou troubles nécessite le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles concourant à l'exercice d'une autonomie optimale.

Le financement de ces établissements : un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie. Les dépenses liées à la scolarité sont à la charge de l'éducation nationale, sous la forme de mise à la disposition de personnels enseignants.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-83 à D.312-97 CASF.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Au 31 décembre 2006, 189 établissements disposent d'environ 5 000 places et emploient près de 6 000 personnes en équivalent temps plein.

### ***Activité***

Le taux de réponse à l'enquête est de 92 %, et les structures répondantes rassemblent 93 % des places installées dans l'ensemble des établissements pour enfants polyhandicapés.

Les tableaux détaillés par régions et départements sur les places installées dans les établissements pour enfants polyhandicapés reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des établissements, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale et départementale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité.

Les places dans ce type d'établissement sont réparties entre l'internat (50 %) et l'accueil de jour (48 %). Les agréments de clientèle sont par définition principalement en direction d'enfants souffrant d'un polyhandicap (94 % des places). Toutefois, 3 % des places sont agréées pour accueillir des enfants souffrant d'autisme ou d'un trouble envahissant du développement.

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les établissements pour enfants polyhandicapés au 31 décembre 2006 on compte 55 % de garçons et 13 % des enfants sont maintenus dans l'établissement au-delà de l'âge de 20 ans au titre de l'amendement Creton. La grande majorité des enfants accueillis n'est pas scolarisée (94 %) et seulement 5 % sont scolarisés dans un établissement d'éducation spéciale. Un peu plus de la moitié des enfants sont hébergée par la famille (54 %) et 44 % sont pris en charge en internat dans l'établissement médico-social. Les enfants accueillis dans ce type d'établissement sont 82 % à être domiciliés dans le même département que la structure, 11 % viennent d'un département limitrophe, et 7 % d'un autre département.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Sur les 606 enfants sortis au cours de l'année 2006 (soit 12% des effectifs présents en fin d'année), 30 % ont bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 52 % ont été accueillis pour une durée comprise entre six et quinze années. 39 % des sortis en 2006 étaient maintenus auparavant dans l'établissement au titre de l'amendement Creton. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 40 % sont accueillis dans une maison d'accueil spécialisé ou un foyer d'accueil médicalisé, 27 % sont hébergés dans leur famille, 15 % sont réorientés en internat dans un autre établissement d'éducation spéciale et 13 % sont décédés.

## Le personnel au 31 décembre 2006

Le personnel travaillant dans les établissements pour enfants polyhandicapés est majoritairement féminin (81 % de femmes). Leur ancienneté est en moyenne de 9 années. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les aides-médico-psychologiques (23 %), le personnel paramédical (26 %) et le personnel des services généraux (17%). Le taux d'encadrement est estimé à 119 pour 100 places installées. La plupart du personnel est employé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (85 %) et 6 % sont titulaires dans la fonction publique.

## Activité des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

### Caractéristiques générales des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés et leur évolution entre 1995 et 2006

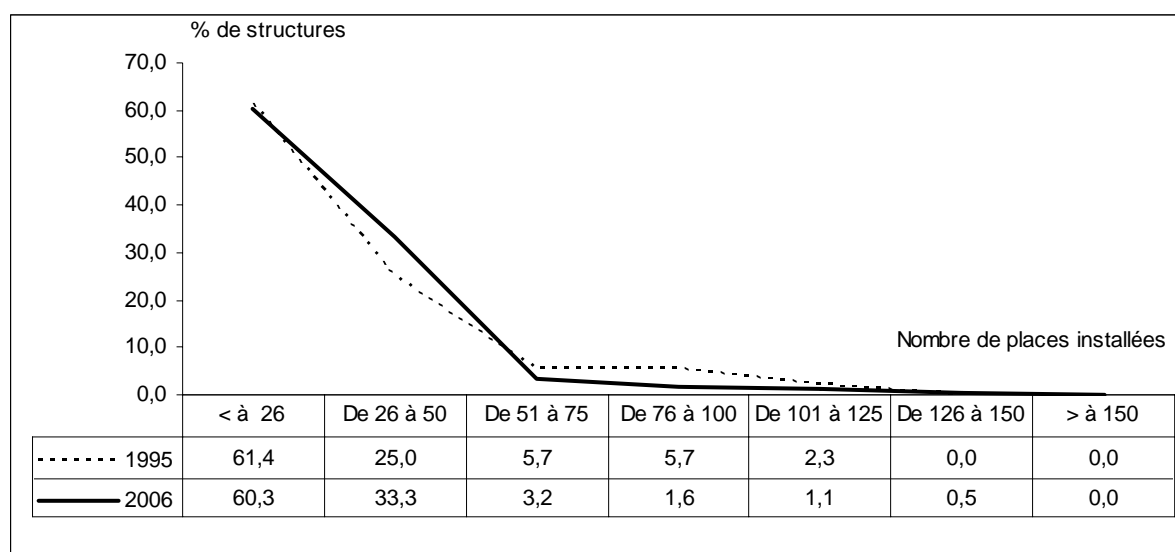
Tableau 80. Caractéristiques des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006

Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
Nombre de structures au 31 décembre	88	159	189	114,8
Nombre de places installées au 31 décembre	2 645	4 387	5 030	90,2
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	2 555	4 357	5 057	97,9
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	450	587	665	47,8
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	390	512	606	55,4

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.

Figure 3. Répartition des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006



Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995 et ES 2006.

## *Répartition régionale et départementale des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 81. Répartition régionale du nombre d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	3	66	452 637	0,1
72 Aquitaine	9	197	713 286	0,3
83 Auvergne	2	56	292 844	0,2
25 Basse-Normandie	1	54	360 024	0,1
26 Bourgogne	9	169	375 665	0,4
53 Bretagne	16	378	761 619	0,5
24 Centre	8	170	613 820	0,3
21 Champagne-Ardenne	6	121	330 630	0,4
94 Corse	0	0	63 301	0,0
43 Franche-Comté	10	176	289 361	0,6
23 Haute-Normandie	11	298	472 908	0,6
11 Île-de-France	22	808	3 018 296	0,3
91 Languedoc-Roussillon	15	340	605 781	0,6
74 Limousin	2	135	148 738	0,9
41 Lorraine	11	349	567 596	0,6
73 Midi-Pyrénées	1	7	640 442	0,0
31 Nord-Pas-de-Calais	1	50	1 100 418	0,0
52 Pays de la Loire	14	233	893 256	0,3
22 Picardie	6	336	502 316	0,7
54 Poitou-Charentes	2	74	391 611	0,2
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	458	1 144 974	0,4
82 Rhône-Alpes	15	363	1 552 801	0,2
<b>France Métropolitaine</b>	<b>184</b>	<b>4 838</b>	<b>15 292 324</b>	<b>0,3</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>5</b>	<b>192</b>	<b>609 616</b>	<b>0,3</b>
<b>France entière</b>	<b>189</b>	<b>5 030</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,3</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Tableau 82. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>42 Alsace</b>	67 Bas-Rhin	66	268 686	0,2
	68 Haut-Rhin	0	183 951	0,0
		<b>66</b>	<b>452 637</b>	<b>0,1</b>
<b>72 Aquitaine</b>	24 Dordogne	0	83 700	0,0
	33 Gironde	72	334 755	0,2
	40 Landes	0	81 060	0,0
	47 Lot-et-Garonne	36	72 065	0,5
	64 Pyrénées-Atlantiques	89	141 706	0,6
	<b>197</b>	<b>713 286</b>	<b>0,3</b>	
<b>83 Auvergne</b>	3 Allier	56	71 586	0,8
	15 Cantal	0	29 266	0,0
	43 Haute-Loire	0	51 965	0,0
	63 Puy-de-Dôme	0	140 027	0,0
	<b>56</b>	<b>292 844</b>	<b>0,2</b>	
<b>25 Basse-Normandie</b>	14 Calvados	54	171 334	0,3
	50 Manche	0	118 871	0,0
	61 Orne	0	69 819	0,0
	<b>54</b>	<b>360 024</b>	<b>0,1</b>	
<b>26 Bourgogne</b>	21 Côte-d'Or	48	125 084	0,4
	58 Nièvre	30	45 739	0,7
	71 Saône-et-Loire	56	123 982	0,5
	89 Yonne	35	80 860	0,4
	<b>169</b>	<b>375 665</b>	<b>0,4</b>	
<b>53 Bretagne</b>	22 Côtes-d'Armor	66	133 543	0,5
	29 Finistère	68	211 741	0,3
	35 Ille-et-Vilaine	89	249 557	0,4
	56 Morbihan	155	166 778	0,9
	<b>378</b>	<b>761 619</b>	<b>0,5</b>	
<b>24 Centre</b>	18 Cher	0	70 540	0,0
	28 Eure-et-Loir	38	109 233	0,3
	36 Indre	12	49 015	0,2
	37 Indre-et-Loire	60	143 280	0,4
	41 Loir-et-Cher	22	75 709	0,3
	45 Loiret	38	166 043	0,2
	<b>170</b>	<b>613 820</b>	<b>0,3</b>	
<b>21 Champagne-Ardenne</b>	8 Ardennes	72	72 445	1,0
	10 Aube	24	73 827	0,3
	51 Marne	0	141 234	0,0
	52 Haute-Marne	25	43 124	0,6
	<b>121</b>	<b>330 630</b>	<b>0,4</b>	
<b>94 Corse</b>	2A Corse-du-Sud	0	29 031	0,0
	2B Haute-Corse	0	34 270	0,0
	<b>0</b>	<b>63 301</b>	<b>0,0</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	76	132 565	0,6
	39 Jura	32	63 318	0,5
	70 Haute-Saône	43	58 345	0,7
	90 Territoire de Belfort	25	35 133	0,7
		<b>176</b>	<b>289 361</b>	<b>0,6</b>
<b>Haute-23 Normandie</b>	27 Eure	66	153 486	0,4
	76 Seine-Maritime	232	319 422	0,7
		<b>298</b>	<b>472 908</b>	<b>0,6</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	115	430 057	0,3
	77 Seine-et-Marne	0	366 331	0,0
	78 Yvelines	136	388 219	0,4
	91 Essonne	182	334 116	0,5
	92 Hauts-de-Seine	97	387 136	0,3
	93 Seine-Saint-Denis	20	437 402	0,0
	94 Val-de-Marne	141	336 516	0,4
	95 Val-d'Oise	117	338 519	0,3
		<b>808</b>	<b>3 018 296</b>	<b>0,3</b>
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	17	76 791	0,2
	30 Gard	84	168 679	0,5
	34 Hérault	129	244 567	0,5
	48 Lozère	30	16 883	1,8
	66 Pyrénées-Orientales	80	98 861	0,8
		<b>340</b>	<b>605 781</b>	<b>0,6</b>
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	96	47 549	2,0
	23 Creuse	0	23 114	0,0
	87 Haute-Vienne	39	78 075	0,5
		<b>135</b>	<b>148 738</b>	<b>0,9</b>
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	116	179 682	0,6
	55 Meuse	18	48 020	0,4
	57 Moselle	170	248 360	0,7
	88 Vosges	45	91 534	0,5
		<b>349</b>	<b>567 596</b>	<b>0,6</b>
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	0	32 197	0,0
	12 Aveyron	0	57 421	0,0
	31 Haute-Garonne	0	293 834	0,0
	32 Gers	0	37 781	0,0
	46 Lot	7	34 655	0,2
	65 Hautes-Pyrénées	0	47 586	0,0
	81 Tarn	0	82 406	0,0
	82 Tarn-et-Garonne	0	54 562	0,0
		<b>7</b>	<b>640 442</b>	<b>0,0</b>
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	50	707 731	0,1
	62 Pas-de-Calais	0	392 687	0,0
		<b>50</b>	<b>1 100 418</b>	<b>0,0</b>

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
	44 Loire-Atlantique	109	324 438	0,3
	49 Maine-et-Loire	35	205 096	0,2
	53 Mayenne	29	78 619	0,4
	72 Sarthe	25	140 636	0,2
	85 Vendée	35	144 467	0,2
<b>52 Pays de la Loire</b>		<b>233</b>	<b>893 256</b>	<b>0,3</b>
	2 Aisne	102	140 354	0,7
	60 Oise	159	218 422	0,7
	80 Somme	75	143 540	0,5
<b>22 Picardie</b>		<b>336</b>	<b>502 316</b>	<b>0,7</b>
	16 Charente	0	76 308	0,0
	17 Charente-Maritime	44	131 620	0,3
	79 Deux-Sèvres	0	84 587	0,0
	86 Vienne	30	99 096	0,3
<b>54 Poitou-Charentes</b>		<b>74</b>	<b>391 611</b>	<b>0,2</b>
	4 Alpes-de-Haute-Provence	16	36 185	0,4
	5 Hautes-Alpes	6	31 073	0,2
	6 Alpes-Maritimes	70	238 895	0,3
	13 Bouches-du-Rhône	261	480 128	0,5
	83 Var	63	223 664	0,3
	84 Vaucluse	42	135 029	0,3
<b>93 Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>		<b>458</b>	<b>1 144 974</b>	<b>0,4</b>
	1 Ain	47	154 388	0,3
	7 Ardèche	0	72 505	0,0
	26 Drôme	119	118 389	1,0
	38 Isère	40	310 732	0,1
	42 Loire	58	181 794	0,3
	69 Rhône	28	432 113	0,1
	73 Savoie	44	100 359	0,4
	74 Haute-Savoie	27	182 521	0,1
<b>82 Rhône-Alpes</b>		<b>363</b>	<b>1 552 801</b>	<b>0,2</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>4 838</b>	<b>15 292 324</b>	<b>0,3</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>192</b>	<b>609 616</b>	<b>0,3</b>
<b>France entière</b>		<b>5 030</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,3</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINISS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.



**Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés en 2006**

**Tableau 83. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	2 536	50,4
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	32	0,6
Accueil temporaire	27	0,5
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	2 416	48,0
Accueil familial	17	0,3
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	0	0,0
Autre	0	0,0
<b>Total répondants</b>	<b>5 028</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>5 030</b>	

**Remarque** : Une même structure peut proposer une ou plusieurs modalités d'accueil.

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 84. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	48	0,9
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	2	0,0
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	78	1,5
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	136	2,7
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	62	1,2
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	0	0,0
Polyhandicapés	4 704	93,5
Autre	0	0
<b>Total répondants</b>	<b>5 030</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>5 030</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

Tableau 85. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situations en 1995, 2001, 2006

Âge	Présents au 31/12/1995	Présents au 31/12/2001	Présents au 31/12/2006
Moins d'1 an	0,1	0,0	0,0
1	0,4	0,1	0,0
2	0,2	0,3	0,2
3	2,0	0,9	1,0
4	3,3	2,4	2,0
5	4,7	3,3	3,8
6	5,3	4,8	4,9
7	5,3	4,8	5,7
8	6,6	4,7	5,7
9	7,2	7,4	5,5
10	6,7	6,7	5,4
11	6,8	6,7	5,8
12	6,0	7,0	5,6
13	5,8	6,6	5,0
14	6,2	6,6	7,4
15	6,0	6,4	6,8
16	5,7	6,1	5,4
17	5,6	5,3	5,8
18	4,9	5,2	6,0
19	3,6	4,7	5,2
20	2,3	3,1	3,7
Plus de 20	5,3	6,9	9,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 515</b>	<b>4 099</b>	<b>5 040</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 555</b>	<b>4 357</b>	<b>5 057</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 86. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006**

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,3	0,0	0,2
3	0,9	1,2	1,0
4	1,9	2,2	2,0
5	3,9	3,6	3,8
6	5,0	4,8	4,9
7	5,6	5,8	5,7
8	5,6	5,8	5,7
9	6,1	4,8	5,5
10	4,6	6,5	5,4
11	5,6	5,9	5,8
12	5,0	6,3	5,6
13	5,3	4,5	5,0
14	7,7	7,2	7,4
15	7,2	6,4	6,8
16	5,6	5,2	5,4
17	6,1	5,3	5,8
18	6,2	5,7	6,0
19	5,2	5,3	5,2
20	3,4	4,1	3,7
Plus de 20	8,8	9,4	9,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 787</b>	<b>2 252</b>	<b>5 039</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 797</b>	<b>2 260</b>	<b>5 057</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 87. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le temps de présence. Situations en 1995 et 2006**

Temps de présence (en années)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	14,3	11,4
1	15,3	14,1
2	9,6	9,0
3	8,7	8,7
4	9,9	8,7
5	7,6	7,1
6	6,4	5,0
7	6,7	5,2
8	4,1	5,7
9	2,8	5,8
10	2,5	4,4
Plus de 10 ans	12,1	14,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 515</b>	<b>5 040</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 555</b>	<b>5 057</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.

## *Les amendements Creton dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 88. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006**

Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Oui	7,6	10,3	13,4
Non	92,4	89,7	86,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 515</b>	<b>4 099</b>	<b>5 008</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 555</b>	<b>4 357</b>	<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 89. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006**

Âge	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Moins de 20	5,5	9,0
20	29,0	25,7
21	23,0	19,7
22	13,1	12,9
23 – 25	22,1	22,6
Plus de 25	7,4	10,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>421</b>	<b>671</b>
<b>Effectif total</b>	<b>421</b>	<b>671</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

## *Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 90. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	6,7	3,8	5,4
Psychose infantile	2,8	1,8	2,4
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,1	0,1	0,1
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	7,4	8,7	8,0
Accidents périnataux	27,3	23,0	25,4
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	5,4	4,3	4,9
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	12,4	15,6	13,8
Autres pathologies	22,9	23,5	23,2
Pathologie inconnue	15,0	19,2	16,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 679</b>	<b>2 133</b>	<b>4 812</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 797</b>	<b>2 260</b>	<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 91. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001, 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	18,7	11,6
Déficience du psychisme	3,8	2,0
Déficiences du langage et de la parole	0,1	0,2
Déficiences auditives	0,1	0,0
Déficiences visuelles	0,1	0,0
Déficiences motrices	3,3	2,8
Plurihandicap	4,0	6,0
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,1	0,0
Polyhandicap	69,4	77,1
Autres déficiences	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 103</b>	<b>5 028</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 357</b>	<b>5 057</b>

**Remarque** : Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 92. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Déficiences intellectuelles</b>	<b>13,0</b>	<b>10,0</b>	<b>11,6</b>
Retard mental profond et sévère	10,2	7,8	9,2
Retard mental moyen	2,4	1,8	2,1
Retard mental léger	0,3	0,3	0,3
Autres déficiences de l'intelligence	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences du psychisme</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>	<b>2,0</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,6	0,2	0,4
Troubles de la conduite et du comportement	0,4	0,3	0,3
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	1,4	0,9	1,2
Autres déficiences du psychisme	0,1	0,0	0,1
<b>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>
<b>Déficiences auditives</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	0,0	0,0	0,0
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0	0,0	0,0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0	0,0	0,0
Surdi-mutité	0,0	0,0	0,0
Surdi-cécité	0,0	0,0	0,0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences visuelles</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	0,0	0,1	0,0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences motrices</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,8</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,1	0,1	0,1
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	1,0	0,9	0,9
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	0,9	1,0	1,0
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	0,5	0,4	0,4
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0	0,0	0,0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences complexes de la motricité	0,3	0,5	0,4
<b>Plurihandicap, plusieurs déficiences de même gravité, ceci</b>	<b>6,8</b>	<b>5,0</b>	<b>6,0</b>

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap			
<i>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</i>	0,1	0,0	0,0
<i>Polyhandicap</i> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	74,4	80,5	77,1
<i>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</i>	0,3	0,0	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 782</b>	<b>2 246</b>	<b>5 028</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 797</b>	<b>2 260</b>	<b>5 057</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 93. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	93,8
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	5,0
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	0,5
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	0,3
Autre	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 930</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 057</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 94. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	31,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé, autre situation	57,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	43,7	44,1	67,2	11,4
CP et CE1	0,0	11,3	14,3	12,9	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	0,8	5,0	6,5	0,0
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	26,8	7,0	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,0	4,9	6,5	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	29,2	0,0	0,0	0,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	2,4	4,9	0,0	0,0
Autres situations	0,0	12,6	0,0	0,0	88,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 615</b>	<b>247</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>19</b>

**Champ** : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 95. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	51,8	56,7	54,0
En famille d'accueil social	1,3	1,1	1,2
En famille d'accueil spécialisé	0,7	0,8	0,7
En établissement	46,2	41,3	44,0
Autre mode d'hébergement	0,1	0,0	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 786</b>	<b>2 252</b>	<b>5 039</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 797</b>	<b>2 260</b>	<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 96. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	77,1	67,8	53,1	42,6	30,6	54,0
En famille d'accueil social	0,9	1,1	1,7	1,2	0,0	1,2
En famille d'accueil spécialisé	0,5	0,6	1,3	0,5	0,4	0,7
En établissement	21,4	30,5	44,0	55,5	69,0	44,0
Autre mode d'hébergement	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>355</b>	<b>1370</b>	<b>1541</b>	<b>1316</b>	<b>458</b>	<b>5 040</b>
<b>Effectif total</b>						<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 97. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	5,7	5,8	5,8
Externat ou semi-internat	43,5	49,1	46,0
Accueil temporaire	0,8	1,0	0,9
En internat complet	28,3	23,5	26,2
En internat de semaine	15,2	14,7	15,0
En internat séquentiel	5,2	4,3	4,8
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0
Autre modalité	1,3	1,6	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 787</b>	<b>2 252</b>	<b>5 039</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 797</b>	<b>2 260</b>	<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 98. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Modalité d'accueil de la structure							Total
	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	
Accueil de jour séquentiel	0,5	0,0	7,3	10,8	0,0	0,0	0,0	5,7
Externat ou semi-internat	2,0	100,0	0,0	87,7	0,0	0,0	0,0	46,0
Accueil temporaire	1,0	0,0	41,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,9
En internat complet	54,2	0,0	10,9	0,2	0,0	0,0	0,0	26,2
En internat de semaine	30,4	0,0	40,7	0,1	0,0	0,0	0,0	15,0
En internat séquentiel	8,9	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	4,8
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre modalité	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 415</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>2 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 040</b>
<b>Effectif total</b>								<b>5 057</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Origine géographique des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 99. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	81,6
Dans un département limitrophe	11,3
Dans un autre département non limitrophe	7,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 801</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 057</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle sortie des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 100. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'âge et par sexe**

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,3	0,0	0,2
1	0,7	0,7	0,7
2	1,4	1,5	1,4
3	4,1	3,6	3,9
4	4,7	3,8	4,3
5	3,0	3,7	3,3
6	3,1	2,2	2,7
7	1,8	5,4	3,5
8	4,2	4,4	4,3
9	5,5	3,3	4,4
10	1,4	2,3	1,8
11	6,4	2,6	4,6
12	4,3	1,2	2,8
13	6,3	3,9	5,2
14	2,9	2,3	2,6
15	5,5	4,5	5,0
16	7,2	3,8	5,6
17	8,4	9,6	9,0
18	23,0	32,4	34,7
19	11,5	11,4	11,5
20	20,1	22,3	20,9
Plus de 20	13,9	16,7	15,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>606</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 101. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la durée de séjour**

Durée de séjour (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	5,1	4,5	4,8
1 à 5 ans	33,3	26,6	30,1
6 à 10 ans	30,7	28,5	29,6
11 à 15 ans	18,3	27,5	22,7
Plus de 15 ans	11,6	11,9	11,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>606</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 102. Répartition des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2001	ES 2006
Oui	25,7	39,0
Non	74,3	61,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>420</b>	<b>606</b>
<b>Effectif total</b>	<b>512</b>	<b>606</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 103. Répartition par âge des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006**

Âge	ES 2001	ES 2006
Moins de 20	2,8	3,8
20	33,3	10,1
21	24,1	16,6
22	10,2	11,7
23 – 25	20,4	40,2
Plus de 25	9,3	17,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>108</b>	<b>236</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

## *Déficiência (principale) des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 104. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les catégories de déficiences (principales) et par sexe**

Déficiences principales	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	10,6	10,1	10,4
Déficiences du psychisme	3,7	2,6	3,2
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	0,0	0,0	0,0
Déficiences auditives	0,3	0,0	0,2
Déficiences visuelles	0,0	0,0	0,0
Déficiences motrices	6,7	4,5	5,6
Plurihandicap	7,6	6,8	7,2
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,0	0,4	0,2
Polyhandicap	70,1	75,2	72,5
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	0,9	0,4	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>606</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 105. Répartition des enfants sortis au cours de 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe**

Mode d'hébergement <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	16,4	12,7	14,6
Famille	25,4	28,3	26,8
Famille d'accueil	0,7	1,1	0,9
Logement personnel	0,3	0,4	0,4
Foyer d'hébergement	0,0	0,4	0,2
Foyer occupationnel ou foyer de vie	1,3	0,9	1,1
MAS ou FAM	36,2	44,0	39,9
Établissement de santé	2,6	0,0	1,4
Établissement social	2,1	0,0	1,1
Inconnu	0,7	0,0	0,4
Autre	0,0	0,0	0,0
Sans objet : décès	14,3	12,2	13,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>606</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.  
**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 106. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe**

Activité / accueil en journée <u>après</u> leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	0,7	0,7	0,7
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	0,7	0,4	0,5
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	9,4	9,5	9,4
En établissement pour enfants polyhandicapés	13,7	12,9	13,4
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	1,6	1,8	1,7
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	3,0	0,8	2,0
En établissement d'éducation sensorielle	0,4	0,0	0,2
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	1,2	1,2	1,2
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	0,3	0,0	0,2
Emploi en entreprise adaptée	0,0	0,0	0,0
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	0,0	0,4	0,2
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,0	0,0	0,0
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,0	0,0	0,0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0
En formation ou en stage	0,0	0,0	0,0
Hospitalisation	2,6	0,0	1,4
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	2,9	4,7	3,8
Accueil en MAS	36,3	44,0	39,9
Accueil en FAM	1,3	1,9	1,6

Activité / accueil en journée <u>après</u> leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0	0,4	0,2
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,4	0,4	0,4
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,9	0,0	0,5
Autre activité	2,0	0,7	1,4
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	7,0	6,0	6,5
Activité inconnue	1,4	1,9	1,6
Sans objet : décès	14,3	12,2	13,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>318</b>	<b>288</b>	<b>606</b>

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

Tableau 107. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'âge et par sexe. Situations en 2001, 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2001			Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,2	0,4	0,3	0,1	0,5	0,4
20-24	3,2	4,4	4,2	3,5	5,7	5,3
25-29	8,4	10,6	10,2	7,6	9,7	9,3
30-34	10,4	13,5	12,9	10,7	11,9	11,7
35-39	13,6	15,1	14,8	11,4	12,8	12,5
40-44	16,3	16,2	16,2	14,1	15,2	15,0
45-49	17,5	17,5	17,5	15,9	15,9	15,9
50-54	17,9	14,2	15,0	17,8	15,5	15,9
55-59	11,0	6,8	7,6	14,8	11,3	11,9
60 et plus	1,4	1,3	1,3	4,1	1,5	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 247</b>	<b>5 015</b>	<b>6 262</b>	<b>1 637</b>	<b>6 892</b>	<b>8 529</b>

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

Tableau 108. Répartition du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'ancienneté et par sexe. Situations au 31 décembre 2006

Durée depuis la prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	41,8	40,4	40,7
5 à 9 ans	22,5	19,9	20,4
10 à 14 ans	15,1	15,4	15,3
15 à 19 ans	8,4	8,4	8,4
20 à 24 ans	6,0	5,7	5,7
25 à 29 ans	4,2	5,3	5,1
30 ans et plus	2,0	4,9	4,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 637</b>	<b>6 892</b>	<b>8 529</b>
<b>Ancienneté moyenne (en années)</b>	<b>8,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,3</b>

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Fonction principale du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 109. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon la fonction principale exercée et par sexe.  
Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>9,4</b>	<b>6,1</b>	<b>6,7</b>
Directeur	5,0	0,6	1,3
Médecin directeur	0,1	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	2,7	0,7	1,0
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	0,8	3,8	3,3
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	0,8	1,0	1,0
<b>Personnel des services généraux</b>	<b>31,2</b>	<b>14,5</b>	<b>17,2</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	6,1	10,1	9,4
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	16,7	1,2	3,7
Autre personnel des services généraux	8,4	3,3	4,1
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>	<b>4,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,2	0,3	0,3
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	3,0	1,1	1,4
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,2	0,2
Cadre infirmier psychiatrique	0,1	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service paramédical	0,4	0,1	0,2
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,2	0,0	0,1
Autre personnel d'encadrement	0,2	0,0	0,1
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	<b>31,1</b>	<b>42,0</b>	<b>40,2</b>
<b>Enseignement</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>
Éducateur scolaire	0,1	0,0	0,0
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	0,0	0,1	0,1
Instituteur et professeur des écoles	0,1	0,1	0,1
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,1	0,0	0,0
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,0	0,0	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	0,7	0,1	0,2
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
<b>Travail</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Éducateur technique spécialisé	0,0	0,1	0,1
Éducateur technique	0,1	0,0	0,0
Moniteur d'atelier	0,3	0,1	0,1
<b>Éducation spécialisée</b>	<b>27,8</b>	<b>39,5</b>	<b>37,6</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	7,1	6,7	6,7
Moniteur éducateur	6,1	5,8	5,8
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,5	1,9	1,7
Aide-médico-psychologique	14,1	25,2	23,3
<b>Famille et Groupe</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>
Assistant de service social	0,1	0,4	0,4
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0	0,0

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Conseiller en économie sociale familiale	0,0	0,0	0,0
Assistante familiale ou maternelle	0,0	0,3	0,2
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,3	0,3
Instructeur de locomotion	0,0	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,4	0,1	0,1
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1,5	0,8	0,9
<i>Communication</i>	0,0	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0	0,0
<b>Personnel médical</b>	<b>3,5</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>
Psychiatre	1,0	0,1	0,2
Pédiatre	0,8	0,2	0,3
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,7	0,1	0,2
Autre spécialiste	0,1	0,1	0,1
Médecin généraliste	0,9	0,2	0,3
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>15,7</b>	<b>29,4</b>	<b>27,1</b>
Psychologue	1,0	1,3	1,3
Infirmier DE et autorisé	2,6	5,8	5,3
Infirmier psychiatrique	0,1	0,1	0,1
Puéricultrice	0,0	0,2	0,2
Masseur kinésithérapeute	5,3	2,4	2,9
Ergothérapeute	1,2	1,6	1,5
Orthophoniste	0,1	0,7	0,6
Audio prothésiste	0,0	0,0	0,0
Orthoptiste	0,0	0,0	0,0
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,8	1,8	1,7
Aide-soignant	3,8	10,1	9,0
Auxiliaire de puériculture	0,1	4,3	3,6
Autre personnel paramédical	0,5	1,0	0,9
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>5,1</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,4	0,2	0,3
En attente de formation moniteurs éducateurs	0,3	0,3	0,3
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,9	1,0	1,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,5	0,3	0,4
En formation de moniteurs éducateurs	0,2	0,1	0,1
En formation d'aides médico-psychologiques	2,1	2,7	2,6
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,6	0,7	0,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>989,3</b>	<b>5 016,0</b>	<b>6 005,3</b>

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 110. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>400,3</b>	<b>8,0</b>
Directeur	80,9	1,6
Médecin directeur	1,7	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	59,9	1,2
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	198,5	3,9
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	59,4	1,2
<b>Personnel des services généraux</b>	<b>1 035,5</b>	<b>20,6</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	565,0	11,2
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	224,1	4,5
Autre personnel des services généraux	246,4	4,9
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>	<b>139,8</b>	<b>2,8</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	17,9	0,4
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,6	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	1,1	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	2,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Chef de service éducatif	84,8	1,7
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	11,8	0,2
Cadre infirmier psychiatrique	0,6	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	1,6	0,0
Autre cadre de service paramédical	10,9	0,2
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	3,8	0,1
Autre personnel d'encadrement	4,7	0,1
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	<b>2 412,2</b>	<b>48,0</b>
<b>Enseignement</b>	<b>27,3</b>	<b>0,5</b>
Éducateur scolaire	2,1	0,0
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	3,7	0,1
Instituteur et professeur des écoles	6,3	0,1
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	2,5	0,0
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,0	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	12,1	0,2
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,6	0,0
<b>Travail</b>	<b>10,1</b>	<b>0,2</b>
Éducateur technique spécialisé	3,4	0,1
Éducateur technique	1,3	0,0
Moniteur d'atelier	5,5	0,1
<b>Éducation spécialisée</b>	<b>2 257,3</b>	<b>44,9</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	405,3	8,1
Moniteur éducateur	350,7	7,0
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	100,1	2,0
Aide-médico-psychologique	1 401,1	27,9
<b>Famille et Groupe</b>	<b>117,5</b>	<b>2,3</b>
Assistant de service social	22,3	0,4
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	1,3	0,0
Assistante familiale ou maternelle	13,8	0,3
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	17,1	0,3



Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
Instructeur de locomotion	0,3	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0
Animateur social	7,2	0,1
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	55,4	1,1
<i>Communication</i>	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0
<b>Personnel médical</b>	<b>65,1</b>	<b>1,3</b>
Psychiatre	13,0	0,3
Pédiatre	16,7	0,3
Médecin en rééducation fonctionnelle	13,7	0,3
Autre spécialiste	3,9	0,1
Médecin généraliste	17,8	0,4
<b>Psychologue et personnel para médical</b>	<b>1 627,5</b>	<b>32,4</b>
Psychologue	75,2	1,5
Infirmier DE et autorisé	316,0	6,3
Infirmier psychiatrique	4,9	0,1
Puéricultrice	11,6	0,2
Masseur kinésithérapeute	173,9	3,5
Ergothérapeute	89,4	1,8
Orthophoniste	35,1	0,7
Audio prothésiste	0,0	0,0
Orthoptiste	2,8	0,1
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	99,4	2,0
Aide-soignant	543,3	10,8
Auxiliaire de puériculture	219,0	4,4
Autre personnel paramédical	56,9	1,1
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>324,9</b>	<b>6,5</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	16,0	0,3
En attente de formation de moniteurs éducateurs	18,8	0,4
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	59,2	1,2
En formation d'éducateurs spécialisés	21,9	0,4
En formation de moniteurs éducateurs	8,9	0,2
En formation d'aides médico-psychologiques	158,5	3,2
Autre personnel en formation ou en attente de formation	41,6	0,8
<b>Ensemble</b>	<b>6 005,3</b>	<b>119,4</b>

Champ : Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Statut du personnel dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés*

**Tableau 111. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	4,0	6,3	5,9
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,1	0,3	0,3
Contractuel, vacataire, auxiliaire	1,0	0,7	0,8
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	85,3	84,4	84,6
CDD (hors emplois aidés)	3,1	3,3	3,3
Vacation	0,3	0,1	0,1
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	2,4	2,3	2,3
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	1,3	0,4	0,5
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1,6	1,9	1,8
Autre contrat aidé	1,0	0,3	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>989,3</b>	<b>5 016,0</b>	<b>6 005,3</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 112. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	4,6	6,8	6,4
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,0	0,0	0,0
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,1	0,1	0,1
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	21,9	21,2	21,3
Convention collective nationale de 1965	0,8	1,0	1,0
Convention collective nationale de 1966	65,3	63,5	63,8
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	2,9	2,1	2,2
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,1	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	3,2	4,4	4,2
Autre convention collective	0,4	0,5	0,5
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,1	0,0	0,0
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,7	0,3	0,3
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>989,3</b>	<b>5 016,0</b>	<b>6 005,3</b>

**Champ :** Établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

Les établissements d'éducation spéciale

**Les établissements d'éducation spéciale  
pour enfants déficients moteurs**

## **Présentation des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

Les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant une déficience motrice, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, la scolarisation, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Le financement de ces établissements : un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par la sécurité sociale pour ce qui concerne les soins, l'éducation spécialisée, l'hébergement et les transports organisés par l'établissement. Les dépenses liées à la scolarité sont à la charge de l'éducation nationale, sous forme de mise à disposition de personnel enseignant.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarifification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-60 à D.312-82 CASF.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

Au 31 décembre 2006, 131 établissements disposent d'environ 7 350 places et emploient près de 6 500 personnes en équivalent temps plein.

### ***Activité***

Le taux de réponse des établissements pour enfants déficients moteurs à l'enquête est de 97 %, et les structures répondantes rassemblent 98% des places installées dans l'ensemble des établissements de ce type. Les tableaux détaillés par régions et départements sur les places installées reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des établissements pour enfants déficients moteurs, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale et départementale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité. Plus de la moitié des places dans ces établissements sont réservées à l'accueil de jour (54 %) et 43 % à l'internat. Les agréments sont par définition principalement en direction d'enfants souffrant de déficiences motrices avec ou sans troubles associés (90 % des places), toutefois, 7 % des places sont agréées pour accueillir des enfants en situation de polyhandicap.

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les établissements pour déficients moteurs au 31 décembre 2006 on compte 60 % de garçons, et 5 % sont maintenus dans la structure au titre de l'amendement Creton. Les déficiences dont souffrent ces enfants sont, les déficiences motrices (74 % des enfants), le polyhandicap (9 %) et le plurihandicap (8 %). La grande majorité est scolarisée exclusivement dans l'établissement d'éducation spéciale (62%), 21% ne sont pas scolarisés et 12 % sont uniquement scolarisés dans un établissement scolaire. Les enfants sont le plus fréquemment hébergés dans leur famille (61 %), mais 36 % sont hébergés dans l'établissement médico-social, plutôt en internat de semaine. 70 % des enfants accueillis sont domiciliés dans le même département et 21 % dans un département limitrophe.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 52 % à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 31 % ont été accueillis dans l'établissement pour une durée comprise entre six et dix ans. 16 % des sortis en 2006 étaient maintenus auparavant dans la structure au titre de l'amendement Creton. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 57 % sont hébergés dans leur famille et 14 % accueillis en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale, et 7 % sont pris en charge dans une MAS ou un FAM. Ils sont 13 % à être réorientés vers un autre établissement pour enfants déficients moteurs et 10 % à être au domicile des parents sans prise en charge et sans orientation médico-sociale.

### ***Le personnel au 31 décembre 2006***

Le personnel de ces établissements est majoritairement féminin (75 % de femmes). Leur ancienneté est en moyenne de 11 années. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) relèvent de l'éducation spécialisée (29 %) et du paramédical (27 %). Le taux d'encadrement est estimé à 88 pour 100 places installées. La plupart du personnel est employé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (89 %).

## Activité des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

### *Caractéristiques générales des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs et leur évolution entre 1995 et 2006*

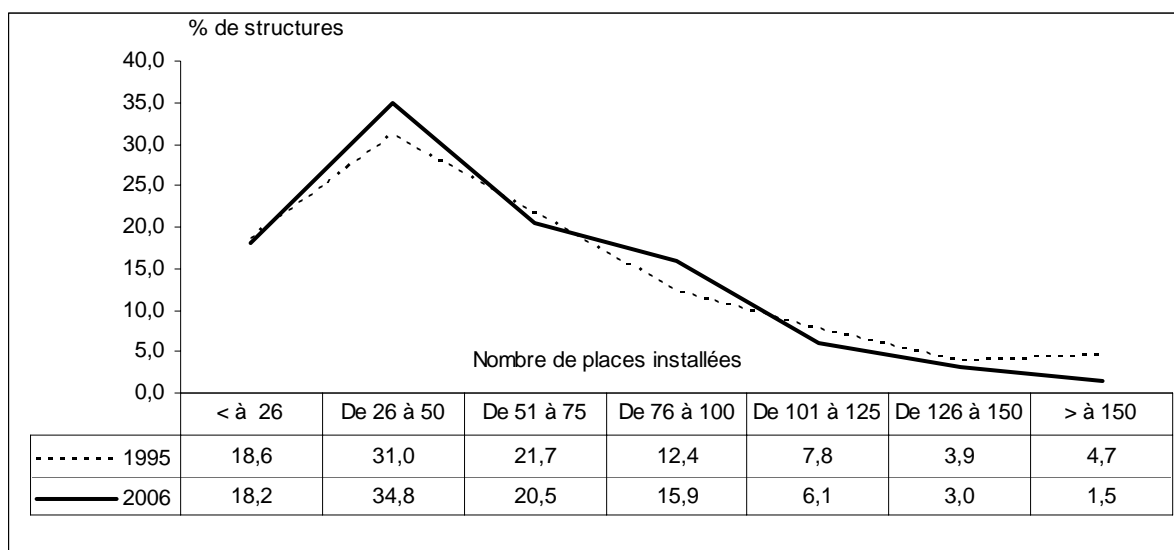
**Tableau 113. Caractéristiques des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006**

Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
Nombre de structures au 31 décembre	129	123	131	1,6
Nombre de places installées au 31 décembre	8 034	7 363	7 352	-8,5
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	7 882	7 217	7 269	-7,8
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	1 473	1 331	1 249	-15,2
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	1 350	1 229	1 267	-6,1

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.

**Figure 4. Répartition des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006**



**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.

## *Répartition régionale et départementale des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 114. Répartition régionale du nombre d'établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	3	262	452 637	0,6
72 Aquitaine	8	506	713 286	0,7
83 Auvergne	2	75	292 844	0,3
25 Basse-Normandie	4	162	360 024	0,4
26 Bourgogne	0	0	375 665	0,0
53 Bretagne	6	247	761 619	0,3
24 Centre	5	286	613 820	0,5
21 Champagne-Ardenne	3	151	330 630	0,5
94 Corse	1	35	63 301	0,6
43 Franche-Comté	2	101	289 361	0,3
23 Haute-Normandie	4	211	472 908	0,4
11 Île-de-France	21	1427	3 018 296	0,5
91 Languedoc-Roussillon	3	174	605 781	0,3
74 Limousin	2	181	148 738	1,2
41 Lorraine	5	342	567 596	0,6
73 Midi-Pyrénées	6	352	640 442	0,5
31 Nord-Pas-de-Calais	24	1176	1 100 418	1,1
52 Pays de la Loire	11	387	893 256	0,4
22 Picardie	1	91	502 316	0,2
54 Poitou-Charentes	2	165	391 611	0,4
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	192	1 144 974	0,2
82 Rhône-Alpes	12	743	1 552 801	0,5
<b>France Métropolitaine</b>	<b>128</b>	<b>7 266</b>	<b>15 292 324</b>	<b>0,5</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>3</b>	<b>86</b>	<b>609 616</b>	<b>0,1</b>
<b>France entière</b>	<b>131</b>	<b>7 352</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,5</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINISS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Tableau 115. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>42 Alsace</b>	67 Bas-Rhin	190	268 686	0,7
	68 Haut-Rhin	72	183 951	0,4
		<b>262</b>	<b>452 637</b>	<b>0,6</b>
<b>72 Aquitaine</b>	24 Dordogne	0	83 700	0,0
	33 Gironde	326	334 755	1,0
	40 Landes	0	81 060	0,0
	47 Lot-et-Garonne	0	72 065	0,0
	64 Pyrénées-Atlantiques	180	141 706	1,3
	<b>506</b>	<b>713 286</b>	<b>0,7</b>	
<b>83 Auvergne</b>	3 Allier	40	71 586	0,6
	15 Cantal	0	29 266	0,0
	43 Haute-Loire	0	51 965	0,0
	63 Puy-de-Dôme	35	140 027	0,2
	<b>75</b>	<b>292 844</b>	<b>0,3</b>	
<b>25 Basse-Normandie</b>	14 Calvados	124	171 334	0,7
	50 Manche	14	118 871	0,1
	61 Orne	24	69 819	0,3
	<b>162</b>	<b>360 024</b>	<b>0,4</b>	
<b>26 Bourgogne</b>	21 Côte-d'Or	0	125 084	0,0
	58 Nièvre	0	45 739	0,0
	71 Saône-et-Loire	0	123 982	0,0
	89 Yonne	0	80 860	0,0
	<b>0</b>	<b>375 665</b>	<b>0,0</b>	
<b>53 Bretagne</b>	22 Côtes-d'Armor	40	133 543	0,3
	29 Finistère	79	211 741	0,4
	35 Ille-et-Vilaine	78	249 557	0,3
	56 Morbihan	50	166 778	0,3
	<b>247</b>	<b>761 619</b>	<b>0,3</b>	
<b>24 Centre</b>	18 Cher	67	70 540	0,9
	28 Eure-et-Loir	0	109 233	0,0
	36 Indre	72	49 015	1,5
	37 Indre-et-Loire	60	143 280	0,4
	41 Loir-et-Cher	0	75 709	0,0
	45 Loiret	87	166 043	0,5
	<b>286</b>	<b>613 820</b>	<b>0,5</b>	
<b>21 Champagne-Ardenne</b>	8 Ardennes	0	72 445	0,0
	10 Aube	50	73 827	0,7
	51 Marne	101	141 234	0,7
	52 Haute-Marne	0	43 124	0,0
	<b>151</b>	<b>330 630</b>	<b>0,5</b>	
<b>94 Corse</b>	2A Corse-du-Sud	35	29 031	1,2
	2B Haute-Corse	0	34 270	0,0
	<b>35</b>	<b>63 301</b>	<b>0,6</b>	



Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	0	132 565	0,0
	39 Jura	6	63 318	0,1
	70 Haute-Saône	0	58 345	0,0
	90 Territoire de Belfort	95	35 133	2,7
		<b>101</b>	<b>289 361</b>	<b>0,3</b>
<b>23 Haute-Normandie</b>	27 Eure	21	153 486	0,1
	76 Seine-Maritime	190	319 422	0,6
		<b>211</b>	<b>472 908</b>	<b>0,4</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	190	430 057	0,4
	77 Seine-et-Marne	201	366 331	0,5
	78 Yvelines	275	388 219	0,7
	91 Essonne	365	334 116	1,1
	92 Hauts-de-Seine	105	387 136	0,3
	93 Seine-Saint-Denis	171	437 402	0,4
	94 Val-de-Marne	0	336 516	0,0
	95 Val-d'Oise	120	338 519	0,4
	<b>1 427</b>	<b>3 018 296</b>	<b>0,5</b>	
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	0	76 791	0,0
	30 Gard	36	168 679	0,2
	34 Hérault	0	244 567	0,0
	48 Lozère	135	16 883	8,0
	66 Pyrénées-Orientales	3	98 861	0,0
	<b>174</b>	<b>605 781</b>	<b>0,3</b>	
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	0	47 549	0,0
	23 Creuse	0	23 114	0,0
	87 Haute-Vienne	181	78 075	2,3
	<b>181</b>	<b>148 738</b>	<b>1,2</b>	
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	300	179 682	1,7
	55 Meuse	0	48 020	0,0
	57 Moselle	42	248 360	0,2
	88 Vosges	0	91 534	0,0
	<b>342</b>	<b>567 596</b>	<b>0,6</b>	
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	0	32 197	0,0
	12 Aveyron	34	57 421	0,6
	31 Haute-Garonne	195	293 834	0,7
	32 Gers	0	37 781	0,0
	46 Lot	0	34 655	0,0
	65 Hautes-Pyrénées	43	47 586	0,9
	81 Tarn	42	82 406	0,5
	82 Tarn-et-Garonne	38	54 562	0,7
	<b>352</b>	<b>640 442</b>	<b>0,5</b>	
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	699	707 731	1,0
	62 Pas-de-Calais	477	392 687	1,2
	<b>1 176</b>	<b>1 100 418</b>	<b>1,1</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>52 Pays de la Loire</b>	44 Loire-Atlantique	276	324 438	0,9
	49 Maine-et-Loire	45	205 096	0,2
	53 Mayenne	16	78 619	0,2
	72 Sarthe	50	140 636	0,4
	85 Vendée	0	144 467	0,0
		<b>387</b>	<b>893 256</b>	<b>0,4</b>
<b>22 Picardie</b>	2 Aisne	0	140 354	0,0
	60 Oise	0	218 422	0,0
	80 Somme	91	143 540	0,6
		<b>91</b>	<b>502 316</b>	<b>0,2</b>
<b>54 Poitou-Charentes</b>	16 Charente	0	76 308	0,0
	17 Charente-Maritime	79	131 620	0,6
	79 Deux-Sèvres	0	84 587	0,0
	86 Vienne	86	99 096	0,9
		<b>165</b>	<b>391 611</b>	<b>0,4</b>
<b>93 Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	4 Alpes-de-Haute-Provence	0	36 185	0,0
	5 Hautes-Alpes	0	31 073	0,0
	6 Alpes-Maritimes	56	238 895	0,2
	13 Bouches-du-Rhône	81	480 128	0,2
	83 Var	55	223 664	0,2
	84 Vaucluse	0	135 029	0,0
		<b>192</b>	<b>1 144 974</b>	<b>0,2</b>
<b>82 Rhône-Alpes</b>	1 Ain	0	154 388	0,0
	7 Ardèche	0	72 505	0,0
	26 Drôme	20	118 389	0,2
	38 Isère	148	310 732	0,5
	42 Loire	81	181 794	0,4
	69 Rhône	337	432 113	0,8
	73 Savoie	90	100 359	0,9
	74 Haute-Savoie	67	182 521	0,4
		<b>743</b>	<b>1 552 801</b>	<b>0,5</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>7 266</b>	<b>15 292 324</b>	<b>0,5</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>86</b>	<b>609 616</b>	<b>0,1</b>
<b>France entière</b>		<b>7 352</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,5</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

***Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs en 2006***

**Tableau 116. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	3129	42,6
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	73	1,0
Accueil temporaire	82	1,1
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	3940	53,6
Accueil familial	16	0,2
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	0	0,0
Autre	112	1,5
<b>Total répondants</b>	<b>7 352</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>7 352</b>	

**Remarque :** Une même structure peut avoir une ou plusieurs modalités d'accueil.

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 117. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	0	0,0
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	39	0,5
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	14	0,2
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	6 629	90,2
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	108	1,5
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	0	0,0
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	0	0,0
Polyhandicapés	522	7,1
Autre	41	0,6
<b>Total répondants</b>	<b>7 352</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>7 352</b>	

**Remarque :** Une même structure peut avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

Tableau 118. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situations en 1995, 2001, 2006

Âge	Présents au 31/12/1995	Présents au 31/12/2001	Présents au 31/12/2006
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,2	0,0	0,0
2	0,4	0,2	0,2
3	1,1	0,6	0,7
4	1,9	1,4	1,5
5	3,1	2,1	2,3
6	3,7	3,0	3,4
7	4,9	3,9	4,4
8	4,7	4,2	4,6
9	5,8	5,1	4,8
10	5,4	5,3	4,6
11	5,3	6,0	5,6
12	5,4	5,7	6,3
13	6,6	6,8	6,3
14	7,1	7,0	7,4
15	7,4	8,7	7,3
16	7,7	7,8	8,6
17	6,8	7,9	8,0
18	7,5	7,6	7,3
19	5,6	6,9	7,0
20	3,7	3,9	4,9
Plus de 20	5,7	5,7	4,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 583</b>	<b>7 108</b>	<b>7 241</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 882</b>	<b>7 217</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 119. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situations au 31 décembre 2006**

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,1	0,0	0,0
2	0,1	0,3	0,2
3	0,7	0,7	0,7
4	1,4	1,6	1,5
5	2,2	2,3	2,3
6	3,0	3,9	3,4
7	4,1	4,7	4,4
8	4,5	4,7	4,6
9	5,4	4,0	4,8
10	4,8	4,2	4,6
11	5,6	5,6	5,6
12	6,5	6,0	6,3
13	6,1	6,7	6,3
14	7,3	7,5	7,4
15	7,7	6,6	7,3
16	8,6	8,7	8,6
17	8,0	8,1	8,0
18	7,5	7,1	7,3
19	6,8	7,3	7,0
20	4,9	4,8	4,9
Plus de 20	4,6	5,0	4,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 346</b>	<b>2 895</b>	<b>7 241</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 363</b>	<b>2 906</b>	<b>7 269</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 120. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le temps de présence. Situation en 1995 et 2006**

Temps de présence (en années)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	19,9	15,6
1	17,3	17,0
2	13,2	13,8
3	11,8	11,8
4	8,8	9,2
5	7,2	7,7
6	5,5	6,0
7	4,6	4,7
8	3,1	3,4
9	2,2	2,7
10	1,7	2,1
Plus de 10 ans	4,6	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 583</b>	<b>7 225</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 882</b>	<b>7 269</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.

## *Les amendements Creton dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 121. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006**

Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Oui	2,9	3,9	4,9
Non	97,1	96,1	95,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 583</b>	<b>7 108</b>	<b>7 170</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 882</b>	<b>7 217</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

**Tableau 122. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006**

Âge	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Moins de 20	3,3	6,4
20	32,0	47,8
21	20,0	19,6
22	12,4	10,5
23 – 25	23,3	12,6
Plus de 25	9,1	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>275</b>	<b>351</b>
<b>Effectif total</b>	<b>275</b>	<b>351</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

## *Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 123. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	0,3	0,2	0,3
Psychose infantile	0,1	0,1	0,1
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,0	0,0	0,0
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	0,6	0,7	0,7
Accidents périnataux	52,8	54,7	53,5
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	8,4	6,8	7,8
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	16,8	12,5	15,1
Autres pathologies	13,2	15,3	14,0
Pathologie inconnue	7,8	9,7	8,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 346</b>	<b>2 895</b>	<b>7 241</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 363</b>	<b>2 906</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 124. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	2,0	1,9
Déficience du psychisme	1,1	1,8
Déficiences du langage et de la parole	0,6	1,3
Déficiences auditives	0,5	0,3
Déficiences visuelles	0,3	0,2
Déficiences motrices	79,4	73,7
Plurihandicap	3,2	8,5
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,9	1,0
Polyhandicap	8,4	8,8
Autres déficiences	2,8	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>99,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 108</b>	<b>7 230</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 217</b>	<b>7 269</b>

Remarque : Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

Champ : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 125. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Déficiences intellectuelles</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>
Retard mental profond et sévère	0,3	0,6	0,4
Retard mental moyen	0,6	0,7	0,6
Retard mental léger	0,8	0,5	0,6
Autres déficiences de l'intelligence	0,2	0,2	0,2
<b>Déficiences du psychisme</b>	<b>2,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,5	0,3	0,4
Troubles de la conduite et du comportement	1,1	0,7	0,9
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	0,2	0,2	0,2
Autres déficiences du psychisme	0,4	0,1	0,3
<b>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>
<b>Déficiences auditives</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	0,0	0,0	0,0
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0	0,0	0,0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,0	0,0	0,0
Surdi-mutité	0,1	0,0	0,1
Surdi-cécité	0,0	0,0	0,0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,2	0,1	0,1
<b>Déficiences visuelles</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	0,2	0,2	0,2
<b>Déficiences motrices</b>	<b>74,1</b>	<b>72,9</b>	<b>73,6</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,8	0,8	0,8
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	30,1	29,8	29,9
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	18,6	18,9	18,7
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	10,6	10,0	10,3

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,6	0,6	0,6
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,5	0,4	0,5
Autres déficiences complexes de la motricité	13,0	12,5	12,8
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>7,7</b>	<b>9,8</b>	<b>8,5</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	<b>8,5</b>	<b>9,3</b>	<b>8,8</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>2,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 340</b>	<b>2 891</b>	<b>7 231</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 363</b>	<b>2 906</b>	<b>7 269</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 126. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	21,1
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	62,0
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	4,2
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	12,2
Autre	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 238</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 269</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 127. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	40,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé, autre situation	41,3	0,0	0,0	0,0	11,9
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	14,4	16,5	4,5	0,0
CP et CE1	0,0	16,4	22,5	9,2	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	12,0	20,0	8,2	0,0
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	5,8	12,8	19,5	6,0
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,5	2,7	9,3	0,0
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	4,6	1,7	10,0	0,0
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	5,2	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	4,7	11,2	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,3	5,3	6,2	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	1,1	5,0	1,7	0,0
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	4,0	0,0	15,2	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,1	21,5	7,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	12,9	0,0	0,0	0,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0
Autres situations	0,0	3,0	1,9	0,0	82,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>1 477</b>	<b>4 490</b>	<b>302</b>	<b>884</b>	<b>36</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES 2006.

**Tableau 128. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe.**  
Situation au 31 décembre 2006

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	61,9	60,6	61,4
En famille d'accueil social	1,3	1,5	1,4
En famille d'accueil spécialisé	0,4	0,6	0,5
En établissement	35,6	36,6	36,0
Autre mode d'hébergement	0,7	0,7	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 345</b>	<b>2 891</b>	<b>7 236</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 363</b>	<b>2 906</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 129. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête.**  
Situation au 31 décembre 2006

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	94,4	86,2	67,7	40,8	27,0	61,4
En famille d'accueil social	2,5	2,0	1,7	0,8	0,0	1,4
En famille d'accueil spécialisé	0,9	0,3	0,8	0,3	0,0	0,5
En établissement	2,2	11,1	29,4	57,3	67,8	36,0
Autre mode d'hébergement	0,0	0,3	0,4	0,7	5,2	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>344</b>	<b>1 568</b>	<b>2 383</b>	<b>2 595</b>	<b>346</b>	<b>7 236</b>
<b>Effectif total</b>						<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

**Tableau 130. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe.  
Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	2,8	3,2	3,0
Externat ou semi-internat	55,2	54,0	54,7
Accueil temporaire	0,2	0,1	0,1
En internat complet	9,5	9,0	9,3
En internat de semaine	27,9	28,3	28,1
En internat séquentiel	4,2	5,2	4,6
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,1	0,1	0,1
Autre modalité	0,1	0,1	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 346</b>	<b>2 894</b>	<b>7 240</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 363</b>	<b>2 906</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 131. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	Total
Accueil de jour séquentiel	0,6	0,0	3,6	4,8	0,0	0,0	0,0	3,0
Externat ou semi-internat	3,8	35,2	88,1	91,9	0,0	0,0	80,8	54,7
Accueil temporaire	0,1	2,9	1,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
En internat complet	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3
En internat de semaine	65,1	60,5	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	28,1
En internat séquentiel	8,0	1,5	0,0	1,9	0,0	0,0	19,2	4,6
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Autre modalité	0,0	0,0	6,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 991</b>	<b>73</b>	<b>117</b>	<b>3 963</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>7 239</b>
<b>Effectif total</b>								<b>7 269</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Origine géographique des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients moteurs*

**Tableau 132. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	69,5
Dans un département limitrophe	20,9
Dans un autre département non limitrophe	9,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>7 061</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 269</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## **Clientèle sortie des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 133. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'âge et par sexe**

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0
5	0,4	1,1	0,7
6	0,3	1,3	0,7
7	1,6	2,2	1,8
8	2,3	3,5	2,7
9	1,7	1,8	1,7
10	2,5	1,8	2,2
11	2,7	2,6	2,7
12	3,6	4,2	3,9
13	3,9	3,5	3,7
14	5,2	4,8	5,1
15	5,1	4,1	4,7
16	7,6	5,0	6,6
17	5,2	4,1	4,8
18	6,7	6,9	6,8
19	7,5	8,8	8,0
20	17,9	16,1	17,2
Plus de 20	25,9	28,1	26,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>774</b>	<b>493</b>	<b>1 267</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 134. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la durée de séjour. Situation au 31 décembre 2006**

Durée de séjour (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	1,5	3,5	2,3
1 à 5 ans	51,0	53,0	51,8
6 à 10 ans	33,4	28,1	31,4
11 à 15 ans	10,6	9,4	10,1
Plus de 15 ans	3,4	6,1	4,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>774</b>	<b>493</b>	<b>1 267</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 135. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2001	ES 2006
Oui	9,7	16,3
Non	90,3	83,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 205</b>	<b>1 267</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 136. Répartition par âge des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006**

Âge	ES 2001	ES 2006
Moins de 20	3,4	3,8
20	29,9	22,2
21	35,9	32,1
22	12,8	12,0
23 – 25	14,5	23,8
Plus de 25	3,4	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>117</b>	<b>206</b>
<b>Effectif total</b>	<b>117</b>	<b>206</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

### *Déficience (principale) des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

Tableau 137. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les catégories de déficience (principale) et par sexe

Déficience principale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	1,4	1,4	1,4
Déficiences du psychisme	1,9	1,7	1,9
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	2,4	0,7	1,7
Déficiences auditives	0,1	0,4	0,3
Déficiences visuelles	0,3	0,2	0,3
Déficiences motrices	71,9	71,6	71,8
Plurihandicap	9,9	8,9	9,5
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	1,4	1,7	1,5
Polyhandicap	7,2	8,0	7,5
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	3,4	5,2	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>771</b>	<b>491</b>	<b>1 262</b>
<b>Effectif total</b>	<b>774</b>	<b>493</b>	<b>1 267</b>

Champ : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

### *Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

Tableau 138. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe

Mode d'hébergement <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	13,0	14,9	13,7
Famille	59,1	52,9	56,7
Famille d'accueil	0,4	1,3	0,8
Logement personnel	4,1	6,1	4,9
Foyer d'hébergement	3,4	4,7	3,9
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3,5	5,1	4,1
MAS ou FAM	7,4	7,6	7,5
Établissement de santé	1,0	0,8	0,9
Établissement social	0,3	0,7	0,4
Inconnu	2,2	2,8	2,5
Autre	1,2	0,6	1,0
Sans objet : décès	4,4	2,4	3,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>774</b>	<b>493</b>	<b>1 267</b>

Champ : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

*Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 139. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe**

Activité / accueil en journée après leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	10,7	10,0	10,4
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	9,8	9,4	9,6
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	4,6	4,8	4,7
En établissement pour enfants polyhandicapés	2,6	2,2	2,4
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	4,0	2,4	3,4
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	11,0	15,8	12,9
En établissement d'éducation sensorielle	1,1	0,9	1,0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0,6	0,0	0,3
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	7,8	7,0	7,5
Emploi en entreprise adaptée	0,6	0,6	0,6
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	2,2	2,1	2,1
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,6	0,2	0,4
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1,5	1,7	1,6
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	2,6	4,1	3,2
En formation ou en stage	1,5	1,1	1,3
Hospitalisation	1,2	1,3	1,2
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	7,7	7,9	7,7
Accueil en MAS	4,9	5,1	5,0
Accueil en FAM	4,1	4,3	4,1
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,1	1,3	0,6
En attente de placement en MAS ou en FAM	1,3	0,4	0,9
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,0	0,0	0,0
Autre activité	2,4	1,7	2,1
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	9,8	10,3	10,0
Activité inconnue	3,1	3,0	3,1
Sans objet : décès	4,4	2,4	3,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>774</b>	<b>493</b>	<b>1 267</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

Tableau 140. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2001			Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
20-24	2,8	3,8	3,6	2,4	4,6	4,1
25-29	8,9	9,8	9,6	6,7	9,8	9,0
30-34	9,8	11,7	11,2	11,1	11,2	11,2
35-39	12,0	13,3	13,0	10,5	12,8	12,2
40-44	15,3	16,0	15,8	13,3	13,8	13,7
45-49	18,8	18,2	18,3	17,4	15,8	16,2
50-54	18,9	17,2	17,6	18,7	16,9	17,4
55-59	11,8	8,9	9,6	16,1	13,2	13,9
60 et plus	1,4	1,1	1,2	3,5	1,8	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 075</b>	<b>6 016</b>	<b>8 091</b>	<b>2 120</b>	<b>6 423</b>	<b>8 543</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

Tableau 141. Répartition du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006

Durée depuis prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	36,5	37,4	37,2
5 à 9 ans	18,9	17,2	17,6
10 à 14 ans	13,3	12,5	12,7
15 à 19 ans	10,2	9,7	9,8
20 à 24 ans	7,9	6,6	7,0
25 à 29 ans	7,8	8,5	8,3
30 ans et plus	5,4	8,0	7,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 120</b>	<b>6 423</b>	<b>8 543</b>
<b>Durée moyenne (en années)</b>	<b>10,1</b>	<b>10,9</b>	<b>10,7</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.



## *Fonction principale du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 142. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>9,6</b>	<b>8,1</b>	<b>8,5</b>
Directeur	3,7	0,6	1,4
Médecin directeur	0,1	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	2,3	0,7	1,1
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	1,5	5,0	4,2
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	1,9	1,6	1,7
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>27,7</b>	<b>14,0</b>	<b>17,4</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	5,1	11,5	9,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	15,4	1,0	4,5
Autre personnel des services généraux	7,2	1,6	3,0
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>5,6</b>	<b>2,6</b>	<b>3,3</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,1	0,1
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,2	0,0	0,1
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,2	0,0	0,1
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,1
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	2,2	1,1	1,3
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,3	0,2
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,1	0,1	0,1
Autre cadre de service paramédical	1,2	0,7	0,8
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,7	0,0	0,2
Autre personnel d'encadrement	0,5	0,2	0,3
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>37,7</b>	<b>40,0</b>	<b>39,4</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>6,2</b>	<b>4,5</b>	<b>4,9</b>
Éducateur scolaire	0,1	0,3	0,3
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	2,6	1,6	1,8
Instituteur et professeur des écoles	1,1	2,0	1,8
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,6	0,2	0,3
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,1	0,2	0,2
Moniteur EPS et éducateur sportif	1,5	0,1	0,5
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,1	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
<b><i>Travail</i></b>	<b>6,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,1</b>
Éducateur technique spécialisé	3,1	0,3	1,0
Éducateur technique	1,5	0,3	0,6
Moniteur d'atelier	1,5	0,3	0,6
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>22,9</b>	<b>30,7</b>	<b>28,8</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	9,5	8,1	8,4
Moniteur éducateur	6,4	7,3	7,1
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,1	1,6	1,2
Aide-médecin-psychologique	6,9	13,7	12,0
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>2,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,7</b>
Assistant de service social	0,2	1,1	0,8
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,1	0,2	0,2
Assistante familiale ou maternelle	0,0	0,2	0,2

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,2	0,6	0,5
Instructeur de locomotion	0,0	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,8	0,2	0,3
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	1,3	1,8	1,7
<i>Communication</i>	0,0	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0	0,0
<b><i>Personnel médical</i></b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
Psychiatre	0,3	0,0	0,1
Pédiatre	0,3	0,1	0,2
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,9	0,5	0,6
Autre spécialiste	0,2	0,1	0,1
Médecin généraliste	0,4	0,1	0,2
<b><i>Psychologue et personnel para médical</i></b>	<b>15,3</b>	<b>32,5</b>	<b>28,3</b>
Psychologue	1,1	1,5	1,4
Infirmier DE et autorisé	1,1	4,1	3,4
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Puéricultrice	0,0	0,1	0,0
Masseur kinésithérapeute	6,5	6,5	6,5
Ergothérapeute	1,2	4,8	3,9
Orthophoniste	0,2	2,9	2,3
Audio prothésiste	0,1	0,0	0,0
Orthoptiste	0,0	0,3	0,2
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,5	1,9	1,5
Aide-soignant	3,8	7,2	6,4
Auxiliaire de puériculture	0,1	1,4	1,1
Autre personnel paramédical	0,7	1,9	1,6
<b><i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i></b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,5	0,1	0,2
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,1	0,1	0,1
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,3	0,4	0,3
En formation d'éducateurs spécialisés	0,3	0,3	0,3
En formation de moniteurs éducateurs	0,0	0,1	0,0
En formation d'aides médico-psychologiques	0,7	0,8	0,8
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,2	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 600,9</b>	<b>4 882,7</b>	<b>6 483,6</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 143. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>549,2</b>	<b>7,5</b>
Directeur	91,2	1,2
Médecin directeur	2,9	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	73,4	1,0
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	270,7	3,7
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	111,0	1,5
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>1 128,4</b>	<b>15,3</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	642,6	8,7
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	293,5	4,0
Autre personnel des services généraux	192,3	2,6
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>216,3</b>	<b>2,9</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	6,5	0,1
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	4,7	0,1
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	3,7	0,1
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	3,6	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,4	0,0
Chef de service éducatif	87,4	1,2
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	13,5	0,2
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	9,1	0,1
Autre cadre de service paramédical	52,2	0,7
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	13,2	0,2
Autre personnel d'encadrement	20,0	0,3
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>2 557,8</b>	<b>34,8</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>319,0</b>	<b>4,3</b>
Éducateur scolaire	18,8	0,3
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	118,3	1,6
Instituteur et professeur des écoles	114,9	1,6
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	22,2	0,3
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	13,3	0,2
Moniteur EPS et éducateur sportif	30,4	0,4
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	1,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0
<b><i>Travail</i></b>	<b>136,5</b>	<b>1,9</b>
Éducateur technique spécialisé	64,1	0,9
Éducateur technique	36,2	0,5
Moniteur d'atelier	36,1	0,5
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>1 864,2</b>	<b>25,4</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	545,5	7,4
Moniteur éducateur	457,2	6,2
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	80,6	1,1
Aide-médico-psychologique	780,8	10,6
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>238,1</b>	<b>3,2</b>
Assistant de service social	54,5	0,7
Moniteur d'enseignement ménager	1,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	11,1	0,2
Assistante familiale ou maternelle	10,7	0,1
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0

<b>Fonction principale exercée</b>	<b>Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006</b>	<b>Taux d'encadrement (p.100 places)</b>
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	32,5	0,4
Instructeur de locomotion	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0
Animateur social	21,4	0,3
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	107,0	1,5
<i>Communication</i>	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0
<b><i>Personnel médical</i></b>	<b>74,9</b>	<b>1,0</b>
Psychiatre	6,5	0,1
Pédiatre	10,3	0,1
Médecin en rééducation fonctionnelle	37,4	0,5
Autre spécialiste	7,5	0,1
Médecin généraliste	13,2	0,2
<b><i>Psychologue et personnel para médical</i></b>	<b>1 832,6</b>	<b>24,9</b>
Psychologue	92,5	1,3
Infirmier DE et autorisé	217,7	3,0
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0
Puéricultrice	3,1	0,0
Masseur kinésithérapeute	419,5	5,7
Ergothérapeute	251,9	3,4
Orthophoniste	146,3	2,0
Audio prothésiste	1,6	0,0
Orthoptiste	16,0	0,2
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	99,9	1,4
Aide-soignant	412,5	5,6
Auxiliaire de puériculture	68,3	0,9
Autre personnel paramédical	103,2	1,4
<b><i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i></b>	<b>124,5</b>	<b>1,7</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	11,9	0,2
En attente de formation de moniteurs éducateurs	8,8	0,1
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	21,4	0,3
En formation d'éducateurs spécialisés	18,9	0,3
En formation de moniteurs éducateurs	3,2	0,0
En formation d'aides médico-psychologiques	52,9	0,7
Autre personnel en formation ou en attente de formation	7,4	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>6 483,6</b>	<b>88,2</b>

**Champ** : Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.  
**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Statut du personnel dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs*

**Tableau 144. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon le statut ou le type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	4,5	3,7	3,9
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,3	0,0	0,1
Contractuel, vacataire, auxiliaire	0,6	0,3	0,4
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	88,3	89,6	89,3
CDD (hors emplois aidés)	2,9	3,6	3,4
Vacation	0,0	0,0	0,0
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,9	0,9	0,9
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,3	0,3	0,3
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1,6	1,2	1,3
Autre contrat aidé	0,6	0,4	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 600,9</b>	<b>4 882,7</b>	<b>6 483,6</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 145. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1,1	0,7	0,8
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,6	0,7	0,7
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	3,8	3,0	3,2
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	61,9	62,7	62,5
Convention collective nationale de 1965	1,8	2,8	2,6
Convention collective nationale de 1966	28,8	28,0	28,2
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	0,5	0,8	0,7
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	1,1	0,9	1,0
Autre convention collective	0,0	0,2	0,1
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,0	0,0	0,0
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,3	0,2	0,2
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 600,9</b>	<b>4 882,7</b>	<b>6 483,6</b>

**Champ :** Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

Les établissements d'éducation spéciale

**Les instituts d'éducation sensorielle**

## **Présentation des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs**

Ces instituts accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant une déficience auditive entraînant des troubles de la communication, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarifification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-98 à D.312-110 CASF.

## **Présentation des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels**

Ces instituts accueillent et accompagnent des enfants ou adolescents présentant une déficience visuelle, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, la compensation du handicap, l'acquisition de connaissances scolaires et d'une formation professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarifification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-111 à D.312-122 CASF.

## **Présentation des instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles**

Il s'agit soit d'instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs ou pour enfants déficients visuels ayant une section pour enfants sourds et aveugles, soit d'établissements dédiés aux enfants sourd-aveugles. L'association d'une déficience auditive et d'une déficience visuelle graves relève des handicaps rares au sens de l'article D.312-194 du CASF.

Le nombre d'établissements accueillant ces enfants est limité. Afin de privilégier une prise en charge de ces enfants dans un environnement proche de leur famille, des centres de ressources

« handicap rare » aident à établir un diagnostic dès le plus jeune âge, à faire une évaluation des handicaps et des potentialités de l'enfant. Cette démarche s'accompagne de recommandations précises sur la prise en charge. Les personnels du centre de ressources sont susceptibles de se déplacer ultérieurement pour accompagner l'équipe qui prend l'enfant en charge ainsi que sa famille. Les centres de ressources ne font pas partie du champ de l'enquête ES.

### **Le financement des instituts d'éducation sensorielle.**

Un prix de journée est fixé par le préfet et payé par l'assurance maladie pour ce qui concerne les soins, l'éducation, l'hébergement et les transports. Les personnels enseignants ont des formations spécifiques qui sont faites soit par le ministère de l'Éducation nationale soit par le ministère en charge des personnes handicapées. Lorsqu'il s'agit de personnels de l'Éducation nationale, ceux-ci sont mis à la disposition des établissements. Les personnels recrutés sur la base de diplômes universitaires sont formés par le ministère en charge des personnes handicapées.

**Les enseignants des établissements pour déficients sensoriels** (déficients auditifs et déficients visuels) relèvent directement des établissements. Ils sont titulaires de diplômes délivrés par le ministère chargé des personnes handicapées ; il peut s'agir également de personnels de l'éducation nationale mis à disposition. Les dépenses de scolarisation sont imputées sur le budget de l'établissement pris en charge par la sécurité sociale. Toutefois, les dépenses de personnel enseignant des cinq instituts nationaux sont assurées par l'État.



## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les instituts d'éducation sensorielle**

Au 31 décembre 2006, 134 instituts d'éducation sensorielle disposent d'environ 8 400 places et emploient 6 200 personnes en équivalent temps plein.

Ils se répartissent ainsi : 87 structures pour déficients auditifs disposant de 5 500 places installées, 36 structures pour déficients visuels avec près de 2 000 places et 11 instituts pour déficients visuels et/ou auditifs comprenant environ 900 places. Les commentaires porteront sur l'ensemble des trois types d'instituts d'éducation sensorielle, mais les tableaux qui suivent détaillent les données pour chaque type de structure.

### ***Activité***

Les taux de réponse des instituts d'éducation sensoriels à l'enquête sont supérieurs à 97 %.

Les tableaux détaillés par régions sur les places installées dans ces instituts reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte des répondants et des non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité. Une déclinaison au niveau départementale n'est pas effectuée vu le faible nombre de structures. Les places sont réparties entre l'accueil de jour (49 %) et l'accueil en internat (45 %).

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les instituts d'éducation sensorielle au 31 décembre 2006 très peu sont maintenus dans la structure au titre de l'amendement Creton (entre 1 % et 3 %). Plus de la moitié est scolarisée exclusivement dans la structure d'éducation spéciale (54 %), tandis que 25 % sont scolarisés uniquement dans un établissement de l'Éducation nationale, 15 % suivent une scolarité mixte, à savoir qu'ils sont accueillis dans l'éducation spéciale et bénéficient aussi d'une intégration scolaire partielle dans un établissement de l'éducation nationale. À noter également que 5 % des enfants ne sont pas scolarisés. Les enfants sont majoritairement hébergés dans leur famille (59 %), mais 24 % sont accueillis dans l'établissement médico-social, plutôt en internat de semaine. Plus de 60 % des enfants accueillis dans un institut d'éducation sensorielle sont domiciliés dans le même département et 13 % viennent d'un département non limitrophe.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 53 % à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 31 % ont été accueillis pour une durée comprise entre six et dix ans. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : plus de 60 % sont hébergés dans leur famille et moins de 15 % sont accueillis en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale. Des différences se distinguent ici selon le type d'institut (cf. tableaux détaillés).

### ***Le personnel au 31 décembre 2006***

Le personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle y est en moyenne depuis 12 années. Le taux d'encadrement s'élève à 84 pour 100 places dans les instituts pour

déficients visuels et déficients sourds et/ou aveugles, il est de 68 pour 100 dans les instituts pour déficients auditifs. Activité des instituts d'éducation sensorielle

### *Caractéristiques générales des instituts d'éducation sensorielle et leur évolution entre 1995 et 2006*

**Tableau 146. Caractéristiques des instituts d'éducation sensorielle.  
Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006**

Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
<b>Nombre de structures au 31 décembre</b>	<b>146</b>	<b>149</b>	<b>134</b>	<b>-8,2</b>
pour enfants déficients auditifs	98	105	87	-11,2
pour enfants déficients visuels	32	33	36	12,5
pour enfants sourds-aveugles	16	11	11	-31,3
<b>Nombre de places installées au 31 décembre</b>	<b>12 367</b>	<b>9 661</b>	<b>8 409</b>	<b>-32,0</b>
pour enfants déficients auditifs	7 957	6 505	5 526	-30,6
pour enfants déficients visuels	2 668	1 998	1 987	-25,5
pour enfants sourds-aveugles	1 742	1 158	896	-48,6
<b>Nombre de personnes présentes au 31 décembre</b>	<b>10 681</b>	<b>8 332</b>	<b>7 955</b>	<b>-25,5</b>
pour enfants déficients auditifs	6 789	5 553	5 331	-21,5
pour enfants déficients visuels	2 397	1 837	1 783	-25,6
pour enfants sourds-aveugles	1 495	942	841	-43,7
<b>Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée</b>	<b>1 679</b>	<b>1 149</b>	<b>1 311</b>	<b>-21,9</b>
pour enfants déficients auditifs	1 071	807	893	-16,6
pour enfants déficients visuels	397	226	313	-21,2
pour enfants sourds-aveugles	211	116	105	-50,2
<b>Nombre de sorties au cours de l'année écoulée</b>	<b>1 654</b>	<b>1 314</b>	<b>1 274</b>	<b>-23,0</b>
pour enfants déficients auditifs	1 133	939	894	-21,1
pour enfants déficients visuels	334	247	260	-22,2
pour enfants sourds-aveugles	187	128	120	-35,8

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.

**Tableau 147. Distribution des instituts d'éducation sensorielle selon le nombre de places au 31 décembre 2006**

Nombre de places installées	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Moins de 26	20	11	1
Entre 26 et 50	26	10	4
Entre 51 et 75	16	6	2
Entre 76 et 100	10	3	
Entre 101 et 125	6	2	2
Entre 126 et 150	4	1	
Plus de 150	4	2	2
<b>Ensemble</b>	<b>87</b>	<b>36</b>	<b>11</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Répartition régionale des instituts d'éducation sensorielle*

Tableau 148. Répartition régionale du nombre d'instituts d'éducation sensorielle et du nombre de places installées au 31 décembre 2006

Région	Déficients auditifs			Déficients visuels			Déf. Sourds-aveugles			Ensemble		
	Nombre	Places installées	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans	Nombre	Places installées	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans	Nombre	Places installées	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans	Nombre	Places installées	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	2	100	0,2	1	20	0,0	1	45	0,1	4	165	0,4
72 Aquitaine	4	350	0,5	1	120	0,2	0	0	0,0	5	470	0,7
83 Auvergne	4	130	0,4	2	100	0,3	0	0	0,0	6	230	0,8
25 Basse-Normandie	2	155	0,4	0	0	0,0	0	0	0,0	2	155	0,4
26 Bourgogne	1	13	0,0	0	0	0,0	1	125	0,3	2	138	0,4
53 Bretagne	5	330	0,4	4	88	0,1	0	0	0,0	9	418	0,5
24 Centre	2	158	0,3	0	0	0,0	1	56	0,1	3	214	0,3
21 Champagne-Ardenne	3	77	0,2	2	32	0,1	1	75	0,2	6	184	0,6
94 Corse	0	0	0,0	0	0	0,0	1	27	0,4	1	27	0,4
43 Franche-Comté	0	0	0,0	1	68	0,2	0	0	0,0	1	68	0,2
23 Haute-Normandie	4	161	0,3	1	77	0,2	0	0	0,0	5	238	0,5
11 Ile-de-France	17	1 067	0,4	8	441	0,1	1	30	0,0	26	1 538	0,5
91 Languedoc-Roussillon	3	190	0,3	0	0	0,0	0	0	0,0	3	190	0,3
74 Limousin	1	15	0,1	0	0	0,0	0	0	0,0	1	15	0,1
41 Lorraine	5	347	0,6	3	71	0,1	0	0	0,0	8	418	0,7
73 Midi-Pyrénées	3	301	0,5	1	105	0,2	3	338	0,5	7	744	1,2
31 Nord-Pas-de-Calais	4	660	0,6	3	373	0,3	0	0	0,0	7	1 033	0,9
52 Pays de la Loire	3	172	0,2	3	206	0,2	0	0	0,0	6	378	0,4
22 Picardie	3	240	0,5	1	25	0,0	0	0	0,0	4	265	0,5
54 Poitou-Charentes	1	75	0,2	1	11	0,0	1	25	0,1	3	111	0,3
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	312	0,3	2	190	0,2	0	0	0,0	7	502	0,4
82 Rhône-Alpes	6	489	0,3	1	40	0,0	0	0	0,0	7	529	0,3
<b>France Métropolitaine</b>	<b>78</b>	<b>5 342</b>	<b>0,3</b>	<b>35</b>	<b>1 967</b>	<b>0,1</b>	<b>10</b>	<b>721</b>	<b>0,0</b>	<b>123</b>	<b>8 030</b>	<b>0,5</b>
Départements d'outre-mer	9	184	0,3	1	20	0,0	1	175	0,3	11	379	0,6
<b>France entière</b>	<b>87</b>	<b>5 526</b>	<b>0,3</b>	<b>36</b>	<b>1 987</b>	<b>0,1</b>	<b>11</b>	<b>896</b>	<b>0,1</b>	<b>134</b>	<b>8 409</b>	<b>0,5</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESSE et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les instituts d'éducation sensorielle en 2006**

**Tableau 149. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	41,1	60,3	36,7	45,2
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	0,2	0,3	0,0	0,2
Accueil temporaire	0,0	0,0	0,2	0,0
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	53,2	33,0	61,0	49,3
Accueil familial	0,0	0,0	2,0	0,2
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	5,4	6,4	0,0	5,1
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

**Remarque** : Une même structure peut avoir une ou plusieurs modalités d'accueil.

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 150. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	0,0	0,0	16,9	1,8
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	0,6	98,0	28,3	26,6
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	94,9	0,0	49,4	67,6
Polyhandicapés	1,0	0,4	0,0	0,7
Autre	3,5	1,7	5,4	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

**Remarque** : Une même structure peut avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les instituts d'éducation sensorielle

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle*

Tableau 151. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006

Âge	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0	0,0
1	0,1	0,2	0,0	0,1
2	0,4	0,2	0,1	0,3
3	1,3	0,4	0,6	1,0
4	2,1	1,1	1,8	1,9
5	3,1	1,6	2,6	2,7
6	5,5	3,2	4,0	4,8
7	5,2	3,7	6,2	4,9
8	5,9	5,1	7,3	5,9
9	6,4	4,9	6,8	6,1
10	6,9	5,1	7,3	6,5
11	7,1	5,8	8,9	7,0
12	7,2	5,4	8,1	6,9
13	6,6	7,8	7,4	7,0
14	6,9	7,9	7,0	7,1
15	7,1	8,2	7,0	7,3
16	6,6	8,8	6,2	7,1
17	7,3	9,3	3,7	7,3
18	6,2	7,6	5,2	6,4
19	4,6	6,5	4,6	5,1
20	2,1	4,2	2,0	2,5
Plus de 20	1,6	3,1	3,2	2,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 331</b>	<b>1 783</b>	<b>841</b>	<b>7 954</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 152. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon leur temps de présence. Situations en 1995 et 2006

Temps de présence (en années)	Déficients auditifs		Déficients visuels		Déf. Sourds-aveugles	
	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006	Au 31/12/1995	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	15,5	16,7	14,8	17,5	16,5	11,5
1	14,5	14,9	15,1	16,3	15,1	14,7
2	12,2	12,8	13,1	11,7	14,6	11,7
3	11,6	11,1	9,9	9,7	11,1	12,3
4	9,0	9,3	9,5	8,8	9,9	8,6
5	8,1	7,7	8,4	8,0	6,7	7,5
6	6,3	7,0	6,0	6,4	5,4	7,6
7	4,6	4,9	5,4	4,4	5,6	5,5
8	4,2	3,4	4,9	3,6	3,5	4,4
9	2,8	2,9	2,9	3,8	3,1	5,4
10	2,5	2,5	3,0	3,5	2,3	4,8
Plus de 10 ans	8,8	6,7	7,1	6,3	6,2	6,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>6 593</b>	<b>5 327</b>	<b>2 337</b>	<b>1 781</b>	<b>1 454</b>	<b>841</b>
<b>Effectif total</b>	<b>6 789</b>	<b>5 526</b>	<b>2 397</b>	<b>1 987</b>	<b>1 495</b>	<b>896</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1995, ES 2006.

## *Les amendements Creton dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 153. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006**

	Déficients auditifs			Déficients visuels			Déf. Sourds-aveugles		
	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Au 31/12/1995	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
<i>Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)</i>									
Oui	1,1	0,6	0,8	2,7	2,7	2,6	1,3	0,7	1,1
Non	98,9	99,4	99,2	97,3	97,3	97,4	98,7	99,3	98,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>6 593</b>	<b>5 245</b>	<b>5 266</b>	<b>2 337</b>	<b>1 655</b>	<b>1 781</b>	<b>1 454</b>	<b>864</b>	<b>841</b>
<b>Effectif total</b>	<b>6 789</b>	<b>5 553</b>	<b>5 526</b>	<b>2 397</b>	<b>1 837</b>	<b>1 987</b>	<b>1 495</b>	<b>942</b>	<b>896</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES1995, ES2001, ES 2006.

## *Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 154. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon la pathologie. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Autismes et autres troubles envahissants du développement	1,7	1,8	1,3	1,7
Psychose infantile	1,6	1,1	1,2	1,4
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,1	0,3	0,0	0,1
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	0,9	4,0	2,3	1,8
Accidents périnataux	4,3	9,1	17,6	6,8
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	0,7	7,8	2,9	2,6
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	25,4	39,7	30,1	29,2
Autres pathologies	23,1	26,2	24,1	23,9
Pathologie inconnue	42,2	10,0	20,6	32,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 178</b>	<b>1 782</b>	<b>841</b>	<b>7 801</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 155. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Déficients auditifs		Déficients visuels		Déf. Sourds-aveugles	
	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	0,8	1,1	0,6	4,0	0,0	0,6
Déficience du psychisme	1,2	1,8	0,4	1,0	6,5	1,9
Déficiences du langage et de la parole	3,1	9,6	1,0	0,1	1,3	11,8
Déficiences auditives	93,6	84,9	3,1	0,1	44,7	43,9
Déficiences visuelles	0,0	0,0	89,5	78,4	23,5	22,8
Déficiences motrices	0,1	0,1	0,5	0,6	21,1	14,7
Plurihandicap	0,7	1,7	4,5	13,2	1,0	3,5
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,0	0,1	0,1	0,1	0,6	0,1
Polyhandicap	0,1	0,3	0,4	0,2	0,5	0,6
Autres déficiences	0,5	0,4	0,0	2,4	0,8	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 243</b>	<b>5 319</b>	<b>1 498</b>	<b>1 776</b>	<b>863</b>	<b>841</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 553</b>	<b>5 526</b>	<b>1 837</b>	<b>1 987</b>	<b>942</b>	<b>896</b>

Remarque : Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 156. Répartition des enfants accueillis dans instituts d'éducation sensorielle selon les catégories détaillées de déficience principale. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds- aveugles	Ensemble
<b><i>Déficiences intellectuelles</i></b>	<b>1,1</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>
Retard mental profond et sévère	0,3	0,9	0,4	0,5
Retard mental moyen	0,6	2,0	0,1	0,9
Retard mental léger	0,1	1,1	0,0	0,3
Autres déficiences de l'intelligence	0,0	0,0	0,1	0,0
<b><i>Déficiences du psychisme</i></b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,0	0,0	0,0	0,0
Troubles de la conduite et du comportement	0,2	0,2	0,0	0,2
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	1,5	0,7	1,9	1,3
Autres déficiences du psychisme	0,0	0,1	0,0	0,0
<b><i>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</i></b>	<b>9,6</b>	<b>0,1</b>	<b>11,8</b>	<b>7,7</b>
<b><i>Déficiences auditives</i></b>	<b>84,9</b>	<b>0,1</b>	<b>43,9</b>	<b>61,6</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	47,2	0,0	27,2	34,5
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	16,6	0,0	6,5	11,8
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	13,2	0,0	2,1	9,1
Surdi-mutité	7,5	0,1	2,9	5,3
Surdi-cécité	0,3	0,0	5,1	0,8
<b><i>Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration</i></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b><i>Déficiences visuelles</i></b>	<b>0,0</b>	<b>78,3</b>	<b>22,8</b>	<b>20,0</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	0,0	29,1	10,8	7,7
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	0,0	49,2	12,0	12,3

Déficiência principale (catégories détaillées)	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
<b>Déficiences motrices</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>14,7</b>	<b>1,8</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,0	0,0	0,1	0,0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	0,0	0,4	6,5	0,8
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	0,0	0,1	3,0	0,4
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	0,0	0,1	1,8	0,2
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0	0,0	0,1	0,0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences complexes de la motricité	0,1	0,1	3,2	0,4
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>1,7</b>	<b>13,2</b>	<b>3,4</b>	<b>4,5</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>0,4</b>	<b>2,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 319</b>	<b>1 776</b>	<b>841</b>	<b>7 936</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle*

Tableau 157. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006

Lieu de scolarisation	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Non scolarisé	3,3	9,9	3,7	4,8
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	49,3	65,0	63,5	54,4
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	18,4	5,8	7,8	14,5
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	27,5	18,7	24,0	25,1
Autre	1,4	0,8	1,0	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 276</b>	<b>1 782</b>	<b>841</b>	<b>7 899</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 158. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	17,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	40,4	0,2	0,0	0,0	21,0
Non scolarisé, autre situation	41,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	7,0	12,2	7,5	1,4
CP et CE1	0,0	14,5	16,3	12,3	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	13,4	21,1	14,9	0,0
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	10,7	23,0	19,2	1,4
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,0	2,5	9,3	0,0
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	12,5	8,2	17,2	62,2
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,9	1,4
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	1,0	6,4	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,0	1,9	6,7	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	2,0	4,6	1,9	0,0
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	16,1	8,5	3,6	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	14,3	0,4	0,1	1,4
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	5,9	0,1	0,0	0,0
Autres situations	0,0	3,4	0,3	0,0	11,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>173</b>	<b>2 603</b>	<b>973</b>	<b>1 451</b>	<b>76</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 159. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	37,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	37,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé, autre situation	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	5,4	13,0	4,7	0,0
CP et CE1	0,0	9,1	11,9	5,4	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	10,7	28,2	13,9	0,0
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	16,7	20,8	23,4	0,0
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	4,5	0,0	15,3	9,9
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	3,1	4,3	14,3	70,2
Enseignement supérieur	0,0	0,0	1,1	2,0	19,9
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	8,7	9,1	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,0	8,7	9,5	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	2,3	2,2	1,0	0,0
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	6,6	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	23,2	1,1	0,7	0,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	8,8	0,0	0,0	0,0
Autres situations	0,0	9,6	0,0	0,7	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>176</b>	<b>1 158</b>	<b>104</b>	<b>333</b>	<b>11</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 160. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds-aveugles selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	25,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	48,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé, autre situation	25,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	9,9	16,7	5,0	0,0
CP et CE1	0,0	22,5	34,8	10,9	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	15,2	22,7	11,4	12,5
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	12,4	0,0	25,7	12,5
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	9,6	0,0	7,9	0,0
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	3,6	0,0	7,9	50,0
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	0,0	3,0	13,9	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,0	1,5	10,9	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	4,5	1,5	5,9	0,0
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	6,0	7,6	0,0	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	6,6	12,1	0,0	0,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0
Autres situations	0,0	8,6	0,0	0,0	25,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>31</b>	<b>534</b>	<b>66</b>	<b>202</b>	<b>8</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds-aveugles – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 161. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	71,4	59,3	71,2	68,7
En famille d'accueil social	0,8	4,0	1,6	1,6
En famille d'accueil spécialisé	0,3	0,1	1,6	0,4
En établissement	26,9	36,0	24,4	28,7
Autre mode d'hébergement	0,6	0,6	1,3	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 321</b>	<b>1 779</b>	<b>841</b>	<b>7 939</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 162. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour déficients auditifs selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	98,0	86,9	68,3	51,4	70,0	71,4
En famille d'accueil social	0,8	1,2	0,7	0,7	0,0	0,8
En famille d'accueil spécialisé	0,3	0,2	0,4	0,3	0,0	0,3
En établissement	0,9	11,5	30,4	46,5	22,5	26,9
Autre mode d'hébergement	0,0	0,1	0,2	1,2	7,5	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>376</b>	<b>1 582</b>	<b>1 851</b>	<b>1 427</b>	<b>85</b>	<b>5 321</b>
<b>Effectif total</b>						<b>5 526</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 163. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour déficients visuels selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	85,6	75,5	64,5	44,3	31,3	59,3
En famille d'accueil social	10,8	6,1	4,0	2,5	0,0	4,0
En famille d'accueil spécialisé	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1
En établissement	3,6	18,3	31,0	52,2	64,5	36,0
Autre mode d'hébergement	0,0	0,0	0,2	1,1	4,2	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>63</b>	<b>388</b>	<b>627</b>	<b>644</b>	<b>55</b>	<b>1 777</b>
<b>Effectif total</b>						<b>1 987</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 164. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle pour sourds-aveugles selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	100,0	89,4	69,0	48,1	29,6	71,2
En famille d'accueil social	0,0	1,5	1,5	1,6	3,7	1,5
En famille d'accueil spécialisé	0,0	1,5	1,9	1,1	3,7	1,5
En établissement	0,0	7,5	27,6	49,2	22,2	24,4
Autre mode d'hébergement	0,0	0,0	0,0	0,0	40,7	1,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>43</b>	<b>265</b>	<b>323</b>	<b>183</b>	<b>27</b>	<b>841</b>
<b>Effectif total</b>						<b>896</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds-aveugles – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

*Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 165. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Accueil de jour séquentiel	1,4	3,6	1,2	1,8
Externat ou semi-internat	59,3	33,8	62,9	54,0
Accueil temporaire	0,4	0,0	0,0	0,3
En internat complet	0,1	0,8	7,7	1,0
En internat de semaine	29,7	46,1	21,5	32,5
En internat séquentiel	2,7	9,5	3,8	4,3
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	6,2	6,2	2,3	5,8
Autre modalité	0,2	0,0	0,6	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 331</b>	<b>1 782</b>	<b>841</b>	<b>7 953</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 166. Répartition des enfants accueillis dans l'ensemble des instituts d'éducation sensorielle selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Modalité d'accueil de la structure							Total
	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	
Accueil de jour séquentiel	0,1	0,0	0,0	2,5	0,0	10,1	0,0	1,8
Externat ou semi-internat	12,3	0,0	0,0	94,5	0,0	0,2	0,0	54,0
Accueil temporaire	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,3
En internat complet	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
En internat de semaine	75,4	100,0	0,0	0,2	20,0	0,0	0,0	32,5
En internat séquentiel	9,4	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	4,3
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	89,7	0,0	5,8
Autre modalité	0,4	0,0	0,0	0,0	80,0	0,0	0,0	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>3 410</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>4 907</b>	<b>5</b>	<b>434</b>	<b>0</b>	<b>7 953</b>
<b>Effectif total</b>								<b>8 409</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Origine géographique des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 167. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Dans le même département de résidence que ses parents	63,8	55,2	70,1	62,4
Dans un département limitrophe	25,0	25,7	18,8	24,6
Dans un autre département non limitrophe	11,2	19,1	11,1	13,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 136</b>	<b>1 709</b>	<b>668</b>	<b>7 513</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 526</b>	<b>1 987</b>	<b>896</b>	<b>8 409</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle sortie des instituts d'éducation sensorielle

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 168. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon l'âge**

Âge	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,1	0,4	0,0	0,2
3	0,1	0,0	0,0	0,1
4	1,0	0,4	0,0	0,8
5	1,0	0,9	2,5	1,1
6	1,4	0,4	1,7	1,2
7	1,3	0,9	1,7	1,3
8	1,7	2,6	4,2	2,1
9	2,0	1,7	1,7	1,9
10	2,3	2,6	1,7	2,3
11	4,2	3,9	4,2	4,1
12	8,6	5,2	9,2	7,9
13	5,5	2,6	8,3	5,1
14	3,4	2,2	8,3	3,6
15	3,7	3,5	4,2	3,7
16	6,5	7,0	3,3	6,3
17	7,9	7,3	2,5	7,2
18	9,4	9,1	14,2	9,8
19	12,2	11,3	5,0	11,3
20	13,9	16,0	10,0	14,0
Plus de 20	14,0	22,1	17,5	16,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>894</b>	<b>260</b>	<b>120</b>	<b>1 274</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 169. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon la durée de séjour**

Durée de séjour (en années)	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles	Ensemble
Moins d'1 an	3,6	0,9	1,7	2,8
1 à 5 ans	50,2	62,8	56,7	53,4
6 à 10 ans	30,6	30,3	30,0	30,5
11 à 15 ans	12,5	5,6	10,0	10,9
Plus de 15 ans	3,1	0,4	1,7	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>894</b>	<b>260</b>	<b>120</b>	<b>1 274</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 170. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Oui	2,9	10,5	8,3
Non	97,1	89,5	91,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>885</b>	<b>258</b>	<b>120</b>
<b>Effectif total</b>	<b>894</b>	<b>260</b>	<b>120</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006

## *Déficience (principale) des enfants sortis des instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 171. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon les catégories de déficience**

Déficience principale	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Déficiences intellectuelles	0,4	2,6	0,0
Déficiences du psychisme	1,4	2,6	3,4
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	5,3	0,0	17,6
Déficiences auditives	89,0	0,0	31,1
Déficiences visuelles	0,0	89,6	22,7
Déficiences motrices	0,1	0,0	21,8
Plurihandicap	3,4	4,8	2,5
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,0	0,0	0,0
Polyhandicap	0,1	0,0	0,8
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	0,4	0,4	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>888</b>	<b>260</b>	<b>119</b>
<b>Effectif total</b>	<b>894</b>	<b>260</b>	<b>120</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 172. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon le mode d'hébergement après la sortie**

Mode d'hébergement après la sortie	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	11,8	9,1	14,2
Famille	69,0	65,3	60,8
Famille d'accueil	1,3	0,4	0,8
Logement personnel	3,6	7,8	10,8
Foyer d'hébergement	1,1	5,6	3,3
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0	2,6	1,7
MAS ou FAM	1,0	2,2	1,7
Établissement de santé	0,1	1,3	0,0
Établissement social	0,4	0,0	3,3
Inconnu	9,4	2,6	0,0
Autre	2,3	1,7	3,3



Sans objet : décès	0,1	1,3	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>893</b>	<b>260</b>	<b>120</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 173. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon l'activité / accueil en journée après leur sortie**

Activité / accueil en journée après la sortie	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	21,4	19,9	15,0
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	8,0	10,0	24,2
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	2,3	6,9	6,7
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,2	0,9	0,8
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	1,7	0,4	8,3
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,0	0,4	1,7
En établissement d'éducation sensorielle	22,2	8,6	15,0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0,1	0,4	0,0
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	3,1	8,2	6,7
Emploi en entreprise adaptée	0,2	0,4	0,0
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	1,8	1,3	0,8
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	2,2	1,7	0,0
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	4,5	0,4	0,8
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	9,7	2,2	3,3
En formation ou en stage	2,4	3,1	3,3
Hospitalisation	0,1	1,3	0,8
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0,0	5,2	1,7
Accueil en MAS	0,2	0,9	1,7
Accueil en FAM	0,6	1,3	1,7
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,1	0,0	0,0
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,0	0,0	0,0
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,2	0,0	0,0
Autre activité	0,7	1,7	0,0
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	7,1	8,2	5,8
Activité inconnue	11,0	15,3	1,7
Sans objet : décès	0,1	1,3	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>893</b>	<b>260</b>	<b>120</b>
<b>Effectif total</b>	<b>894</b>	<b>260</b>	<b>120</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des instituts d'éducation sensorielle

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle*

Tableau 174. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle selon l'âge. Situation au 31 décembre 2006

Groupes d'âges (en années)	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Moins de 20	0,2	0,2	0,1
20-24	3,6	3,5	2,3
25-29	9,6	8,7	7,6
30-34	11,3	10,4	10,8
35-39	11,7	12,0	9,1
40-44	12,7	14,2	13,5
45-49	15,7	16,5	17,7
50-54	18,2	16,9	22,1
55-59	14,6	14,1	13,8
60 et plus	2,3	3,4	3,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 165</b>	<b>2 299</b>	<b>1 044</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 175. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle selon l'ancienneté. Situation au 31 décembre 2006

Durée depuis prise de fonction (en années)	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
Moins de 5 ans	34,4	34,9	31,7
5 à 9 ans	17,7	17,9	21,6
10 à 14 ans	11,4	12,5	12,4
15 à 19 ans	10,1	10,7	9,5
20 à 24 ans	8,5	7,6	7,8
25 à 29 ans	9,3	9,8	8,1
30 ans et plus	8,7	6,6	9,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 165</b>	<b>2 299</b>	<b>1 044</b>
<b>Durée moyenne (en années)</b>	<b>12,1</b>	<b>11,5</b>	<b>11,9</b>

Champ : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Fonction principale du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 176. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds- aveugles
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>10,0</b>	<b>10,5</b>	<b>8,4</b>
Directeur	1,5	1,4	1,0
Médecin directeur	0,1	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	0,9	1,3	1,0
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	5,8	5,3	5,1
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	1,8	2,5	1,3
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>15,8</b>	<b>20,4</b>	<b>15,5</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	7,9	10,6	8,5
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	4,0	4,3	3,5
Autre personnel des services généraux	3,9	5,5	3,5
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>3,3</b>	<b>4,3</b>	<b>2,6</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,3	0,0
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,3
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	1,3	1,5	1,7
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,1	0,1
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,7	0,6	0,2
Autre cadre de service paramédical	0,2	0,1	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,1	0,3	0,3
Autre personnel d'encadrement	0,7	1,4	0,0
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>58,1</b>	<b>53,5</b>	<b>54,7</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>27,5</b>	<b>14,8</b>	<b>20,3</b>
Éducateur scolaire	2,1	1,0	1,0
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	8,0	6,0	6,2
Instituteur et professeur des écoles	1,5	0,3	3,2
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	1,0	1,5	4,9
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,3	0,3	1,6
Moniteur EPS et éducateur sportif	0,6	0,6	0,9
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	12,0	4,4	2,5
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	2,0	0,7	0,1
<b><i>Travail</i></b>	<b>1,8</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>
Éducateur technique spécialisé	0,6	1,1	0,9
Éducateur technique	1,0	1,1	0,6
Moniteur d'atelier	0,2	0,4	0,2
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>22,4</b>	<b>27,9</b>	<b>26,7</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	13,7	13,9	16,7
Moniteur éducateur	6,2	7,5	6,8
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,7	1,6	1,0
Aide-médico-psychologique	1,8	4,9	2,3
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>4,7</b>	<b>5,4</b>	<b>4,8</b>
Assistant de service social	0,8	0,8	1,0
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,1	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,1	0,1	0,0
Assistante familiale ou maternelle	0,1	0,0	0,7
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	1,0	0,4

<b>Fonction principale exercée</b>	<b>Déficients auditifs</b>	<b>Déficients visuels</b>	<b>Déf. Sourds-aveugles</b>
Instructeur de locomotion	0,0	1,4	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,1	0,1	0,0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	3,5	1,9	2,7
<i>Communication</i>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	2,3	0,6
Interprète en langue des signes	1,2	0,0	0,4
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,5	0,0	0,1
<b>Personnel médical</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
Psychiatre	0,2	0,3	0,3
Pédiatre	0,1	0,1	0,2
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	0,0	0,1
Autre spécialiste	0,4	0,2	0,2
Médecin généraliste	0,1	0,2	0,2
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>11,0</b>	<b>9,6</b>	<b>15,7</b>
Psychologue	1,9	1,8	1,7
Infirmier DE et autorisé	1,1	1,8	1,8
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Puéricultrice	0,0	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	0,0	0,4	1,3
Ergothérapeute	0,1	1,0	0,6
Orthophoniste	5,9	0,6	3,9
Audio prothésiste	0,1	0,0	0,2
Orthoptiste	0,0	1,3	0,4
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	1,2	1,5	2,3
Aide-soignant	0,4	0,7	1,5
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,1	0,3
Autre personnel paramédical	0,3	0,4	1,7
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,1	0,0	0,5
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,2	0,0	0,2
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,1	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,2	0,1
En formation de moniteurs éducateurs	0,1	0,2	0,0
En formation d'aides médico-psychologiques	0,1	0,3	0,3
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,5	0,7	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 787,1</b>	<b>1 678,8</b>	<b>757,0</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 177. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds- aveugles
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>6,9</b>	<b>8,9</b>	<b>7,1</b>
Directeur	1,0	1,2	0,9
Médecin directeur	0,0	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	0,6	1,1	0,9
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	4,0	4,4	4,3
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	1,2	2,1	1,1
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>10,8</b>	<b>17,2</b>	<b>13,1</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	5,4	8,9	7,2
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	2,7	3,6	2,9
Autre personnel des services généraux	2,7	4,6	3,0
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>	<b>2,2</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,2	0,0
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,2
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	0,9	1,2	1,4
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,1	0,1
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,5	0,5	0,2
Autre cadre de service paramédical	0,1	0,1	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,1	0,3	0,2
Autre personnel d'encadrement	0,5	1,1	0,0
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>39,8</b>	<b>44,9</b>	<b>46,2</b>
<i>Enseignement</i>			
Éducateur scolaire	1,4	0,8	0,8
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	5,5	5,0	5,3
Instituteur et professeur des écoles	1,0	0,3	2,7
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,7	1,3	4,1
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,2	0,2	1,3
Moniteur EPS et éducateur sportif	0,4	0,5	0,7
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	8,2	3,7	2,1
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	1,4	0,6	0,1
<i>Travail</i>			
Éducateur technique spécialisé	0,4	1,0	0,8
Éducateur technique	0,7	0,9	0,5
Moniteur d'atelier	0,1	0,3	0,2
<i>Éducation spécialisée</i>			
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	9,4	11,8	14,1
Moniteur éducateur	4,2	6,3	5,7
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,5	1,4	0,8
Aide-médico-psychologique	1,2	4,1	1,9

Fonction principale exercée	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
<i>Famille et Groupe</i>			
Assistant de service social	0,6	0,7	0,8
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,1	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,1	0,1	0,0
Assistante familiale ou maternelle	0,1	0,0	0,6
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,8	0,3
Instructeur de locomotion	0,0	1,2	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,1	0,1	0,0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	2,4	1,6	2,3
<i>Communication</i>			
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	2,0	0,5
Interprète en langue des signes	0,8	0,0	0,3
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,3	0,0	0,1
<b>Personnel médical</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>
Psychiatre	0,1	0,3	0,2
Pédiatre	0,0	0,1	0,1
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	0,0	0,1
Autre spécialiste	0,2	0,2	0,2
Médecin généraliste	0,1	0,1	0,1
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>7,6</b>	<b>8,0</b>	<b>13,3</b>
Psychologue	1,3	1,5	1,4
Infirmier DE et autorisé	0,7	1,5	1,5
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Puéricultrice	0,0	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	0,0	0,4	1,1
Ergothérapeute	0,1	0,8	0,5
Orthophoniste	4,1	0,5	3,3
Audio prothésiste	0,1	0,0	0,1
Orthoptiste	0,0	1,1	0,4
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	0,8	1,3	1,9
Aide-soignant	0,3	0,6	1,3
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,1	0,2
Autre personnel paramédical	0,2	0,3	1,4
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,0	0,5
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,1	0,0	0,2
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,1	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,2	0,1
En formation de moniteurs éducateurs	0,0	0,2	0,0
En formation d'aides médico-psychologiques	0,1	0,2	0,2
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,4	0,6	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>68,5</b>	<b>84,5</b>	<b>84,5</b>

**Champ** : Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Statut du personnel dans les instituts d'éducation sensorielle*

**Tableau 178. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon le statut ou type de contrat. Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	22,0	21,0	15,1
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,7	1,0	0,0
Contractuel, vacataire, auxiliaire	7,1	10,2	3,1
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	65,9	64,3	77,8
CDD (hors emplois aidés)	2,3	1,7	2,3
Vacation	0,0	0,1	0,0
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,3	0,6	0,0
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,3	0,1	0,9
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1,2	0,9	0,8
Autre contrat aidé	0,2	0,1	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 787,1</b>	<b>1 678,8</b>	<b>757,0</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 179. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon le statut fonction publique ou convention collective. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Déficients auditifs	Déficients visuels	Déf. Sourds-aveugles
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	12,6	15,5	4,1
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,7	1,0	0,0
Titre II (fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	17,0	12,6	14,0
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	1,5	3,3	48,5
Convention collective nationale de 1965	0,1	0,2	0,0
Convention collective nationale de 1966	67,6	67,2	32,2
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	0,0	0,1	0,0
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	0,0	0,0	0,0
Autre convention collective	0,1	0,1	0,0
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,2	0,0	0,0
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,2	0,0	1,3
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>3 787,1</b>	<b>1 678,8</b>	<b>757,0</b>

**Champ :** Instituts d'éducation sensorielle – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

Les établissements d'éducation spéciale

**Les établissements expérimentaux  
pour enfants**



## **Présentation des établissements expérimentaux pour enfants**

Les établissements ou services à caractère expérimental sont prévus depuis la loi de 1975, qui autorisait des dérogations aux normes minimales d'équipement et de fonctionnement. Les objectifs poursuivis par les actions expérimentales visent à promouvoir des formes nouvelles d'accompagnement des personnes handicapées, notamment par l'établissement de partenariats, de réseau.

Les établissements et services à caractère expérimental délivrent des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge. Ils assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat.

Ils font l'objet d'un dispositif d'autorisation spécifique (article L.313-7 du CASF) ; d'une manière générale, l'autorisation détermine les modalités de financement.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 12° CASF.

Autorisation : article L.313-7 CASF.

Tarification : articles L.314-1 ss CASF.

Par nature, il n'existe pas de règles techniques.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les établissements expérimentaux pour enfants**

Les établissements expérimentaux pour enfants sont intégrés pour la première fois en 2006 dans le champ de l'enquête ES. Au 31 décembre 2006, 27 établissements disposent d'environ 600 places et emploient plus de 200 personnes en équivalent temps plein.

### ***Activité***

Le taux de réponse des établissements expérimentaux à l'enquête est de 89 %, et les structures répondantes rassemblent 82 % des places installées dans l'ensemble de ce type de structure.

Les tableaux détaillant le nombre de structures et de places installées par région reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte des structures répondantes et celles non répondantes à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière quant au niveau de représentativité.

Les places dans les établissements expérimentaux pour enfants sont à 54 % réservées pour un accompagnement sur le lieu de vie ordinaire, 17 % pour l'accueil de jour, 12 % pour de l'accueil temporaire et 12 % pour un accueil en internat.

Les agréments des places se répartissent ainsi : 21 % pour des enfants souffrant de traumatismes crâniens, 20 % pour des enfants déficients intellectuels, 20 % pour des déficients visuels, 18 % pour l'autisme et autres troubles envahissants du développement. Par ailleurs, 20 % des places semblent réservées pour tout type de population (la catégorie autre agrément).

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les établissements expérimentaux au 31 décembre 2006 on compte 67 % de garçons, et les durée d'accueil paraissent relativement courtes en moyenne (plus de la moitié des enfants sont présents depuis un an ou moins).

Les enfants sont le plus souvent scolarisés exclusivement dans un établissement de l'éducation nationale (39 %), toutefois 24 % sont scolarisés uniquement dans l'éducation spéciale et 33 % ne sont pas scolarisés. Les enfants sont hébergés dans leur famille dans la majorité des situations (83 %), et 14 % sont hébergés dans l'établissement médico-social, en internat de semaine ou séquentiel. 62 % des enfants accueillis sont domiciliés dans le même département, 28 % viennent d'un département limitrophe et 10 % d'un autre département.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 52 à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré moins d'un an, et 46 % ont été accueillis entre un et cinq ans. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 84 sont hébergés dans leur famille et 7 % sont accueillis en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale.

37 % sont orientés vers une structure d'enseignement sans accompagnement par un SESSAD, 17 % sont orientés vers un IME.

### *Le personnel au 31 décembre 2006*

Le personnel travaillant dans les structures expérimentales est majoritairement féminin (74 % de femmes). Leur ancienneté dans la structure est en moyenne de 2,5 ans. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les fonctions de l'éducation spécialisée (42 %). Le taux d'encadrement est estimé à 37 pour 100 places installées.

## Activité des établissements expérimentaux pour enfants

### *Caractéristiques générales des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 180. Caractéristiques des établissements expérimentaux pour enfants au 31 décembre 2006**

Caractéristiques	ES 2006
Nombre de structures au 31 décembre	27
Nombre de places installées au 31 décembre	593
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	835
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	702
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	523

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 181. Répartition des établissements expérimentaux pour enfants selon le nombre de places au 31 décembre 2006**

Nombre de places installées	Au 31/12/2006
Moins de 26	20
Entre 26 et 50	5
Plus de 50	1
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Répartition régionale des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 182. Répartition régionale du nombre d'établissements expérimentaux pour enfants, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans.  
Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	0	0	452 637	0,0
72 Aquitaine	1	10	713 286	0,0
83 Auvergne	1	12	292 844	0,0
25 Basse-Normandie	0	0	360 024	0,0
26 Bourgogne	0	0	375 665	0,0
53 Bretagne	1	12	761 619	0,0
24 Centre	0	0	613 820	0,0
21 Champagne-Ardenne	0	0	330 630	0,0
94 Corse	0	0	63 301	0,0
43 Franche-Comté	0	0	289 361	0,0
23 Haute-Normandie	1	20	472 908	0,0
11 Île-de-France	1	40	3 018 296	0,0
91 Languedoc-Roussillon	4	63	605 781	0,1
74 Limousin	0	0	148 738	0,0
41 Lorraine	0	0	567 596	0,0
73 Midi-Pyrénées	1	21	640 442	0,0
31 Nord-Pas-de-Calais	2	58	1 100 418	0,1
52 Pays de la Loire	0	0	893 256	0,0
22 Picardie	0	0	502 316	0,0
54 Poitou-Charentes	1	10	391 611	0,0
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	6	1 144 974	0,0
82 Rhône-Alpes	10	274	1 552 801	0,2
<b>France Métropolitaine</b>	<b>24</b>	<b>526</b>	<b>15 292 324</b>	<b>0,0</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>3</b>	<b>67</b>	<b>609 616</b>	<b>0,1</b>
<b>France entière</b>	<b>27</b>	<b>593</b>	<b>15 901 940</b>	<b>0,0</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Données FINESSE et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

*Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les établissements expérimentaux pour enfants en 2006*

**Tableau 183. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	68	11,5
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	0	0,0
Accueil temporaire	69	11,6
Externat : accueil de jour (sans hébergement)	102	17,2
Accueil familial	0	0,0
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	318	53,7
Autre	35	6,0
<b>Total répondants</b>	<b>593</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>593</b>	

**Remarque** : Une même structure peut avoir une ou plusieurs modalités d'accueil.

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 184. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	121	20,4
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	0	0,0
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	0	0,0
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	107	18,0
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	0	0,0
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	123	20,8
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	119	20,1
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	0	0,0
Polyhandicapés	5	0,9
Autre	118	19,8
<b>Total répondants</b>	<b>593</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>593</b>	

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle présente au moment de l'enquête dans les établissements expérimentaux pour enfants

### *Profil socio-démographique des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants*

Tableau 185. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,0	0,0	0,0
1	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0
3	0,9	0,9	0,9
4	2,2	3,0	2,5
5	1,1	1,3	1,2
6	2,5	3,4	2,8
7	4,4	3,0	4,0
8	5,7	4,0	5,1
9	5,9	6,1	6,0
10	7,0	6,8	7,0
11	7,4	5,8	6,8
12	7,6	4,0	6,4
13	7,2	7,8	7,4
14	7,7	11,0	8,8
15	6,5	4,9	6,0
16	6,7	6,1	6,5
17	8,6	7,0	8,1
18	5,8	8,7	6,7
19	4,5	5,1	4,7
20	3,7	6,1	4,5
Plus de 20	4,5	4,8	4,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.  
Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 186. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon leur temps de présence. Situation au 31 décembre 2006

Temps de présence (en années)	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	38,8
1	31,9
2	12,7
3	7,3
4	4,5
5	2,7
6	1,0
7	0,4
8	0,7
9	0,0
10	0,0
Plus de 10 ans	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.  
Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Les amendements Creton dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 187. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006**

Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/2006
Oui	0,8
Non	99,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>	<b>835</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Pathologie et déficience (principale) des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 188. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	22,7	15,8	20,4
Psychose infantile	2,9	1,7	2,5
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,0	0,9	0,3
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	0,5	0,9	0,6
Accidents périnataux	3,7	0,9	2,8
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	38,7	45,0	40,8
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	10,4	12,5	11,1
Autres pathologies	16,1	14,7	15,6
Pathologie inconnue	5,0	7,6	5,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>541</b>	<b>278</b>	<b>819</b>
<b>Effectif total</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 189. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b><i>Déficiences intellectuelles</i></b>	<b><i>50,0</i></b>	<b><i>54,4</i></b>	<b><i>51,5</i></b>
Retard mental profond et sévère	3,4	3,0	3,3
Retard mental moyen	8,7	5,7	7,7
Retard mental léger	8,0	14,8	10,3
Autres déficiences de l'intelligence	30,0	30,9	30,3
<b><i>Déficiences du psychisme</i></b>	<b><i>19,5</i></b>	<b><i>14,0</i></b>	<b><i>17,6</i></b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,4	0,0	0,3
Troubles de la conduite et du comportement	8,0	4,8	6,9
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	9,0	7,9	8,6
Autres déficiences du psychisme	2,0	1,3	1,8
<b><i>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</i></b>	<b><i>4,3</i></b>	<b><i>3,1</i></b>	<b><i>3,9</i></b>
<b><i>Déficiences auditives</i></b>	<b><i>0,2</i></b>	<b><i>0,5</i></b>	<b><i>0,3</i></b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	0,0	0,0	0,0

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0	0,0	0,0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0,2	0,0	0,2
Surdi-mutité	0,0	0,0	0,0
Surdi-cécité	0,0	0,5	0,2
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0	0,0	0,0
<b>Déficiences visuelles</b>	<b>15,3</b>	<b>16,5</b>	<b>15,7</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	5,2	8,1	6,2
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	10,1	8,5	9,5
<b>Déficiences motrices</b>	<b>3,6</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,0	0,0	0,0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	1,8	0,9	1,5
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	0,7	0,0	0,4
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux	0,7	2,3	1,2
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,0	0,0	0,0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0	0,0	0,0
Autres déficiences complexes de la motricité	0,5	0,9	0,6
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>541</b>	<b>278</b>	<b>819</b>
<b>Effectif total</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants*

Tableau 190. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	32,7
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	23,6
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	2,1
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	39,2
Autre	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>828</b>
<b>Effectif total</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 191. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	7,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	17,6	0,0	0,0	0,0	6,1
Non scolarisé, autre situation	67,4	0,0	0,0	0,0	12,3
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,0	0,7	0,0	10,2	0,0
CP et CE1	0,0	0,0	7,2	8,9	0,0
CE2, CM1 et CM2	0,0	0,6	21,7	11,3	6,4
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	0,0	21,7	23,7	12,8
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	0,0	7,2	7,1	0,0
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	0,0	0,0	9,6	24,7
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	1,3	13,5	21,5	0,0
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	0,7	0,0	4,7	0,0
Classe de SEGPA (second degré)	7,1	0,7	7,2	1,1	12,8
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	70,5	21,4	0,8	0,0
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	19,3	0,0	0,0	6,4
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	4,3	0,0	0,0	0,0
Autres situations	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>270</b>	<b>195</b>	<b>18</b>	<b>325</b>	<b>20</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 192. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	84,4	78,9	82,6
En famille d'accueil social	1,5	0,0	1,0
En famille d'accueil spécialisé	0,8	1,3	1,0
En établissement	12,0	19,4	14,4
Autre mode d'hébergement	1,3	0,4	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Source : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 193. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	96,7	91,9	82,4	75,1	69,5	82,6
En famille d'accueil social	3,3	0,6	0,8	1,4	0,0	1,0
En famille d'accueil spécialisé	0,0	0,6	1,2	1,4	0,0	1,0
En établissement	0,0	6,9	15,2	20,7	21,5	14,4
Autre mode d'hébergement	0,0	0,0	0,4	1,4	9,0	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>38</b>	<b>207</b>	<b>296</b>	<b>256</b>	<b>38</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>						<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

### *Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 194. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	5,3	3,4	4,6
Externat ou semi-internat	16,2	14,8	15,7
Accueil temporaire	13,8	11,8	13,2
En internat complet	1,1	6,4	2,8
En internat de semaine	6,7	8,7	7,3
En internat séquentiel	8,5	5,8	7,6
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	41,4	44,8	42,6
Autre modalité	7,1	4,3	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>	<b>557</b>	<b>278</b>	<b>835</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 195. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Modalité d'accueil de la structure							Total
	Internat (a)	Hébergement éclaté (b)	Accueil temporaire	Externat : accueil de jour	Accueil familial	Prestation lieu de vie / milieu ordinaire	Autre	
Accueil de jour séquentiel	0,0	0,0	0,0	23,5	0,0	0,0	0,0	4,6
Externat ou semi-internat	0,0	0,0	0,0	40,3	0,0	13,1	0,0	15,7
Accueil temporaire	1,3	0,0	100,0	36,2	0,0	0,0	0,0	13,2
En internat complet	25,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8
En internat de semaine	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	0,0	7,3
En internat séquentiel	69,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,6
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	72,3	0,0	42,6
Autre modalité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8	100,0	6,1
<b>Ensemble</b>	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	100,0
<b>Effectif répondants</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>165</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>37</b>	<b>835</b>
<b>Effectif total</b>								<b>835</b>

(a) complet, de semaine, regroupé...

(b) Chambres ou appartements extérieurs à l'établissement.

**Remarque :** Les totaux des modalités d'accueil de la structure présentés ici peuvent être différents des totaux de cette même variable présentée plus haut dans la partie « modalités d'accueil et agréments de clientèle ». Dans ce tableau, il s'agit des effectifs des enfants effectivement présents, dans le tableau relatif à l'activité de la structure il s'agit des places installées.

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

### *Origine géographique des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 196. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	61,8
Dans un département limitrophe	27,9
Dans un autre département non limitrophe	10,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>776</b>
<b>Effectif total</b>	<b>835</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle sortie des établissements expérimentaux pour enfants

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 197. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon l'âge et par sexe**

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,5	0,0	0,3
1	0,5	1,0	0,7
2	1,0	1,9	1,3
3	2,5	1,0	2,0
4	1,0	0,0	0,7
5	1,0	1,9	1,3
6	1,0	2,9	1,6
7	5,8	6,5	6,1
8	3,9	10,5	6,2
9	4,8	7,4	5,7
10	3,3	1,9	2,8
11	9,1	5,5	7,9
12	11,3	10,1	10,9
13	8,0	6,5	7,5
14	5,3	7,2	6,0
15	8,0	6,6	7,5
16	3,5	5,6	4,2
17	6,8	2,1	5,2
18	4,3	2,7	3,7
19	5,0	4,5	4,8
20	6,6	3,5	5,5
Plus de 20	3,0	8,1	4,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>283</b>	<b>148</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>343</b>	<b>180</b>	<b>523</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 198. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon la durée de séjour**

Durée de séjour (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	50,0	55,0	51,7
1 à 5 ans	47,6	42,2	45,7
6 à 10 ans	2,4	2,8	2,5
11 à 15 ans	0,0	0,0	0,0
Plus de 15 ans	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>283</b>	<b>148</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>343</b>	<b>180</b>	<b>523</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 199. Répartition des enfants sortis des établissements expérimentaux pour enfants selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2006
Oui	0,6
Non	99,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>523</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Déficience (principale) des enfants sortis des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 200. Répartition des enfants sortis au cours de l'année précédant l'enquête des établissements expérimentaux pour enfants selon les catégories de déficience (principale) et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	36,8	34,8	36,1
Déficiences du psychisme	16,1	17,5	16,6
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	3,6	0,9	2,7
Déficiences auditives	0,0	0,0	0,0
Déficiences visuelles	9,8	12,9	10,9
Déficiences motrices	1,5	1,9	1,6
Plurihandicap	16,7	19,9	17,8
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,0	0,0	0,0
Polyhandicap	0,5	0,0	0,3
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	14,9	12,2	13,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>283</b>	<b>148</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>343</b>	<b>180</b>	<b>523</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 201. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe**

Mode d'hébergement <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	5,5	9,6	6,9
Famille	85,9	79,1	83,5
Famille d'accueil	0,4	1,0	0,6
Logement personnel	0,4	4,3	1,8
Foyer d'hébergement	1,9	1,7	1,9
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0	0,0	0,0
MAS ou FAM	0,0	0,0	0,0
Établissement de santé	1,3	0,0	0,9
Établissement social	0,0	0,0	0,0
Inconnu	1,2	0,8	1,1
Autre	0,9	1,7	1,1
Sans objet : décès	2,4	1,9	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>283</b>	<b>148</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>343</b>	<b>180</b>	<b>523</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 202. Répartition des enfants sortis au cours de l'année précédant l'enquête des établissements expérimentaux pour enfants selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Activité / accueil en journée <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	7,3	8,4	7,7
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	40,1	31,6	37,2
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	17,7	15,0	16,8
En établissement pour enfants polyhandicapés	1,0	1,0	1,0
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	1,5	6,7	3,3
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,5	1,9	1,0
En établissement d'éducation sensorielle	5,1	4,5	4,9
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	1,0	0,0	0,7
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	1,5	2,6	1,9
Emploi en entreprise adaptée	0,0	0,9	0,3
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	1,1	0,0	0,7
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1,9	2,7	2,2
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1,4	0,0	0,9
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0,9	1,0	0,9
En formation ou en stage	0,9	4,4	2,1
Hospitalisation	6,1	3,4	5,2
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0,5	1,0	0,6
Accueil en MAS	0,9	0,0	0,6

Activité / accueil en journée <u>après</u> la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil en FAM	0,0	0,0	0,0
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0	0,0	0,0
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,0	0,0	0,0
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,0	0,0	0,0
Autre activité	0,9	7,6	3,2
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	4,8	4,5	4,7
Activité inconnue	2,6	1,0	2,0
Sans objet : décès	2,4	1,9	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>283</b>	<b>148</b>	<b>431</b>
<b>Effectif total</b>	<b>343</b>	<b>180</b>	<b>523</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des établissements expérimentaux pour enfants

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants*

Tableau 203. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants selon l'âge et par sexe. Situation au 31 décembre 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,1	0,2	0,2
20-24	1,1	13,8	14,9
25-29	6,4	35,6	42,0
30-34	15,2	42,3	57,5
35-39	10,1	32,9	43,0
40-44	8,8	31,0	39,8
45-49	24,9	28,5	53,4
50-54	9,8	33,5	43,3
55-59	5,2	12,1	17,3
60 et plus	1,5	2,2	3,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>83</b>	<b>232</b>	<b>315</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 204. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Durée depuis la prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	100,0	99,5	99,7
5 ans et plus	0,0	0,5	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>83</b>	<b>232</b>	<b>315</b>
<b>Durée moyenne (en années)</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>

Champ : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

*Fonction principale du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 205. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>9,7</b>	<b>12,6</b>	<b>11,8</b>
Directeur	5,2	1,7	2,6
Médecin directeur	0,0	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	0,0	0,0	0,0
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	0,0	7,6	5,6
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	4,5	3,4	3,7
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>8,8</b>	<b>6,7</b>	<b>7,3</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	4,8	1,4	2,2
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	1,9	0,0	0,5
Autre personnel des services généraux	2,2	5,4	4,6
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>7,6</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	2,8	3,7	3,5
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	0,2	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,0	0,1	0,1
Autre cadre de service paramédical	2,2	0,0	0,6
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,3	0,0	0,1
Autre personnel d'encadrement	2,0	0,0	0,5
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>50,2</b>	<b>43,3</b>	<b>45,1</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,3</b>
Éducateur scolaire	0,0	0,9	0,6
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	0,0	0,0	0,0
Instituteur et professeur des écoles	0,0	0,0	0,0
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,0	0,0	0,0
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,0	0,1	0,1
Moniteur EPS et éducateur sportif	0,0	0,7	0,5
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de	0,0	0,0	0,0



Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
jeunes sourds ou aveugles			
<i>Travail</i>	2,7	0,9	1,4
Éducateur technique spécialisé	2,7	0,0	0,7
Éducateur technique	0,0	0,9	0,7
Moniteur d'atelier	0,0	0,0	0,0
<i>Éducation spécialisée</i>	47,5	40,7	42,4
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	18,8	17,4	17,7
Moniteur éducateur	11,8	16,8	15,5
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,0	1,4	1,0
Aide-méxico-psychologique	16,9	5,1	8,1
<i>Famille et Groupe</i>	4,8	2,9	3,3
Assistant de service social	2,2	1,1	1,4
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,0	0,8	0,6
Assistante familiale ou maternelle	0,0	0,0	0,0
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,0	0,0
Instructeur de locomotion	0,0	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,0	0,0	0,0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	2,5	0,9	1,3
<i>Communication</i>	0,0	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0	0,0
<i>Personnel médical</i>	<b>5,2</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>
Psychiatre	4,8	1,5	2,3
Pédiatre	0,0	0,0	0,0
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,0	1,3	1,0
Autre spécialiste	0,4	1,1	0,9
Médecin généraliste	0,0	0,0	0,0
<i>Psychologue et personnel paramédical</i>	<b>11,7</b>	<b>25,4</b>	<b>21,9</b>
Psychologue	4,4	10,8	9,2
Infirmier DE et autorisé	0,2	0,5	0,4
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Puéricultrice	0,0	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	1,1	0,1	0,4
Ergothérapeute	0,0	2,2	1,6
Orthophoniste	0,0	4,3	3,2
Audio prothésiste	0,0	0,0	0,0
Orthoptiste	0,0	0,7	0,6
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	2,1	2,2	2,2
Aide-soignant	3,8	3,8	3,8
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,0	0,0
Autre personnel paramédical	0,0	0,8	0,6
<i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,0	0,0
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,0	0,0	0,0
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,0	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,0	0,0
En formation de moniteurs éducateurs	2,0	0,0	0,5
En formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,0	0,0
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,0	1,3	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>55,3</b>	<b>161,5</b>	<b>216,8</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 206. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>25,7</b>	<b>4,3</b>
Directeur	5,6	0,9
Médecin directeur	0,0	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	0,0	0,0
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	12,2	2,1
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	7,9	1,3
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>15,8</b>	<b>2,7</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	4,8	0,8
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	1,1	0,2
Autre personnel des services généraux	9,9	1,7
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>10,4</b>	<b>1,8</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Chef de service éducatif	7,6	1,3
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	0,1	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,2	0,0
Autre cadre de service paramédical	1,2	0,2
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,2	0,0
Autre personnel d'encadrement	1,1	0,2
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>104,8</b>	<b>17,7</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	<b>2,7</b>	<b>0,5</b>
Éducateur scolaire	1,4	0,2
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	0,0	0,0
Instituteur et professeur des écoles	0,0	0,0
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,0	0,0
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,2	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	1,1	0,2
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,0	0,0
<b><i>Travail</i></b>	<b>3,0</b>	<b>0,5</b>
Éducateur technique spécialisé	1,5	0,3
Éducateur technique	1,5	0,3
Moniteur d'atelier	0,0	0,0
<b><i>Éducation spécialisée</i></b>	<b>91,9</b>	<b>15,5</b>
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	38,5	6,5
Moniteur éducateur	33,6	5,7
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	2,2	0,4
Aide-médico-psychologique	17,6	3,0
<b><i>Famille et Groupe</i></b>	<b>7,3</b>	<b>1,2</b>
Assistant de service social	3,0	0,5
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	1,3	0,2
Assistante familiale ou maternelle	0,0	0,0
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,0	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,0	0,0
Instructeur de locomotion	0,0	0,0
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement	0,0	0,0

<b>Fonction principale exercée</b>	<b>Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006</b>	<b>Taux d'encadrement (p.100 places)</b>
travailleuse familiale)		
Animateur social	0,0	0,0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	2,9	0,5
<i>Communication</i>	0,0	0,0
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	0,0	0,0
Interprète en langue des signes	0,0	0,0
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,0	0,0
<b><i>Personnel médical</i></b>	<b>9,3</b>	<b>1,6</b>
Psychiatre	5,1	0,9
Pédiatre	0,0	0,0
Médecin en rééducation fonctionnelle	2,1	0,4
Autre spécialiste	2,0	0,3
Médecin généraliste	0,0	0,0
<b><i>Psychologue et personnel paramédical</i></b>	<b>47,4</b>	<b>8,0</b>
Psychologue	19,9	3,4
Infirmier DE et autorisé	0,9	0,1
Infirmier psychiatrique	0,0	0,0
Puéricultrice	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	0,8	0,1
Ergothérapeute	3,6	0,6
Orthophoniste	6,9	1,2
Audio prothésiste	0,0	0,0
Orthoptiste	1,2	0,2
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	4,8	0,8
Aide-soignant	8,2	1,4
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,0
Autre personnel paramédical	1,2	0,2
<b><i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i></b>	<b>3,3</b>	<b>0,5</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,0
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,0	0,0
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,0
En formation de moniteurs éducateurs	1,1	0,2
En formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,0
Autre personnel en formation ou en attente de formation	2,1	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>216,8</b>	<b>36,6</b>

**Champ** : Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Statut du personnel dans les établissements expérimentaux pour enfants*

**Tableau 207. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon le statut ou le type de contrat et par sexe.  
Situation au 31 décembre 2006**

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	12,0	17,7	16,3
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,0	1,5	1,1
Contractuel, vacataire, auxiliaire	6,3	4,8	5,2
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	75,3	69,6	71,1
CDD (hors emplois aidés)	4,4	2,5	3,0
Vacation	0,0	0,0	0,0
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,0	0,7	0,5
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,0	0,0	0,0
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,0	1,3	1,0
Autre contrat aidé	2,0	1,8	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>55,3</b>	<b>161,5</b>	<b>216,8</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 208. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe.  
Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	18,4	22,5	21,4
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,0	1,0	0,8
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,0	0,6	0,4
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	22,9	18,0	19,3
Convention collective nationale de 1965	0,0	0,0	0,0
Convention collective nationale de 1966	57,7	56,6	56,9
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	0,0	0,0	0,0
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	0,0	0,0	0,0
Autre convention collective	0,0	0,0	0,0
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	1,0	0,0	0,2
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,0	0,0	0,0
Congréganistes non salariés	0,0	1,3	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>55,3</b>	<b>161,5</b>	<b>216,8</b>

**Champ :** Établissements expérimentaux pour enfants – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

Les services à domicile et ambulatoires

**Les services d'éducation spéciale  
et de soins à domicile**

## **Présentation des services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

Les SESSAD sont des services médico-sociaux autonomes ou rattachés aux établissements d'éducation spéciale. Les données présentées dans ce chapitre portent sur les SESSAD autonomes.

L'action de ces services comporte d'une part des interventions « directes » auprès des jeunes handicapés (activités éducatives ou de rééducation, suivis médicaux et psychologiques, visites à domicile, observations et bilans...) ainsi que l'accompagnement des familles, et d'autre part des interventions « indirectes » comprenant des temps de travail institutionnel (réunions de synthèse, d'analyse des pratiques, d'équipe de suivi de la scolarisation, ...) permettant d'assurer l'adéquation des prises en charge par le service avec le projet de vie global de l'élève et notamment son projet personnalisé de scolarisation.

Les équipes pluridisciplinaires (psychologues, médecins, aides médico-pédagogiques, ...) interviennent au domicile familial de l'enfant ou de l'adolescent, à la crèche, à l'école, au centre aéré ou encore dans les locaux du SESSAD, si la nature de l'intervention et la proximité s'y prêtent. Ceci permet d'assurer un accompagnement à la fois éducatif et thérapeutique quels que soient l'âge et le handicap de l'enfant. Dans le cadre de leurs missions les SESSAD apportent également un soutien pédagogique à l'équipe éducative du milieu scolaire ordinaire.

Le financement des SESSAD est assuré sous la forme d'une dotation globale.

Le terme SESSAD est employé ici dans son acception large et couvre :

- les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, articles D.312-55 à D.312-59 et D.312-75 à D.312-79),
- les services de soins et d'aide à domicile (SSAD, articles D.312-95 à D.312-97),
- les services d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEP, articles D.312-105 à D.312-107 et D.312-117 à D.312-119),
- les services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS, articles D.312-105 à D.312-107),
- et les services d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (SAAAIS, articles D.312-117 à D.312-119).

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 2° CASF

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarifification : articles L.314-1 ss CASF

Règles techniques : articles D.312-55 à D.312-59, D.312-75 à D.312-79, D.312-95 à D.312-97, D.312-105 à D.312-107 et D.312-117 à D.312-119 CASF.

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

Au 31 décembre 2006, 1 300 SESSAD disposent d'environ 33 800 places et emploient près de 9 300 personnes en équivalent temps plein.

### ***Activité***

Le taux de réponse des SESSAD à l'enquête est de 94 %, et les structures répondantes rassemblent 95 % des places installées dans l'ensemble des SESSAD.

Les tableaux détaillés par régions et départements sur les places installées en SESSAD reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des SESSAD, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006. En revanche, la déclinaison régionale et départementale des données issues directement de l'enquête ES 2006 exige une attention particulière afin d'en estimer le niveau de représentativité.

Les places en SESSAD sont à 83 % destinées à des prestations sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire, et à 14 % des places en accueil de jour.

Les agréments de ce type de services sont divers : 56 % des places sont agréées pour l'accompagnement d'enfants souffrant de déficience intellectuelle et/ou psychique, 14 % pour des enfants déficients moteurs, 13 % des enfants déficients auditifs et 8% déficients visuels.

### ***Enfants présents au 31 décembre 2006***

Parmi les enfants recensés dans les SESSAD au 31 décembre 2006 on compte 62 % de garçons. Ils souffrent principalement de déficiences intellectuelles (35 %), de troubles du psychisme (22 %), de déficiences motrices (13%) et de déficiences auditives (12 %).

La grande majorité est scolarisée uniquement dans un établissement scolaire de l'Éducation nationale (87 %). Peu ne sont pas scolarisés (6 %) et seulement 5 % sont scolarisés dans un établissement d'éducation spéciale (totalement ou partiellement).

Plus de 90 % des enfants suivis par un SESSAD sont domiciliés dans le même département que le service et 5 % viennent d'un département limitrophe.

### ***Enfants sortis au cours de l'année 2006***

Les enfants sortis au cours de l'année 2006 sont 79 % à avoir bénéficié d'un accompagnement ayant duré entre un et cinq ans, et 12 % ont été suivis pour une durée comprise entre six et dix ans. La situation des enfants après la sortie est globalement la suivante : 78 % sont hébergés dans leur famille et 11 % sont accueillis en internat (de semaine ou complet) dans une structure d'éducation spéciale. Ils sont 36% à suivre un enseignement (général, professionnel

ou un apprentissage) sans l'appui d'un SESSAD et 10 % avec l'appui d'un SESSAD. 23 % sont accueillis dans un institut médico-éducatif (IME) et 6 % dans un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP).

### *Le personnel au 31 décembre 2006*

Le personnel travaillant dans les SESSAD est majoritairement féminin (78 % de femmes). L'ancienneté du personnel dans le même service est en moyenne de 8 années. Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les éducateurs spécialisés (23 %), les psychologues (8 %), les orthophonistes (7 %) et les psychomotriciens et rééducateurs en psychomotricité (7 %).

Le taux d'encadrement est estimé à 27 pour 100 places installées. La plupart du personnel est en contrat à durée indéterminée (85 %) et 10 % sont titulaires de la fonction publique.

## **Activité des services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

### *Caractéristiques générales des services d'éducation spéciale et de soins à domicile et leur évolution entre 1995 et 2006*

**Tableau 209. Caractéristiques des services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006**

Caractéristiques	ES 1995	ES 2001	ES 2006	Évolution 1995-2006 (p. 100)
Nombre de structures au 31 décembre	526	911	1 300	147,1
Nombre de places installées au 31 décembre	12 794	22 835	33 836	164,5
Nombre de personnes présentes au 31 décembre	12 376	23 964	34 352	177,6
Nombre d'entrées au cours de l'année écoulée	Nd	Nd	10 273	
Nombre de sorties au cours de l'année écoulée	Nd	Nd	7 883	

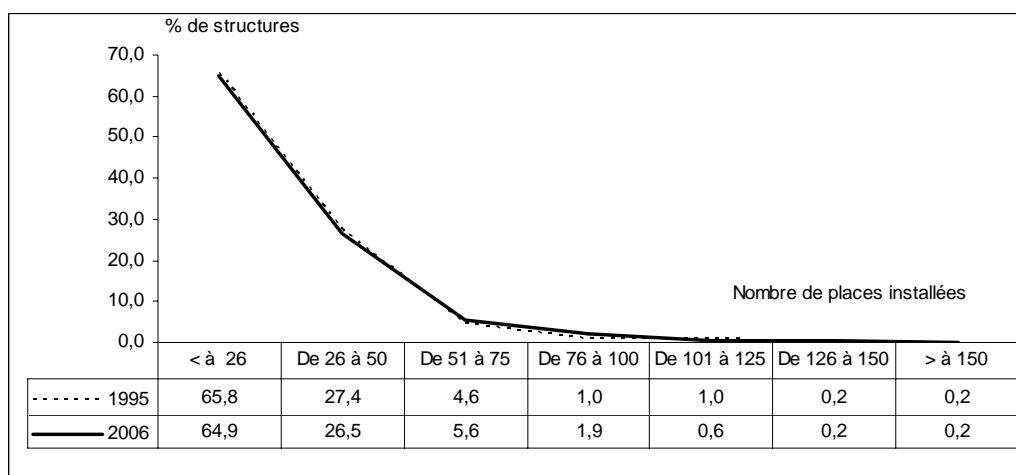
**Nd.** Données non disponibles.

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995, ES2001 et ES 2006.



**Figure 5. Répartition des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006**



**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1995 et ES 2006.

### *Répartitions régionale et départementale des services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 210. Répartition régionale du nombre de services d'éducation spéciale et de soins à domicile, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
42 Alsace	26	937	452 637	2,1
72 Aquitaine	77	1 492	713 286	2,1
83 Auvergne	30	858	292 844	2,9
25 Basse-Normandie	35	1 102	360 024	3,1
26 Bourgogne	37	798	375 665	2,1
53 Bretagne	73	1 958	761 619	2,6
24 Centre	53	1 216	613 820	2,0
21 Champagne-Ardenne	41	729	330 630	2,2
94 Corse	10	212	63 301	3,3
43 Franche-Comté	40	880	289 361	3,0
23 Haute-Normandie	33	963	472 908	2,0
11 Île-de-France	161	5 682	3 018 296	1,9
91 Languedoc-Roussillon	59	1 228	605 781	2,0
74 Limousin	19	410	148 738	2,8
41 Lorraine	51	1 263	567 596	2,2
73 Midi-Pyrénées	77	1 303	640 442	2,0
31 Nord-Pas-de-Calais	76	1 958	1 100 418	1,8
52 Pays de la Loire	79	2 316	893 256	2,6
22 Picardie	26	662	502 316	1,3
54 Poitou-Charentes	50	1 114	391 611	2,8
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	85	2 179	1 144 974	1,9
82 Rhône-Alpes	141	3 120	1 552 801	2,0
<b>France Métropolitaine</b>	<b>1 279</b>	<b>32 380</b>	<b>15 292 324</b>	<b>2,1</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>21</b>	<b>1 456</b>	<b>609 616</b>	<b>2,4</b>
<b>France entière</b>	<b>1 300</b>	<b>33 836</b>	<b>15 901 940</b>	<b>2,1</b>

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Tableau 211. Répartitions départementale et régionale de la capacité d'accueil dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>42 Alsace</b>	67 Bas-Rhin	567	268 686	2,1
	68 Haut-Rhin	370	183 951	2,0
		<b>937</b>	<b>452 637</b>	<b>2,1</b>
<b>72 Aquitaine</b>	24 Dordogne	281	83 700	3,4
	33 Gironde	589	334 755	1,8
	40 Landes	134	81 060	1,7
	47 Lot-et-Garonne	100	72 065	1,4
	64 Pyrénées-Atlantiques	388	141 706	2,7
	<b>1 492</b>	<b>713 286</b>	<b>2,1</b>	
<b>83 Auvergne</b>	3 Allier	207	71 586	2,9
	15 Cantal	78	29 266	2,7
	43 Haute-Loire	139	51 965	2,7
	63 Puy-de-Dôme	434	140 027	3,1
	<b>858</b>	<b>292 844</b>	<b>2,9</b>	
<b>25 Basse-Normandie</b>	14 Calvados	497	171 334	2,9
	50 Manche	377	118 871	3,2
	61 Orne	228	69 819	3,3
	<b>1 102</b>	<b>360 024</b>	<b>3,1</b>	
<b>26 Bourgogne</b>	21 Côte-d'Or	303	125 084	2,4
	58 Nièvre	118	45 739	2,6
	71 Saône-et-Loire	277	123 982	2,2
	89 Yonne	100	80 860	1,2
	<b>798</b>	<b>375 665</b>	<b>2,1</b>	
<b>53 Bretagne</b>	22 Côtes-d'Armor	444	133 543	3,3
	29 Finistère	605	211 741	2,9
	35 Ille-et-Vilaine	539	249 557	2,2
	56 Morbihan	370	166 778	2,2
	<b>1 958</b>	<b>761 619</b>	<b>2,6</b>	
<b>24 Centre</b>	18 Cher	161	70 540	2,3
	28 Eure-et-Loir	179	109 233	1,6
	36 Indre	102	49 015	2,1
	37 Indre-et-Loire	306	143 280	2,1
	41 Loir-et-Cher	143	75 709	1,9
	45 Loiret	325	166 043	2,0
	<b>1 216</b>	<b>613 820</b>	<b>2,0</b>	
<b>21 Champagne-Ardenne</b>	8 Ardennes	254	72 445	3,5
	10 Aube	143	73 827	1,9
	51 Marne	232	141 234	1,6
	52 Haute-Marne	100	43 124	2,3
	<b>729</b>	<b>330 630</b>	<b>2,2</b>	
<b>94 Corse</b>	2A Corse-du-Sud	123	29 031	4,2
	2B Haute-Corse	89	34 270	2,6
	<b>212</b>	<b>63 301</b>	<b>3,3</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>43 Franche-Comté</b>	25 Doubs	437	132 565	3,3
	39 Jura	168	63 318	2,7
	70 Haute-Saône	186	58 345	3,2
	90 Territoire de Belfort	89	35 133	2,5
		<b>880</b>	<b>289 361</b>	<b>3,0</b>
<b>23 Haute-Normandie</b>	27 Eure	324	153 486	2,1
	76 Seine-Maritime	639	319 422	2,0
		<b>963</b>	<b>472 908</b>	<b>2,0</b>
<b>11 Île-de-France</b>	75 Paris	834	430 057	1,9
	77 Seine-et-Marne	876	366 331	2,4
	78 Yvelines	667	388 219	1,7
	91 Essonne	716	334 116	2,1
	92 Hauts-de-Seine	698	387 136	1,8
	93 Seine-Saint-Denis	712	437 402	1,6
	94 Val-de-Marne	564	336 516	1,7
	95 Val-d'Oise	615	338 519	1,8
	<b>5 682</b>	<b>3 018 296</b>	<b>1,9</b>	
<b>91 Languedoc-Roussillon</b>	11 Aude	116	76 791	1,5
	30 Gard	358	168 679	2,1
	34 Hérault	500	244 567	2,0
	48 Lozère	25	16 883	1,5
	66 Pyrénées-Orientales	229	98 861	2,3
	<b>1 228</b>	<b>605 781</b>	<b>2,0</b>	
<b>74 Limousin</b>	19 Corrèze	150	47 549	3,2
	23 Creuse	80	23 114	3,5
	87 Haute-Vienne	180	78 075	2,3
	<b>410</b>	<b>148 738</b>	<b>2,8</b>	
<b>41 Lorraine</b>	54 Meurthe-et-Moselle	402	179 682	2,2
	55 Meuse	145	48 020	3,0
	57 Moselle	559	248 360	2,3
	88 Vosges	157	91 534	1,7
	<b>1 263</b>	<b>567 596</b>	<b>2,2</b>	
<b>73 Midi-Pyrénées</b>	9 Ariège	82	32 197	2,5
	12 Aveyron	147	57 421	2,6
	31 Haute-Garonne	492	293 834	1,7
	32 Gers	122	37 781	3,2
	46 Lot	102	34 655	2,9
	65 Hautes-Pyrénées	153	47 586	3,2
	81 Tarn	151	82 406	1,8
	82 Tarn-et-Garonne	54	54 562	1,0
	<b>1 303</b>	<b>640 442</b>	<b>2,0</b>	
<b>31 Nord-Pas-de-Calais</b>	59 Nord	1 477	707 731	2,1
	62 Pas-de-Calais	481	392 687	1,2
	<b>1 958</b>	<b>1 100 418</b>	<b>1,8</b>	

Suite...

Région	Département	Places installées au 31-12-06	Population moins de 20 ans au 01-01-07	Places pour 1 000 hab. moins de 20 ans
<b>52 Pays de la Loire</b>	44 Loire-Atlantique	827	324 438	2,5
	49 Maine-et-Loire	511	205 096	2,5
	53 Mayenne	193	78 619	2,5
	72 Sarthe	426	140 636	3,0
	85 Vendée	359	144 467	2,5
		<b>2 316</b>	<b>893 256</b>	<b>2,6</b>
<b>22 Picardie</b>	2 Aisne	155	140 354	1,1
	60 Oise	341	218 422	1,6
	80 Somme	166	143 540	1,2
		<b>662</b>	<b>502 316</b>	<b>1,3</b>
<b>54 Poitou-Charentes</b>	16 Charente	163	76 308	2,1
	17 Charente-Maritime	299	131 620	2,3
	79 Deux-Sèvres	286	84 587	3,4
	86 Vienne	366	99 096	3,7
		<b>1 114</b>	<b>391 611</b>	<b>2,8</b>
<b>93 Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	4 Alpes-de-Haute-Provence	76	36 185	2,1
	5 Hautes-Alpes	115	31 073	3,7
	6 Alpes-Maritimes	548	238 895	2,3
	13 Bouches-du-Rhône	745	480 128	1,6
	83 Var	400	223 664	1,8
	84 Vaucluse	295	135 029	2,2
		<b>2 179</b>	<b>1 144 974</b>	<b>1,9</b>
<b>82 Rhône-Alpes</b>	1 Ain	271	154 388	1,8
	7 Ardèche	145	72 505	2,0
	26 Drôme	336	118 389	2,8
	38 Isère	610	310 732	2,0
	42 Loire	426	181 794	2,3
	69 Rhône	756	432 113	1,7
	73 Savoie	252	100 359	2,5
	74 Haute-Savoie	324	182 521	1,8
		<b>3 120</b>	<b>1 552 801</b>	<b>2,0</b>
<b>France métropolitaine</b>		<b>32 380</b>	<b>15 292 324</b>	<b>2,1</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>		<b>1 456</b>	<b>609 616</b>	<b>2,4</b>
<b>France entière</b>		<b>33 836</b>	<b>15 901 940</b>	<b>2,1</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS. Estimations de population au 01.01.2007, INSEE.

**Modalité d'accueil et agrément de clientèle dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile en 2006**

**Tableau 212. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil	Nombre de places	Pourcentage
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	152	0,5
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	17	0,0
Accueil temporaire	140	0,4
<b>Externat : accueil de jour (sans hébergement)</b>	<b>4 732</b>	<b>14,0</b>
Accueil familial	55	0,2
Prestation sur le lieu de vie / prestation en milieu ordinaire	27 951	82,6
Autre	788	2,3
<b>Total répondants</b>	<b>33 835</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>33 836</b>	

**Remarque :** Une même structure peut proposer une ou plusieurs modalités d'accueil.

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 213. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006**

Agrément de clientèle	Nombre de places	Pourcentage
Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés	12 458	36,9
Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)	4 149	12,3
Déficients intellectuels et déficients psychiques avec ou sans troubles associés	2 384	7,1
Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	868	2,6
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	4 820	14,3
Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés	29	0,1
Déficients visuels avec ou sans troubles associés	2 730	8,1
Déficients auditifs avec ou sans troubles associés	4 392	13,0
Polyhandicapés	778	2,3
Autre	1 180	3,5
<b>Total répondants</b>	<b>33 788</b>	<b>100,0</b>
<b>Total places</b>	<b>33 836</b>	

**Remarque :** Une même structure peut proposer avoir un ou plusieurs agréments de clientèle.

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Clientèle suivie par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

### *Profil socio-démographique des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 214. Répartition par âge des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situations en 2001 et 2006**

Âge	Présents au 31/12/2001	Présents au 31/12/2006
Moins d'1 an	0,2	0,1
1	1,3	0,7
2	2,2	1,4
3	3,3	2,0
4	4,4	3,2
5	5,6	4,6
6	7,4	6,4
7	7,8	7,5
8	8,1	8,7
9	9,4	8,9
10	9,3	9,5
11	8,5	9,7
12	7,3	7,9
13	6,3	6,9
14	5,1	6,6
15	4,1	5,4
16	3,1	3,3
17	2,6	2,9
18	1,9	1,9
19	1,3	1,3
20	0,6	0,4
Plus de 20	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>22 783</b>	<b>34 352</b>
<b>Effectif total</b>	<b>23 964</b>	<b>34 352</b>

**Note :** Données non publiées pour les SESSAD autonomes enquêtés par ES1995.

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 215. Répartition par âge et par sexe des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006**

Âge	Effectifs présents au 31/12/2006		Total
	Sexe masculin	Sexe féminin	
Moins d'1 an	0,1	0,2	0,1
1	0,6	0,9	0,7
2	1,2	1,6	1,4
3	1,9	2,2	2,0
4	3,2	3,4	3,2
5	4,4	5,0	4,6
6	6,1	6,8	6,4
7	7,6	7,4	7,5
8	8,6	8,7	8,7
9	8,8	9,1	8,9
10	9,2	9,8	9,5
11	9,8	9,5	9,7
12	8,1	7,6	7,9
13	7,2	6,5	6,9
14	7,0	6,1	6,6
15	5,7	4,9	5,4
16	3,4	3,2	3,3
17	2,8	3,1	2,9
18	2,0	1,8	1,9
19	1,3	1,2	1,3
20	0,4	0,5	0,4
Plus de 20	0,4	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>
<b>Effectif total</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 216. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon leur temps de présence. Situation au 31 décembre 2006**

Temps de présence (en années)	Au 31/12/2006
Moins d'1 an	29,6
1	23,6
2	15,3
3	9,8
4	6,4
5	5,1
6	3,1
7	2,0
8	1,4
9	1,2
10	0,8
Plus de 10 ans	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>34 352</b>
<b>Effectif total</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Les amendements Creton dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 217. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006**

Le jeune est dans le service au titre de l'amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Oui	0,1	0,1
Non	99,9	99,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>22 783</b>	<b>34 221</b>
<b>Effectif total</b>	<b>23 964</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

### *Pathologie et déficience (principale) des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 218. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Pathologies et origines des déficiences	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Autismes et autres troubles envahissants du développement	5,8	2,4	4,5
Psychose infantile	4,8	2,9	4,1
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0,7	0,2	0,5
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	5,3	8,8	6,6
Accidents périnataux	11,1	12,7	11,7
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	2,1	2,2	2,1
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	10,0	12,5	10,9
Autres pathologies	34,7	30,8	33,2
Pathologie inconnue	25,4	27,5	26,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>20 329</b>	<b>12 404</b>	<b>32 733</b>
<b>Effectif total</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.



**Tableau 219. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006**

Déficience principale (grandes catégories)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006
Déficiences intellectuelles	35,1	34,9
Déficience du psychisme	17,8	22,3
Déficiences du langage et de la parole	2,0	4,0
Déficiences auditives	15,0	12,4
Déficiences visuelles	9,2	8,2
Déficiences motrices	15,0	12,9
Plurihandicap	0,9	1,4
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	0,3	0,3
Polyhandicap	3,1	2,0
Autres déficiences	1,6	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>22 515</b>	<b>33 737</b>
<b>Effectif total</b>	<b>23 964</b>	<b>34 352</b>

**Remarque :** Pas de comparaison établie avec ES1995 à cause des changements dans la nomenclature proposée.

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.

**Tableau 220. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b><i>Déficiences intellectuelles</i></b>	<b>32,6</b>	<b>38,5</b>	<b>34,8</b>
Retard mental profond et sévère	1,0	1,2	1,1
Retard mental moyen	8,4	11,0	9,4
Retard mental léger	22,8	26,0	24,0
Autres déficiences de l'intelligence	0,4	0,3	0,4
<b><i>Déficiences du psychisme</i></b>	<b>27,4</b>	<b>13,7</b>	<b>22,2</b>
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	0,3	0,4	0,4
Troubles de la conduite et du comportement	12,8	5,2	9,9
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	5,5	2,5	4,3
Autres déficiences du psychisme	8,9	5,6	7,7
<b><i>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</i></b>	<b>4,6</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>
<b><i>Déficiences auditives</i></b>	<b>10,4</b>	<b>15,6</b>	<b>12,4</b>
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)	3,8	6,1	4,7
Déficience auditive bilatérale sévère (entre 71 Db et 90 Db inclus)	3,1	4,6	3,7
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	3,3	4,7	3,8
Surdi-mutité	0,2	0,1	0,2
Surdi-cécité	0,0	0,0	0,0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0	0,0	0,0
<b><i>Déficiences visuelles</i></b>	<b>7,6</b>	<b>9,3</b>	<b>8,2</b>
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	1,3	2,1	1,6
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel	6,3	7,2	6,6
<b><i>Déficiences motrices</i></b>	<b>12,2</b>	<b>14,0</b>	<b>12,9</b>
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres	0,3	0,2	0,2
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres	3,5	3,7	3,6
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs	3,1	4,0	3,4
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur	3,0	3,6	3,2

Déficience principale (catégories détaillées)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
homolatéraux			
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0,3	0,2	0,3
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,1	0,2	0,1
Autres déficiences complexes de la motricité	1,9	2,1	2,0
<b>Plurihandicap</b> , plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
<b>Polyhandicap</b> , associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	<b>1,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,0</b>
<b>Autres déficiences, non désignées par ailleurs</b>	<b>2,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>20 923</b>	<b>12 778</b>	<b>33 701</b>
<b>Effectif total</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Scolarisation et hébergement des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 221. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Lieu de scolarisation	Au 31/12/2006
Non scolarisé	6,1
Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	2,4
Scolarisé dans l'établissement d'éducation spéciale avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation Nationale	2,7
Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	86,9
Autre	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>34 242</b>
<b>Effectif total</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 222. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006**

Classe suivie	Lieu de scolarisation				
	Non scolarisé	Scolarisé uniquement dans l'établissement d'éducation spéciale	Établissement d'éducation spéciale + intégration scolaire partielle établissement Éducation Nationale	Scolarisé uniquement dans un établissement de l'Éducation Nationale	Autre
Non scolarisé et apprentissage, au plus, de l'exécution de geste simples	32,2	0,0	0,0	0,0	0,3
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communications, d'habitude d'hygiène et de sécurité élémentaire	12,1	1,1	0,0	0,0	0,6
Non scolarisé, autre situation	55,4	0,0	0,0	0,0	6,8
Classe de l'enseignement préélémentaire	0,3	13,4	17,3	13,1	1,6
CP et CE1	0,0	5,0	14,6	11,3	4,1
CE2, CM1 et CM2	0,0	7,8	14,9	13,8	2,3
Classe de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème générale, technologique ou d'insertion	0,0	11,5	4,6	11,8	5,9
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0	3,8	3,2	2,6	0,4
Classes de l'enseignement professionnel ou d'apprentissage (CAP, BEP, CPA, CFA...)	0,0	6,1	1,6	3,6	41,1
Enseignement supérieur	0,0	0,3	0,2	0,4	0,7
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0	20,9	24,0	24,1	5,8
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0	3,6	12,1	9,0	2,7
Classe de SEGPA (second degré)	0,0	3,3	3,7	8,9	0,9
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0	0,4	0,0	1,2	0,6
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement général	0,0	7,7	0,2	0,1	1,1
Classes spécifiques aux établissements médico-sociaux : enseignement professionnel ou préprofessionnel	0,0	8,3	1,4	0,0	0,5
Groupe classe-atelier (GCA)	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
Autres situations	0,0	6,0	2,0	0,1	24,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 062</b>	<b>831</b>	<b>891</b>	<b>29 720</b>	<b>609</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 223. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	95,3	95,3	95,3
En famille d'accueil social	2,4	2,7	2,5
En famille d'accueil spécialisé	0,6	0,6	0,6
En établissement	1,1	1,0	1,1
Autre mode d'hébergement	0,6	0,5	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>21 295</b>	<b>13 015</b>	<b>34 310</b>
<b>Effectif total</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 224. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006**

Mode d'hébergement à l'enquête	Groupes d'âge					Total
	0-5	6-10	11-15	16-20	Plus de 20	
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	97,2	96,5	94,9	90,7	71,7	95,3
En famille d'accueil social	1,9	2,3	2,9	2,5	0,0	2,5
En famille d'accueil spécialisé	0,6	0,5	0,7	0,6	0,7	0,6
En établissement	0,3	0,5	1,2	3,5	8,4	1,1
Autre mode d'hébergement	0,1	0,1	0,3	2,6	19,2	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 150</b>	<b>14 069</b>	<b>12 571</b>	<b>3 376</b>	<b>164</b>	<b>34 330</b>
<b>Effectif total</b>						<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Source** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Modalité d'accueil ou d'accompagnement des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 225. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil de jour séquentiel	6,6	5,4	6,2
Externat ou semi-internat	7,7	8,2	7,9
Accueil temporaire	0,2	0,4	0,3
En internat complet	0,0	0,0	0,0
En internat de semaine	0,3	0,5	0,4
En internat séquentiel	0,0	0,0	0,0
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire	83,3	83,7	83,5
Autre modalité	1,7	1,7	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>
<b>Effectif total</b>	<b>21 328</b>	<b>13 024</b>	<b>34 352</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## *Origine géographique des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 226. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006**

L'enfant est pris en charge :	Au 31/12/2006
Dans le même département de résidence que ses parents	94,7
Dans un département limitrophe	4,6
Dans un autre département non limitrophe	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>33 667</b>
<b>Effectif total</b>	<b>34 352</b>

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## **Clientèle sortie des services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

### *Profil socio-démographique des enfants sortis des services d'éducation spéciale et de soins à domicile en 2006*

**Tableau 227. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'âge et par sexe**

Âge	Effectifs sortis au cours de 2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	0,1	0,0	0,0
1	0,1	0,4	0,2
2	0,3	0,5	0,4
3	0,8	1,4	1,0
4	1,0	2,1	1,4
5	2,3	2,6	2,4
6	4,2	5,5	4,7
7	6,3	6,4	6,3
8	5,3	5,3	5,3
9	5,5	5,3	5,4
10	6,5	5,3	6,1
11	6,5	6,7	6,5
12	12,0	11,9	12,0
13	8,8	8,1	8,5
14	9,5	7,2	8,7
15	7,1	6,8	7,0
16	8,6	7,2	8,1
17	4,6	4,1	4,4
18	3,4	4,0	3,6
19	2,7	3,0	2,8
20	2,9	3,8	3,2
Plus de 20	1,7	2,3	1,9
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 106</b>	<b>2 777</b>	<b>7 883</b>

**Champ :** Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 228. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la durée de suivi**

Durée de suivi (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins d'1 an	6,6	5,4	6,2
1 à 5 ans	79,9	77,0	78,9
6 à 10 ans	10,9	13,9	11,9
11 à 15 ans	2,3	2,9	2,5
Plus de 15 ans	0,2	0,8	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 103</b>	<b>2 774</b>	<b>7 877</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 106</b>	<b>2 777</b>	<b>7 883</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Les amendements Creton parmi les enfants sortis des services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 229. Répartition des enfants sortis des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006**

Le jeune bénéficiait d'un amendement Creton (article 22 loi 89-18 du 13 janvier 1989) avant la sortie	ES 2006
Oui	0,4
Non	99,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>7 883</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

### *Déficience (principale) des enfants sortis des services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 230. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les catégories de déficience (principale) et par sexe**

Déficience principale	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Déficiences intellectuelles	32,8	43,1	36,4
Déficiences du psychisme	36,9	17,2	29,9
Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole	3,2	2,3	2,9
Déficiences auditives	8,0	12,3	9,5
Déficiences visuelles	4,0	5,5	4,6
Déficiences motrices	8,1	9,8	8,7
Plurihandicap	2,0	2,7	2,2
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires	0,2	0,4	0,3
Polyhandicap	2,5	4,5	3,2
Autres déficiences : non désignées par ailleurs	2,3	2,1	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 018</b>	<b>2 731</b>	<b>7 749</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 106</b>	<b>2 777</b>	<b>7 883</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Mode d'hébergement des enfants après leur sortie des services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

**Tableau 231. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le mode d'hébergement après la sortie et par sexe**

Mode d'hébergement après la sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	11,7	9,2	10,8
Famille	78,6	78,4	78,5
Famille d'accueil	2,8	3,7	3,1
Logement personnel	0,8	2,0	1,2
Foyer d'hébergement	0,7	0,7	0,7
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,1	0,0	0,1
MAS ou FAM	0,1	0,0	0,1
Etablissement de santé	0,5	0,9	0,6
Etablissement social	1,2	1,3	1,3
Inconnu	2,0	2,5	2,2
Autre	0,9	0,4	0,7
Sans objet : décès	0,6	0,9	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 103</b>	<b>2 772</b>	<b>7 875</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 106</b>	<b>2 777</b>	<b>7 883</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Activité / accueil en journée des enfants après leur sortie des services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

**Tableau 232. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'activité / accueil en journée après leur sortie et par sexe**

Activité / accueil en journée après leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage avec SESSAD	9,7	10,3	9,9
Enseignement général, enseignement professionnel ou apprentissage sans SESSAD	37,1	33,8	36,0
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro)	21,2	25,4	22,7
En établissement pour enfants polyhandicapés	1,9	3,2	2,4
En institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP)	8,0	3,1	6,3
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	2,9	3,4	3,1
En établissement d'éducation sensorielle	3,2	5,1	3,9
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0,2	0,1	0,1
Activité à caractère professionnel en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT - anciennement CAT)	0,6	0,3	0,5
Emploi en entreprise adaptée	0,1	0,1	0,1
En attente de placement dans un ESAT ou une entreprise adaptée	0,4	0,2	0,3
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	1,3	0,9	1,2
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,8	0,5	0,7
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	1,5	1,3	1,4
En formation ou en stage	1,5	2,2	1,8
Hospitalisation	0,5	0,6	0,5
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0,3	0,3	0,3
Accueil en MAS	0,1	0,1	0,1

Activité / accueil en journée <u>après</u> leur sortie	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Accueil en FAM	0,0	0,0	0,0
En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0	0,1	0,1
En attente de placement en MAS ou en FAM	0,0	0,0	0,0
Accueil en établissement pour adultes handicapés à l'étranger	0,0	0,0	0,0
Autre activité	1,6	1,5	1,6
À domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale	2,6	2,3	2,5
Activité inconnue	3,6	4,5	3,9
Sans objet : décès	0,6	0,9	0,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>5 103</b>	<b>2 771</b>	<b>7 874</b>
<b>Effectif total</b>	<b>5 106</b>	<b>2 777</b>	<b>7 883</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

### *Profil socio-démographique du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

Tableau 233. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006

Groupes d'âges (en années)	Effectifs du personnel au 31/12/2001			Effectifs du personnel au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 20	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
20-24	1,2	3,1	2,7	1,0	3,3	2,8
25-29	5,6	10,5	9,4	5,6	10,9	9,7
30-34	7,2	12,3	11,1	8,4	12,5	11,6
35-39	10,1	13,6	12,8	9,2	13,2	12,3
40-44	15,4	16,7	16,4	12,0	13,6	13,3
45-49	22,1	18,9	19,7	16,1	15,6	15,7
50-54	25,0	16,8	18,7	22,0	16,3	17,6
55-59	11,0	7,0	7,9	20,7	12,5	14,3
60 et plus	2,2	1,1	1,3	5,0	2,0	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 651</b>	<b>8 551</b>	<b>11 202</b>	<b>4 236</b>	<b>14 652</b>	<b>18 888</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 651</b>	<b>8 551</b>	<b>11 202</b>	<b>4 236</b>	<b>14 652</b>	<b>18 888</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile - France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES2001, ES 2006.



**Tableau 234. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Durée depuis prise de fonction (en années)	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 5 ans	46,8	47,6	47,4
5 à 9 ans	21,1	19,9	20,2
10 à 14 ans	15,8	15,4	15,5
15 à 19 ans	6,9	7,4	7,3
20 à 24 ans	3,9	4,0	3,9
25 à 29 ans	2,9	3,2	3,1
30 ans et plus	2,7	2,6	2,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 236</b>	<b>14 652</b>	<b>18 888</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 236</b>	<b>14 652</b>	<b>18 888</b>
<b>Durée moyenne (en années)</b>	<b>7,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

### *Fonction principale du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 235. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>15,4</b>	<b>13,8</b>	<b>14,1</b>
Directeur	9,9	2,0	3,6
Médecin directeur	0,1	0,1	0,1
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	2,6	0,9	1,3
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	1,2	8,5	7,1
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	1,6	2,3	2,1
<b>Personnel des services généraux</b>	<b>6,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	1,3	2,1	1,9
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	2,2	0,2	0,6
Autre personnel des services généraux	2,7	0,8	1,2
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>	<b>8,1</b>	<b>4,5</b>	<b>5,2</b>
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,7	0,6	0,6
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0	0,0
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,1	0,1
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,1	0,1
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Chef de service éducatif	6,5	3,1	3,8
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0,0	0,0	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	0,0	0,0	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	0,3	0,2	0,3
Autre cadre de service paramédical	0,1	0,2	0,2
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0,0	0,0	0,0
Autre personnel d'encadrement	0,2	0,2	0,2
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>	<b>46,3</b>	<b>42,1</b>	<b>42,9</b>
<b>Enseignement</b>	<b>10,2</b>	<b>7,3</b>	<b>7,8</b>
Educateur scolaire	1,3	0,8	0,9
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	5,1	3,4	3,7
Instituteur et professeur des écoles	1,7	1,0	1,1
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	0,2	0,3	0,3

Fonction principale exercée	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	0,0	0,0	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	0,5	0,0	0,1
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	1,3	1,7	1,6
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	0,1	0,0	0,1
<i>Travail</i>	1,6	0,3	0,5
Éducateur technique spécialisé	0,9	0,1	0,3
Éducateur technique	0,5	0,1	0,2
Moniteur d'atelier	0,2	0,0	0,1
<i>Éducation spécialisée</i>	31,0	29,2	29,5
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	26,7	22,4	23,3
Moniteur éducateur	3,2	3,3	3,3
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	0,6	2,0	1,7
Aide-médecin-psychologique	0,6	1,5	1,3
<i>Famille et Groupe</i>	2,3	4,1	3,8
Assistant de service social	0,7	2,2	1,9
Moniteur d'enseignement ménager	0,0	0,0	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	0,1	0,2	0,2
Assistante familiale ou maternelle	0,1	0,2	0,2
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	0,4	0,1	0,1
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	0,1	0,2	0,2
Instructeur de locomotion	0,2	0,3	0,2
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,0	0,0	0,0
Animateur social	0,2	0,1	0,1
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	0,7	0,8	0,7
<i>Communication</i>	1,2	1,3	1,3
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	1,0	0,5	0,6
Interprète en langue des signes	0,2	0,2	0,2
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	0,1	0,6	0,5
<i>Personnel médical</i>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>
Psychiatre	3,4	0,9	1,4
Pédiatre	0,5	0,2	0,3
Médecin en rééducation fonctionnelle	0,6	0,3	0,3
Autre spécialiste	0,4	0,2	0,2
Médecin généraliste	0,2	0,1	0,1
<i>Psychologue et personnel paramédical</i>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Psychologue	7,0	8,4	8,1
Infirmier DE et autorisé	0,1	0,3	0,3
Infirmier psychiatrique	0,1	0,1	0,1
Puéricultrice	0,0	0,0	0,0
Masseur kinésithérapeute	3,6	3,6	3,6
Ergothérapeute	1,7	3,2	2,9
Orthophoniste	1,1	9,0	7,5
Audio prothésiste	0,1	0,0	0,0
Orthoptiste	0,1	0,8	0,7
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	4,2	8,2	7,4
Aide-soignant	0,1	0,2	0,2
Auxiliaire de puériculture	0,0	0,1	0,1
Autre personnel paramédical	0,1	0,2	0,2
<i>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</i>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	0,0	0,1	0,1
En attente de formation de moniteurs éducateurs	0,1	0,1	0,1
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	0,1	0,1	0,1
En formation d'éducateurs spécialisés	0,2	0,1	0,1
En formation de moniteurs éducateurs	0,0	0,1	0,1
En formation d'aides médico-psychologiques	0,0	0,1	0,1
Autre personnel en formation ou en attente de formation	0,5	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 835,2</b>	<b>7 435,3</b>	<b>9 270,5</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## *Taux d'encadrement dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile*

**Tableau 236. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
<b><i>Personnel de direction, de gestion et d'administration</i></b>	<b>1 311,7</b>	<b>3,9</b>
Directeur	332,7	1,0
Médecin directeur	8,2	0,0
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	117,9	0,3
Agents administratifs et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)	655,8	1,9
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	197,1	0,6
<b><i>Personnel des services généraux</i></b>	<b>346,2</b>	<b>1,0</b>
Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)	179,6	0,5
Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)	55,8	0,2
Autre personnel des services généraux	110,8	0,3
<b><i>Personnel d'encadrement sanitaire et social</i></b>	<b>483,6</b>	<b>1,4</b>
Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	55,6	0,2
Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement	2,4	0,0
Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0,2	0,0
Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement	0,1	0,0
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	10,9	0,0
Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	5,1	0,0
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	1,1	0,0
Chef de service éducatif	348,1	1,0
Cadre infirmier DE et autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1,1	0,0
Cadre infirmier psychiatrique	1,1	0,0
Autre cadre de service pédagogique et social	23,4	0,1
Autre cadre de service paramédical	15,5	0,0
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	4,2	0,0
Autre personnel d'encadrement	14,9	0,0
<b><i>Personnel éducatif, pédagogique et social</i></b>	<b>3 978,1</b>	<b>11,8</b>
<i>Enseignement</i>	727,3	2,1
Éducateur scolaire	84,1	0,2
Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé	346,2	1,0
Instituteur et professeur des écoles	101,0	0,3
Enseignant du second degré - enseignement général (y compris EPS)	25,0	0,1
Enseignant du second degré - enseignement professionnel	2,1	0,0
Moniteur EPS et éducateur sportif	11,1	0,0
Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	152,2	0,4
Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles	5,5	0,0
<i>Travail</i>	49,4	0,1
Éducateur technique spécialisé	26,7	0,1
Éducateur technique	16,5	0,0
Moniteur d'atelier	6,3	0,0
<i>Éducation spécialisée</i>	2 736,3	8,1
Éducateur spécialisé y compris éducateur PJJ	2 157,6	6,4
Moniteur éducateur	302,1	0,9
Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants	157,2	0,5
Aide-médico-psychologique	119,4	0,4
<i>Famille et Groupe</i>	348,0	1,0
Assistant de service social	176,6	0,5
Moniteur d'enseignement ménager	2,1	0,0
Conseiller en économie sociale familiale	15,3	0,0
Assistante familiale ou maternelle	17,9	0,1
Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)	13,7	0,0
AVJ (aide aux activités de la vie journalière)	20,0	0,1

Fonction principale exercée	Effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2006	Taux d'encadrement (p.100 places)
Instructeur de locomotion	22,4	0,1
Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)	0,5	0,0
Animateur social	11,1	0,0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	68,5	0,2
<i>Communication</i>	117,1	0,3
Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés	51,5	0,2
Interprète en langue des signes	21,4	0,1
Codeur en LPC (langue parlée complétée)	44,2	0,1
<b>Personnel médical</b>	<b>213,8</b>	<b>0,6</b>
Psychiatre	125,7	0,4
Pédiatre	23,8	0,1
Médecin en rééducation fonctionnelle	31,0	0,1
Autre spécialiste	23,0	0,1
Médecin généraliste	10,3	0,0
<b>Psychologue et personnel paramédical</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Psychologue	749,0	2,2
Infirmier DE et autorisé	26,9	0,1
Infirmier psychiatrique	6,3	0,0
Puéricultrice	2,3	0,0
Masseur kinésithérapeute	332,4	1,0
Ergothérapeute	267,1	0,8
Orthophoniste	690,7	2,0
Audio prothésiste	2,4	0,0
Orthoptiste	60,6	0,2
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	683,5	2,0
Aide-soignant	20,3	0,1
Auxiliaire de puériculture	7,0	0,0
Autre personnel paramédical	14,7	0,0
<b>Candidat-élève sélectionné aux emplois éducatifs</b>	<b>73,8</b>	<b>0,2</b>
En attente de formation d'éducateurs spécialisés	6,6	0,0
En attente de formation de moniteurs éducateurs	7,0	0,0
En attente de formation d'aides médico-psychologiques	7,0	0,0
En formation d'éducateurs spécialisés	10,4	0,0
En formation de moniteurs éducateurs	6,8	0,0
En formation d'aides médico-psychologiques	8,4	0,0
Autre personnel en formation ou en attente de formation	27,7	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>9 270,5</b>	<b>27,4</b>

**Champ** : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

## Statut du personnel dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Tableau 237. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006

Statut ou type de contrat	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titulaire	13,9	8,4	9,5
Stagiaire ou fonctionnaire-élève	0,0	0,1	0,1
Contractuel, vacataire, auxiliaire	2,1	2,1	2,1
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
CDI (hors emplois aidés)	81,9	85,9	85,1
CDD (hors emplois aidés)	0,9	2,2	2,0
Vacation	0,1	0,1	0,1
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	0,2	0,2	0,2
<b>Contrats aidés</b>			
Contrat d'avenir	0,1	0,1	0,1
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	0,7	0,7	0,7
Autre contrat aidé	0,1	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>1 835,2</b>	<b>7 435,3</b>	<b>9 270,5</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 835,2</b>	<b>7 435,3</b>	<b>9 270,5</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Tableau 238. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006

Fonction publique ou convention collective	Équivalent temps plein au 31/12/2006		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
<b>Fonction publique</b>			
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	8,0	6,6	6,9
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0,1	0,1	0,1
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	7,4	3,4	4,2
<b>Conventions collectives ou autres accords</b>			
Convention collective nationale de 1951	19,1	19,6	19,5
Convention collective nationale de 1965	1,2	1,5	1,4
Convention collective nationale de 1966	60,3	66,9	65,6
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	2,8	1,3	1,6
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0	0,0	0,0
Convention Croix-Rouge	0,6	0,4	0,4
Autre convention collective	0,1	0,1	0,1
<b>Contrats aidés</b>			
Accord d'établissement	0,2	0,1	0,1
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,1	0,1	0,1
Congréganistes non salariés	0,0	0,0	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>1 831,2</b>	<b>7 430,1</b>	<b>9 261,3</b>
<b>Effectif total</b>	<b>1 835,2</b>	<b>7 435,3</b>	<b>9 270,5</b>

Champ : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

Les services à domicile et ambulatoires

**Les centres médico-psycho-pédagogiques**

## **Présentation des centres médico-psycho-pédagogiques**

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) accueillent des enfants du plus jeune âge jusqu'à 20 ans (selon l'agrément).

Les CMPP sont des services médico-sociaux qui participent à la mise en œuvre de la politique de santé mentale en direction des enfants et des adolescents. Ils peuvent notamment assurer le relais des prises en charge réalisées dans les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour les enfants de plus de six ans.

Les CMPP sont des centres de consultation et de suivi qui s'adressent à des enfants et adolescents présentant des difficultés scolaires (de type dyslexie, dysphasie ou retard scolaire) ou des troubles d'ordre psychologique ou psychomoteur.

Des équipes pluridisciplinaires composées de médecins, auxiliaires médicaux, psychologues, assistantes de service social, pédagogues et rééducateurs réalisent un diagnostic et mettent en œuvre une action éducative et thérapeutique.

Les actions des CMPP, de nature ambulatoire comme les CAMSP, se situent sur le plan éducatif et thérapeutique ; leur objectif est le maintien de l'enfant dans sa famille et dans le milieu scolaire ordinaire.

Le financement est assuré par l'assurance maladie.

### **Règles applicables**

Article L. 312-1, I, 2° CASF

Décret n° 63-146 du 18 février 1963 (annexe XXXII)

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les centres médico-psycho-pédagogiques**

Au 31 décembre 2006, l'enquête ES a recensé 450 centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) qui ont réalisé environ 2 800 000 séances au cours de l'année 2006. Ces centres emploient environ 4 700 personnes en équivalent temps plein.

### ***Une nouvelle trame de collecte en 2006***

Jusqu'à l'enquête ES 2001, une seule trame de questionnaire était renseignée par l'ensemble des structures du champ du handicap. L'édition 2006 de l'enquête a introduit une trame de collecte spécifiquement adaptée au fonctionnement des services ambulatoires, à savoir les CMPP et les CAMSP (voir les questionnaires en annexe). Cette nouvelle trame a permis d'augmenter le taux de participation des CMPP à l'enquête et d'améliorer la qualité des données recueillies.

### ***Activité***

Le taux de réponse des CMPP à l'enquête est de 98 %. Les tableaux détaillés par régions sur le nombre de structures reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des CMPP, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006.

La file active au 31 décembre 2006 (les enfants reçus au moins une fois en 2006) est estimée à 184 000 enfants au niveau national, et le nombre d'enfants venus pour la première fois au cours de l'année 2006 est évalué à 74 600.

La proportion de rendez-vous honorés parmi ceux programmés durant l'année 2006 est de 82 %.

Le délai d'attente moyen estimé pour l'obtention d'un premier rendez-vous est d'environ 2,7 mois, et le délai moyen d'attente avant le début du traitement s'élève quant à lui à 3,4 mois.

Parmi les enfants de la file active on compte 62 % de garçons.

La grande majorité des enfants reçus sont domiciliés dans le même département que le CMPP (92 %).

Ils sont majoritairement orientés vers le CMPP par l'Éducation nationale (40 % des enfants), un membre de l'entourage de la famille comme un parent, un ami ou un voisin (23 %) ou encore un praticien libéral (11 %).

### ***Le personnel***

Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les médecins, paramédicaux et psychologues (55 %).



## Activité des centres médico-psycho-pédagogiques

**Tableau 239. Caractéristiques générales des centres médico-psycho-pédagogiques. Situation en 2001 et 2006**

Caractéristiques	ES 2001	ES 2006
Nombre de structures au 31 décembre	355	450
Nombre de séances réalisées au cours de l'année	2 644 000	2 832 778
Nombre de personnes employées en ETP au 31 décembre	4 404	4 724

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquêtes DREES, ES2001 et ES 2006.

**Tableau 240. Répartition régionale du nombre de centres médico-psycho-pédagogiques, et de la file active. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	File active*	Nombre de rendez-vous donnés en 2006	Pourcentage de rendez-vous honorés
42 Alsace	4	3 259	50 479	80,5
72 Aquitaine	31	10 425	197 407	90,8
83 Auvergne	3	989	13 237	82,9
25 Basse-Normandie	8	5 196	91 437	84,4
26 Bourgogne	13	4 701	62 369	86,7
53 Bretagne	17	10 717	190 713	83,4
24 Centre	23	6 982	138 042	81,6
21 Champagne-Ardenne	8	9 196	158 449	82,1
94 Corse	2	1 160	15 313	81,0
43 Franche-Comté	11	4 974	82 489	85,9
23 Haute-Normandie	14	6 204	68 309	82,5
11 Île-de-France	99	36 930	664 017	81,4
91 Languedoc-Roussillon	17	6 323	110 723	74,2
74 Limousin	14	3 214	29 593	84,3
41 Lorraine	18	4 942	97 583	79,4
73 Midi-Pyrénées	42	11 462	206 804	82,4
31 Nord-Pas-de-Calais	21	10 518	172 577	80,2
52 Pays de la Loire	9	6 196	96 800	84,9
22 Picardie	10	8 297	144 850	79,1
54 Poitou-Charentes	17	6 349	112 878	87,0
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	34	11 946	236 739	78,7
82 Rhône-Alpes	27	10 228	167 178	82,1
<b>France Métropolitaine</b>	<b>442</b>	<b>180 208</b>	<b>3 107 985</b>	<b>82,2</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>8</b>	<b>3 895</b>	<b>56 604</b>	<b>76,5</b>
<b>France entière</b>	<b>450</b>	<b>184 103</b>	<b>3 164 589</b>	<b>82,1</b>

\* Nombre de patients reçus au moins une fois en 2006.

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS.

**Tableau 241. Activité en 2006 des centres médico-psycho-pédagogiques**

Activité en 2006	ES 2006
Nombre moyen de jours d'ouverture	214
Nombre de patients venus la première en 2006	74 587
Activité réalisée en séances (y compris non facturables)	2 832 778
Activité réalisée en forfaits facturables	2 612 650
Nombre de rendez-vous donnés	3 164 589
Nombre de rendez-vous honorés	2 598 128

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 242. Liste d'attente des centres médico-psycho-pédagogiques en 2006**

Activité en 2006	ES 2006
Nombre de patients en attente de 1 <sup>er</sup> rendez-vous (au 31 décembre)	16 838
Délai moyen d'attente pour le 1 <sup>er</sup> rendez-vous (en mois)	2,7
Nombre de patients en attente de traitement (au 31 décembre)	15 967
Délai moyen d'attente pour débiter le traitement (en mois)	3,4

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 243. Répartition par âge et sexe des enfants reçus au moins une fois par un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006**

Groupe d'âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
De 0 à 3 ans	2,0	1,8	1,9
De 4 à 6 ans	19,1	17,1	18,3
De 7 à 11 ans	53,2	49,8	51,9
De 12 à 15 ans	20,6	21,2	20,8
De 16 à 18 ans	4,3	7,5	5,5
Plus de 18 ans	0,9	2,6	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondant</b>	<b>113 451</b>	<b>68 174</b>	<b>181 625</b>
<b>Effectif total</b>	<b>114 999</b>	<b>69 104</b>	<b>184 103</b>

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 244. Répartition des enfants reçus dans un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006, selon leur origine géographique**

Origine géographique	Département	Commune
Du centre d'accueil	92,2	46,5
Limitrophe	NE	23,9
Autre	4,8	23,5
Inconnu	3,0	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondant</b>	<b>171 720</b>	<b>175 540</b>
<b>Effectif total</b>	<b>184 103</b>	<b>184 103</b>

**NE** : Non enquêté

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 245. Répartition des enfants reçus dans un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006, selon l'origine de l'orientation**

Origine de l'orientation	Pourcentage d'enfants
<b>Educatif</b>	<b>40</b>
Éducation nationale	40
Crèche	0
<b>Médical</b>	<b>15</b>
Praticien libéral	11
Hôpital	2
Centre de soins	2
<b>Social</b>	<b>7</b>
Protection maternelle et infantile	2
Service social	5
<b>Médico-social</b>	<b>3</b>
CAMSP	2
CMPP	1
CMP	0
<b>Entourage</b> (parents, amis, voisins, etc.)	<b>23</b>
<b>Autre</b>	<b>12</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondant</b>	<b>181 625</b>
<b>Effectif total</b>	<b>184 103</b>

**Champ :** Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des centres médico-psycho-pédagogiques

**Tableau 246. Évolution et composition du personnel des centres médico-psycho-pédagogiques (effectifs en ETP). Situation en 1997, 2001 et 2006**

Fonction principale exercée	Au 31/12/1997	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Composition du personnel en 31/12/2006
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>1 389</b>	<b>1 423</b>	<b>1 508</b>	<b>31,9</b>
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>0,7</b>
<b>Personnel médical et paramédical, psychologues</b>	<b>2 301</b>	<b>2 407</b>	<b>2 575</b>	<b>54,5</b>
<i>Médecins y compris les psychiatres</i>	<i>252</i>	<i>238</i>	<i>233</i>	<i>4,9</i>
<i>Psychologues</i>	<i>942</i>	<i>1 049</i>	<i>1 196</i>	<i>25,3</i>
<i>Orthophonistes</i>	<i>679</i>	<i>679</i>	<i>663</i>	<i>14,0</i>
<i>Psychomotriciens, rééducateurs en psychomotricité</i>	<i>392</i>	<i>409</i>	<i>469</i>	<i>9,9</i>
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b> (y compris d'encadrement)	<b>626</b>	<b>532</b>	<b>589</b>	<b>12,5</b>
<b>Autre personnel</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>0,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total en ETP</b>	<b>4 353</b>	<b>4 404</b>	<b>4 724</b>	<b>4 724</b>

**Champ :** Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES1997, ES2001, ES 2006.

**Tableau 247. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les centres médico-psycho-pédagogiques, selon le statut de la fonction publique et la convention collective appliquée.  
Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	En pourcentage d'ETP au 31/12/2006
<b>Fonction publique</b>	
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1,7
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	3,1
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	9,7
<b>Conventions collectives</b>	
Convention collective nationale de 1951	15,1
Convention collective nationale de 1965	0,1
Convention collective nationale de 1966	68,2
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	0,8
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0
Convention Croix-Rouge	0,3
Autre convention collective	0,3
<b>Autre</b>	
Accord d'établissement	0,4
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,3
Congréganistes non salariés	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>4 557</b>
<b>Effectif total</b>	<b>4 724</b>

**Champ** : Centres médico-psycho-pédagogiques – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

Les services à domicile et ambulatoires

**Les centres d'action médico-sociale précoce**

## **Présentation des centres d'action médico-sociale précoce**

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont des établissements de prévention et de soins pour les enfants âgés de 0 à 6 ans atteints d'un handicap mental, moteur ou sensoriel, ou présentant un risque de handicap. Ils se situent à l'interface du secteur sanitaire et du secteur médico-social, tout en orientant leur action vers l'accueil de l'enfant dans les structures ordinaires (crèches, écoles maternelles). Leur vocation est d'être polyvalents, c'est-à-dire de s'adresser à tous les types de handicaps, mais certains ont un public plus délimité, par exemple, les enfants sourds.

Les enfants sont orientés par l'hôpital, le médecin de la famille, la protection maternelle et infantile, l'école, ou encore le médecin scolaire.

Ils assurent :

- le dépistage et le diagnostic précoce des déficits ou handicaps ;
- la prévention ou la réduction de l'aggravation de ces handicaps ;
- la cure ambulatoire et la rééducation précoce des enfants présentant ces déficits ou handicaps ;
- l'accompagnement des familles, soit au cours des consultations, soit à domicile ;
- le soutien et l'aide à l'adaptation sociale et éducative dans les lieux de vie, tels que halte-garderie, crèche ou maternelle.

L'équipe du CAMSP est pluridisciplinaire composée de médecins spécialisés, rééducateurs, auxiliaires médicaux, psychologues, ergothérapeutes, assistants sociaux.

Leur double vocation (dépistage - traitement) induit un financement conjoint (département : 20 % et assurance maladie : 80 %), par dotation globale annuelle de financement.

### **Règles applicables :**

Classification : article L.312-1, I, 3° CASF ; article L.2132-4 du code de la santé publique

Autorisation : articles L.313-1 ss CASF

Tarification : articles L.314-1 ss CASF et article L. 2112-8 du code de la santé publique

Règles techniques : décret n° 76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXII bis)

## **Commentaires généraux des données ES 2006 sur les centres d'action médico-sociale précoce**

Au 31 décembre 2006, l'enquête ES a recensé 273 CAMSP qui ont réalisé environ 1 250 000 séances au cours de l'année 2006. Ces centres emploient près de 2 400 personnes en équivalent temps plein.

### ***Une nouvelle trame de collecte en 2006***

Jusqu'à l'enquête ES 2001, une seule trame de questionnaire était renseignée par l'ensemble des structures du champ du handicap. L'édition 2006 de l'enquête a introduit une trame de collecte spécifiquement adaptée au fonctionnement des services ambulatoires, à savoir les centres médico-psycho pédagogiques (CMPP) et les CAMSP (voir le questionnaire en annexe). Cette nouvelle trame a permis d'augmenter le taux de participation des CAMSP à l'enquête et d'améliorer la qualité des données recueillies.

### ***Activité***

Le taux de réponse des CAMSP à l'enquête est de 91 %. Les tableaux détaillés par régions sur le nombre de structures reposent sur les données FINESS corrigées par chaque DRASS. Ces données tiennent compte de l'ensemble des CAMSP, les répondants et les non répondants à l'enquête ES 2006.

La file active au 31 décembre 2006 (nombre d'enfants vus au moins une fois en 2006) est estimée à 64 500 enfants au niveau national, et le nombre d'enfants venus pour la première fois au cours de l'année 2006 est évalué à 32 000.

La proportion de rendez-vous honorés parmi ceux programmés durant l'année 2006 est de 85 %.

Le délai d'attente moyen estimé pour l'obtention d'un premier rendez-vous est d'environ 1,6 mois, et le délai moyen d'attente avant le début du traitement s'élève quant à lui à 2,9 mois.

Parmi les enfants de la file active on compte 61% de garçons.

La grande majorité des enfants reçus sont domiciliés dans le même département que le CAMSP (86 %).

Ils sont orientés vers le CAMSP par une structure d'accueil petite enfance (32 % des enfants sont orientés par la crèche), un praticien libéral (14 %), l'éducation nationale (17 %), les services de la protection maternelle et infantile (12 %) et dans une moindre mesure par une personne de l'entourage (9 %).

## Le personnel

Les fonctions les plus représentées (en termes d'équivalents temps plein) sont les médecins, paramédicaux et psychologues (56 %).

## Activité des centres d'action médico-sociale précoce

**Tableau 248. Caractéristiques générales des centres d'action médico-sociale précoce. Situation en 2001 et 2006**

Caractéristiques	ES 2001	ES 2006
Nombre de structures au 31 décembre	199	273
Nombre de séances réalisées au cours de l'année	836 272	1 246 045
Nombre de personnes employées en ETP au 31 décembre	1 547	2 378

**Champ :** Centres d'action médico-sociale précoce - France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquêtes DREES, ES2001 et ES 2006.

**Tableau 249. Répartition régionale du nombre de centres d'action médico-sociale précoce, et de la file active. Situation au 31 décembre 2006**

Région	Nombre de structures	File active*	Nombre de rendez-vous donnés en 2006	Pourcentage de rendez-vous honorés
42 Alsace	8	786	15 531	83,6
72 Aquitaine	9	4 924	33 953	85,3
83 Auvergne	5	1 207	16 766	92,9
25 Basse-Normandie	9	3 403	39 595	87,0
26 Bourgogne	21	3 920	26 116	83,6
53 Bretagne	19	3 457	46 360	89,9
24 Centre	20	3 490	75 111	83,2
21 Champagne-Ardenne	6	1 773	31 263	81,6
94 Corse	2	616	19 233	94,4
43 Franche-Comté	4	709	10 307	88,2
23 Haute-Normandie	6	405	4 823	89,0
11 Île-de-France	22	5 437	133 215	81,2
91 Languedoc-Roussillon	8	1 841	35 560	85,1
74 Limousin	4	599	3 444	91,2
41 Lorraine	9	1 627	22 503	85,3
73 Midi-Pyrénées	10	3 264	32 487	86,1
31 Nord-Pas-de-Calais	22	5 563	149 855	83,0
52 Pays de la Loire	9	5 967	42 587	89,7
22 Picardie	7	1 267	35 125	80,3
54 Poitou-Charentes	6	704	24 006	85,7
93 Provence-Alpes-Côte d'Azur	28	6 355	158 391	87,7
82 Rhône-Alpes	29	3 163	93 288	88,4
<b>France Métropolitaine</b>	<b>263</b>	<b>60 476</b>	<b>1 049 518</b>	<b>85,4</b>
<b>Départements d'outre-mer</b>	<b>10</b>	<b>4 016</b>	<b>49 262</b>	<b>83,9</b>
<b>France entière</b>	<b>273</b>	<b>64 492</b>	<b>1 098 785</b>	<b>85,3</b>

\* Nombre de patients reçus au moins une fois en 2006.

**Champ :** Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Données FINESS et données de l'enquête ES 2006 corrigées par les DRASS.



**Tableau 250. Activité en 2006 des centres d'action médico-sociale précoce**

Activité en 2006	ES 2006
Nombre moyen de jours d'ouverture	223
Nombre de patients venus la première en 2006	32 131
Activité réalisée en séances	1 246 045
Nombre de rendez-vous donnés	1 098 785
Nombre de rendez-vous honorés	937 264

**Champ** : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 251. Liste d'attente des centres d'action médico-sociale précoce en 2006**

Activité en 2006	ES 2006
Nombre de patients en attente de 1 <sup>er</sup> rendez-vous (au 31 décembre)	3 513
Délai moyen d'attente pour le 1 <sup>er</sup> rendez-vous (en mois)	1,6
Nombre de patients en attente de traitement (au 31 décembre)	3 290
Délai moyen d'attente pour débiter le traitement (en mois)	2,9

**Champ** : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 252. Répartition par âge et sexe des enfants reçus au moins une fois par un centre d'action médico-sociale précoce au cours de l'année 2006**

Groupe d'âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Moins de 1 an	10,9	14,7	12,4
1 an	9,6	11,2	10,2
2 ans	14,0	14,2	14,1
3 ans	18,1	17,4	17,8
4 ans	20,0	16,9	18,8
5 ans	16,1	14,9	15,6
6 ans	11,3	10,9	11,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>36 604</b>	<b>23 240</b>	<b>59 844</b>
<b>Effectif total</b>	<b>39 447</b>	<b>25 045</b>	<b>64 492</b>

**Champ** : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 253. Répartition des enfants reçus dans un centre d'action médico-sociale précoce au cours de 2006, selon leur origine géographique**

Origine géographique	Département	Commune
Du centre d'accueil	85,7	30,6
Limitrophe	NE	24,6
Autre	7,3	34,2
Inconnu	7,0	10,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>57 421</b>	<b>60 255</b>
<b>Effectif total</b>	<b>64 492</b>	<b>64 492</b>

**NE** : Non enquêté.

**Champ** : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources** : Enquête DREES, ES 2006.

**Tableau 254. Répartition des enfants reçus dans un centre d'action médico-sociale précoce au cours de 2006, selon l'origine de l'orientation**

Origine de l'orientation	Pourcentage d'enfants
<b>Educatif</b>	<b>51</b>
Éducation nationale	17
Crèche	32
<b>Médical</b>	<b>2</b>
Praticien libéral	14
Hôpital	11
Centre de soins	3
<b>Social</b>	<b>13</b>
Protection maternelle et infantile	12
Service social	1
<b>Médoco-social</b>	<b>5</b>
CAMSP	3
CMPP	1
CMP	1
<b>Entourage</b> (parents, amis, voisins, etc.)	<b>9</b>
<b>Autre</b>	<b>8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>61 667</b>
<b>Effectif total</b>	<b>64 492</b>

Champ : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquête DREES, ES 2006.

## Personnel des centres d'action médico-sociale précoce

**Tableau 255. Évolution et composition du personnel des centres d'action médico-sociale précoce (effectifs en ETP). Situation en 1997, 2001 et 2006**

Fonction principale exercée	Au 31/12/1997	Au 31/12/2001	Au 31/12/2006	Composition du personnel en 31/12/2006
<b>Personnel de direction, de gestion et d'administration</b>	<b>328</b>	<b>414</b>	<b>592</b>	<b>24,9</b>
<b>Personnel d'encadrement sanitaire et social</b>		<b>29</b>	<b>38</b>	<b>1,6</b>
<b>Personnel médical et paramédical, psychologues</b>	<b>728</b>	<b>844</b>	<b>1327</b>	<b>55,8</b>
<i>Médecins y compris les psychiatres</i>	93	100	164	6,9
<i>Psychologues</i>	145	184	296	12,5
<i>Orthophonistes</i>	154	158	226	9,5
<i>Psychomotriciens, rééducateurs en psychomotricité</i>	165	206	358	15,1
<i>Masseurs kinésithérapeutes</i>	93	106	139	5,8
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b> (y compris d'encadrement)	<b>224</b>	<b>256</b>	<b>405</b>	<b>17,0</b>
<b>Autre personnel</b>		<b>4</b>	<b>16</b>	<b>0,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif total en ETP</b>	<b>1 302</b>	<b>1 547</b>	<b>2 378</b>	<b>2 378</b>

Champ : Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

Sources : Enquêtes DREES, ES1997, ES2001, ES 2006.

**Tableau 256. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les centres d'action médico-sociale précoce, selon le statut de la fonction publique et la convention collective appliquée. Situation au 31 décembre 2006**

Fonction publique ou convention collective	En pourcentage d'ETP au 31/12/2006
<b>Fonction publique</b>	
Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	29,1
Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	2,6
Titre II (fonctionnaires de l'État, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	1,5
<b>Conventions collectives</b>	
Convention collective nationale de 1951	19,7
Convention collective nationale de 1965	0,4
Convention collective nationale de 1966	44,4
Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)	1,9
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)	0,0
Convention Croix-Rouge	0,0
Autre convention collective	0,2
<b>Autre</b>	
Accord d'établissement	0,1
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0,0
Congréganistes non salariés	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<b>Effectif répondants</b>	<b>2 071</b>
<b>Effectif total</b>	<b>2 378</b>

**Champ :** Centres d'action médico-sociale précoce – France métropolitaine et DOM.

**Sources :** Enquête DREES, ES 2006.

## **Annexe 1.**

### **Liste des illustrations**

## Liste des Tableaux.

### Données générales

Tableau1. Caractéristiques générales des structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation en 2006	19
Tableau2. Distribution des structures, du nombre de places installées et du nombre d'enfants et adolescents accueillis, selon le type de structure, estimations au 31 décembre 2006	19
Tableau3. Distribution du nombre d'entrées et de sorties au cours de l'année 2006 dans les structures pour enfants et adolescents handicapés, selon le type de structure	20
Tableau4. Répartition régionale et départementale du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, au 31 décembre 2006	21
Tableau 5. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006	24
Tableau 6. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les structures pour enfants et adolescents handicapés. Situation au 31 décembre 2006	24
Tableau 7. Distribution du personnel (effectifs et équivalent temps plein, ETP) et du taux d'encadrement pour 100 places, selon le type de structure. Situation au 31 décembre 2006	25
Tableau 8. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006	25
Tableau 9. Distribution des effectifs du personnel et des équivalents temps plein (ETP), selon le diplôme ou corps statutaire. Situation au 31 décembre 2006	27
Tableau 10. Répartition des structures ayant déclaré accueillir des bénévoles, selon le type de structure pour enfants handicapés. Situation au 31 décembre 2006	28
Tableau 11. Distribution des structures pour enfants handicapés selon leur type. Évolutions entre 1995 et 2006	28
Tableau 12. Distribution du nombre de places installées dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006	29
Tableau 13. Distribution du nombre de personnes présentes au 31 décembre dans les structures pour enfants handicapés, selon le type de structure. Évolutions entre 1995 et 2006	29

### Établissements d'éducation spéciale

Tableau 14. Caractéristiques des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006	35
Tableau 15. Répartition régionale du nombre d'établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006	36
Tableau 16. Répartitions départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006	37
Tableau 17. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006	40
Tableau 18. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006	40
Tableau 19. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels. Situations en 1995, 2001, 2006	41
Tableau 20. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels. Situation au 31 décembre 2006	42
Tableau 21. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon leur temps de présence. Situations en 1995 et 2006	42

Tableau 22. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006.....	43
Tableau 23. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006.....	43
Tableau 24. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	43
Tableau 25. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006 ....	44
Tableau 26. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	44
Tableau 27. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	45
Tableau 28. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	46
Tableau 29. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	47
Tableau 30. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006.....	47
Tableau 31. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	48
Tableau 32. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006 .....	48
Tableau 33. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006 .....	49
Tableau 34. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon l'âge et par sexe .....	49
Tableau 35. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon la durée de séjour .....	50
Tableau 36. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006.....	50
Tableau 37. Répartition par âge des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006.....	50
Tableau 38. Répartition des enfants sortis au cours de 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon les catégories de déficience (principale) et par sexe .....	51
Tableau 39. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe .....	51
Tableau 40. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe.....	52
Tableau 41. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006 .....	53
Tableau 42. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006....	53
Tableau 43. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	54

Tableau 44. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006.....	55
Tableau 45. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	57
Tableau 46. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	58

### **Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR)**

Tableau 47. Caractéristiques des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006.....	63
Tableau 48. Répartition régionale du nombre d'instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006.....	64
Tableau 49. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006.....	65
Tableau 50. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006.....	68
Tableau 51. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006.....	68
Tableau 52. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situations en 1995, 2001, 2006.....	69
Tableau 53. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR). Situation au 31 décembre 2006.....	70
Tableau 54. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le temps de présence. Situations en 1995 et 2006.....	70
Tableau 55. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006.....	71
Tableau 56. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006.....	71
Tableau 57. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	71
Tableau 58. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001, 2006.....	72
Tableau 59. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	72
Tableau 60. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	73
Tableau 61. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	74
Tableau 62. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	75
Tableau 63. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006.....	75
Tableau 64. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	76

Tableau 65. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006.....	76
Tableau 66. Répartition des enfants accueillis dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006 .....	77
Tableau 67. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'âge et par sexe.....	77
Tableau 68. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon la durée de séjour.....	78
Tableau 69. Répartition des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006 .....	78
Tableau 70. Répartition par âge des enfants sortis des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006. ....	78
Tableau 71. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon les catégories de déficience (principale) et par sexe.....	79
Tableau 72. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe .....	79
Tableau 73. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe .....	80
Tableau 74. Répartition (p. 100) des effectifs du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006.....	81
Tableau 75. Répartition du personnel travaillant dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon l'ancienneté et par sexe. Situations au 31 décembre 2006 .....	81
Tableau 76. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	82
Tableau 77. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006 .....	84
Tableau 78. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	86
Tableau 79. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR), selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	86

### **Etablissements pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Tableau 80. Caractéristiques des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006.....	91
Tableau 81. Répartition régionale du nombre d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006.....	92
Tableau 82. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006 .....	93
Tableau 83. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006.....	96
Tableau 84. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006.....	96
Tableau 85. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situations en 1995, 2001, 2006.....	97



Tableau 86. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés. Situation au 31 décembre 2006.....	98
Tableau 87. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le temps de présence. Situations en 1995 et 2006 .....	98
Tableau 88. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006.....	99
Tableau 89. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006 .....	99
Tableau 90. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	99
Tableau 91. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001, 2006 .....	100
Tableau 92. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	100
Tableau 93. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	101
Tableau 94. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	102
Tableau 95. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	103
Tableau 96. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006...	103
Tableau 97. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006	103
Tableau 98. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006.....	104
Tableau 99. Répartition des enfants accueillis dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006 .....	104
Tableau 100. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'âge et par sexe.....	105
Tableau 101. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon la durée de séjour .....	105
Tableau 102. Répartition des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006 .....	106
Tableau 103. Répartition par âge des enfants sortis des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006 .....	106
Tableau 104. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon les catégories de déficience (principale) et par sexe.....	106
Tableau 105. Répartition des enfants sortis au cours de 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe .....	107
Tableau 106. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe ....	107
Tableau 107. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'âge et par sexe. Situations en 2001, 2006 .....	108
Tableau 108. Répartition du personnel travaillant dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon l'ancienneté et par sexe. Situations au 31 décembre 2006.....	108
Tableau 109. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	109

Tableau 110. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006 .....	111
Tableau 111. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	113
Tableau 112. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	113

### **Etablissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

Tableau 113. Caractéristiques des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006 .....	119
Tableau 114. Répartition régionale du nombre d'établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006.....	120
Tableau 115. Répartition départementale et régionale de la capacité d'accueil en établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006.....	121
Tableau 116. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006.....	124
Tableau 117. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situation au 31 décembre 2006.....	124
Tableau 118. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situations en 1995, 2001, 2006 .....	125
Tableau 119. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs. Situations au 31 décembre 2006 .....	126
Tableau 120. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le temps de présence. Situation en 1995 et 2006.....	126
Tableau 121. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006 .....	127
Tableau 122. Répartition par âge des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs au titre de l'amendement Creton. Situations en 2001, 2006.....	127
Tableau 123. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	127
Tableau 124. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006 .....	128
Tableau 125. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	128
Tableau 126. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	129
Tableau 127. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	130
Tableau 128. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	131
Tableau 129. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006.....	131

Tableau 130. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	132
Tableau 131. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006.....	132
Tableau 132. Répartition des enfants accueillis dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006 .....	133
Tableau 133. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'âge et par sexe.....	133
Tableau 134. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon la durée de séjour. Situation au 31 décembre 2006 .....	134
Tableau 135. Répartition des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006	134
Tableau 136. Répartition par âge des enfants sortis des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs et qui bénéficiaient d'un amendement Creton. Situations en 2001 et 2006....	134
Tableau 137. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon les catégories de déficience (principale) et par sexe.....	135
Tableau 138. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe .....	135
Tableau 139. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe	136
Tableau 140. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006.....	137
Tableau 141. Répartition du personnel travaillant dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	137
Tableau 142. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	138
Tableau 143. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006.....	140
Tableau 144. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon le statut ou le type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	142
Tableau 145. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	142

### **Instituts d'éducation sensorielle**

Tableau 146. Caractéristiques des instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006 .....	147
Tableau 147. Distribution des instituts d'éducation sensorielle selon le nombre de places au 31 décembre 2006 .....	147
Tableau 148. Répartition régionale du nombre d'instituts d'éducation sensorielle et du nombre de places installées au 31 décembre 2006 .....	148
Tableau 149. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006.....	149
Tableau 150. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006.....	149

Tableau 151. Répartition par âge des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle. Situation au 31 décembre 2006.....	150
Tableau 152. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon leur temps de présence. Situations en 1995 et 2006.....	150
Tableau 153. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 1995, 2001, 2006.....	151
Tableau 154. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon la pathologie. Situation au 31 décembre 2006.....	151
Tableau 155. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006.....	152
Tableau 156. Répartition des enfants accueillis dans instituts d'éducation sensorielle selon les catégories détaillées de déficience principale. Situation au 31 décembre 2006.....	152
Tableau 157. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	153
Tableau 158. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour enfants déficients auditifs</u> selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	154
Tableau 159. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour enfants déficients visuels</u> selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	155
Tableau 160. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour enfants sourds-aveugles</u> selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	156
Tableau 161. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006 .....	157
Tableau 162. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour déficients auditifs</u> selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006...	157
Tableau 163. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour déficients visuels</u> selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006...	157
Tableau 164. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle <u>pour sourds-aveugles</u> selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006....	158
Tableau 165. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement. Situation au 31 décembre 2006.....	158
Tableau 166. Répartition des enfants accueillis dans <u>l'ensemble des instituts d'éducation sensorielle</u> selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure Situation au 31 décembre 2006.....	159
Tableau 167. Répartition des enfants accueillis dans les instituts d'éducation sensorielle selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006.....	159
Tableau 168. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon l'âge.....	160
Tableau 169. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon la durée de séjour.....	160
Tableau 170. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas.....	161
Tableau 171. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon les catégories de déficience .....	161
Tableau 172. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> .....	161
Tableau 173. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des instituts d'éducation sensorielle selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> .....	162
Tableau 174. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle selon l'âge. Situation au 31 décembre 2006.....	163
Tableau 175. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les instituts d'éducation sensorielle selon l'ancienneté. Situation au 31 décembre 2006.....	163

Tableau 176. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006 .....	164
Tableau 177. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006.....	166
Tableau 178. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon le statut ou type de contrat. Situation au 31 décembre 2006 .....	168
Tableau 179. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les instituts d'éducation sensorielle, selon le statut fonction publique ou convention collective. Situation au 31 décembre 2006.....	168

### **Etablissements expérimentaux pour enfants**

Tableau 180. Caractéristiques des établissements expérimentaux pour enfants au 31 décembre 2006 .....	173
Tableau 181. Répartition des établissements expérimentaux pour enfants selon le nombre de places au 31 décembre 2006.....	173
Tableau 182. Répartition régionale du nombre d'établissements expérimentaux pour enfants, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006 .....	174
Tableau 183. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006 .....	175
Tableau 184. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006 .....	175
Tableau 185. Répartition par âge et par sexe des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants. Situation au 31 décembre 2006 .....	176
Tableau 186. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon leur temps de présence. Situation au 31 décembre 2006 .....	176
Tableau 187. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006 .....	177
Tableau 188. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	177
Tableau 189. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	177
Tableau 190. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	178
Tableau 191. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	179
Tableau 192. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	180
Tableau 193. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006.....	180
Tableau 194. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	180
Tableau 195. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement de l'enfant et la modalité d'accueil de la structure. Situation au 31 décembre 2006.....	181
Tableau 196. Répartition des enfants accueillis dans les établissements expérimentaux pour enfants selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006.....	181
Tableau 197. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon l'âge et par sexe .....	182
Tableau 198. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon la durée de séjour .....	182

Tableau 199. Répartition des enfants sortis des établissements expérimentaux pour enfants selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006 .....	183
Tableau 200. Répartition des enfants sortis au cours de l'année précédent l'enquête des établissements expérimentaux pour enfants selon les catégories de déficience (principale) et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	183
Tableau 201. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des établissements expérimentaux pour enfants selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe.....	184
Tableau 202. Répartition des enfants sortis au cours de l'année précédent l'enquête des établissements expérimentaux pour enfants selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	184
Tableau 203. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants selon l'âge et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	185
Tableau 204. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les établissements expérimentaux pour enfants selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	186
Tableau 205. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .	186
Tableau 206. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006 .....	188
Tableau 207. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon le statut ou le type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006...	190
Tableau 208. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les établissements expérimentaux pour enfants, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	190

### **Services d'éducation spéciale et de soins à domicile**

Tableau 209. Caractéristiques des services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 1995, 2001 et 2006 .....	195
Tableau 210. Répartition régionale du nombre de services d'éducation spéciale et de soins à domicile, du nombre de places installées et des places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Situation au 31 décembre 2006.....	196
Tableau 211. Répartitions départementale et régionale de la capacité d'accueil dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006 .....	197
Tableau 212. Répartition des places selon la modalité d'accueil dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006.....	200
Tableau 213. Répartition des places selon l'agrément de clientèle dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006.....	200
Tableau 214. Répartition par âge des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situations en 2001 et 2006.....	201
Tableau 215. Répartition par âge et par sexe des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Situation au 31 décembre 2006.....	202
Tableau 216. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon leur temps de présence. Situation au 31 décembre 2006 .....	202
Tableau 217. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon qu'ils bénéficient d'un amendement Creton ou pas. Situations en 2001 et 2006 .....	203
Tableau 218. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la pathologie et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	203
Tableau 219. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les grandes catégories de déficience principale. Situations en 2001 et 2006 .....	204
Tableau 220. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les catégories détaillées de déficience principale et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	204

Tableau 221. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006.....	205
Tableau 222. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la classe suivie et le lieu de scolarisation. Situation au 31 décembre 2006 .....	206
Tableau 223. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le mode d'hébergement à l'enquête et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	207
Tableau 224. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le groupe d'âge et le mode d'hébergement à l'enquête. Situation au 31 décembre 2006.....	207
Tableau 225. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la modalité d'accueil ou d'accompagnement et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	207
Tableau 226. Répartition des enfants suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le département de domicile des parents. Situation au 31 décembre 2006.....	208
Tableau 227. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'âge et par sexe .....	208
Tableau 228. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon la durée de suivi.....	209
Tableau 229. Répartition des enfants sortis des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon qu'ils bénéficiaient d'un amendement Creton ou pas. Situation au 31 décembre 2006 .....	209
Tableau 230. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon les catégories de déficience (principale) et par sexe .....	209
Tableau 231. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le mode d'hébergement <u>après la sortie</u> et par sexe .....	210
Tableau 232. Répartition des enfants sortis au cours de l'année 2006 des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'activité / accueil en journée <u>après leur sortie</u> et par sexe.....	210
Tableau 233. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'âge et par sexe. Situations en 2001 et 2006.....	211
Tableau 234. Répartition des effectifs du personnel travaillant dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon l'ancienneté et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	212
Tableau 235. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon la fonction principale exercée et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	212
Tableau 236. Taux d'encadrement (pour 100 places) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon la fonction principale exercée. Situation au 31 décembre 2006 .....	214
Tableau 237. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon le statut ou type de contrat et par sexe. Situation au 31 décembre 2006 .....	216
Tableau 238. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, selon le statut fonction publique ou la convention collective et par sexe. Situation au 31 décembre 2006.....	216

### **Centres médico-psycho-pédagogiques**

Tableau 239. Caractéristiques générales des centres médico-psycho-pédagogiques. Situation en 2001 et 2006	221
Tableau 240. Répartition régionale du nombre de centres médico-psycho-pédagogiques, et de la file active. Situation au 31 décembre 2006.....	221
Tableau 241. Activité en 2006 des centres médico-psycho-pédagogiques .....	222
Tableau 242. Liste d'attente des centres médico-psycho-pédagogiques en 2006 .....	222
Tableau 243. Répartition par âge et sexe des enfants reçus au moins une fois par un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006.....	222
Tableau 244. Répartition des enfants reçus dans un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006, selon leur origine géographique.....	222

Tableau 245. Répartition des enfants reçus dans un centre médico-psycho-pédagogique au cours de l'année 2006, selon l'origine de l'orientation.....	223
Tableau 246. Évolution et composition du personnel des centres médico-psycho-pédagogiques (effectifs en ETP). Situation en 1997, 2001 et 2006.....	223
Tableau 247. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les centres médico-psycho-pédagogiques, selon le statut de la fonction publique et la convention collective appliquée. Situation au 31 décembre 2006.....	224

### **Centres d'action médico-sociale précoce**

Tableau 248. Caractéristiques générales des centres d'action médico-sociale précoce. Situation en 2001 et 2006 .....	229
Tableau 249. Répartition régionale du nombre de centres d'action médico-sociale précoce, et de la file active. Situation au 31 décembre 2006.....	229
Tableau 250. Activité en 2006 des centres d'action médico-sociale précoce .....	230
Tableau 251. Liste d'attente des centres d'action médico-sociale précoce en 2006 .....	230
Tableau 252. Répartition par âge et sexe des enfants reçus au moins une fois par un centre d'action médico-sociale précoce au cours de l'année 2006.....	230
Tableau 253. Répartition des enfants reçus dans un centre d'action médico-sociale précoce au cours de 2006, selon leur origine géographique.....	230
Tableau 254. Répartition des enfants reçus dans un centre d'action médico-sociale précoce au cours de 2006, selon l'origine de l'orientation .....	231
Tableau 255. Évolution et composition du personnel des centres d'action médico-sociale précoce (effectifs en ETP). Situation en 1997, 2001 et 2006.....	231
Tableau 256. Répartition des emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les centres d'action médico-sociale précoce, selon le statut de la fonction publique et la convention collective appliquée. Situation au 31 décembre 2006.....	232

### **Liste des Figures.**

Figure 1. Répartition des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006.....	35
Figure 2. Répartition des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP, ex-IR) selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006.....	63
Figure 3. Répartition des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006.....	91
Figure 4. Répartition des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006 .....	119
Figure 5. Répartition des services d'éducation spéciale et de soins à domicile selon le nombre de places. Situation au 31 décembre 1995 et 2006.....	196



## **Annexe 2.**

### **Redressement de la non-réponse totale dans l'enquête ES 2006, volet enfants et adolescents**

L'enquête ES 2006 est une opération de collecte exhaustive auprès de structures médico-sociales en faveur des adultes et enfants handicapés en France métropolitaine et dans les DOM. Ainsi, au total, 3 380 établissements et services pour enfants et adolescents handicapés (hors CMPP et CAMSP<sup>1</sup>) auraient dû répondre à l'enquête ES 2006. Parmi eux, 3 194 structures ont renvoyé un questionnaire, ce qui correspond à un taux de réponse global de 94,5 % (tableau 1).

**Tableau 1 : Nombre total de structures et de places et taux de réponse par catégorie de structures**

Libellé de la catégorie	Nombre total de structures	Nombre total de places	Taux de réponse (en %)	
			en termes de structures	en termes de places
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	1300	33836	93,7	95,1
Instituts médico-éducatifs (IME)	1223	69879	95,1	96,2
Jardins d'enfants spécialisés	6	133	100,0	100,0
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	362	14962	95,6	94,8
Etablissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	189	5030	91,5	93,0
Etablissements pour déficients moteurs	131	7352	96,9	97,9
Instituts pour déficients visuels	36	1987	97,2	88,4
Etablissements pour déficients auditifs	87	5526	97,7	94,0
Instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourd/aveugle	11	896	100,0	100,0
Etablissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	27	593	88,9	82,0
Etablissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	8	284	75,0	95,4
<b>Ensemble des structures pour enfants et adolescents handicapés</b>	<b>3 380</b>	<b>140 478</b>	<b>94,5</b>	<b>95,5</b>

Sources : enquête ES 2006 auprès des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés.

Pour que les résultats présentés dans ce document de travail soient représentatifs de l'ensemble des structures visées, il est impératif que les données tiennent compte du nombre et des spécificités de toutes les structures (répondantes comme non répondantes).

Pour ce faire, un redressement de la non réponse totale a été réalisé par la mise en œuvre de la méthode statistique dite du calage sur marges.

## **Critères de redressement des données hors CMPP et CAMSP**

### *La catégorie de structures*

Le taux de non réponse varie en fonction de la catégorie de structures, comme l'indique le tableau 1.

Compte tenu du fait que les différentes analyses tirées de l'enquête se réalisent en grande majorité par catégorie de structures, il est également nécessaire d'opérer un redressement différent pour chacune d'entre elles.

<sup>1</sup> Le redressement de la non-réponse pour ces deux structures est précisé plus bas (point III).

### *Pas de biais lié à la taille des structures*

De plus, le biais de non réponse dû à la taille (à savoir le nombre de places) des structures interrogées ne semble pas très important, même s'il varie en fonction de la catégorie de structures.

En effet, le fait que les taux de non réponse en termes de structures soit proches de ceux en termes de places (calculé avec le nombre de places attendu contre le nombre de places recensé dans l'enquête) signifie qu'il y a quasiment autant de petites que de grosses structures qui n'ont pas répondu<sup>2</sup>.

Un redressement fin réalisé sur les distributions des tailles des structures ne paraissait donc pas pertinent à réaliser.

### *Se caler sur les totaux des nombres de structures et de places*

Même si la non réponse ne semble pas varier en fonction de la taille des établissements, il est toutefois essentiel que le nombre total de places par catégorie corresponde aux données fournies par les services statistiques des DRASS à la fin de la collecte de l'enquête. Ces données, ainsi que celles sur le nombre total de structures, tiennent compte des non répondants pour connaître l'offre globale d'hébergement, d'accueil et de suivi des enfants et adolescents handicapés. Pour les répondants, la capacité déclarée sur le questionnaire a été vérifiée par les gestionnaires de l'enquête.

**À noter que ce redressement des données ne tient pas compte des niveaux régional et départemental. Ce sont les services statistiques des DRASS qui réalisent pour leur compte des redressements tenant compte du niveau infranational.**

### **Redressements avec la méthode du calage sur marges**

Pour combiner à la fois le redressement de la non réponse par catégorie de structures et le respect des totaux fournis par les DRASS, c'est la méthode du calage sur marges qui a été choisie. D'un point de vue technique, nous nous sommes servis de la macro SAS Calmar<sup>3</sup>.

La table des marges utilisée est la suivante, sachant que chaque strate correspond à une catégorie Finess et donc à une catégorie de structures spécifique :

---

<sup>2</sup> Il existe tout de même quelques exceptions, comme les établissements expérimentaux, mais comme il y a peu de structures de ce type, l'analyse n'a pas été approfondie.

<sup>3</sup> Le document de travail de l'Insee sur la macro Calmar (Olivier Sautory, 1993), et la macro elle-même, sont disponibles en libre accès sur : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=outils/calmar/accueil\\_calmar.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=outils/calmar/accueil_calmar.htm)

```

data marges ;
input var $ N mar1 mar2 mar3 mar4 mar5 mar6 mar7 mar8 mar9 mar10
mar11 ;
cards ;
strate 11 1300 1223 6 362 189 131 36 87 11 27 8
capa182 0 33836 . . . . .
capa184 0 69879 . . . . .
capa402 0 133 . . . . .
capa186 0 14962 . . . . .
capa188 0 5030 . . . . .
capa192 0 7352 . . . . .
capa194 0 1987 . . . . .
capa195 0 5526 . . . . .
capa196 0 896 . . . . .
capa377 0 593 . . . . .
capa390 0 284 . . . . .
;
run ;

```

La ligne ‘strate’ permet de contrôler le nombre de structures et les lignes suivantes les totaux des capacités installées par catégorie. Pour ce faire, il a fallu modifier la base de données de telle sorte que la colonne ‘capaXXX’ soit remplie avec la capacité installée lorsque l’établissement est de catégorie XXX et avec zéro lorsque la structure est d’une autre catégorie Finess.

L’utilisation de la macro CALMAR s’effectue grâce au code SAS suivant :

```

%calmar(data=ett_act,ident=finessetab,
datamar=marges,poids=poi_init,M=3,lo=0.45,up=1.8,editpoi=OUI,obseli=
oui,
datapoi=sortie_logit,poidsfin=logit,labelpoi=logit,
notes=oui) ;

```

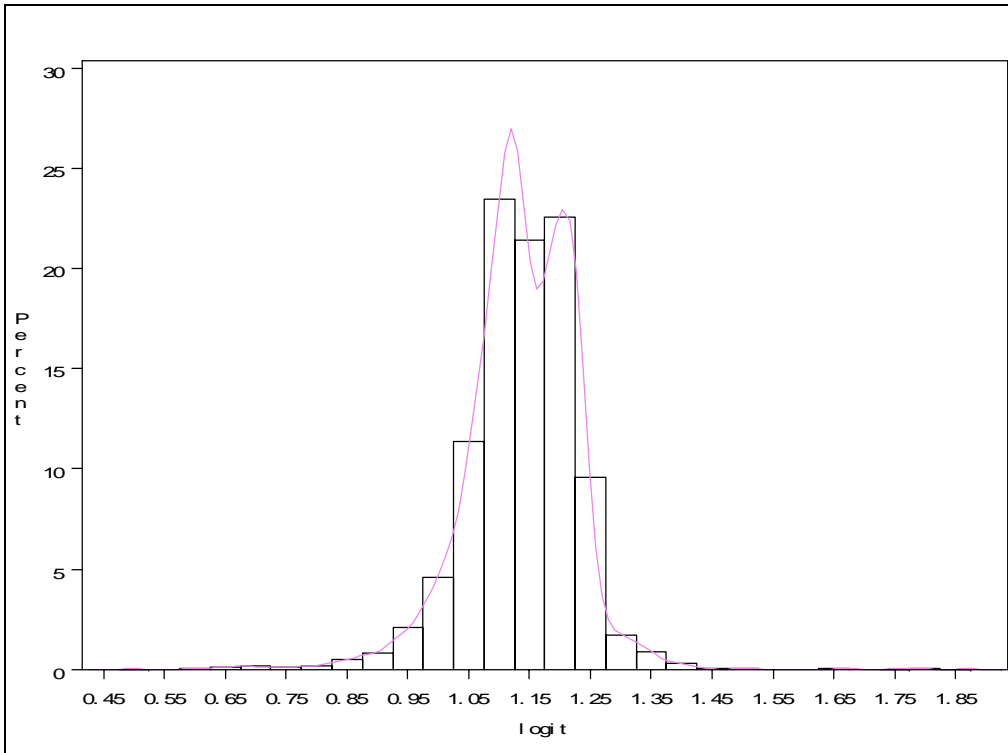
La table en entrée est ‘ett\_act’, l’identifiant qui caractérise chaque ligne de la table ‘finessetab’ et la table des marges – créée avec le code précédant – est nommée ‘marges’. Les poids initiaux (poi\_init) correspondent à l’inverse des taux de réponse par catégorie Finess<sup>4</sup>. C’est la méthode logit (M=3) avec une borne inférieure égale à 0,45 et une borne supérieure à 1,8 qui a été retenue. Il est demandé à la macro de créer une table avec les observations éliminées (obseli=oui), d’éditer les valeurs des rapports de poids obtenus (editpoi=oui) et les notes produites durant l’exécution (notes=oui).

La table en sortie contenant les pondérations finales est ‘sortie\_logit’, la variable contenant ces pondérations ‘logit’ avec le label ‘logit’.

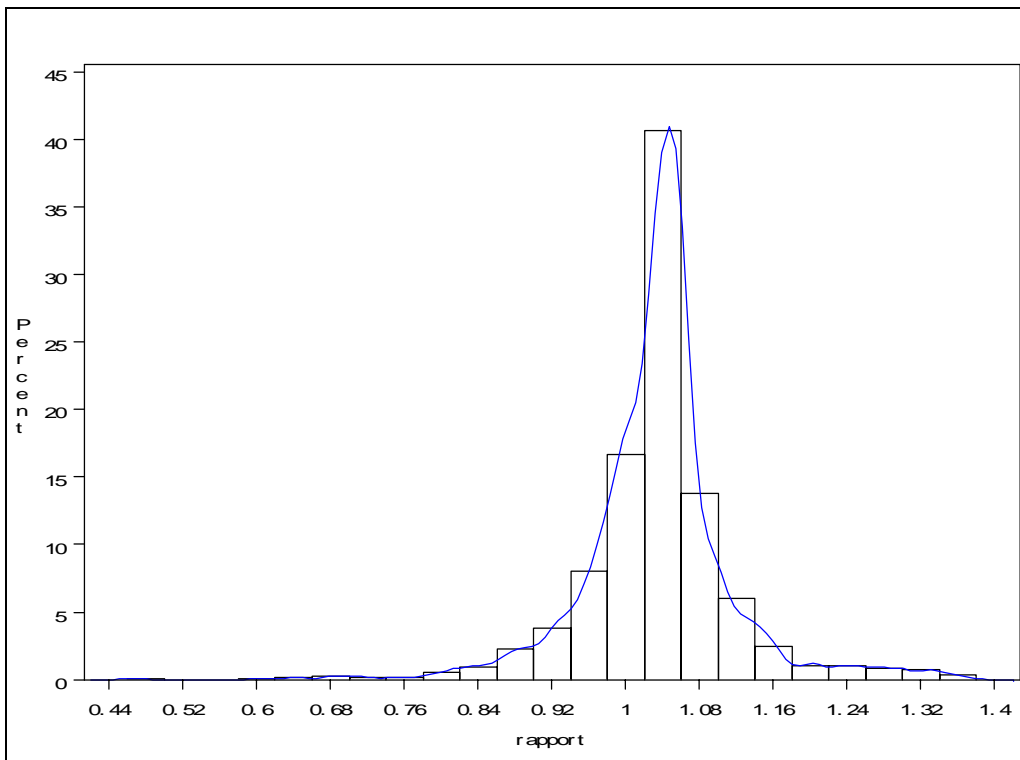
Pour évaluer la qualité des pondérations obtenues, on peut observer la distribution de ces poids et la répartition des rapports entre poids avant calage et poids après calage.

<sup>4</sup> Ce qui correspond à une première correction de la non-réponse sur les nombres de structures par catégorie Finess.

**Graphique 1 : Distribution des poids obtenus après calage**



**Graphique 2 : Distribution des rapports poids après calage/poids avant calage**



## Redressement de la non-réponse des CAMSP et CMPP dans l'enquête ES 2006

Tableau 2 : Nombre total de structures et taux de réponse pour les CAMSP et les CMPP

Libellé de catégorie	Nombre total de structures	Taux de réponse (en %)
Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	450	94,0
Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	273	91,2

Source : enquête ES 2006 auprès des établissements et services pour enfants et adolescents handicapés

Afin d'obtenir des résultats régionaux représentatifs de l'ensemble des structures visées, il est impératif de tenir compte de l'ensemble des structures (répondantes comme non répondantes). Pour ce faire, un redressement de la non réponse a été réalisé par la mise en œuvre de la méthode statistique dite de post stratification pour chaque région.

Chaque établissement a donc été affecté d'une pondération calculée en divisant le nombre de structures enquêtées dans sa région par le nombre de structures répondantes dans sa région.

## **Annexe 3.**





### **Quelques références bibliographiques relatives aux différentes enquêtes ES**

#### **Études & Résultats**

- ES 2006 : « Les établissements pour adultes handicapés: des capacités d'accueil en hausse. Résultats provisoires », A. Mainguené, Études et Résultats n° 641, juin 2008. <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er641.pdf>
- ES 2006 : « Les structures pour enfants handicapés en 2006 : un développement croissant des services à domicile », A. Mainguené, Études et Résultats n° 669, novembre 2008. <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er669.pdf>
- N° 525, septembre 2006 [les établissements accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale - résultats de l'enquête ES 2004](#) Solveig Vanovermeir, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er525/er525.pdf>
- N° 507, juillet 2006 [les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale : Premiers résultats de l'enquête ES 2004](#) Solveig Vanovermeir, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er507/er507.pdf>
- N° 419, août 2005 [l'implantation départementale des établissements pour adultes handicapés](#) Solveig Vanovermeir, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er419/er419.pdf>
- N° 391, avril 2005 [les personnes polyhandicapées prises en charge par les établissements et services médico-sociaux](#) Nathalie Dutheil, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er391/er391.pdf>
- N° 390, avril 2005 [les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton](#) Jean-Yves Barreyre et Carole Peintre, Délégation ANCREAI Île-de-France – CEDIAS <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er390/er390.pdf>
- N° 308, mai 2004 [les établissements pour adultes handicapés au 31 décembre 2001](#) Solveig Vanovermeir, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er308.pdf>
- N° 288, février 2004 [les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en 2001](#) Christian Monteil, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er288.pdf>
- N° 106, mars 2001 [les enfants handicapés en internat en 1998](#) Christian Monteil <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er106.pdf>
- N° 58, avril 2000 [les établissements pour personnes handicapées entre 1988 et 1998 : réduction globale des disparités départementales](#) Christophe Trémoureux et Emmanuel Woitrain <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er058.pdf>

#### **Documents de travail. Séries statistiques**

- [n° 141, janvier 2010](#), Etablissements et services pour adultes handicapés. Résultats de l'enquête ES 2006 et séries chronologiques 1995 à 2006. Tome 1 et Tome 2. *Yara Makedssi avec la collaboration d'Alice Mainguené* <http://www.sante-sports.gouv.fr/etablissements-et-services-pour-adultes-handicapes-resultats-de-l-enquete-es-2006-et-series-chronologiques-1995-a-2006.html>
- [n° 119, novembre 2007](#), les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale *Solveig Vanovermeir, Alice Mainguené et Dominique Bertrand* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat119.htm>
- [n° 113, juillet 2007](#), les établissements pour enfants et adolescents en difficulté sociale : activité et personnel au 31 décembre 2004 *Solveig Vanovermeir, Alice Mainguené et Dominique Bertrand* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat113.htm>
- [n° 71, novembre 2004](#), les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés *Solveig Vanovermeir et Dominique Bertrand* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat71.pdf>

- n° 64, mai 2004, les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés activité, clientèle et personnel au 31 décembre 2001 *Solveig Vanovermeir et Dominique Bertrand*  
<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/seriestat64.htm>
- n° 49, février 2003, les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale *Christian Monteil, Dominique Bertrand et Emmanuel Woitrain*  
<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat49a.pdf> texte   
<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat49b.pdf> questionnaire 
- n° 48, février 2003, les établissements et services pour enfants et adolescents en difficulté sociale *Christian Monteil, Dominique Bertrand et Emmanuel Woitrain*  
<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat48a.pdf> texte   
<http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/pdf/seriestat48b.pdf> questionnaire 
- n° 8, août 2000, les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale *Emmanuel Woitrain* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/collstat08.htm>
- n° 7, août 2000, les établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés *Emmanuel Woitrain avec la participation de Daniel Callegher* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/collstat07.htm>
- n° 6, août 2000, les établissements médico-sociaux pour adultes handicapés *Emmanuel Woitrain avec la participation de Daniel Callegher* <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/collstat06.htm>



**Annexe 4.**  
Questionnaire de l'enquête ES2006





**ES 2006 : Enquête auprès des établissements et services  
 pour enfants et adultes handicapés  
 au 31 décembre 2006**

Numéro FINESS :

**TABLEAU A : OFFRE ET ACTIVITÉ DE LA STRUCTURE**

Il s'agit dans le tableau A de décrire l'offre de l'établissement ou du service selon les unités qui le composent. Une unité correspond à la combinaison d'un mode d'accueil (internat, accueil de jour...), d'une clientèle (déficients intellectuels, moteurs...) et, pour les structures pour adultes, d'un type d'intervention (activités occupationnelles non médicalisées, aide par le travail...). Il s'agit de décrire dans quelles conditions et à qui sont théoriquement destinées les places disponibles même si, de manière effective, ces places sont occupées différemment. Le remplissage de ce tableau doit permettre de distinguer la finalité théorique des places de leur utilisation effective. La fiche clientèle permettra de décrire les personnes effectivement accueillies dans chaque unité de l'établissement. Pour le remplissage de ce tableau on se référera aux nomenclatures de modes d'accueil, d'agréments de clientèle et de types d'intervention et aux définitions indiquées sur le rabat (recto verso) de la présente fiche.

Exemple de remplissage des colonnes 1 à 6 :

Un foyer occupationnel dispose de :

- 10 places d'internat en théorie destinées à des adultes déficients intellectuels
- 10 places d'accueil de jour en théorie destinées à des déficients psychiques.

En réalité, les 10 places d'internat sont occupées par 8 personnes : 6 sont déficientes intellectuelles et 2 sont déficientes psychiques.

Par ailleurs, les 10 places d'accueil de jour sont occupées par 9 personnes : 8 sont déficientes psychiques et 1 personne est déficiente intellectuelle.

Cet établissement doit indiquer, dans le cadre A, deux unités.

La première unité a le mode d'accueil « 1 » (Internat), l'agrément de clientèle « 01 » (déficients intellectuels) et le type d'intervention « 1 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 8.

La seconde unité a le mode d'accueil « 4 » (Externat/Accueil de jour), l'agrément de clientèle « 02 » (déficients psychiques) et le type d'intervention « 1 » (activités occupationnelles non médicalisées). La capacité installée est de 10 et les effectifs présents sont de 9.

Les déficiences des adultes réellement accueillis dans ce foyer occupationnel seront précisées en fiche 6.

Numéro d'unité	Mode d'accueil	Agrément clientèle	Type d'intervention (structures pour adultes uniquement)	Capacité installée au 31-12-2006	Effectifs présents au 31-12-2006	Journées ou séances réalisées en 2006	Jours d'ouverture en 2006	Entrées en 2006	Sorties en 2006
col. 1	col. 2	col. 3	col. 4	col. 5	col. 6	col. 7	col. 8	col. 9	col. 10
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**TABLEAU B : PERSONNEL EN FONCTION, STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES**

Les conditions pour qu'une personne soit considérée comme faisant partie du personnel de la structure sont indiquées en fiche 3.

Effectif du personnel :

Effectif du personnel en ETP :

L'établissement ou le service accueille-t-il des stagiaires ? .....  OUI  NON

Des personnes bénévoles interviennent-elles auprès des personnes accueillies ? .....  OUI  NON

**TABLEAU C : SECTION SPÉCIFIQUE AUX PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES**

Une ou plusieurs sections de votre établissement ou de votre service ont-elles été créées en vue d'accueillir des personnes handicapées vieillissantes ?  OUI  NON

## DÉFINITIONS DE LA FICHE 2 - ACTIVITÉ

à lire attentivement

### MODE D'ACCUEIL (colonne 2)

Code	Mode d'accueil
1	Internat (complet, de semaine, regroupé ...)
2	Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)
3	Accueil temporaire
4	Externat/accueil de jour (sans hébergement)
5	Accueil familial
6	Prestation sur le lieu de vie / Prestation en milieu ordinaire *
7	Autre

Dans la mesure du possible, on évitera d'utiliser la modalité "7 - Autre"

\* Les unités pour lesquelles le type d'activité est "6 - Prestation sur le lieu de vie/Prestation en milieu ordinaire" : on lira attentivement les précisions apportées dans la définition des "Effectifs présents".

### AGRÉMENT DE CLIENTÈLE (colonne 3)

Code	Agrément de clientèle
01	Déficients intellectuels avec ou sans troubles associés
02	Déficients psychiques (y compris troubles de la conduite et du comportement avec ou sans troubles associés)
03	Déficients intellectuels et déficients psychiques* avec ou sans troubles associés
04	Autisme et troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés
05	Déficients moteurs avec ou sans troubles associés
06	Traumatisés crâniens avec ou sans troubles associés
07	Déficients visuels avec ou sans troubles associés
08	Déficients auditifs avec ou sans troubles associés
09	Polyhandicapés
10	Autre

Dans la mesure du possible, on évitera d'utiliser la modalité "10 - Autre "

\* Unités accueillant indifféremment des déficients intellectuels et des déficients psychiques

### TYPE D'INTERVENTION (colonne 4)

Cette variable ne concerne que les structures pour adultes handicapés.

Les structures pour enfants handicapés la laisseront à blanc.

Code	Type d'intervention
1	Activités occupationnelles non médicalisées (type foyer de vie, service d'accueil de jour ...)
2	Aide par le travail (ESAT)
3	Section d'adaptation spécialisée (SAS) ou activités occupationnelles à temps partiel pour travailleurs en ESAT
4	Orientation et formation professionnelle (type CRP ou centre de pré-orientation)
5	Hébergement seul (type foyer d'hébergement éclaté ou regroupé)
6	Accueil médicalisé (type MAS/FAM)
7	Accompagnement médico-social (type SAMSAH)
8	Accompagnement à la vie sociale non médicalisé (type SAVS)
9	Autre type d'intervention

Dans la mesure du possible, on évitera d'utiliser la modalité "9 - Autre type d'intervention"

**CAPACITÉ INSTALLÉE au 31-12-2006 (colonne 5)**

Elle correspond à la somme des nombres de places disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple).

**EFFECTIFS PRÉSENTS au 31-12-2006 (colonne 6)**

On inclura dans les effectifs présents au 31-12-2006, les personnes temporairement absentes (pour hospitalisation ou vacances par exemple).

Les sections pour lesquelles le mode d'accueil est indiqué comme "6 - Prestation sur le lieu de vie/Prestation en milieu ordinaire" : on inscrira le nombre de personnes qui ont bénéficié d'au moins une prestation au cours du mois de décembre 2006.

**JOURNÉES OU SÉANCES RÉALISÉES en 2006 (colonne 7)**

Nombre de journées pendant lesquelles les places ont été occupées (une place est considérée comme occupée même si la personne est temporairement absente).

Par exemple, si 10 places ont été occupées pendant toute l'année et 2 places pendant 300 jours, il faut indiquer 4 250 journées réalisées ( $10 \times 365 + 2 \times 300$ ).

**JOURS D'OUVERTURE EN 2006 (colonne 8)**

Nombre de jours où la structure a été ouverte durant l'année 2006.

**ENTRÉES en 2006 (colonne 9)**

Il s'agit de comptabiliser les premières entrées effectuées au cours de l'année 2006.

Si une personne bénéficie dans l'année de plusieurs prises en charge en 2006, elle ne devra être comptabilisée qu'une seule fois en entrée.

**SORTIES en 2006 (colonne 10)**

Il s'agit de comptabiliser les sorties définitives en 2006.

Si une personne bénéficie de plusieurs prises en charge en 2006, elle ne devra être comptabilisée qu'au maximum une fois en sortie.



## DÉFINITIONS

**Nombre de jours d'ouverture en 2006 :**

Indiquer le nombre de jours où le centre a été ouvert en 2006 qu'il ait ou non reçu des patients

**File active en 2006** (Nombre de patients reçus au moins une fois en 2006)

Indiquer le nombre de patients **différents** reçus au moins une fois au cours de l'année 2006

**Nombre de patients venus la 1ère fois en 2006 :**

Indiquer uniquement les patients effectivement reçus par le centre en 2006 pour la première fois.

Les patients en attente de rendez vous ne doivent pas être comptabilisés.

**Activité réalisée en séances y compris non facturables :**

Indiquer tous les rendez-vous honorés par les patients y compris les non-facturables (double Prise en charge le même jour, gratuité ...).

**Nombre de rendez-vous honorés :**

Indiquer le nombre de rendez-vous fixés en 2006 auxquels les patients se sont effectivement rendus

**Nombre de patients en attente de 1er rendez-vous :**

Indiquer le nombre de patients mis en liste d'attente après le 1er contact et non encore reçus, même si le 1er rendez-vous a été donné.

**Nombre de patients en attente de traitement :**

Indiquer le nombre de patients en attente de traitement après consultations, bilans et synthèse.

**Effectif total du personnel :**

Indiquer le nombre de personnes exerçant une activité dans le centre y compris les personnels mis à disposition.

Le personnel mis à disposition (par l'Education Nationale ou une collectivité territoriale par exemple) seront également comptabilisés.

**Effectif du personnel en équivalent temps plein (ETP) :**

Si un personnel - directeur administratif par exemple - exerce son activité sur plusieurs centres, son ETP sera réparti entre ces différents centres.

**Convention collective appliquée :**

CODE	FONCTION PUBLIQUE OU CONVENTION
<b>I. FONCTION PUBLIQUE</b>	
01	Titre IV de la fonction publique hospitalière (y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)
02	Titre III de la fonction publique territoriale (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)
03	Titre II (fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)
<b>II. CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	
04	Convention collective nationale de 1951
05	Convention collective nationale de 1965
06	Convention collective nationale de 1966
07	Convention collective de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)
08	Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP)
09	Convention Croix-Rouge
10	Autre convention collective
<b>III. AUTRE</b>	
11	Accord d'établissement
12	Pas d'accord d'établissement ni de convention collective
13	Congréganistes non salariés





<b>CODE</b>	<b>FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE</b>
	<b>I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION</b>
01	Directeur
02	Médecin directeur
03	Directeur adjoint, attaché de direction, économiste
04	Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste, ...)
05	Autre personnel de direction, de gestion et d'administration
	<b>II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX</b>
06	Agent de service général (agent de buanderie, agent de cuisine ...)
07	Ouvrier professionnel (plombier, électricien, jardinier, cuisinier ...)
08	Autre personnel des services généraux
	<b>III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL</b> (On appelle personnel d'encadrement sanitaire et social le personnel qui exerce, dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)
09	Éducateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement
10	Éducateur technique ayant une fonction d'encadrement
11	Éducateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement
12	Chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement
13	Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement
14	Éducateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement
15	Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement
16	Chef de service éducatif
17	Cadre infirmier DE et autorisé, puéricultrice ayant une fonction d'encadrement
18	Cadre infirmier psychiatrique
19	Autre cadre de service pédagogique et social
20	Autre cadre de service paramédical
21	Chef des services généraux et des services documentation/informatique
22	Autre personnel d'encadrement
	<b>IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL</b>
	<b>Enseignement</b>
23	Éducateur scolaire
24	Instituteur spécialisé et professeur des écoles spécialisé
25	Instituteur et professeur des écoles
26	Enseignant du second degré - Enseignement général (y compris EPS)
27	Enseignant du second degré - Enseignement professionnel
28	Moniteur EPS et éducateur sportif
29	Professeur d'enseignement général des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles
30	Professeur d'enseignement technique des Instituts nationaux de jeunes sourds ou aveugles
	<b>Travail</b>
31	Éducateur technique spécialisé
32	Éducateur technique
33	Moniteur d'atelier
	<b>Éducation spécialisée</b>
34	Éducateur spécialisé y compris éducateur de la PJJ
35	Moniteur éducateur
36	Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants
37	Aide-médico-psychologique
	<b>Famille et groupe</b>
38	Assistant de service social
39	Moniteur d'enseignement ménager
40	Conseiller en économie sociale et familiale
41	Assistante familiale ou maternelle
42	Intervenant à domicile (anciennement auxiliaire de vie sociale)
43	AVJ (aide aux activités de la vie journalière)
44	Instructeur de locomotion
45	Technicien de l'intervention sociale et familiale (anciennement travailleuse familiale)
46	Animateur social
47	Autre personnel éducatif, pédagogique et social
	<b>Communication</b>
48	Transcripteur de braille et adaptation de documents spécialisés
49	Interprète en langue des signes
50	Codeur en LPC (Langue parlée complétée)
	<b>V. PERSONNEL MÉDICAL</b>
51	Psychiatre
52	Pédiatre
53	Médecin en rééducation fonctionnelle
54	Autre spécialiste
55	Médecin généraliste
	<b>VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL</b>
56	Psychologue
57	Infirmier DE et autorisé
58	Infirmier psychiatrique
59	Puéricultrice
60	Masseur kinésithérapeute
61	Ergothérapeute
62	Orthophoniste
63	Audio prothésiste
64	Orthoptiste
65	Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité
66	Aide-soignant
67	Auxiliaire de puériculture
68	Autre personnel paramédical
	<b>VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS</b>
69	En attente de formation d'éducateurs spécialisés
70	En attente de formation de moniteurs éducateurs
71	En attente de formation d'aides médico-psychologiques
72	En formation d'éducateurs spécialisés
73	En formation de moniteurs éducateurs
74	En formation d'aides médico-psychologiques
75	Autre personnel en formation ou en attente de formation



## DESCRIPTION DU HANDICAP

- Les nomenclatures proposées distinguent la « **pathologie** » (maladie ou accident) de la **déficience principale**.
- Seules certaines **pathologies** ont été retenues. La pathologie à l'origine du handicap doit être indiquée en colonne 5 selon la nomenclature ci-dessous, si cette pathologie est inconnue, on utilisera le code 9. La colonne 6 ne doit être renseignée que si deux pathologies de même niveau sont à l'origine du handicap. Dans ces situations, on indiquera la première en colonne 5 et la seconde en colonne 6.
- La « **déficience principale** » est la déficience qui apparaît la plus invalidante. Pour compléter cette variable, on utilisera la nomenclature du verso. Certains regroupements sont proposés : la surdi-mutité (code 44), la surdi-cécité (code 45), le plurihandicap (code 70) et le polyhandicap (code 90). Il s'agit également de préciser, outre la déficience principale, l'existence d'une autre déficience associée à cette déficience principale. Pour compléter la variable « **déficience associée** », on se reportera également à la nomenclature du verso. Si la personne présente plusieurs déficiences associées à sa déficience principale, on indiquera uniquement celle qui apparaît comme la plus invalidante. Si la personne ne présente aucune déficience associée à sa déficience principale, coder « **00 – Aucune déficience associée** ».

### Remarque :

La partie qui concerne la **pathologie** et les **déficiences** doit être remplie par le **médecin**. La partie sur les **incapacités** doit être complétée par les **éducateurs**.

Code	Pathologies et origines de déficiences
1	Autismes et autres troubles envahissants du développement
2	Psychose infantile
3	Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)
4	Trisomie et autres aberrations chromosomiques
5	Accidents périnataux
6	Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)
7	Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique
8	Autres pathologies
9	Pathologie inconnue

### Questions relatives aux incapacités :

Les variables incapacités ne devront pas être remplies pour toutes les personnes présentes.

Si le code catégorie de l'établissement ou du service (indiqué en fiche 1) est : 183, 184, 185, 402, 186, 188, 191, 192, 193, 194, 195, 196 ou 182, seules les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> et le 7 du mois (7 inclus) devront être décrites. Si le code catégorie est différent, les jeunes ne doivent pas être décrits sur ces aspects.

Pour remplir les variables « incapacités », répondez aux questions relatives présentées ci-après.

INCAPACITÉS			
<b>Q1 : La personne se met-elle, par son comportement, en danger ?</b>			
1. Jamais	2. Parfois	3. Souvent	4. Ne sait pas
<b>Q2 : La personne a-t-elle un comportement anormalement agressif ?</b>			
1. Jamais	2. Parfois	3. Souvent	4. Ne sait pas
<b>Q3 : La personne communique-t-elle avec autrui sans l'aide d'un tiers ?</b>			
1. Oui, sans difficulté	2. Oui, avec difficultés	3. Non, besoin d'aide	4. Ne sait pas
<b>Q4 : La personne sait-elle lire ? (pour les déficients visuels : éventuellement en braille)</b>			
1. Oui, sans difficulté	2. Oui, avec difficultés	3. Non	4. Ne sait pas
<b>Q5 : La personne sort-elle de son lieu d'hébergement sans aide ?</b>			
1. Non, confinée au lit	2. Non, confinée à la chambre	3. Non, confinée au lieu d'hébergement	4. Non, besoin d'aide pour sortir
5. Oui	6. Ne sait pas		
<b>Q6 : La personne se déplace-t-elle dans son lieu d'hébergement sans l'aide de quelqu'un (dans les pièces situées à un même étage)</b>			
1. Oui, sans aide	2. Oui, avec difficultés	3. Non, besoin d'aide	4. Ne sait pas
<b>Q7 : La personne fait-elle sa toilette seule ?</b>			
1. Oui, sans aide	2. Oui, mais avec quelques difficultés	3. Non, besoin d'aide ou de stimulation partielle	4. Non, besoin d'aide ou de stimulation pour tout
5. Ne sait pas			
<b>Q8 : La personne est-elle en risque vital permanent en l'absence d'aide technique ou humaine ?</b>			
1. Non	2. Oui, en l'absence d'aide technique	3. Oui, en l'absence de surveillance humaine	4. Oui, en l'absence d'aide technique associée à une surveillance humaine
5. Ne sait pas			

Code	Déficiences
<b>Déficiences intellectuelles</b>	
11	<b>Retard mental profond et sévère</b> : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	<b>Retard mental moyen</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	<b>Retard mental léger</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
19	<b>Autres déficiences de l'intelligence</b> : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
<b>Déficiences du psychisme</b>	
21	<b>Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience</b> (y compris crise d'épilepsie)
23	<b>Troubles de la conduite et du comportement</b> non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
24	<b>Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves</b> : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
25	<b>Autres déficiences du psychisme</b> : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
<b>Déficiences du langage et de la parole</b>	
30	<b>Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
<b>Déficiences auditives</b> (en cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint)	
41	<b>Déficiences totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
42	<b>Déficiences auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)</b>
43	<b>Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)</b>
44	<b>Surdi-mutité</b> : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale
45	<b>Surdi-cécité</b>
46	<b>Déficiences de la fonction vestibulaire et de l'équilibration</b>
<b>Déficiences visuelles</b>	
51	<b>Déficiences visuelles bilatérales totales ou profondes des deux yeux</b> : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
59	<b>Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel</b> : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
<b>Déficiences motrices</b>	
61	<b>Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres</b> (par exemple amputation)
62	<b>Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres</b> (par exemple quadriplégie)
63	<b>Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs</b> (par exemple paraplégie)
64	<b>Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux</b> (par exemple hémiplégie)
65	<b>Déficit de la motricité des membres supérieurs</b>
66	<b>Déficiences motrices de la tête et du tronc</b>
67	<b>Autres déficiences complexes de la motricité</b> (par exemple mouvements anormaux)
<b>Plurihandicap</b>	
70	<b>Plurihandicap</b> : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité (44), de la surdi-cécité (45) et du polyhandicap (90)
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles</b>	
80	<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...</b> non prises en compte dans les autres rubriques
<b>Polyhandicap</b>	
90	<b>Polyhandicap</b> associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante
<b>Autres déficiences</b>	
99	<b>Autres déficiences</b> : déficiences non désignées par ailleurs
00	<b>AUCUNE DÉFICIENCE ASSOCIÉE</b>



Code	Déficiences
<b>Déficiences intellectuelles</b>	
11	<b>Retard mental profond et sévère</b> : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	<b>Retard mental moyen</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	<b>Retard mental léger</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
19	<b>Autres déficiences de l'intelligence</b> : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
<b>Déficiences du psychisme</b>	
21	<b>Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience</b> (y compris crise d'épilepsie)
23	<b>Troubles de la conduite et du comportement</b> non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
24	<b>Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves</b> : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
25	<b>Autres déficiences du psychisme</b> : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
<b>Déficience du langage et de la parole</b>	
30	<b>Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
<b>Déficiences auditives</b> (en cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint)	
41	<b>Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
42	<b>Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)</b>
43	<b>Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)</b>
44	<b>Surdi-mutité</b> : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale
45	<b>Surdi-cécité</b>
46	<b>Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration</b>
<b>Déficiences visuelles</b>	
51	<b>Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux</b> : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
59	<b>Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel</b> : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
<b>Déficiences motrices</b>	
61	<b>Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres</b> (par exemple amputation)
62	<b>Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres</b> (par exemple quadriplégie)
63	<b>Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs</b> (par exemple paraplégie)
64	<b>Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux</b> (par exemple hémiplégie)
65	<b>Déficit de la motricité des membres supérieurs</b>
66	<b>Déficiences motrices de la tête et du tronc</b>
67	<b>Autres déficiences complexes de la motricité</b> (par exemple mouvements anormaux)
<b>Plurihandicap</b>	
70	<b>Plurihandicap</b> : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité (44), de la surdi-cécité (45) et du polyhandicap (90)
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles</b>	
80	<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...</b> non prises en compte dans les autres rubriques
<b>Polyhandicap</b>	
90	<b>Polyhandicap</b> associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante
<b>Autres déficiences</b>	
99	<b>Autres déficiences</b> : déficiences non désignées par ailleurs



## DESCRIPTION DU HANDICAP

- Les nomenclatures proposées distinguent la « **pathologie** » (maladie ou accident) de la **déficience principale**.
- Seules certaines **pathologies** ont été retenues. La pathologie à l'origine du handicap doit être indiquée en colonne 4 selon la nomenclature ci-dessous, si cette pathologie est inconnue, on utilisera le code 9. La colonne 5 ne doit être renseignée que si deux pathologies de même niveau sont à l'origine du handicap. Dans ces situations, on indiquera la première en colonne 4 et la seconde en colonne 5.
- La « **déficience principale** » est la déficience qui apparaît la plus invalidante. Pour compléter cette variable, on utilisera la nomenclature du verso. Certains regroupements sont proposés : la surdi-mutité (code 44), la surdi-cécité (code 45), le plurihandicap (code 70) et le polyhandicap (code 90). Il s'agit également de préciser, outre la déficience principale, l'existence d'une autre déficience associée à cette déficience principale. Pour compléter la variable « **déficience associée** », on se reportera également à la nomenclature du verso. Si la personne présente plusieurs déficiences associées à sa déficience principale, on indiquera uniquement celle qui apparaît comme la plus invalidante. Si la personne ne présente aucune déficience associée à sa déficience principale, coder « **00 – Aucune déficience associée** ».
- Les variables Incapacités ne doivent pas être précisées pour tous les adultes, les consignes détaillées sont précisées plus bas.

### Remarque :

La partie qui concerne la **pathologie** et les **déficiences** doit être remplie par le **médecin**. La partie sur les **incapacités** soit être complétée par les **éducateurs**.

Code	Pathologies et origines de déficiences
1	Autismes et autres troubles envahissants du développement
2	Psychose infantile
3	Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)
4	Trisomie et autres aberrations chromosomiques
5	Accidents périnataux
6	Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)
7	Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique
8	Autres pathologies
9	Pathologie inconnue

### Questions relatives aux incapacités :

Les variables incapacités ne devront pas être remplies pour toutes les personnes présentes.

Si le code catégorie de l'établissement ou du service (indiqué en fiche 1) est 246, 252, 253, 255, 382, 437 ou 446, seules les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> et le 7 du mois (7 inclus) doivent être décrites.

Les autres catégories d'établissements ne sont pas concernées par ces questions.

Pour remplir les variables « incapacités », répondez aux questions relatives présentées ci-après.

INCAPACITÉS			
<b>Q1 : La personne se met-elle, par son comportement, en danger ?</b>			
1. Jamais	2. Parfois	3. Souvent	4. Ne sait pas
<b>Q2 : La personne a-t-elle un comportement anormalement agressif ?</b>			
1. Jamais	2. Parfois	3. Souvent	4. Ne sait pas
<b>Q3 : La personne communique-t-elle avec autrui sans l'aide d'un tiers ?</b>			
1. Oui, sans difficulté	2. Oui, avec difficultés	3. Non, besoin d'aide	4. Ne sait pas
<b>Q4 : La personne sait-elle lire ? (pour les déficients visuels: éventuellement en braille)</b>			
1. Oui, sans difficulté	2. Oui, avec difficultés	3. Non	4. Ne sait pas
<b>Q5 : La personne sort-elle de son lieu d'hébergement sans aide ?</b>			
1. Non, confinée au lit	2. Non, confinée à la chambre	3. Non, confinée au lieu d'hébergement	4. Non, besoin d'aide pour sortir
5. Oui	6. Ne sait pas		
<b>Q6 : La personne se déplace-t-elle dans son lieu d'hébergement sans l'aide de quelqu'un (dans les pièces situées au même étage)</b>			
1. Oui, sans aide	2. Oui, avec difficultés	3. Non, besoin d'aide	4. Ne sait pas
<b>Q7 : La personne fait-elle sa toilette seule ?</b>			
1. Oui, sans aide	2. Oui, mais avec quelques difficultés	3. Non, besoin d'aide ou de stimulation partielle	4. Non, besoin d'aide ou de stimulation pour tout
5. Ne sait pas			
<b>Q8 : La personne gère-t-elle ses ressources seule ?</b>			
1. Oui, sans aide	2. Oui, avec conseil de quelqu'un d'autre	3. Non	4. Ne sait pas
<b>Q9 : La personne est-elle en risque vital permanent en l'absence d'aide technique ou humaine ?</b>			
1. Non	2. Oui, en l'absence d'aide technique	3. Oui, en l'absence de surveillance humaine	4. Oui, en l'absence d'aide technique associée à une surveillance humaine
5. Ne sait pas			



Code	Déficiences
<b>Déficiences intellectuelles</b>	
11	<b>Retard mental profond et sévère</b> : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	<b>Retard mental moyen</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	<b>Retard mental léger</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
19	<b>Autres déficiences de l'intelligence</b> : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
<b>Déficiences du psychisme</b>	
21	<b>Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience</b> (y compris crise d'épilepsie)
23	<b>Troubles de la conduite et du comportement</b> non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
24	<b>Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves</b> : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
25	<b>Autres déficiences du psychisme</b> : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
<b>Déficiences du langage et de la parole</b>	
30	<b>Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
<b>Déficiences auditives</b> (en cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint)	
41	<b>Déficiences totales ou profondes du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db)</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
42	<b>Déficiences auditives bilatérales sévères (comprises entre 71 Db et 90 Db inclus)</b>
43	<b>Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)</b>
44	<b>Surdi-mutité</b> : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale
45	<b>Surdi-cécité</b>
46	<b>Déficiences de la fonction vestibulaire et de l'équilibration</b>
<b>Déficiences visuelles</b>	
51	<b>Déficiences visuelles bilatérales totales ou profondes des deux yeux</b> : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
59	<b>Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel</b> : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
<b>Déficiences motrices</b>	
61	<b>Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres</b> (par exemple amputation)
62	<b>Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres</b> (par exemple quadriplégie)
63	<b>Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs</b> (par exemple paraplégie)
64	<b>Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux</b> (par exemple hémiplégie)
65	<b>Déficit de la motricité des membres supérieurs</b>
66	<b>Déficiences motrices de la tête et du tronc</b>
67	<b>Autres déficiences complexes de la motricité</b> (par exemple mouvements anormaux)
<b>Plurihandicap</b>	
70	<b>Plurihandicap</b> : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité (44), de la surdi-cécité (45) et du polyhandicap (90)
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles</b>	
80	<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...</b> non prises en compte dans les autres rubriques
<b>Polyhandicap</b>	
90	<b>Polyhandicap</b> associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante
<b>Autres déficiences</b>	
99	<b>Autres déficiences</b> : déficiences non désignées par ailleurs
00	<b>AUCUNE DÉFICIENCE ASSOCIÉE</b>

Numéro FINESS : | | | | | | | | | | | | | | | |

**Consignes de remplissage à lire attentivement :**

La fiche 7 a pour but de décrire tous les adultes sortis définitivement de l'établissement au cours de l'année 2006. Ces adultes doivent être décrits sans faire référence à l'unité à laquelle ils appartenaient.

**Remarque :** les adultes sortis d'une unité dont le mode d'accueil est « **Accueil temporaire** » ne doivent pas être décrits.

On complètera le numéro d'ordre de la personne (le dernier chiffre est préimprimé). S'il y a 15 personnes sorties au cours de l'année 2006, on décrira les neuf premières et, à partir de la dixième, on complètera le numéro d'ordre de la personne. Si le nombre total d'adultes sortis définitivement de l'établissement est supérieur à 50, on utilisera plusieurs fiches 7.

**Sexe (col. 2) :**

Masculin = 1      Féminin = 2

**Année de naissance (col. 3) :**

Inscrivez les 4 chiffres de l'année de naissance

**Date d'entrée (col. 4 et 5) :**

Indiquez la date d'entrée du jeune dans l'établissement : inscrivez le numéro du mois d'entrée (col. 4) et l'année d'entrée (col. 5).

**Date de sortie (col. 6) :**

Inscrivez le numéro du mois de sortie de l'établissement (l'année est nécessairement 2006).

**Déficiência principale (col. 7) :**

La déficiência principale est définie comme celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : la surditité (code 44), la surdi-cécité (code 45), le plurihandicap (code 70) et le polyhandicap (code 90). Pour inscrire la déficiência principale des adultes, se reporter à la nomenclature présentée sur le rabat.

**Hébergement avant la sortie de l'établissement (col.8) et Hébergement après la sortie de l'établissement (col. 10) :**

On inscrira le mode d'hébergement de la personne tel qu'il était immédiatement avant et immédiatement après la sortie de la structure selon la nomenclature suivante :

Code	Hébergement avant et après la sortie
01	Logement personnel
02	Famille
03	En famille d'accueil
04	Foyer d'hébergement
05	Foyer occupationnel ou foyer de vie
06	MAS/FAM
07	Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)
08	Etablissement pour personnes âgées
09	Etablissement de santé
10	Etablissement social
11	Autre
12	Hébergement inconnu
99	Sans objet : décès

**Activité ou accueil en journée avant la sortie de l'établissement (col. 9) :**

On inscrira l'activité ou l'accueil en journée de la personne immédiatement avant sa sortie de l'établissement selon la nomenclature :

Code	Activité ou accueil en journée avant la sortie de l'établissement
01	Travaille en ESAT à temps plein
02	Travaille en ESAT à temps partiel + activités occupationnelles (SAS, accueil de jour ...)
03	Travaille en ESAT à temps partiel seulement
04	Travaille dans une entreprise adaptée
05	En formation ou en stage
06	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour
07	Accueil en MAS
08	Accueil en FAM
09	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée (y compris demandeur d'emploi)
10	Travaille en milieu ordinaire
11	Autre activité ou accueil en journée

NB : Pour les personnes suivies par un SAMSAH ou un SAVS, on décrira l'activité ou l'accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

**Activité ou accueil en journée après la sortie de l'établissement (col.11) :**

On inscrira quelle a été l'activité ou l'accueil en journée de l'adulte immédiatement après avoir quitté l'établissement selon la nomenclature :

Code	Activité et accueil en journée après la sortie de l'établissement
	<b>Activité professionnelle</b>
01	Activité à caractère professionnel en ESAT (anciennement CAT)
02	Emploi en entreprise adaptée
03	En attente de placement en ESAT ou en entreprise adaptée
04	Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées
05	Emploi en milieu ordinaire relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées
06	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire
07	En formation ou en stage
	<b>Autre activité ou accueil</b>
08	Hospitalisation
09	Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour
10	Accueil en MAS
11	Accueil en FAM
12	En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie
13	En attente de placement en MAS ou en FAM
14	En établissement pour adultes handicapés à l'étranger
15	En établissement pour personnes âgées
16	Autre activité
17	A domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale
18	Activité inconnue
99	Sans objet : décès

NB : Pour les personnes qui seront suivies par un SAMSAH ou un SAVS, on décrira l'autre activité ou accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

N° d'ordre	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Date d'entrée		Date de sortie	Déficiência principale	Hébergement avant la sortie de l'établissement	Activité avant la sortie de l'établissement	Hébergement après la sortie de l'établissement	Activité après la sortie de l'établissement
			Mois	Année	Mois					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										

Code	Déficiences
<b>Déficiences intellectuelles</b>	
11	<b>Retard mental profond et sévère</b> : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	<b>Retard mental moyen</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	<b>Retard mental léger</b> : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
19	<b>Autres déficiences de l'intelligence</b> : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
<b>Déficiences du psychisme</b>	
21	<b>Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience</b> (y compris crise d'épilepsie)
23	<b>Troubles de la conduite et du comportement</b> non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
24	<b>Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves</b> : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
25	<b>Autres déficiences du psychisme</b> : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
<b>Déficiences du langage et de la parole</b>	
30	<b>Déficiences du langage (oral et écrit) et de la parole</b> à l'exclusion de la surdi-mutité
<b>Déficiences auditives</b> (en cas de déficience auditive asymétrique, on classera la déficience en fonction du côté le moins atteint)	
41	<b>Déficiences auditives totales ou profondes</b> : perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité
42	<b>Déficiences auditives bilatérales sévères</b> (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)
43	<b>Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère</b> (égale ou inférieure à 70 Db)
44	<b>Surdi-mutité</b> : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale
45	<b>Surdi-cécité</b>
46	<b>Déficiences de la fonction vestibulaire et de l'équilibration</b>
<b>Déficiences visuelles</b>	
51	<b>Déficiences visuelles bilatérales totales ou profondes des deux yeux</b> : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
59	<b>Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel</b> : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
<b>Déficiences motrices</b>	
61	<b>Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres</b> (par exemple amputation)
62	<b>Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres</b> (par exemple quadriplégie)
63	<b>Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs</b> (par exemple paraplégie)
64	<b>Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux</b> (par exemple hémiplégie)
65	<b>Déficit de la motricité des membres supérieurs</b>
66	<b>Déficiences motrices de la tête et du tronc</b>
67	<b>Autres déficiences complexes de la motricité</b> (par exemple mouvements anormaux)
<b>Plurihandicap</b>	
70	<b>Plurihandicap</b> : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité (44), de la surdi-cécité (45) et du polyhandicap (90)
<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles</b>	
80	<b>Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...</b> non prises en compte dans les autres rubriques
<b>Polyhandicap</b>	
90	<b>Polyhandicap</b> associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante
<b>Autres déficiences</b>	
99	<b>Autres déficiences</b> : déficiences non désignées par ailleurs

## **Annexe 5.**

Publication de cadrage sur les structures pour enfants et adolescents ES2006



# Études et Résultats

N° 669 • novembre 2008

## Les structures pour enfants handicapés en 2006 : un développement croissant des services à domicile

### Résultats de l'enquête ES 2006

Au 31 décembre 2006, on compte 107 000 places dans les établissements médico-sociaux pour enfants ou adolescents handicapés et 34 000 places au sein des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui ont vocation à intervenir sur le lieu de vie ordinaire des enfants. Le nombre de places de SESSAD a fortement augmenté entre 2001 et 2006 (+48 %) mais pas celui des établissements. Malgré une hausse globale du nombre de places, le nombre d'enfants accueillis reste légèrement supérieur au nombre de places proposées dans l'ensemble des structures médico-sociales pour enfants handicapés (établissements et SESSAD).

Parmi les enfants accueillis dans ces structures, il y a une majorité de garçons et de déficients intellectuels. Même suivis en établissement, la plupart de ces enfants voient régulièrement leurs parents, soit parce qu'ils vivent chez eux, soit parce qu'ils retournent chez eux le week-end. La part des enfants handicapés non scolarisés a diminué au sein des structures et atteint 12 % chez les 6-15 ans. Enfin, la majorité des enfants ayant quitté une de ces structures en cours d'année a été réorientée vers une autre structure médico-sociale.

#### Alice MAINGUENÉ

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

**S**ELON l'enquête « Établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) 2006 (encadré 1), au 31 décembre 2006, 2 080 établissements médico-sociaux offrent 106 642 places pour l'accueil d'enfants handicapés (tableau 1). Les deux tiers de ces places sont dans les 1 229 établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Les 362 instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) peuvent accueillir 15 000 enfants ayant des troubles du comportement ; 134 instituts d'éducation sensorielle disposent de 8 400 places ; 131 établissements pour déficients moteurs 7 350 places et 189 établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés 5 000 places. Au total, le nombre d'établissements a augmenté entre 2001 et 2006 (+100), mais celui des places a diminué (-1 600), malgré une capacité d'accueil accrue dans les établissements pour enfants polyhandicapés (+650 places).

Cette légère baisse est plus que compensée par le développement du poten-

tiel de suivi des enfants handicapés dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Ainsi, fin 2006, 1 300 SESSAD peuvent accompagner 33 836 enfants, soit 48 % de plus qu'en 2001 (+11 000 places). Cette évolution poursuit et accentue la tendance déjà observée entre 1997 et 2001 (+27 %) et témoigne du renforcement de la politique visant à favoriser le maintien des enfants handicapés dans leur milieu de vie.

Malgré cette augmentation, le taux d'occupation en SESSAD, évalué par le rapport du nombre d'enfants accueillis et du nombre de places offertes, est de 102 % fin 2006. Dans les établissements, le taux d'occupation est également, en moyenne, légèrement supérieur à 100 %. Il varie de 95 % à 102 % dans presque toutes les catégories d'établissements, à l'exception des établissements expérimentaux, peu nombreux, où il est de 142 %. Au total, 107 410 enfants sont accueillis dans les établissements et les SESSAD accompagnent 34 360 enfants.

### Un nombre important de places en externat ou en accueil de jour

Les enfants ne sont pas hébergés ou accueillis de façon permanente dans les structures. Près de 60 % des places en établissements pour enfants handicapés sont proposées en externat ou en accueil de jour (tableau 2). Ce pourcentage s'élève à 66 % dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. Par ailleurs, les établissements expérimentaux proposent aussi fréquemment un suivi en milieu ordinaire (54 % de leurs places).

À l'inverse, environ 40 % des places sont destinées à l'internat. La part des places en internat est nettement plus élevée dans les ITEP (59 %). Dans les SESSAD, 83 % des enfants sont suivis sur leur lieu de vie ou en milieu ordinaire et 14 % sont pris en charge, un moment de la journée, au sein des services.

En cohérence avec le type de places proposées, 60 % des enfants accueillis en établissement sont externes, 28 % sont en internat de semaine, 4 % en

■ TABLEAU 1

### Capacités d'accueil des structures pour enfants et adolescents handicapés

Catégorie d'établissements	ES 2001		ES 2006		Évolution	
	Nombre d'établissements	Nombre de places	Nombre d'établissements	Nombre de places	en établissements	en places
Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels	1 208	71 207	1 229	70 012	+ 2 %	- 2 %
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)	342	15 617	362	14 962	+ 6 %	- 4 %
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	159	4 387	189	5 030	+ 19 %	+ 15 %
Établissements pour déficients moteurs	123	7 363	131	7 352	+ 7 %	- 0,2 %
Instituts d'éducation sensorielle	149	9 661	134	8 409	- 10 %	- 13 %
Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée	-	-	27	593	-	-
Établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés	-	-	8	284	-	-
<b>Ensemble des établissements</b>	<b>1 981</b>	<b>108 235</b>	<b>2 080</b>	<b>106 642</b>	<b>+ 5 %</b>	<b>- 1 %</b>
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)</b>	<b>911</b>	<b>22 835</b>	<b>1 300</b>	<b>33 836</b>	<b>+ 43 %</b>	<b>+ 48 %</b>

Champ • établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés.

Sources • enquête ES 2001 et ES 2006, DREES.

internat complet, 4 % en internat séquentiel<sup>1</sup> et les 4 % restants en accueil de jour séquentiel, en prestation sur le milieu de vie ou avec un autre type d'accueil. Ainsi, 64 % des enfants accueillis en établissement habitent principalement chez leurs parents ou tuteur et 5 % vivent dans une famille d'accueil social. Ces pourcentages sont

cependant beaucoup plus faibles dans les ITEP et dans les établissements pour polyhandicapés où environ la moitié des enfants logent dans l'établissement. 95 % des enfants suivis en SESSAD habitent principalement chez leurs parents ou tuteur.

Les structures pour enfants handicapés ont été ouvertes 214 jours en

moyenne en 2006. Ce résultat varie peu selon le type de structures, excepté les établissements d'accueil temporaire. En effet, ces derniers n'ont été ouverts que 103 jours en moyenne sur l'année 2006. Il est par contre proche de la moyenne dans les ITEP (217 jours d'ouverture) et n'est que légèrement plus faible dans les SESSAD (200 jours).

1. L'internat complet comprend l'hébergement de l'enfant pendant le week-end et les vacances, contrairement à l'internat de semaine. L'internat séquentiel correspond quant à lui à un hébergement dans l'établissement mais pas toutes les nuits (en dehors de l'internat de semaine).

## ENCADRÉ 1

### Les établissements médico-sociaux pour personnes handicapées dans l'enquête ES 2006

L'enquête « établissements sociaux et médico-sociaux » (ES) conduite par la DREES auprès des établissements et services pour personnes handicapées (enfants d'une part, adultes d'autre part) est une enquête exhaustive qui permet, tous les quatre ans, de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que celles du public accueilli. Sur le champ des enfants handicapés, l'enquête ES 2006 comportait les structures suivantes :

Les **établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels** comprennent les jardins d'enfants spécialisés, les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts médico-pédagogiques (IMP) et les instituts médico-professionnels (IMPro). Leur vocation est de favoriser l'épanouissement des enfants accueillis, tout en tendant à améliorer la réalisation des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, ainsi que l'autonomie quotidienne, sociale et professionnelle.

Les **établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés** accueillent enfants et adolescents atteints de handicaps graves à expressions multiples, avec restriction extrême de l'autonomie et dispensent des soins et une éducation adaptés aux enfants pris en charge.

Les **instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)**, auparavant appelés « instituts de rééducation », sont spécialisés dans l'accueil d'enfants présentant des troubles du caractère et du comportement et ayant des capacités intellectuelles normales voire quasi-normales. Ils mettent en œuvre des moyens médico-éducatifs pour le bon déroulement de la scolarité des enfants suivis.

Les **établissements pour déficients moteurs** ont pour mission d'assurer des soins, une éducation spécialisée ainsi qu'une formation générale ou professionnelle aux enfants déficients moteurs ou moteurs cérébraux.

Les **instituts d'éducation sensorielle** comprennent les établissements pour déficients auditifs, les instituts pour déficients visuels et les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds ou aveugles. Ils ont pour but de fournir des soins et une éducation spécialisée ou professionnelle à des enfants déficients visuels ou déficients auditifs.

Les **établissements d'accueil temporaire** d'enfants handicapés ont été créés principalement pour répondre à des besoins ponctuels et pour soutenir les aidants familiaux.

Les **établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée** visent à promouvoir de nouvelles formes de prise en charge.

Les **services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)** ont pour principales missions de conseiller, d'accompagner la famille et l'entourage, d'aider au développement (notamment psychomoteur), de soutenir l'intégration scolaire et sociale et de favoriser l'acquisition de l'autonomie de l'enfant handicapé suivi. Ces actions peuvent avoir lieu au domicile familial comme à l'école, au centre aéré ou encore dans les locaux du SESSAD.

Les **centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)** et les **centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)** font également partie du champ de l'enquête ES mais ne sont pas intégrés à la présente étude, du fait de leurs spécificités. Fonctionnant sur le mode de la consultation, ils seront analysés ultérieurement.

## TABLEAU 2

### Modes d'accueil des structures pour enfants et adolescents handicapés

en % des places

Mode d'accueil	Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels	ITEP	Établissements pour polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts d'éducation sensorielle	Établissements expérimentaux	Établissements d'accueil temporaire	Ensemble des établissements	SESSAD
Internat (complet, de semaine, regroupé...)	32	59	50	43	45	11	98	39	1
Hébergement éclaté (dans des chambres ou des appartements extérieurs à l'établissement)	1	2	1	1	NS	NS	NS	1	NS
Accueil temporaire	NS	NS	1	1	NS	12	2	NS	NS
Externat / accueil de jour (sans hébergement)	66	35	48	54	50	17	NS	58	14
Accueil familial	1	2	NS	NS	NS	NS	NS	1	NS
Prestation sur le lieu de vie / Prestation en milieu ordinaire	NS	1	NS	NS	5	54	NS	1	83
Autre	NS	1	NS	1	NS	6	NS	NS	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ • établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés.

Sources • enquête ES 2006, DREES.

## La moitié des places est agréée pour l'accueil de déficients intellectuels et 13 % pour des déficients psychiques

Les places offertes par ces structures sont réparties selon les types d'agréments clientèle qui leur ont été délivrés. Dans les établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels, 79 % des places ont reçu un agrément pour accueillir des déficients intellectuels avec ou sans troubles associés, 11 % un agrément mixte (déficients intellectuels ou déficients du psychisme), 4 % un agrément pour autistes et enfants avec troubles envahissants du développement, 4 % un agrément pour polyhandicapés, 1 % pour déficients psychiques et 1 % avec un agrément. Les ITEP devraient réserver 90 % de leurs places à des enfants déficients psychiques. Les établissements d'éducation sensorielle dédient 68 % de leurs places aux déficients auditifs et

26 % aux déficients visuels. Les places des établissements dits expérimentaux peuvent être attribuées à des enfants présentant différents types de handicap : des traumatisés crâniens, des déficients intellectuels, des déficients visuels et des enfants souffrant d'autisme ou de troubles envahissants du développement. De la même façon, dans les SESSAD, les agréments clientèle sont plus hétérogènes puisque 37 % des places sont destinées aux déficients intellectuels, 21 % pour des déficients auditifs ou visuels, 14 % pour des déficients moteurs, 12 % pour des déficients du psychisme, 7 % pour un agrément mixte déficients intellectuels-déficients psychiques. Le reste des places est agréé soit pour des autistes, soit pour des polyhandicapés ou pour un autre public. Au total, dans l'ensemble des structures, presque la moitié des places a vocation à être occupée par des enfants avec une défi-

ciance intellectuelle, 13 % par des déficients psychiques (y compris les enfants ayant des troubles du comportement) et 8 % par des déficients intellectuels ou des déficients du psychisme.

## Un accueil croissant des déficients psychiques

De fait, plus de la moitié des enfants accueillis en établissement<sup>2</sup> souffrent d'une déficience intellectuelle (dont 23 % d'un retard mental léger et 21 % d'un retard mental moyen), 25 % sont atteints de déficiences du psychisme, (dont 9 % de troubles du comportement et 9 % ont des troubles psychiatriques graves), 8 % présentent des déficiences sensorielles, 6 % des déficiences motrices et encore 6 % un polyhandicap (tableau 3).

En revanche, dans les SESSAD, 35 % des enfants suivis sont affectés par une déficience intellectuelle (dont 24 % de retard mental léger), 24 % par

2. Les établissements d'accueil temporaire ne sont pas comptés dans ce total, la non réponse sur la déficience principale étant trop importante.

TABLEAU 3

### Déficience principale des enfants et adolescents handicapés suivis par des structures médico-sociales

en %

Déficience principale	Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels	ITEP	Établissements pour polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts d'éducation sensorielle	Établissements expérimentaux	Ensemble des établissements	SESSAD
Déficience intellectuelle	76	4	12	2	2	51	52	35
dont retard mental profond et sévère	10	NS	9	NS	1	4	8	1
dont retard mental moyen	32	1	2	1	1	9	21	9
dont retard mental léger	34	3	1	1	NS	10	23	24
dont autres déficiences de l'intelligence	NS	NS	NS	NS	NS	28	NS	1
Déficience du psychisme	17	94	2	2	2	18	25	22
dont déficiences intermittentes, critiques, de la conscience	1	1	1	1	NS	NS	1	NS
dont troubles de la conduite et du comportement	3	50	NS	1	NS	7	9	10
dont déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves	9	19	1	NS	2	9	9	4
dont autres déficiences du psychisme	4	24	NS	NS	NS	2	6	8
Déficience du langage et/ou de la parole	1	1	NS	1	8	4	1	4
Déficience auditive	NS	NS	NS	NS	61	NS	5	12
Déficience visuelle	NS	NS	NS	NS	20	15	2	8
Déficience motrice	NS	NS	3	74	2	5	6	13
Plurihandicap	2	NS	6	8	4	2	3	2
Déficience viscérale, métabolique ou nutritionnelle	NS	NS	NS	1	NS	NS	NS	NS
Polyhandicap	3	NS	77	9	NS	2	6	2
Autre déficience	1	1	NS	3	1	3	NS	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note • Les résultats des établissements d'accueil temporaire ne sont pas présentés dans ce tableau parce qu'il y a trop de données manquantes concernant la déficience principale pour cette catégorie.

Champ • enfants suivis par les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés au 31 décembre 2006.

Sources • enquête ES 2006, DREES.



une déficience sensorielle, 22 % par une déficience du psychisme et 13 % par une déficience motrice.

Dans les établissements, la part des enfants présentant des déficiences du psychisme est donc plus importante que celle des places agréées expressément pour ce type de handicap. Il semblerait que les places avec un agrément mixte, pour des déficients intellectuels ou pour des déficients du psychisme, soient la plupart du temps occupées par des déficients du psychisme. Ces derniers occupent notamment 17 % des places des établissements d'éducation spéciale pour déficients intellectuels. Au final, en 2006, les établissements pour enfants déficients intellectuels et les ITEP accueillent proportionnellement moins de déficients intellectuels qu'en 2001 (respectivement -4 points et -1 point) et plus de déficients psychiques (+4 points et +6 points).

Les gestionnaires des établissements n'ont pu préciser la pathologie princi-

pale à l'origine du handicap que pour 48 % des enfants accueillis. Parmi eux, 11 % sont concernés par une psychose infantile, 9 % un accident périnatal, 9 % une trisomie ou une autre aberration chromosomique, 8 % une autre pathologie génétique connue, 8 % des troubles tels que l'autisme ou d'autres troubles envahissants du comportement, 2 % un traumatisme crânien et 1 % une psychose survenue à partir de l'adolescence. Les déficiences motrices et le polyhandicap sont principalement engendrés par des accidents périnataux.

### Des taux d'encadrement en hausse, pour moitié du personnel éducatif

On estime à 74 220 équivalents temps plein (ETP) le personnel des établissements pour enfants handicapés et à 9 270 celui des SESSAD (tableau 4). Au total, le taux d'encadrement moyen des établissements est de 70 ETP pour 100 places, contre 27 ETP pour 100

places de SESSAD. Ce taux d'encadrement varie selon le type de structures. Ainsi, les établissements expérimentaux, qui effectuent des prestations en milieu ordinaire sur plus de la moitié de leurs places, ont le taux d'encadrement le plus faible parmi les établissements (37 ETP pour 100 places). À l'opposé, les établissements pour polyhandicapés, qui accueillent les enfants les plus lourdement handicapés, ont plus de personnel que de places (119 ETP pour 100 places). Entre ces extrêmes, le taux d'encadrement est de 62 ETP pour 100 places dans les établissements pour déficients intellectuels et il est compris entre 74 et 88 dans les autres types d'établissements. Les taux d'encadrement, dans toutes les catégories de structures, ont progressé entre 2001 et 2006 (56 ETP pour 100 places en 2001 contre 59 en 2006 sur l'ensemble des structures) ainsi que les effectifs en ETP malgré la baisse du nombre de places dans les établissements.

■ TABLEAU 4

## Personnel des structures pour enfants et adolescents handicapés

en % des ETP

Fonction principale exercée	Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels	ITEP	Établissements pour polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts d'éducation sensorielle	Établissements expérimentaux	Établissements d'accueil temporaire	Ensemble des établissements	SESSAD
Personnel de direction, de gestion et d'administration	9	10	7	9	10	12	12	9	14
Personnel des services généraux	21	23	17	17	17	7	9	20	4
Personnel d'encadrement sanitaire et social	3	4	2	3	4	5	5	3	5
Personnel éducatif, pédagogique et social, à dominante « enseignement »	7	9	1	5	23	1	NS	8	8
Personnel éducatif, pédagogique et social, à dominante « travail »	7	4	NS	2	2	1	NS	5	1
Personnel éducatif, pédagogique et social, à dominante « éducation spécialisée »	35	34	38	29	24	43	24	34	29
Personnel éducatif, pédagogique et social, à dominante « famille et groupe »	4	5	2	NS	5	3	29	4	4
Personnel éducatif, pédagogique et social, à dominante « communication »	NS	NS	NS	4	2	NS	NS	NS	1
Personnel médical	1	1	1	1	1	4	NS	1	2
Psychologues et personnel paramédical	10	7	27	28	11	22	6	13	31
Candidats-élèves sélectionnés aux emplois éducatifs	3	3	5	2	1	2	15	3	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Estimation total ETP</b>	<b>43 240</b>	<b>11 820</b>	<b>6 010</b>	<b>6 490</b>	<b>6 220</b>	<b>220</b>	<b>220</b>	<b>74 220</b>	<b>9 270</b>
<b>Estimation du taux d'encadrement</b>	<b>0,62</b>	<b>0,79</b>	<b>1,19</b>	<b>0,88</b>	<b>0,74</b>	<b>0,37</b>	<b>0,77</b>	<b>0,70</b>	<b>0,27</b>

Champ • établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés.

Sources • enquête ES 2006, DREES.

La part du personnel éducatif, pédagogique et social est importante dans toutes les structures médico-sociales pour enfants handicapés et se situe entre 40 % et 56 % du personnel. Parmi ces éducateurs, les plus nombreux sont ceux relevant de l'éducation spécialisée, qui représentent en moyenne un tiers des ETP. Ils sont toutefois moins nombreux (24 %) dans les instituts d'éducation sensorielle qui ont une plus forte présence de personnel éducatif dont la fonction dominante est l'enseignement (23 % contre 8 % dans l'ensemble des établissements).

Le personnel paramédical et les psychologues représentent aussi une part non négligeable des effectifs (15 % des ETP). Ils sont particulièrement présents dans les SESSAD, les établissements pour déficients moteurs et ceux pour polyhandicapés (près de 30 %). Enfin, le personnel de direction, de gestion et d'administration et des services généraux représente 29 % des effectifs des établissements et 18 % de ceux des SESSAD. La part des services généraux est en effet beaucoup moins importante dans les structures qui délivrent beaucoup plus que les autres des prestations sur le lieu de vie des enfants : les SESSAD mais aussi les établissements expérimentaux. En général, il y a peu de personnel médical

dans les structures (1 % des ETP des établissements et 2 % en SESSAD).

### Un public plus jeune dans les SESSAD

Il y a, parmi les enfants handicapés pris en charge en établissement et ceux suivis par les SESSAD, une forte proportion de garçons (respectivement 64 % et 62 %). Cette part s'élève même à 85 % en ITEP. C'est au sein des établissements d'éducation sensorielle que la surreprésentation des garçons est la plus faible (57 % de public masculin).

Au sein des établissements, près de quatre enfants sur dix ont entre 10 et 14 ans et encore quatre sur dix ont entre 15 et 19 ans, 16 % ont de 5 à 9 ans et 5 % ont 20 ans ou plus (graphique 1). Les trois quarts des personnes de 20 ans ou plus encore suivis dans des établissements pour enfants et adolescents bénéficient d'un aménagement Creton (encadré 2). À l'opposé, la part des moins de 5 ans est infime et représente 1 % des enfants accueillis. Cependant, cette distribution est sensiblement différente dans certaines catégories de structures, notamment dans les établissements d'accueil temporaire où les 15-19 ans sont majoritaires (62 %) et dans les ITEP où plus de la moitié des enfants a entre 10 et 14 ans.

Les SESSAD accueillent quant à eux beaucoup plus de jeunes enfants : la tranche des 5-9 ans représente 36 % des enfants suivis et celle des moins de 5 ans atteint 7 % (graphique 2). Les 10-14 ans sont aussi très nombreux (41 %).

### La proportion d'enfants scolarisés de 6 à 15 ans progresse

Sur les 107 410 enfants accueillis en établissement, un cinquième n'est pas scolarisé. Pour les 6-15 ans (tableau 5), cette proportion est de 16 %<sup>3</sup>, soit près de 10 600 enfants. Au sein des SESSAD, seuls 2 % des 6-15 ans (550 enfants) ne sont pas scolarisés. Sur l'ensemble, 12 % des 6-15 ans qui sont dans une structure médico-sociale au 31 décembre 2006 ne sont pas scolarisés, contre 18 % en 2001.

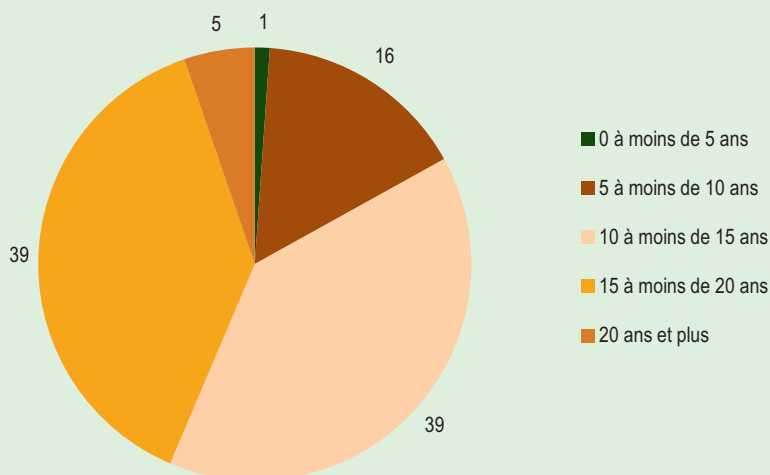
D'une manière générale, quel que soit le type d'établissements, les enfants non scolarisés sont plus lourdement handicapés que les autres et la proportion d'autistes est plus importante parmi les non scolarisés que dans l'ensemble des enfants handicapés en établissement. Ainsi, 93 % des enfants de 6 à 15 ans accueillis en établissement pour polyhandicapés ne sont pas scolarisés.

Parmi les enfants handicapés de 6 à 15 ans scolarisés et accueillis dans les

3. Ce résultat est comparable à celui de l'Études et Résultats n° 564 de mars 2007, où est estimée à 20 % la part des enfants handicapés soumis à l'âge scolaire accueillis en établissement et non scolarisés en 2005. Comme il s'agit d'une méthodologie différente (définitions, champ de l'enquête...), on ne peut pas interpréter l'écart entre 20 % et 16 % comme une baisse de la non-scolarisation entre 2005 et 2006.

GRAPHIQUE 1

### Âge des enfants et adolescents handicapés accueillis en établissement médico-social (en %)

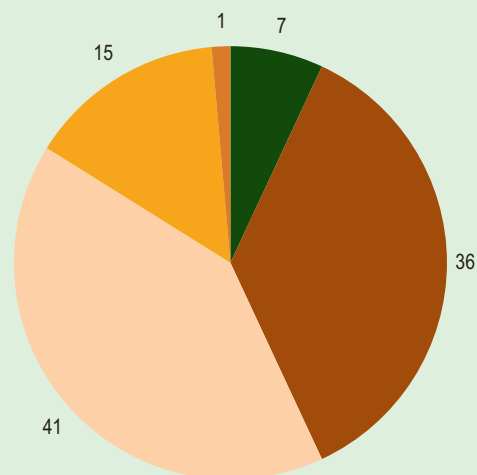


Champ • enfants suivis par les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés au 31 décembre 2006.

Sources • enquête ES 2006, DREES.

GRAPHIQUE 2

### Âge des enfants et adolescents handicapés suivis par un SESSAD (en %)



établissements médico-sociaux, 81 % sont scolarisés uniquement dans une structure d'éducation spéciale, 10 % uniquement dans un établissement de l'Éducation nationale, 8 % ont une scolarité mixte entre l'éducation spéciale et l'Éducation nationale et 1 % ont une autre scolarisation. La moitié (52 %) des enfants de 6 à 15 ans accueillis en établissement et scolarisés uniquement en éducation spéciale fréquentent une classe spécifique aux établissements médico-sociaux, dont 11 % en enseignement professionnel ou préprofessionnel et 4 % en groupe-classe atelier<sup>4</sup>.

Le cursus scolaire des enfants de 6 à 15 ans suivis par les SESSAD est différent : 94 % sont uniquement dans une structure de l'Éducation nationale, 3 % ont une scolarité mixte et seulement 2 % sont exclusivement scolarisés dans

un établissement d'éducation spéciale. En SESSAD, 29 % des enfants de 6-15 ans uniquement scolarisés à l'Éducation nationale sont en classe d'intégration scolaire (CLIS), 10 % en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et 10 % en unité pédagogique d'intégration (UPI).

### Une présence moyenne de trois ans et demi au sein de l'établissement

Les enfants handicapés présents au 31 décembre 2006 dans les établissements y sont, en moyenne, depuis trois ans et demi. 36 % d'entre eux y sont depuis moins de deux ans mais 12 % depuis huit ans ou plus. L'ancienneté moyenne est plus courte en SESSAD (deux ans et deux mois), où 53 % des enfants sont suivis depuis moins de

deux ans. C'est dans les établissements pour polyhandicapés que la prise en charge semble la plus longue : les enfants accueillis fréquentent le même établissement depuis plus de cinq ans en moyenne, avec un cinquième des effectifs suivis depuis au moins dix ans.

### Près de 28 000 sorties en cours d'année, soit 20 % des enfants accueillis

Parmi les 28 000 sorties<sup>5</sup> de structures médico-sociales enregistrées en 2006, 1 % est dû aux décès. C'est dans les établissements pour enfants polyhandicapés que le taux de décès est le plus important (13 %).

Les enfants qui ont quitté un établissement ont en moyenne 16 ans et demi et ceux qui ont quitté un SESSAD, 12 ans. La durée de leur séjour dans la

4. Ce mode de scolarisation permet de suivre en petits groupes une formation professionnelle de niveau collège ou lycée et contribue à l'intégration scolaire des enfants handicapés.

5. Ici, un changement de structure est considéré comme une sortie.

## ENCADRÉ 2

### L'amendement Creton s'applique à des adolescents plus handicapés

L'amendement Creton a été adopté en 1989 pour permettre aux adolescents handicapés sans perspective de place en établissement pour adultes de rester en établissement pour enfants malgré le dépassement de la limite d'âge.

Ainsi, près de 5 000 enfants handicapés suivis par une structure médico-sociale bénéficient de l'amendement Creton au 31 décembre 2006. Ils sont en majorité (75 %) accueillis dans un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels. En outre, 13 % d'entre eux sont pris en charge par des établissements pour polyhandicapés.

43 % de ces jeunes handicapés relevant de l'amendement Creton ont 20 ans, 22 % 21 ans, 11 % 22 ans et les autres sont généralement plus âgés.

La distribution garçon-fille est plus équilibrée que sur l'ensemble des enfants handicapés suivis par les structures médico-sociales : 58 % d'entre eux sont des garçons.

Parmi ces 5 000 jeunes adultes, 58 % souffrent d'une déficience intellectuelle (dont 27 % de retard mental moyen) et 17 % d'un polyhandicap. Il y a donc dans cette population « amendement Creton » une surreprésentation des polyhandicapés et donc d'adolescents lourdement handicapés.

Dans la plupart des cas, ils habitent chez leurs parents ou tuteur, ne profitent de la structure qu'en externat et sont généralement dans la même structure depuis assez longtemps, 55 % d'entre eux y étant depuis au moins dix ans.

## TABLEAU 5

### Scolarisation des enfants et adolescents handicapés de 6 à 15 ans suivis par les structures médico-sociales

Scolarisation des 6 - 15 ans	Établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels	ITEP	Établissements pour polyhandicapés	Établissements pour déficients moteurs	Instituts d'éducation sensorielle	Établissements expérimentaux	Établissements d'accueil temporaire	Ensemble des établissements	SESSAD
Non scolarisé	16	1	93	17	4	24	100	16	2
Uniquement établissement d'éducation spéciale	74	74	6	63	53	28	NS	68	2
Établissement d'éducation spéciale avec intégration partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	6	8	1	6	18	3	NS	7	3
Uniquement établissement de l'Éducation nationale	3	16	NS	14	25	43	NS	8	92
Autre	1	1	NS	NS	NS	2	NS	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ • enfants suivis par les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés au 31 décembre 2006.

Sources • enquête ES 2006, DREES.

même structure est de plus de cinq ans à la sortie d'un établissement et de trois ans et un mois à la fin d'un suivi en SESSAD (graphique 3). Une fois de plus, les établissements pour polyhandicapés se distinguent des autres : les enfants qui en sont sortis en 2006 y étaient pris en charge depuis plus de huit ans en moyenne. Enfin, 38 % d'entre eux y ont séjourné pendant dix ans ou plus.

### Une sortie assez souvent synonyme de réorientation vers une autre structure médico-sociale

Après leur sortie d'un établissement, 27 % des enfants sont hébergés dans un autre établissement médico-social. La moitié est hébergée dans un établissement pour adultes handicapés où un sur trois pratique une activité professionnelle adaptée au handicap. Ces activités professionnelles se pratiquent dans la journée en établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) ou en entreprise adaptée. L'autre moitié est hébergée dans un autre établissement pour enfants handicapés où, pour la plupart, ils sont aussi scolarisés. 38 % des enfants sortis d'établissement sont toujours accueillis ou suivis dans des structures pour personnes handicapées bien qu'ayant un domicile personnel. Ainsi, 17 % sont scolarisés dans un établissement pour enfants handicapés, 6 % sont scolarisés en milieu ordinaire tout en étant suivis par un SESSAD, 11 % ont une activité professionnelle en ESAT ou en entreprise adaptée et 4 % sont accueillis en journée dans un autre établissement sanitaire ou médico-social. Ils sont 35 % à ne plus être pris en charge par une structure sanitaire ou sociale : 10 % ont une scolarité traditionnelle, 10 % en emploi ou sont à la recherche d'un emploi ; pour les 15 % restants, l'activité ou l'occupation en journée est inconnue des gestionnaires des établissements qu'ils ont quittés.

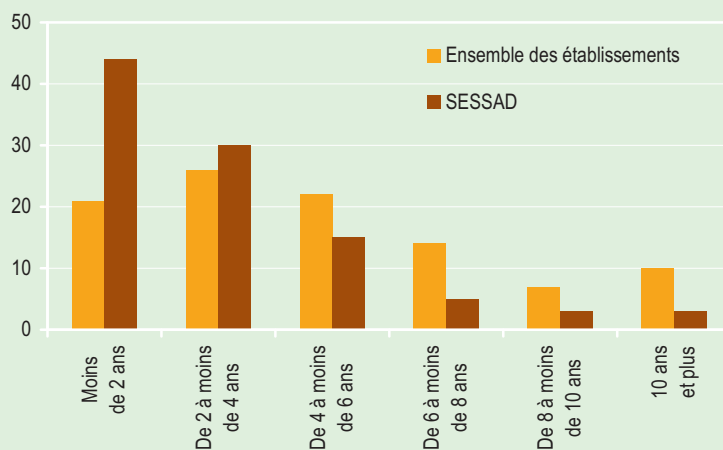
À la fin d'un suivi en SESSAD, 14 % des enfants sont hébergés dans un

établissement médico-social : 11 % dans un établissement pour enfants handicapés où, le plus souvent, ils seront scolarisés et 3 % dans un établissement pour adultes. Ils sont 39 % à être toujours accueillis ou suivis dans des structures pour personnes handicapées bien que vivant en famille : 28 % sont scolarisés dans un établissement pour enfants handicapés, 10 % scolarisés

en milieu ordinaire tout en étant suivis par un SESSAD et 1 % sont accueillis en journée dans un autre établissement sanitaire ou médico-social. Enfin, pour 39 % des enfants handicapés, la fin d'un suivi en SESSAD n'est poursuivie par aucun accompagnement dans une structure sanitaire ou sociale. La majorité de ces enfants sans suivi est scolarisée en milieu ordinaire. ■

GRAPHIQUE 3

### Temps de prise en charge des enfants et adolescents handicapés sortis en 2006 de structures médico-sociales (en %)



Champ • sorties des établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés au cours de l'année 2006.

Sources • enquête ES 2006, DREES.

### Pour en savoir plus

- Barreyre J.-Y., Peintre C., 2005, « Les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton », *Études et résultats*, DREES, n° 390, avril.
- Bertrand D., Vanovermeir S., 2004, « Les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés », *Document de travail, Série statistiques*, DREES, n° 71, novembre.
- Espagnol P., Prouchandy P., en collaboration avec Raynaud P., Trémoureux C., 2007, « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », *Études et résultats*, DREES, n° 564, mars.
- Le Duff R., Raynaud P., 2007, « Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : publics et modalités d'intervention », *Études et résultats*, DREES, n° 574, mai.
- Monteil C., 2004, « Les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en 2001 », *Études et résultats*, DREES, n° 288, février.
- Vanovermeir S., 2006, « Les jeunes accueillis en instituts de rééducation », *Études et résultats*, DREES, n° 466, février.